

BYZANTINISCHE FORSCHUNGEN

Internationale Zeitschrift für
Byzantinistik

herausgegeben

von

ADOLF M. HAKKERT und WALTER E. KAEGI, Jr.

BAND XXII



VERLAG ADOLF M. HAKKERT - AMSTERDAM

1996

CENTRE DE RECHERCHES SUR L'EUROPE CENTRALE ET
SUD ORIENTALE (C.R.E.C.S.O.)
INSTITUT D'HISTOIRE DU MOYEN AGE DE
L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES HUMAINES DE
STRASBOURG

6^e SYMPOSION BYZANTINON

L'AUTOMNE 1992

BYZANCE ET L'EUROPE

AUFSÄTZE



VERLAG ADOLF M. HAKKERT - AMSTERDAM

1996

I.S.B.N. 90-256-0619-9
90-256-1091-9

TABLE DES MATIÈRES

P. RACINE, Avant propos	1
P. RACINE, Byzance et l'Europe	3
M. BALARD, Esclavage en Crimée et Sources Fiscales Génoises au XVe Siècle	9
J. RICHARD, A Propos de la "Bulla Cypria" de 1260	19
S.P. KARPOV, Génois et Byzantins Face à la Crise de Tana de 1343 d'après les Documents d'Archives Inédits	33
ARCHIVO DI STATO DI GENOVA. NOTAI N232, Tommaso Casanova (1346-1347)	43
V. IORGULESCU, L'Eglise Byzantine Nord-Danubienne au Début du XIII Siècle	53
MARIA DORA SPADARO, Chiesa d'Oriente e Chiesa d'Occidente sotto la Dinastia dei Comneni	79
C. OTTEN-FROUX, La Représentation des Intérêts Byzantins en Italie	99
GIUSTINIANA MIGLIARDI O'RIORDAN, Elementi Diritto Bizantino nella Consuetudine Veneziana dei Secolo XI e XII	111
ALAIN DUCELIER, L'Europe Occidentale vue par les Historiens Grecs des XIVème et XVème Siècle	119
V. HROCHOVÁ, Le Destin des Artisans et des Marchands Byzantins après la 4e Croisade	161
CHRYSSA A. MALTEZOU, Les Italiens Propriétaires " <i>Terrarum et Casarum</i> " à Byzance	171
ASTÉRIOS ARGYRIOU, L'Image de l'Occident à travers Quatre Textes de Polémique Anti-Musulmane	193
WILHELM BLUM, L'Historiographie et le Personnage de Georges Acropolite (1217-1282)	213
DAN BERINDEI, Le Dernier Siècle de l'Histoire de Byzance dans la Vision de l'Historien Roumain Georges Brătianu	221

CESARE ALZATI, "Graeci Sacerdotes Ambrosianam Tenentes Sententiam". Costantinopoli nella Coscienza della Chiesa Milanese: L'Esperienza Tardo Antica e i Suoi Riflessi Medioevali	231
RENATA GENTILE MESSINA, <i>Basilissai</i> di Origine Occidentale nella Produzione Encomiastica Bizantina (sec. XII)	261
J. IRMSCHER, Bertha von Sulzbach, Gemahlin Manuels I . .	279

AVANT PROPOS

Pour la sixième fois, dans la ligne tracée par le regretté F. Thiriet, créateur de ces Rencontres, Strasbourg accueillait à l'automne 1992 les participants d'un nouveau Symposium Byzantin. Après la survie de Byzance, venus de divers horizons européens, ils se sont penchés sur un thème neuf : Byzance et l'Europe.

Le sujet était d'autant plus d'actualité que les événements survenus dans les Balkans lui donnaient une actualité certaine. Le cadre chronologique était vaste, couvrant une aire de plusieurs siècles. La longue durée braudélienne était indispensable pour saisir l'évolution des problèmes. Byzance, puissance européenne? Les possessions byzantines sur le continent européen, surtout jusqu'à la 4ème croisade, invitaient à la réflexion, quant à son identité européenne. Empire chrétien, l'empire byzantin pouvait-il être un prolongement de la "Christianitas" occidentale dans le monde de la Méditerranée orientale? Quelles conséquences la présence des Occidentaux européens sur le sol byzantin entraîne-t-elle sur le destin de l'Empire? Autant de questions, parmi d'autres, auxquelles se sont confrontés les spécialistes réunis à Strasbourg durant trois jours, afin d'y apporter un début de réponse, en s'appuyant sur leur érudition. La variété des exposés présentés est assurément loin d'épuiser le thème, mais elle peut contribuer à aider l'"honnête homme" du XXe siècle à mieux se faire une idée des problèmes actuels, dans une région du globe où l'Histoire n'a pas manqué d'imposer son empreinte.

P. RACINE

BYZANCE ET L'EUROPE

P. RACINE / UNIVERSITÉ DES SCIENCES HUMAINES DE
STRASBOURG

Il y a vingt trois ans se tenait pour la première fois un Symposium byzantinon à Strasbourg, voulu par celui qui est resté longtemps l'animateur de nos réunions, Freddy Thiriet. Après environ un quart de siècle sont présents parmi nous quelques uns de ceux qui furent des partisans ardents de nos rencontres et j'ai plaisir, au nom de mes collègues strasbourgeois, d'en saluer quelques uns qui n'ont ensuite jamais manqué de revenir à Strasbourg. Une chaude amitié s'est nouée entre tous, et nous sommes heureux de voir s'agréger régulièrement au groupe primitif de nouvelles figures, que nous accueillons avec joie.

Le thème de notre rencontre: Byzance et l'Europe, a déjà donné lieu à une importante manifestation tenue il y a peu à Delphes. Que nous l'ayons retenu pour notre VI^e Symposium prouve à l'évidence son actualité. Dire que nous l'épuiserons serait assurément prétentieux, mais les communications annoncées permettent d'ores et déjà d'approfondir des thèmes fort divers. Les orateurs inscrits et présents, d'autres qui n'ont pu être des nôtres pour ces trois journées, mais qui ne sont engagés à fournir un texte, ne manqueront pas d'apporter leur pierre à la construction d'une nouvelle connaissance quant aux rapports entre Byzance et l'Europe.

Il nous faut donc réfléchir à ces deux termes, Byzance, l'Europe. Byzance, vieille colonie grecque rebaptisée Constantinople par Constantin en 330, est à l'origine d'une civilisation qui devait durer un millénaire et rayonner sur l'Orient méditerranéen. Par Byzance, l'Occident reçut une grande partie de l'héritage gréco-romain. L. Bréhier, qui fut un de nos grands byzantinistes, pouvait dire que *sans la chaîne continue qui relie les penseurs des*

Temps modernes à ceux de la Grèce ancienne, il y aurait un singulier hiatus si Byzance n'avait sauvé de la destruction les trésors de la civilisation antique et lutté pendant mille ans pour les conserver à l'humanité.

Byzance ne saurait se comprendre pour nous médiévistes sans faire référence à la nouvelle Rome qu'avait fondé Constantin. Le Basileus s'intitule *Basileus tôn Romaiôn*, il se veut l'héritier des Césars romains, et tout puissant il revendique les terres occidentales qui firent partie du grand Empire romain. Justinien y a épuisé une partie des forces de l'Empire, sans parvenir véritablement à ses fins, et bientôt l'Empire se restreint à sa partie balkanique et asiatique, sans pouvoir maintenir face aux Musulmans et aux Normands ses positions occidentales. Evoquer Byzance à son apogée, c'est prioritairement rappeler le règne de Basile II (968-1025), quand l'Empire a pour frontière le Danube au nord, qu'il contrôle les côtes de la Mer Noire, s'avance en Arménie et domine la Mésopotamie supérieure. Héritier de l'Empire romain, le Basileus ne peut tolérer qu'en Occident puisse se dresser un rival, qui vienne lui contester le titre et l'héritage qu'il estime sien, qu'il s'appelle Charlemagne ou Frédéric Barberousse.

Byzance, ce n'est pas seulement l'Empereur tout puissant, chef de guerre, grand administrateur au milieu de sa Cour, vivant dans le luxe le plus souvent et soumis à un cérémonial très strict, dont Constantin Porphyrogénète a su nous décrire les détails dans son *Livre des Cérémonies*. Lieutenant de Dieu, le Basileus est le protecteur de l'Eglise, qui lui accorde son appui à condition qu'il obéisse à la loi divine. Dominée par le patriarche, résidant à Constantinople, qui entend tenir dans l'Eglise chrétienne une place égale à celle du pape, l'Eglise byzantine joue un rôle capital au sein de l'Empire. Elle est maîtresse de l'enseignement, elle contrôle les arts et les esprits et s'affirme une puissance temporelle, qui, par sa richesse foncière, la pose en rivale de la puissance impériale. Les monastères sont avec le patriarche deux forces essentielles, un véritable Etat dans l'Etat. C'est dans la capitale même que l'Eglise présente le visage le plus brillant, et Ste Sophie proclame largement le rôle moteur tenu par l'Eglise dans la vie artistique et

culturelle de l'Empire. Car le rôle civilisateur de l'Eglise byzantine fut immense, pour maintenir l'héritage gréco-romain, surtout hellénistique, comme le montrent les textes antiques et sacrés, copiés et illustrés par les moines, largement commentés par les penseurs byzantins.

Mais Constantinople n'était pas seulement la capitale impériale, le siège du Patriarche et des grands monastères. Elle était aussi un grand carrefour du monde méditerranéen, où très tôt accourent les marchands italiens, d'abord vénitiens ou amalfitains, puis au XII^e siècle génois et pisans. Dès les Xe-XII^e siècles, ils se substituent aux commerçants locaux et accaparent le trafic des étoffes précieuses et des épices. Les rivalités entre commerçants italiens se retrouvent en plein cœur de l'Empire byzantin, en même temps que se déchaîne contre eux la xénophobie de la population de la capitale. Les Vénitiens finissent par détourner en 1204 les Croisés de la IV^e Croisade, qui s'emparent de Constantinople. Pendant un peu plus d'un demi-siècle, ils s'assurent le monopole du trafic commercial de la Mer Noire et notre regretté F. Thiriet en a su retracer les aspects principaux dans son ouvrage devenu classique sur la Romanie vénitienne. Aux Vénitiens succèdent en 1261 les Génois qui de Péra et de Caffa s'élancent sur la route de Chine et dont une grande partie de l'épopée a été retracée par l'ami Michel Balard. Constantinople devient bien un carrefour essentiel du monde oriental méditerranéen. Les richesses asiatiques y coulent à flot, mais elles ne font qu'y transiter, manipulées par les Génois et ceux qui sont liés au grand port ligure. Ce n'est pas à Constantinople, à sa population que profite ce trafic par lequel les Européens ont accédé au grand marché chinois. Les coups de boutoir des khans mongols sur les bords de la Mer Noire, mais surtout l'irruption des Turcs ottomans, qui finissent par s'emparer de Constantinople en 1453, détruisent définitivement ce qui restait de l'Empire byzantin, moribond, incapable de survivre et de faire face à ses ennemis.

L'Empire byzantin, si brillant au Xe siècle au temps de Basile II, s'écroule ainsi au milieu de XV^e siècle. Oserions-nous repren-

dre ce vers célèbre d'Athalie: *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?* Certes, notre dernier Symposium nous a montré que Byzance n'était pas tout à fait morte. Sa civilisation continue largement de rayonner et Moscou tente même de s'affirmer une troisième Rome, en tentant d'assumer l'héritage qui était celui du Basileus et du Patriarche. Ce n'est donc pas ici le lieu de revenir sur ces aspects, pas plus que nous ne tenterons de nous interroger sur les causes de la décadence de l'Empire, thème trop complexe pour être évoqué en quelques minutes ou quelques phrases.

Le monde byzantin avait largement vécu des contacts avec l'Europe, et nous l'avons évoqué à tout le moins schématiquement sur le plan économique. Car s'il est vrai que les Byzantins ont prioritairement vu l'Europe sous l'aspect des marchands des républiques maritimes italiennes venus en quelque sorte confisquer leur richesse, ils ont aussi entretenu des relations politiques et religieuses avec l'Occident chrétien. Et c'est bien cet Occident chrétien qui incarne prioritairement l'Europe au Moyen Âge. Certes, des marchands venus des pays nordiques par les steppes russes ont fréquenté le grand marché de Constantinople, où ils apportaient leurs fourrures, du bois et du miel, mais ce n'est là qu'un épiphénomène, qui n'a eu que peu d'échos au sein même de l'Empire. Pour les Byzantins, l'Occident chrétien, où ils sont restés implantés en Italie méridionale jusqu'au milieu du XI^e siècle, n'a pas manqué de représenter un rival redoutable, lorsque Charlemagne en vient à restaurer un Empire qui se veut romain par le lieu du couronnement. L'Occident chrétien, c'est aussi le pape qui entend s'affirmer au-dessus du patriarche comme le chef de toute l'Église chrétienne. Les querelles pour la primauté au sein du monde chrétien ne cessent de s'envenimer jusqu'à la rupture de 1054, mais les Orientaux n'ont une véritable perception de leurs différences avec les Occidentaux qu'au lendemain de la 4^{ème} Croisade, lorsque sur un même territoire, byzantin par sa population, se font concurrence deux Églises, toutes deux chrétiennes. Les populations byzantines, qui n'entendent pas adopter les rites romains, s'opposent à toute assimilation.

Politiquement, socialement, le monde byzantin gardait son

originalité, mais n'en entretenait pas moins des relations avec le monde occidental. Les deux mondes ne pouvaient s'ignorer; par-delà l'économie, les Croisades ont largement contribué à faire connaître aux Occidentaux les splendeurs de Constantinople, qu'ils ont d'ailleurs peu respectées. Mais l'Occident n'est pas sans recevoir des effluves typiques de l'Orient byzantin, que l'on songe à la Chapelle royale de Palerme ou à la décoration de la cathédrale de Monreale. Il est vrai que les souverains normands siciliens entendaient assumer cette partie de l'héritage byzantin propre à leur royaume. N'allaient-ils pas jusqu'à revendiquer la couronne impériale, mettant même un temps en danger la capitale impériale? Leur successeur, Frédéric II, abandonne en grande partie cette prétention, mais son père Henri VI n'y avait pas renoncé, semble-t-il.

Les Européens occidentaux sont impuissants à sauver Byzance de la catastrophe finale, quand bien même ils n'y ont pas contribué. Et pourtant les appels au secours du Basileus n'ont pas manqué. Il est au moins un exemple qui a laissé des traces sur le plan artistique. En 1438 se réunit à Florence un concile, dont le but était la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident, et la réunion de ce concile était voulue, demandée par le Basileus à la recherche d'un appui de l'Europe occidentale pour sauver Constantinople de la menace turque. Benozzo Gozzoli a immortalisé dans la chapelle du palais Médicis, sous un titre fallacieux: *Le Cortège des Rois Mages* le défilé inaugural du concile. Malgré les concessions de l'Empereur devant la papauté, d'ailleurs contre le vœu de ses sujets, l'Europe occidentale ne pourra venir au secours de Constantinople. Exsangue, du fait de la guerre de Cent Ans, des effets de la Peste, du ralentissement économique lié à ce que les historiens occidentaux appellent "la crise de la fin du Moyen Age", l'Europe ne peut sauver l'Empire byzantin de la nouvelle poussée asiatique représentée par les Turcs otomans. C'en sera fini de l'Empire byzantin.

Notre Europe contemporaine ne surait oublier tout ce qu'elle doit à la civilisation byzantine. Qu'il y ait eu une Europe occiden-

tale, dont le Saint Empire romain germanique, qui se voulait l'héritier lui aussi de l'Empire romain autant que de celui de Charlemagne, pensait un temps faire l'unité, comme il y avait en Orient une Europe byzantine, rattachée à Constantinople, au Basileus et au Patriarche, ne saurait nous faire oublier le sens même du mot "Europe". Le concept d'Europe, tel qu'il s'est imposé à nous, hérité de l'Histoire, recouvre des réalités qui n'ont pas toujours été perçues dans le même sens par les Européens de l'Ouest et de l'Est. Laissant de côté le mythe "Europe", pour nous attacher à ce que veut signifier le concept "Europe", il faut bien avouer que l'hypothèse qui voit dans son étymologie *Euryopa*, autrement dit en grec: qui résonne ou regarde au loin, ne va pas sans ouvrir certains horizons. Reprenant ce qu'écrivait récemment notre collègue philosophe Philippe Lacoue-Labarthe à l'occasion du Carrefour des littératures européennes, *ce qui résonne au loin est attentif aux lointains, en souci de l'Autre, comme nous disons aujourd'hui*. Quel plus bel objet de réflexion est le nôtre dans ce Symposium où nous voudrions faire surgir, ne serait-ce que partiellement, ce qui fut l'un des grands moments de l'histoire des civilisations de notre continent!

ESCLAVAGE EN CRIMÉE ET SOURCES FISCALES GÉNOISES AU XVe SIÈCLE

MICHEL BALARD / UNIVERSITÉ DE PARIS 1 - SORBONNE

"La cité de Gaffa est de Genevois (entendons de Génois) et si est vosine et circonnée de pays payens comme les Tartres, de Cercassi et de Rossi (c'est à dire de Russes) et d'auldres nations payens. Jusques à celles pars le souldain du Cayre mande ses facteurs et fait achatter esclaves, lezquelx n'ont nesune aultre voye de monter en mer se non que en la cité de Gaffa". Ainsi s'exprime Emmanuel Piloti, pour dénoncer en 1420 dans son traité sur le passage en Terre Sainte le rôle funeste des Génois qui, à partir de leur grand comptoir criméen de Caffa, pourvoient le soudan du Caire en contingents réguliers d'esclaves¹. Piloti ajoute même que ce sont plus de 200 âmes qui prennent chaque année la route du Caire à partir de la Crimée². Al-Maqrizi confirme d'ailleurs que "les Mongols donnèrent leurs enfants et leurs proches aux commerçants qui les vandaient à l'Egypte et, en cela, ils participaient au bonheur de celle-ci"³. Les maquignons génois, principaux intermédiaires de la traite, seraient ainsi les fossoyeurs des espoirs de la chrétienté en fournissant aux Mamlûks le gros de leurs troupes.

Une telle assertion mérite vérification. Quelle place en réalité tient Caffa dans les circuits de la traite au XVe siècle? Le rôle du comptoir criméen, sans doute essentiel au temps de Piloti, l'est-il encore, à mesure que l'étau ottoman se resserre sur la colonie

¹ E. PILOTI, *Traité sur le passage en Terre Sainte*, éd. H. DOPP, Louvain-Paris 1958, p. 143.

² Ibidem, p. 54.

³ Al-MAQRIZI, *Kitab as-Suluk*, II, p. 524, cité par M. TAHAR MANSOURI, *Recherches sur les relations entre Byzance et l'Egypte (1259-1453) (d'après les sources arabes)*, Tunis 1992, p. 157. Pour le commerce des esclaves du Kiptchak vers l'Egypte, voir ibidem, p. 147-159 et 207-210.

génoise, que les Détroits passent sous le contrôle des Turcs et que le commerce occidental se réduit à un mince filet de trafic, selon le bon ou le mauvais vouloir des Ottomans? Tel est l'objet de cette enquête qui cherchera à mettre en valeur l'aspect commercial mais aussi fiscal du problème de la traite en Crimée à partir des données fournies par les registres de la *Massaria*, c'est à dire de la Trésorerie de Caffa, conservés aux Archives d'Etat de Gênes⁴. Ce fonds, qui constitue une source essentielle sur les destinées de la colonie génoise au XVe siècle, n'offre malheureusement pas une information continue: quelques registres isolés (1375, 1381, 1386, 1410) précèdent une série, interrompue de 1426 à 1441, de 1442 à 1446 puis de 1448 à 1454, et qui ne retrouve une certaine régularité qu'à partir de 1455 et ce jusqu'en 1472, les derniers registres de l'administration génoise ayant sans doute disparu dans la tourmente de la conquête ottomane de 1475.

Par sa nature de comptabilité publique, la documentation sur l'esclavage en Crimée est avant tout de caractère fiscal. La traite, en effet, est sujette à un certain nombre de droits perçus par l'administration génoise sous la forme de gabelles mises aux enchères chaque année et qui apportent à la Commune des revenus non négligeables. Ceux-ci apparaissent soit sous la rubrique de l'*Officium sancti Anthonii*, qui régissait la vente et l'exportation de la main d'oeuvre servile, soit dans les recettes du compte *Comune* qui récapitule les ressources et les dépenses principales de l'administration génoise.

En effet, à une date incertaine, mais proche sans doute de la guerre de Chioggia, la Commune a cherché à instaurer une sorte de monopole génois de la traite en mer Noire, particulièrement vis-à-vis des Vénitiens et des Turcs: une délibération du Sénat vénitien du 28 octobre 1384 proteste contre les autorités génoises qui prétendent interdire aux sujets de la Sérénissime le transport d'esclaves tatars en Turquie⁵. Pour contrôler l'initiative individu-

⁴ Archivio di Stato di Genova (abrégeé ASG), San Giorgio, registres n° 1224 à 1262.

⁵ F. THIRIET, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Roumanie*, t.1, Paris - La Haye, 1958 n° 683, p. 166.

elle des traitants, a été fondée à Caffa une maison des esclaves, sise dans le bazar de la ville⁶, à la tête de laquelle se trouvent des fonctionnaires, les *officiales capitum sancti Anthonii*, qui afferment la perception de plusieurs droits: l'*introitus cabellarum sclavorum et sclavarum*, qualifié aussi de *cabella capitum*, réunissant deux gabelles à l'origine différentes, au taux de 8 et de 33 aspres par tête. On peut donc admettre que les ventes et exportations d'esclaves sont passibles à Caffa d'une taxe de 41 aspres par tête, de sorte que le montant des enchères, augmenté d'environ 25% pour les frais et bénéfices des collecteurs, peut être un indice sûr de l'essor ou du déclin de la traite.

A côté de la *cabella capitum*, existe une seconde taxe, dénommée *introitus* ou *comerchium Officii sancti Anthonii*, au taux inconnu, mai qui, selon un passage de la Massaria de Caffa de 1387⁷, pèse sur tous les esclaves venus de Tana et des autres régions orientales de la mer Noire. A la fin du XVe siècle, est cité un *introitus censarie sclavorum*, taxe de courtage sur les esclaves mis en vente, mais qui disparaît dans les registres du début du XVe siècle⁸. En outre, les *officiales sancti Anthonii* tiennent à part les comptes de leurs débiteurs, c'est à dire de tous ceux qui ont transporté des esclaves sur leurs vaisseaux, visités par les dits officiers. Mais il semble bien qu'au fil des années, ce ne sont plus seulement les esclaves transportés en mer Noire qui sont taxés, mais toute marchandise embarquée sur les navires des traitants. Dans ces conditions, on connaît ce que rapporte l'*Officium* à la Commune, mais sans pouvoir distinguer les profits tirés des esclaves de ceux provenant des autres marchandises. Enfin, il faut noter que le statut de Caffa de 1449 prend acte de l'inutilité de maintenir l'*officium sancti Anthonii*, aux activités désormais réduites, et charge deux des *officiales Monete* de visiter les navires, avec les mêmes pouvoirs que ceux que détenaient jusque

⁶ ASG, San Giorgio, Caffa Massaria 1374, f. 95r: "introitus cuiusdam domus posite in bazalle ubi venduntur capita".

⁷ ASG, San Giorgio, Caffa Massaria 1386, f. 323r.

⁸ En 1381, elle est adjugée 60 sommi d'argent à Giovanni Ferechio et à Napoleone Ceba, mais le taux étant inconnu, on ne peut dire combien d'esclaves ont été mis en vente; cf. M. BALARD, *La Romanie génoise (XIIe-début du XVe siècle)*, 2 vol., Gênes-Rome, 1978, t.1, p. 299-300.

là les *officiales sancti Anthonii*⁹. Il paraît certain que la suppression de l'*Officium S. Anthonii* a affaibli le contrôle génois sur le commerce des esclaves, ce qui pourrait expliquer que dans la seconde moitié du XVe siècle, la part des traitants génois s'affaiblisse au profit de leurs concurrents turcs et juifs.

Ces prémices méthodologiques étant présentées, voyons ce que nous apprennent ces différentes taxes. On peut suivre le produit de la *cabella capitum* durant environ un siècle, du premier registre de la *Massaria* de 1374 jusqu'au dernier de 1472. La *cabella capitum* fait l'objet de deux adjudications annuelles, l'une en février, l'autre d'abord en juin (jusqu'en 1460), puis en septembre, de 1462 à 1472. On pourrait croire que l'une concerne la taxe de 33 aspres, l'autre celle de 8 aspres par tête. En réalité, il n'en est rien, dans la mesure où le produit des enchères est du même ordre de grandeur, qu'elles aient lieu à la fin de l'hiver, ou en été. Il s'agit donc de deux prélèvements parallèles, opérés par des adjudicataires différents, pendant une année entière, le nombre des esclaves mis en vente ne résulte donc pas de l'addition des deux taxes, mais de leur moyenne annuelle.

Quelle est la situation initiale, telle que nous la fait connaître en 1374 le premier registre de la *Massaria* conservé? A cette date, les deux *officiales capitum* de février rapportent à la Commune 108.413 aspres, pour la taxe de 33 aspres par tête. Ils ont donc pu taxer au minimum 3285 esclaves¹⁰. En 1386, alors que Caffa est en guerre contre les Tatars de Solgat (Crimée intérieure), Tommaso di Montaldo est chargé de percevoir cette même taxe de 33 aspres portant sur les ventes d'esclaves. Entre le 11 août 1385 et le 10 juillet 1386, l'imposition rapporte à la Commune une somme de 41.452 aspres, auxquels s'ajoutent 3.608 aspres, montant des gages du percepteur. Cela signifie que 1.365 esclaves ont été mis en vente en l'espace de onze mois, soit à peu près 1.500 esclaves par an. Son successeur, Percivale di Cassina, lui aussi salarié, a taxé 938 esclaves en 7 mois, entre août 1386 et février 1387, soit

⁹ A. VIGNA, "Codice diplomatico delle colonie tauro-liguri", dans *Atti della Società ligure di Storia patria* (abrégé ASLi), t. VII/2/2, Gênes 1881, p. 595.

¹⁰ ASG, San Giorgio, Caffa *Massaria* 1374, f. 36r et 212r.

environ 1.600 esclaves par an. Ce sont là des estimations précises, car il n'y a pas discordance entre le revenu réel, donc les sujets imposés, et la part revenant à la Commune, puisqu'il s'agit alors d'une taxe levée par un fonctionnaire salarié, et non pas d'une gabelle affermée à un financier ne songeant qu'à masquer l'assiette réelle de l'imposition¹¹. Pour les années 1381-1382, nous ne connaissons que le revenu total de la taxe, soit 156.445 aspres, revenu qui impliquerait des ventes portant sur un minimum de 3.800 esclaves¹².

Au XVe siècle, la situation change du tout au tout. La gabelle est affermée; les montants perçus baissent par paliers. En 1411, la *cabella capitum* de février, réunissant les deux taux — 8 et 33 aspres par tête — rapporte 95.000 aspres, soit des ventes minimales de 2.317 esclaves, près de 2.900, en tenant compte des frais et bénéfices des collecteurs. Mais très vite les revenus déclinent: dans les années 1420, ils oscillent entre 40 et 68.000 aspres, ce qui implique au maximum 2.000 ventes dans l'année; ce niveau se maintient, jusqu'en 1447. Sept ans plus tard, quand reprend la documentation, le rapport n'est plus que d'une trentaine de milliers d'aspres, soit environ un millier d'esclaves vendus. La prise de Constantinople qui affermit le contrôle ottoman sur les Détroits, a donc des conséquences immédiates pour l'histoire de la traite. Le trafic s'effondre en une dizaine d'années, puisqu'en 1460 la *cabella capitum* de février trouve preneur à 12.950 aspres (soit 400 esclaves au grand maximum), et celle de juin pour seulement 10.000 aspres. A partir de 1463, on ne trouve plus mention que de la gabelle de septembre qui trouve preneur à 15.000 aspres, décline à 13.600 en 1465 et se maintient à hauteur de 20 à 22.000 aspres dans les dernières années de la domination génoise; autant dire qu'environ 600 esclaves sont alors mis en vente.

Trois constatations s'imposent. En un siècle, les ventes sont passées de près de 3.200 esclaves à moins de 600 par an, soit une chute de près de 80%, qui se traduit par la rareté des sujets pontiques sur le marché génois dans la seconde moitié du XVe siècle¹³.

¹¹ Ibidem, Caffa Massaria 1386, f. 204v et 236v.

¹² Ibidem, Caffa Massaria 1381, f. 374v.

En second lieu, le déclin a précédé la chute de Constantinople, mais a été accéléré par la fermeture plus ou moins complète des Détroits au commerce occidental, après 1453. En troisième lieu, les deux gabelles, celle de février et celle de juin suivent des courbes parallèles, avant d'être sans doute réunies en une seule en 1463. Mais le déclin n'est toutefois pas continu: un certain redressement intervient à partir de 1466. Il est donc inexact d'imputer la chute de Caffa à une détresse financière exacerbée. Dans la domaine de la fiscalité sur les esclaves, comme pour les autres revenus de la Commune¹⁴, un mieux a précédé la chute, ultime sursaut d'un vieil organisme malade, face à l'ennemi menaçant.

Il y a peu à dire sur la seconde taxe, l'*introytus Officii sancti Anthonii*, dont le rapport reste pratiquement constant entre 1410 (27.763 aspres) et 1472 (28.100 aspres), avec des minima en 1460 (11.261 aspres) et un maximum en 1457 (30.837 aspres). Cette surprenante continuité tendrait à prouver que l'importation d'esclaves à usage interne est quasi constante à Caffa.

En revanche, le profit tiré par la Commune de l'*Officium sancti Anthonii* s'effondre en quarante ans. En 1423, Caffa perçoit encore 93.213 aspres de la traite et même 159.629 aspres en 1425. Mais ensuite, on passe de 67.052 aspres en 1447 à 21.145 en 1454, une diminution des deux tiers, parfaitement symétrique à la réduction des enchères de la *cabella capitum*. Dans les années suivantes, le revenu de l'*Officium* tombe rapidement, pour atteindre 2.772 aspres en 1463 et disparaître après cette date. On mesure ainsi quel bouleversement la conquête ottomane a apporté dans les circuits traditionnels de la traite. Le commerce des esclaves dans les régions pontiques dépend totalement de l'ouverture ou de la fermeture des Détroits aux navires occidentaux.

On le voit mieux encore, si l'on examine les données sur le trafic, conservées par les registres de la Massaria. Elles concernent à la fois les transporteurs, les directions vers lesquelles sont acheminés les esclaves et le nombre de têtes transportées.

¹³ D. GIOFFRE, *Il mercato degli schiavi a Genova nel secolo XV*, Gênes 1971, p. 13-26 et graphique, p. 175.

¹⁴ Voir notre étude sur la fiscalité de Caffa au XVe siècle, à paraître dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*.

Entre 1422 et 1457, les comptes des *officiales capitum sancti Anthonii* dénombrent 122 bâtiments ayant transporté des esclaves en mer Noire, et passibles de la taxe levée par l'*Officium*. Un tiers — soit 41 — a comme patrons des *Sarraceni*, entendons par là des Turcs acheminant leur cargaison vers Sinope, Simisso et Samastri. Un autre tiers — soit 40 — est possédé par des Gênois ou des Ligures, qui n'hésitent pas à prendre à leur bord des traitants musulmans. Vingt-deux navires sont en la possession de Grecs originaires de Trébizonde, de Sinope, de Samastri ou de Simisso. Treize appartiennent à des Latins étrangers à la Ligurie; parmi ceux-ci, deux Vénitiens. Enfin six de ces navires sont aux mains de Juifs de Caffa ou de Solgat. Le monde des traitants en mer Noire est donc extrêmement diversifié. Il reflète l'hétérogénéité ethnique de ses régions bordières, les Turcs n'hésitant pas à transporter des co-religionnaires, et les Latins se mêlant aux Grecs et aux Turcs pour acheminer des esclaves païens venus des régions orientales du Pont vers les côtes septentrionales de l'Asie mineure. Dans le temps, une mutation intervient: alors que dans les années 1422 à 1425, la domination occidentale est écrasante — 41 noms de traitants latins contre 17 Grecs et un Turc — de 1442 à 1457 celle des Turcs devient quasi exclusive: 40 noms contre 10 d'origine occidentale.

Les directions principales du trafic sont en effet nord-sud. Tous les ports de la côte micrasiatique accueillent des cargaisons humaines: Savastopoli, Trébizonde, Samastri, Simisso, Sinope surtout, et plus à l'ouest, Héraclée du Pont, Péra et Carpi. Tout se passe comme si l'acheminement des esclaves tatars ou circassiens vers les Mamlûks empruntait à la fois la voie de mer et la voie de terre: la première de Caffa à Sinope, véritable plaque tournante de la traite à cette époque; la seconde de Sinope à Attalia, à travers les espaces steppiques de l'Asie mineure, sans doute pour échapper au contrôle tâtilon des Détroits par les Ottomans qui cherchent à asphixier le pouvoir mamlûk en tarissant les sources de la traite.

Les quantités acheminées sont loin d'être négligeables. En 1423, un certain Xsalonus charge 172 têtes; deux ans plus tard,

Niccolo de Franchis de Goano transporte 108 Surrasins de Solgat et du pays des Coumans ("Comania") jusqu'à Sinope. Plusieurs dizaines d'esclaves aux mains d'un même maquignon ne sont pas chose rare. Il serait sans doute essentiel de tenir une comptabilité précise de ces transports. C'est chose difficile, car se mêlent dans les rubriques esclaves et hommes libres, les deux catégories étant qualifiées de "têtes". Voici par exemple, le 28 novembre 1424, sur la *navata* de Tommaso Trotus et de Manoli Ziliotus 20 têtes libres et esclaves de Sarrasins originaires de Samo¹⁵ et de Solgat, ou, le 31 mai 1426, sur la *navata* d'Antonio di Pietrarossa allant à Péra, "dix-sept têtes de Sarrasins libres et esclaves". La différence tient au montant de la taxe: alors qu'un Turc libre de Sinope ne doit que 10 aspres, les esclaves de Brousse et de Sinope doivent payer un *sommo* par tête, c'est-à-dire vingt fois plus que leurs co-religionnaires libres.

A partir de 1454, les Génois et autres Latins disparaissent du monde des traitants. Ils sont remplacés par des Turcs, mais le nombre d'esclaves mentionnés comme tels décline: la galéasse du Turc Macomet de Simisso transporte 97 esclaves le 10 juillet 1454; le 17 juillet 1458, la nef de Luxardus Ieronimus n'a plus que huit têtes d'esclaves "sarrasins". En 1460, deux Turcs de Sinope remplacent les habituelles cargaisons d'esclave par un chargement de chameaux sur une fuste de Simisso. A cette date, les sommes minimales prélevées par l'*Officium* ne représentent plus qu'un taxe d'embarquement pour un certain nombre de Turcs transportant quelques marchandises entre les rives septentrionales et méridionales de la mer Noire.

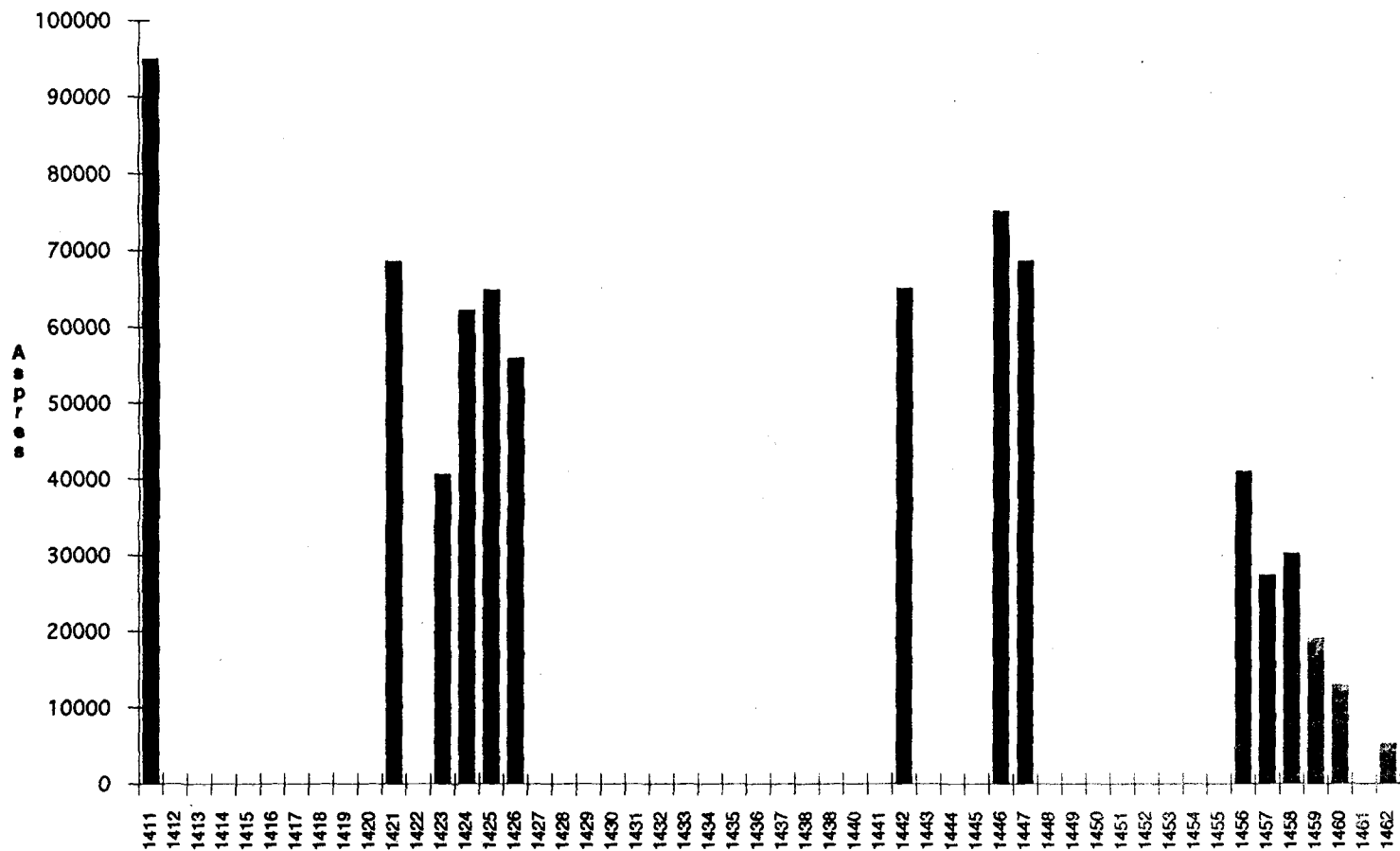
Ces quelques données quantitatives soulignent le déclin rapide de Caffa comme centre de la traite dans les régions pontiques au cours du XVe siècle. Celle-ci a connu, semble-t-il, son plus grand essor dans les années au cours desquelles Emanuel Piloti a rédigé son traité, entre 1410 et 1420. Alors, près de 3.000 esclaves

¹⁵ L'identification de ce lieu fait problème. On pense immédiatement à Samos, mais pourquoi l'île enverrait-elle à Caffa des esclaves turcs qui reprendraient ensuite la route de Sinope? Deux hypothèses possibles: le pays des Samogètes, c'est-à-dire des Russes, ou Sam sur la Caspienne. Je remercie S. Karpov de cette suggestion.

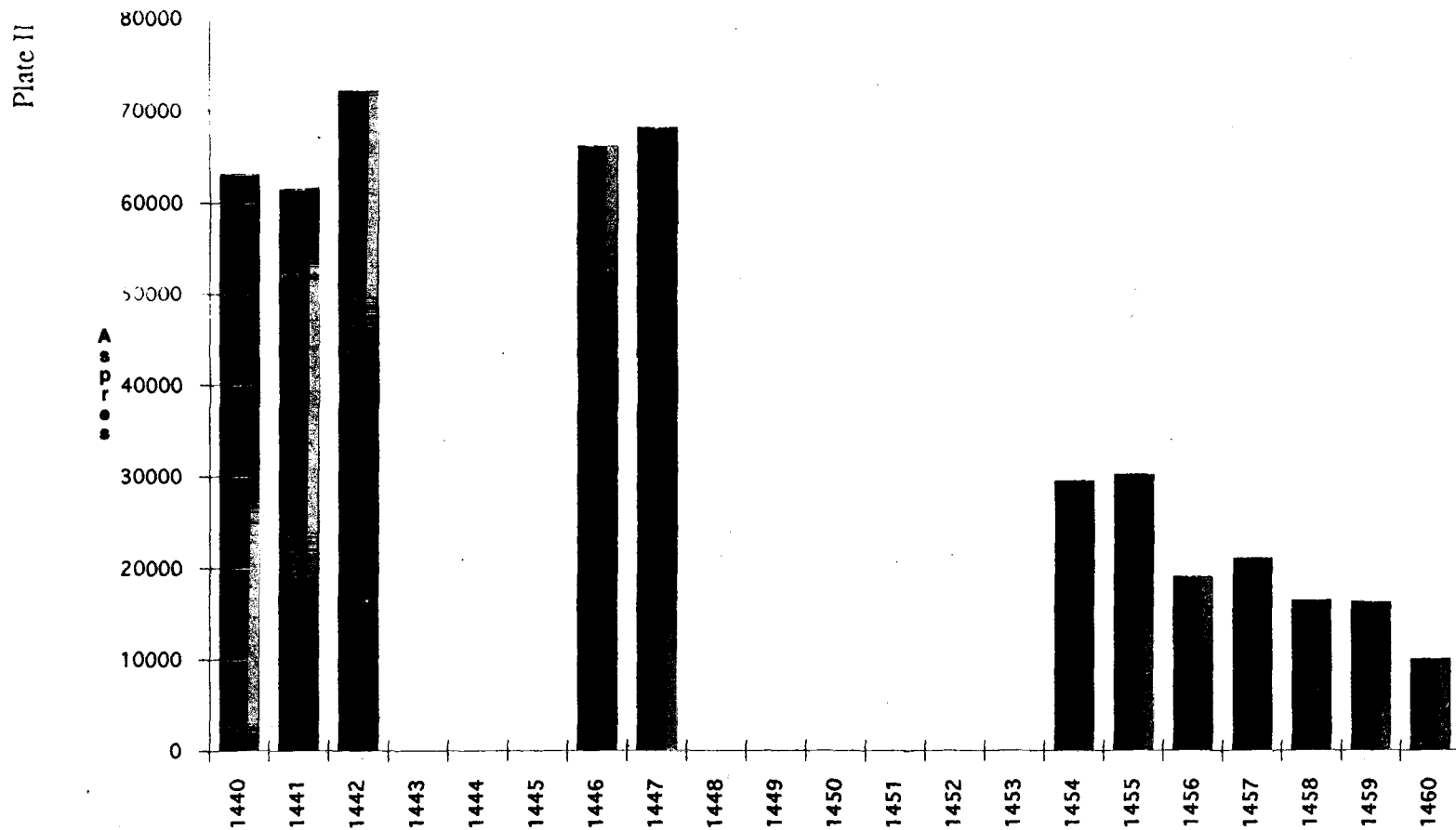
partaient chaque année du grand comptoir génois. Il es probable que plus des deux tiers prenaient le chemin de l'Egypte mamlûke. Le rôle des traitants et maquignons génois s'est ensuite très vite amoindri. Avant même la chute de Constantinople, ils sont remplacés dans les circuits de la traite par des Grecs et surtout par des Turcs. Enfin, si l'on peut aujourd'hui minimiser l'impact de la prise de Constantinople en 1453 par les Ottomans sur l'économie méditerranéenne considérée dans son ensemble, on ne peut en dire autant pour le commerce pontique. Celui-ci, au moins en ce qui concerne le trafic des esclaves, a subi de plein fouet les conséquences de la relative fermeture des Détroits. Les Mamlûks ont dû recourir à d'autres sources et réduire leurs importations d'hommes. Les Génois ont dû se passer des Tatars et des Circassiens et faire appel aux noirs de Tripolitaine, sans parler des Guanches des Canaries. Le déclin de la traite génoise en mer Noire après 1453 a pour corollaire un intérêt nouveau porté vers les îles de l'Atlantique: promesse de grandes fortunes encore ignorées au moment de la prise de Constantinople par les Ottomans.

MICHEL BALARD: ESCLAVAGE EN CRIMÉE ET SOURCES FISCALES
GÉNOISES AU XV^e SIÈCLE

Cabella capitum februaril (1411-1462)



Cabella capitum lunii (1440-1460)



A PROPOS DE LA "BULLA CYPRIA" DE 1260

JEAN RICHARD / DIJON

La bulle *Cultus justitiae* que le pape Alexandre IV promulgua le 3 juillet 1260, est ordinairement connue sous le nom de *Bulla Cypria* ou de *Constitutio Cypria*. Et elle a réglé pour plusieurs siècles les rapports entre l'Eglise latine et l'Eglise grecque de Chypre; on en trouve le texte dans les compilations juridiques à l'usage des Grecs comme à celui des Latins¹.

Elle a été d'ordinaire jugée assez sévèrement. Un historien de la papauté a écrit: "Alexander IV ... settled the question in a way that did little credit to his ability as a statesman, not to say even to his sense of justice"². Plus abrupt encore, l'article passionné de H.J. Magoulias affirmait que le pape avait imposé aux Grecs "an abject and total submission"³.

¹ Il convient de noter que ce texte a fait en réalité l'objet de deux expéditions différentes : une "grande bulle", commençant par *Ad perpetuam rei memoriam*; c'est celle qui a été publiée par M.M. Wojnar dans les *Acta Alexandri papae IV*, p. 91-102 (Pontificia commissio ad redigendum codicem juris canonici orientalis, *Fontes*, 3a series, IV, 2). L'autre est une bulle consistoriale, portant la souscription de plusieurs cardinaux, et commençant par *In perpetuum*: c'est celle qu'a éditée D.M. Mansi dans *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*. XXIII, col. 1037-1046.

² Horace K. MANN, *The lives of the Popes in the early middle ages*, XV: *Alexander IV to Gregory X (1254-1276)*, London 1926, p. 122. Cette phrase a été reprise en conclusion de l'annotation des *Acta Alexandri pp. IV*.

³ Rev. Harry J. MAGOULIAS, "A study in Roman Catholic and Greek Orthodox Church relations on the island of Cyprus between the years A.D. 1196 and 1360", dans *Greek orthodox Theological Review*, X, 1964, p. 75-106. La *Bulla Cypria* est replacée dans son contexte par J. HACKETT, *History of the orthodox church of Cyprus*, London 1901, p. 112 et suiv. (Cet ouvrage déjà ancien, traduit en grec par Ch. I. Papaïoannou, Athènes 1923-1932, 3 vol, a servi de base au chapitre "The two churches" de George HILL, *A history of Cyprus*, vol. III, Cambridge 1948, p. 1091-1104), et par Joseph GILL, "The tribulations of the Greek Church of Cyprus", dans *Byzantinische Forschungen*, V, 1977, p. 73-93 (réimprimé dans *Church Union, Rome and Byzantium 1204-1453*, London, Variorum, 1979, n° V). Cf. aussi Miltiades B. EFTHIMIOU,

Or le premier résultat de la publication de cette bulle fut le départ de l'archevêque latin, Hugues de Fagiano, qui se considérait comme désavoué par le pape et se retira en Occident⁴. Force nous est de nous demander si ce texte représentait réellement pour le clergé grec une capitulation face au clergé latin.

Le préambule de la bulle précise l'esprit dans lequel elle a été conçue: il était nécessaire de ramener la concorde entre des hommes d'Eglise en procès (un autre passage ajoute que la prolongation du procès aurait coûté trop cher aux clercs grecs), et ceci en préférant la voie de la charité à la rigueur du droit. Ceci annonce donc un compromis.

Nous apprenons que le métropolitain grec de Chypre, l'archevêque Germanos Pesimandros, était venu en personne à la cour romaine pour présenter son appel contre les vexations qu'il subissait de la part d'Hugues de Fagiano, tandis que les procureurs de ce dernier protestaient qu'ils n'avaient pas été mandatés par lui à cette fin, et qu'ils étaient venus à la Curie pour d'autres raisons. Germanos s'était refusé à comparaître devant l'archevêque latin en arguant de ce qu'il relevait immédiatement du pape; Hugues l'avait excommunié et avait interdit à ses ouailles de lui obéir: quand Germanos était parti pour l'Occident, il avait privé ses vicaires de leurs pouvoirs. Les procureurs de l'archevêque latin faisaient valoir que l'élection de Germanos était irrégulière. Il avait été élu, à la mort de l'archevêque Neophytos (1220-1251), par les évêques grecs de l'île qui étaient alors sous le coup d'une excommunication, en vertu non d'une autorisation de l'archevêque de Nicosie, mais de celle du légat pontifical Eudes de Châteauroux.

Reprenant la question à l'origine, ils affirmaient que, lorsque le pape Célestin III avait constitué l'église latine de Chypre (1196), il

Greeks and Latins in thirteenth century Cyprus. A study in churchmen and crusaders, Ph. D., Miami University, 1974, et Archimandrite Parthenios I. KIRMITZI, "Η ὀρθόδοξος ἐκκλησία τῆς Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας".

⁴ L. de MAS-LATRIE, "Le bienheureux Hugues de Pise, archevêque de Nicosie", dans *Revue historique*, V, 1877, p. 68-83. Religieux à Lapais (Episcopia) avant d'être élevé à l'archevêché, Hugues fonda près de Pise un prieuré de chanoines réguliers qu'il apela Episcopia. Il mourut en 1268 ou 1269, sans être revenu à Chypre.

avait privé les évêques grecs, "en raison de la désobéissance des Grecs envers l'Eglise de Rome et de leurs déviations dans la foi", de leurs sièges qu'il avait donnés à des évêques latins. Plus tard, en 1222, le légat Pélage avait autorisé quatre prélats grecs à exercer des fonctions épiscopales dans chacun des quatre diocèses créés par Célestin III, mais en assignant à chacun un siège différent de celui de l'évêque latin (Soli, au diocèse de Nicosie; Arsinoé, au diocèse de Paphos; Karpassos, au diocèse de Limassol) et en les astreignant à prêter serment d'obéir à ce dernier. Ce qui répondait au canon du concile de Latran IV faisant de l'évêque grec un "vicaire pour les Grecs" de l'évêque latin, selon l'usage déjà suivi au XII^e siècle dans le royaume de Jérusalem.

En réalité, Célestin III n'avait pas transféré les sièges épiscopaux des Grecs aux Latins: les bulles instituant les diocèses latins de Nicosie et de Famagouste, que nous possédons⁵, ne font pas allusion aux évêques grecs. Et nous savons d'autre part que le métropolite de Chypre et les treize ou quatorze évêques grecs de l'île continuaient à administrer leurs églises. Il se peut que les Latins aient mis la main sur les "grandes églises": le vocable de Sainte-Sophie de Nicosie paraît bien être celui d'une église grecque préexistant à la cathédrale latine⁶; mais, à Limassol, on sait que cette dernière, ou du moins les bâtiments de l'évêché, se sont élevés sur un terrain enlevé aux Vénitiens et où se trouvait leur église Saint-Marc⁷. Quant aux possessions des églises, elles avaient effectivement été confisquées; mais c'était par Guy et Aimery de Lusignan, dans le cadre de l'appropriation des biens des Grecs (et des Vénitiens) qui leur avait permis de fieffer leurs vassaux. Le pape Honorius III s'en plaignait en 1220, en rappelant que le droit canon interdisait aux laïcs d'usurper les biens des églises; mais l'accord passé entre Aimery de Lusignan et

⁵ R. HIESTAND, *Papsturkunden für Kirchen in Heiligen Lande*, Göttingen 1985, p. 363; L. de MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des ... Lusignans*, Paris, 1855, t. III, p. 601-606.

⁶ Les travaux de construction de la nouvelle cathédrale ont commencé très tôt après la nomination de l'archevêque.

⁷ Eutychia PAPADOPOULOU, "Οι πρώτες εγκαταστάσεις Βενετών στην Κύπρο", dans *Symmeikta* du Centre de recherches byzantines d'Athènes, t. V, 1983, p. 303-332.

le pape avait tacitement accepté cette dépossession; le roi avait pris sur son domaine ou sur ses fiefs quelques villages pour en doter les évêchés, mais il avait attribué essentiellement, pour assurer la vie matérielle de ces derniers, les dîmes des revenus royaux et seigneuriaux de *universis de quibus homo latinus et christianus decimas dare tenetur*⁸.

Et c'est la question des dîmes qui suscita un conflit opposant le roi et ses barons aux prélats latins, conflit qui résolu en 1220-1222 par la conclusion d'un concordat, aux termes duquel les prélats ne pouvaient en aucun cas prétendre à récupérer les terres des évêchés et des monastères grecs; et c'est en annexe à ce concordat que Pélage fut amené à préciser la situation canonique des évêques grecs et à réduire leur nombre à quatre⁹. Ce qui avait entraîné un long conflit entre les hiérarchies grecque et latine; la réduction du nombre des évêchés posait de difficiles questions de personnes — on finit par s'en tirer en rappelant le nom des sièges supprimés dans la titulature des évêques grecs: ainsi celui qu'on appelait couramment "l'évêque des Grecs de Famagouste" portait-il pour titre "évêque de Karpassos et proêtre de Constantia et d'Am-mochostos"¹⁰. Mais l'archevêque Neophytos se retrouvait sans existence officielle: bien qu'il disposât encore d'une église à Nicosie, sa situation était précaire; il dut s'exiler pendant un certain temps et la disparition de son titre était inévitable dans la perspective du concordat de 1222.

La bulle ne fait pas allusion aux incidents qui avaient suivi la définition par Innocent IV d'une nouvelle politique que son légat Laurent de Portugal avait été chargé de faire connaître "aux Grecs de Chypre": le rattachement immédiat de la hiérarchie grecque au Saint-Siège, pour éviter qu'elle fût obligée de se soumettre à l'autorité de la hiérarchie latine¹¹. En conséquence, les Grecs

⁸ J. RICHARD, "Le paiement des dîmes dans les états des croisés" dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 150, 1992, p. 77-80.

⁹ Texte dans MAS-LATRIE, *Histoire*, III, p. 612-622.

¹⁰ J. DARROUZÈS, "Autres manuscrits originaux de Chypre", dans *Revue des études byzantines*, XV, 1957, p. 141.

¹¹ M. RONCAGLIA, "Frère Laurent de Portugal, O.F.M., et sa légation en Orient", dans *Bolletino della badia greca di Grottaferrata*, nova serie, VII,

demandèrent au pape le rétablissement des quatorze évêchés et l'indépendance de leur archevêque; ils auraient même, sans attendre, rayé le nom de l'archevêque latin des diptyques. Ils demandaient même à jouir du produit des dîmes lorsque celles-ci étaient payées par des Grecs ou par des Syriens melkites, sans égard à ce que ces dîmes avaient été spécialement instituées pour l'entretien des églises latines, les évêchés grecs ayant des revenus d'un autre type. Innocent IV s'était borné à prescrire une enquête; mais, le 20 décembre 1251, à la mort de Neophytos, il avait autorisé les évêques grecs à élire un nouvel archevêque¹².

Hugues de Fagiano s'était-il déjà inquiété du passage de Grecs qui avaient précédemment fait acte d'adhésion à l'Eglise latine au rite grec? Les menaces d'excommunication qu'il prononçait à leur égard dans les statuts synodaux publiés par lui le dimanche des Rameaux de 1251 pourraient le laisser supposer; mais il n'est pas certain que ce soit là autre chose que la répétition d'un statut antérieur¹³. Par contre la désignation du nouvel archevêque allait à l'encontre de ses prérogatives et sans doute certains actes de Germanos avaient-ils avivé ses inquiétudes.

La litis contestatio ne donnait donc pas tous les éléments du dossier. Mais, en chargeant le cardinal-évêque de Tusculum d'instruire l'affaire, Alexandre IV s'en était remis précisément à celui qui, au cours de son séjour à Chypre où il avait accompagné saint Louis, avait eu avec les Grecs des conversations qu'il évoqua dans une lettre de 1249 et qui, à son retour d'Egypte, avait autorisé en sa qualité de légat l'élection de Germanos: Eudes de Châteauroux connaissait mieux que quiconque les éléments de ce dossier, et il n'était certainement pas *a priori* hostile aux arguments des Grecs, qu'il avait pu peser à la faveur de l'enquête ordonnée par Innocent IV.

1953, p. 34-44.

¹² T. HALUSCINSKYI et M.M. WOLNAR, *Acta Innocentii papae IV*, p. 141 (*Fontes*, IV, 1).

¹³ Cf. les remarques du P. Gill, dans l'article déjà cité: les Grecs dont il s'agit étaient ceux qui avaient été confirmés et mariés selon le rite latin. Pour J. HACKETT, *History*, p. 104, il s'agissait d'un acte arbitraire de l'archevêque Hugues.

Le règlement de l'ensemble des difficultés fut sans doute rendu plus aisé par la présence en cour de Rome, à côté de l'archevêque Germanos, des trois évêques de Soli, Karpassos et Lefkara; Germanos, lui-même demandait "que sous l'obédience de l'Eglise de Rome les Grecs dudit royaume pussent mener une vie tranquille avec les Latins". Aussi le pape chercha-t-il non seulement à résoudre le problème né de l'élection de Germanos, mais à édicter des règles applicables en dehors de la situation exceptionnelle créée par cette élection.

En ce qui concerne Germanos, sa dignité archiépiscopale lui était confirmée, à titre viager. Mais, pour tenir compte de la décision de 1222 réduisant le nombre des évêchés grecs à un chiffre égal à celui des diocèses latins, on lui attribuait un de ces sièges épiscopaux, celui de Soli, dont le titulaire était transféré à Arsinoé, alors privé d'évêque. Mais, en même temps, il conservait l'église Saint-Barnabé de Nicosie, qui allait continuer à être desservie par un chapitre et un doyen distincts de ceux de Soli — situation analogue à celle des concathédralités d'Occident —, l'union de Saint-Barnabé à Soli devant se maintenir après son décès¹⁴. Il exerçait sa vie durant les prérogatives archiépiscopales: consécration des évêques, droit de visite des églises grecques de toute l'île. Ses obligations envers l'archevêque latin se limitaient à la prestation d'un serment (*juratorium professionem obedientiae*) dont le Latin ne pouvait tirer prétexte à lui imposer quoi que ce soit, l'exemption personnelle de Germanos conservant toute sa vigueur; il restait toutefois possible de faire appel de ses sentences à l'archevêque latin, "sauve la prérogative du Siège apostolique".

La disparition de la métropole grecque qui devait intervenir à la mort de Germanos allait entraîner pour les évêques grecs, y compris celui de Soli, héritier de Germanos, une situation nouvelle. Il ne s'agissait pas, en effet, d'un simple retour à l'état des choses résultant du concordat de 1222, dans lequel, aux yeux de certains membres du clergé latin, les seuls véritables évêques étaient les prélats latins, les évêques grecs n'étant que tolérés

¹⁴ Comme l'a également remarqué le P. Gill, Saint-Barnabé était sans doute l'église métropolitaine des Grecs à Nicosie bien avant 1260.

(*Latini episcopi sunt in Cypri insula ordinati, ipsi tolerati*)¹⁵; le nouveau texte se préoccupait au contraire de définir leur statut, en leur attribuant sans contestation possible la charge épiscopale et la *cura* des monastères, des églises, des clercs et des fidèles de rite grec, qu'ils fussent Grecs ou Syriens melkites.

Lors de la vacance d'un siège grec, le doyen et le chapitre de ce siège — ces mots latins désignent le synode épiscopal — assuraient l'administration des biens de l'évêché en attendant l'élection du nouvel évêque. Il appartenait à l'évêque latin du diocèse d'autoriser le clergé grec à élire celui-ci, de confirmer leur choix (sauf s'il y avait lieu de le casser), de recevoir son serment d'obédience, d'inviter trois évêques grecs "voisins"¹⁶ à consacrer le nouvel élu. Mais il ne pouvait ni intervenir dans l'élection, ni participer à la consécration autrement qu'en y assistant. Toutefois, en cas de négligence des électeurs, si le siège n'était pas pourvu dans les trois mois, il pouvait se substituer à eux.

Ces pouvoirs reconnus à l'évêque latin étaient ceux qui appartenaient normalement au métropolitain. Et, à plusieurs reprises, la *Bulla Cypria* revient sur cette assimilation: l'évêque latin était à l'égard de l'évêque grec dans la situation d'un métropolitain, qui était (et demeura jusqu'à la mort de celui-ci) celle de l'archevêque Germanos. C'est dans les cas où était prévue l'intervention du métropolitain qu'il pouvait intervenir: pour visiter les églises grecques, pour annuler les ordinations irrégulières, pour recevoir les appels des sentences du tribunal épiscopal, mais sans intervenir dans la juridiction ordinaire du prélat grec ni dans les actes liturgiques du rite grec. Il pouvait convoquer l'évêque grec, ses abbés et ses prêtres au synode diocésain dont ceux-ci devaient observer les statuts dans la mesure où ils ne seraient pas contraires au droit canonique grec: par contre ("pour éviter une double charge") l'évêque grec était dispensé d'assister au synode provincial.

¹⁵ Ceci d'après la *Constitutio instruens Graecos* attribuée à l'archevêque Raphaël (cf. note 21).

¹⁶ Un texte postérieur précise qu'au cas où il n'y aurait pas trois évêques disponibles, l'higoumène du "monastère des hommes" (Andreion) de Nicosie remplacerait celui qui manquerait (d'après l'archimandrite Kyprianos, cité par MAS-LATRIE, *Histoire*, I, p. 381-382, note 2).

Le souci d'éviter d'imposer au clergé grec des charges pécuniaires excessives se traduit aussi par la limitation des "procurations" que l'évêque latin pouvait percevoir à l'occasion des visites pastorales¹⁷.

En matière de juridiction, il était stipulé que les causes relevant du "for ecclésiastique", lorsqu'elles opposaient des Grecs à d'autres Grecs, étaient de la compétence exclusive de l'évêque grec, tandis que celles qui opposaient des Grecs à des Latins ressortissaient à l'évêque latin. L'appel était cependant possible, de l'évêque grec à l'évêque latin, de celui-ci à l'archevêque de Nicosie, avec recours éventuel au Saint-Siège en dernier ressort. On ne devait pas mettre obstacle à l'existence d'un "consistoire épiscopal" auprès du prélat grec, c'est-à-dire que celui-ci disposait d'une officialité, l'existence d'une officialité archidiaconale étant reconnue là où elle existait d'ancienneté.

A Chypre, l'importance de la juridiction des évêques grecs dépassait ce qu'était la juridiction épiscopale en Occident, du fait de la reconnaissance, dans le droit byzantin, d'une compétence étendue aux tribunaux ecclésiastiques et de ce que, dans le système juridique des Etats latins d'Orient, Grecs et Syriens conservaient leur droit propre et relevaient de juges de leur nation: or ce sont les évêques qui instituaient les juges (*nomikoi*) et les notaires (*tabellarioi*), ces derniers instrumentant pour les justiciables des premiers¹⁸.

En ce qui concerne les évêques eux-mêmes, c'est le Saint-Siège seul qui pouvait décider de leur condamnation, de leur déposition, de leur transfert à un autre siège ou de leur démission. On voit

¹⁷ Le texte n'est pas très clair: il semble que, sur chacun des anciens diocèses grecs, l'évêque latin ait eu la faculté de recevoir 30 sous tournois par an, à raison de cinq pour l'archevêque de Nicosie, quatre pour l'évêque de Paphos, trois pour chacun de ceux de Limassol et de Famagouste. En cas de visites plus fréquentes, il ne pouvait prétendre qu'à recevoir ses vivres.

¹⁸ L'emploi du terme d'archevêque est redevenu courant: cf. le testament d'Antoine Audeth (1451) reçu par "Thomas sacerdote e cantore del arcivescovado dei Greci", d'autre part notaire impérial: J. RICHARD, "Une famille de "Vénitiens blancs" dans le royaume de Chypre au milieu du XVe siècle", dans *Rivista di studi bizantini e slavi*, 1, 1981, p. 115. Le tribunal de l'archevêque s'est maintenu: il est cité en 1307.

donc que ces évêques n'étaient plus considérés comme des "vicaires pour les Grecs" des évêques latins, mais bien comme disposant *pleno jure* de leurs prérogatives épiscopales. Les placer dans la situation d'un évêque diocésain à l'égard d'un métropolitain revenait à leur reconnaître ce statut, alors que les textes antérieurs lassaient planer un doute sur ce point.

La question la plus délicate était celle du serment d'obédience. Elle avait suscité de graves difficultés entre 1222 et 1251, et l'archevêque Neophytos avait envoyé en 1223 à Nicée l'abbé d'Absinthi et l'évêque de Soli pour consulter à ce propos le patriarche et son synode. Ceux-ci avaient estimé que la prestation de ce serment, pourvu qu'elle n'entraînât aucun abandon des canons, des traditions, des rites et de la vraie foi, était acceptable, mais qu'il n'en était pas de même pour la forme de l'hommage, qu'on prétendait imposer aux prélats grecs. Et c'est précisément à cause de cette dernière exigence qu'était intervenue, en 1240, une rupture entre l'épiscopat grec et l'épiscopat latin, entraînant l'exode de plusieurs évêques et de l'archevêque. La *Bulla Cypria* est très précise sur ce point; elle donne la forme du serment dont la prestation précédait l'investiture de sa charge pastorale au nouvel élu: "Moi, un tel, évêque de Soli, au diocèse de Nicosie, je serai désormais fidèle et obéissant à Saint Pierre et à la Sainte Eglise de Rome, à mon seigneur N., archevêque de Nicosie et à ses successeurs canoniquement élus. Je ne m'associerai ni par conseil, ni par acte, à ce qu'il perde la vie, un membre, ou à ce qu'il soit pris par mauvaise capture. Je ne me prêterai pas à ce qu'un dommage lui soit causé du fait d'un conseil que j'aurais donné de vive voix, par message ou par lettre. J'aiderai et je défendrai, sauf mon ordre (*salvo ordine meo*) contre tous la papauté romaine, le pontificat de l'Eglise de Nicosie et les canons des saints Pères. Je viendrai au synode si j'y suis convoqué, si je ne suis empêché par une autre occupation canonique. Je traiterai avec honneur les légats du Siège Apostolique qui me seront connus comme tels, à leur aller et à leur retour et je les aiderai dans leurs nécessités. Qu'ainsi m'aide Dieu, et ces saints Evangiles"¹⁹.

¹⁹ Texte grec du serment: K. HATZIPSALTIS, "Εκ τῆς ἱστορίας τῆς

On reconnaît sans peine la forme classique du vieux serment de fidélité, soigneusement distingué de l'hommage dont la forme choquait les Grecs. Le jureur s'engage essentiellement à ne pas nuire à celui qui reçoit son serment; quant à l'aider, il le fera pour autant que cela n'ira pas à l'encontre de ses devoirs de prêtre — tel est le sens de *salvo ordine meo*. Il est à peu près certain que le libellé du serment a été discuté avec les prélats grecs et que les termes en ont été soigneusement pesés.

Les autres dispositions représentaient elles aussi un aménagement des règles posées par le concordat de 1222. La revendication des dîmes était écartée, et l'Eglise latine était maintenue dans sa situation d'Eglise établie d'un royaume dont les cadres étaient eux aussi "de la loi de Rome". La politique très hardie conçue par Innocent IV (on sait que, dans le cas de l'empire de Constantinople, il envisageait même le sacrifice de l'Eglise latine au cas où l'empire reviendrait aux Grecs) faisait apparemment abstraction des droits reconnus à cette Eglise, en rattachant directement à Rome un archevêque grec et, par lui, toute la hiérarchie grecque de l'île. Alexandre IV renonçait à cette formule, mais donnait aux évêchés grecs une large autonomie, sans pour autant sacrifier le principe de la prééminence des évêques latins; celle-ci, cependant, ne comportait désormais plus guère de conséquences pratiques. Il semble que ce compromis a donné satisfaction à l'élément grec.

Du côté latin, nous savons que le maintien de Germanos comme archevêque de Chypre, bien que simplement viager, a décidé Hugues de Fagiano à quitter Chypre, tout en laissant à Nicosie un vicaire général. C'est lui qui informa le nouveau pape Urbain IV — lequel, précédemment patriarche de Jérusalem, prêtait sans doute une oreille plus favorable aux plaintes du clergé latin des Etats d'Orient — de la crise qui secoua l'Eglise grecque de l'île dans les années suivantes: dans une lettre au régent Hugues d'Antioche, le pape se disait informé de ce que certains laïcs, Grecs ou Syriens, excluaient de leur communauté les prêtres et

ἐκκλησίας τῆς Κυπρου", dans *Kypriakai Spoudai*, 22, 1954, p. 18; J. DARROUZÈS, "Textes synodaux chypriotes", dans *Revue des études byzantines*, 37, 1979, p. 10-14, 84-85.

clercs "qui s'étaient soumis aux mandements et aux injonctions salutaires de l'archevêque de Nicosie; les avaient déclarés hérétiques et schismatiques; les privaient des oblations qu'ils avaient coutume de recevoir lors des offices divins, démolissaient leurs maisons, arrachaient leurs vignes, les dépouillaient de leurs biens et les réduisaient à la pauvreté", au mépris de la protection que leur accordait l'archevêque de Nicosie, le régent se refusant à sévir contre eux (23 janvier 1263). Un an plus tard, le 13 avril 1264, le pape reprenait ces accusations: l'archevêque Hugues lui avait exposé que les Grecs du royaume n'obéissaient pas aux "ordonnances salutaires" d'Alexandre IV destinées à apaiser les querelles contre Grecs et Latins. En fait, il s'agissait sans doute de deux choses différentes. Les mouvements d'hostilité dont parle la première lettre étaient la conséquence probable de l'application d'une constitution destinée à "instruire les Grecs", qui nous est parvenue sous le nom d'un archevêque Raphaël autrement inconnu, mais que le P. Darrouzès a proposé d'identifier à Hugues de Fagiano, et qui procédait de la déclaration d'Innocent IV concernant les "rites grecs non opposés à la foi catholique et admis par l'Eglise romaine" (6 mars 1254)²⁰. "Raphaël" avait donné des développements supplémentaires, beaucoup moins acceptables par les Grecs que les termes employés par le pape²¹. Il était moins vraisemblable que les arrangements concernant la haute hiérarchie aient suscité des mouvements populaires comme ceux dont parlait la lettre de 1263. D'ailleurs Hugues de Fagiano était alors en conflit avec le gouvernement royal qui se plaignait de l'extension du for ecclésiastique qu'il réclamait, et le régent se refusa à faire droit à ses revendications portant sur la juridiction visant les "Grecs rebelles"²².

²⁰ *Acta Innocentii papae IV*, n° 105; J. JACKETT, *History*, p. 105-112. Le P. Gill regarde l'acte de 1260 comme ayant creusé davantage le fossé séparant dans la communauté grecque les partisans d'une "économie" et les adversaires de toute compromission avec les Latins.

²¹ *La Constitutio instruens Graecos* aurait été composée entre 1254 et 1260: J. DARROUZÈS, "Textes synodaux", p. 60-66. Texte dans *Acta Alexandri papae IV*, n° 46a, p. 102 et suiv. C'est elle que viserait l'expression "mandements et injonctions salutaires de l'archevêque de Nicosie".

²² GUIRAUD, *Registres d'Urbain IV*, n° 1656. L'affaire à laquelle se référait la lettre du régent à laquelle répondait le pape serait peut-être celle qui faisait

En fait, le régime instauré par la *Bulla Cypria* paraît avoir fonctionné sans trop de heurts. Certes, ce n'est qu'en 1287 qu'une traduction officielle de la bulle en langue grecque fut réalisée; les traductions antérieures divergeaient entre elles²³. Dans le texte même du serment d'obédience les mots *salvo meo ordine meo* ont été parfois rendus par σωζομενη της πιστεος μου ce qui, signifiant que l'évêque ne ferait rien qui fût contraire à sa foi, pouvait rendre possibles toutes sortes de restrictions mentales ...

Un cas de conflit envisagé par la bulle se produisit en 1295: l'évêque latin de Limassol, Bérard, au cours d'une visite à Lefkara, découvrit que l'évêque Mathieu (un des négociateurs de l'accord de 1260) professait une doctrine hérétique — c'est-à-dire sans doute qu'il se refusait à admettre la validité de la consécration du pain azyme. Bérard traduisit Mathieu devant son tribunal et le condamna à être déposé. L'évêque de Lefkara fit appel à l'archevêque de Nicosie qui le prit sous sa protection, et c'est en vain que Bérard fit intervenir le pape lui-même: Mathieu resta évêque de Lefkara. La bulle avait cependant prévu la possibilité que le pape déposât un prélat grec; mais l'archevêque avait pu estimer que Bérard avait dépassé ses droits²⁴.

Quant à la situation de l'évêque de Soli, privé du titre archiepiscopal à la mort de Germanos (vers 1283 ou 1286?), elle restait exceptionnelle, puisqu'il continuait à disposer d'une cathédrale à Nicosie. L'évêque Léon, entre 1318 et 1323, fut un familier de la cour d'Avignon, au point que le rédacteur d'un des *Provincialia Romanae ecclesiae* ajoutait aux évêchés latins de Chypre celui de Soli. Ses collègues grecs dans l'épiscopat prennent ombrage de cette situation, constatant qu'il cumule cinq titres épiscopaux. Et, à la fin du XIV^e siècle, l'usage s'introduit de lui donner le titre d'archevêque; l'emploi de celui-ci est courant au XV^e, quelques réserves que l'on puisse faire à Rome: dans les faits, l'archevêché

l'objet d'une lettre d'Alexandre IV à l'archevêque l'invitant à déraciner l'hérésie chez les Grecs et les Syriens (3 janvier 1263); mais d'autres affaires sont évoquées dans cette même lettre d'Hugues d'Antioche.

²³ J. DARROUZÈS, "Textes synodaux", p. 7-10.

²⁴ K. HATZIPSALTIS, "Εκ της ιστορίας", p. 14-15.

grec a refait son apparition. Quant à la présence de prélats grecs aux synodes tenus par les évêques latins, nous sommes mal renseignés — on connaît quelquefois leur présence à des synodes provinciaux, mais sans doute à titre exceptionnel²⁵. Eux-mêmes tiennent synode, et c'est par le biais de leurs ordonnances synodales que se réalise un accord entre l'orthodoxie grecque et les formulations latines²⁶.

Il faut donc admettre que la constitution du 3 juillet 1260 n'a pas été ressentie par les Grecs comme une aggravation de leur situation. Bien au contraire, elle représente un aménagement de la condition qui leur était faite, en reconnaissant à leurs évêques un statut épiscopal plénier et en réduisant leurs obligations à l'égard du clergé latin. Elle se présente d'ailleurs comme le résultat d'une négociation, et non comme un acte d'autorité. C'est sans doute ce qui lui a permis d'être largement acceptée.

²⁵ MANSI, *Sacrorum conciliorum*, XXVI, c. 371-376: c'est très exceptionnellement qu'Elie de Nabinaux, légat et archevêque de Nicosie, a convoqué les chefs de toutes les communautés chrétiennes, dont les quatre évêques grecs, au concile provincial de 1340.

²⁶ Le P. Darrouzès a noté les convergences existant entre le *Traité des sept sacrements* de Georges Lapithès et les ordonnances synodales attribuées à un évêque d'Amathonte ("Textes synodaux", p. 37 et suiv.).

GÉNOIS ET BYZANTINS FACE À LA CRISE DE TANA DE 1343 D'APRÈS LES DOCUMENTS D'ARCHIVES INÉDITS

S.P. KARPOV / MOSCOU

Les marchands de Gênes, ayant reçu, grâce au traité de Nymphée de 1261 avec Michel VIII Paléologue, le libre accès en Mers Noire et d'Azov, ont tout de suite entamé la lutte avec leurs concurrents de Venise pour la prédominance dans cette région, et d'abord dans la ville d'Azaq (Tana), où les deux républiques maritimes ont fondé leurs comptoirs¹. Gênes l'a fait à partir des années 1280² et Venise — définitivement par le traité avec le khan Ouzbek du 9 septembre 1332³, mais probablement déjà plus tôt: un consul de Venise à Tana est mentionné en 1326⁴, et le trafic des Vénitiens là bas se déroule dès le début du XIV^e siècle⁵.

La première moitié de ce siècle était une période d'expansion économique italienne en Mer Noire. Les variations de ce commerce international ont été étudiées par plusieurs savants, parmi

¹ BALARD, M. *La Romanie Génoise (XII^e- début du XV^e siècle)*, Gênes Rome, 1978, t.1; ORIGONE, S. *Bizanzio e Genova*. Gênes, 1992, p. 113-147.

² BALARD, M. *La Romanie...* t.1, p. 151.

³ *Diplomatarium Veneto-Levantinum*, ed. G.M. THOMAS. Venise, 1880 (plus bas -DVL), t.I, p. 243-244; *Esempi di scritture dei secoli XII-XVIII*, a cura di M.F. TIEPOLO e P. SCARPA. *Tipologie di documenti dei secoli IX-SVI*, a cura di G. MIGLIARDI O'RIORDAN. Venise, 1991, p. 30-35; HEYD, W. *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age*, vol. 2, Leipzig, 1886, p. 181-182; GRIGORIEV, A.P., GRIGORIEV, V.P. *Jarlyk Uzbeka venezianskim kupsam Azova: rekonstrukcija soderzhaniya*, dans: *Istoriografija i istotchnikovedenije istorii stran Azii i Afriki*, Vyp. 13. Leningrad, 1990, p. 74-107.

⁴ *Le Deliberazioni del Consiglio dei Rogati (Senato)*, Serie 'Mixtorum'. Vol. 1: libri I-XIV, a cura di R. CESSI e P. SAMBIN, Venise, 1960 (plus bas - DS, I), p. 310 (lib., IX, N 144); BERINDEI, M., MIGLIARDI O'RIORDAN, G. Venise et la Horde d'Or, fin XIII^e- début XIV^e siècle. A propos d'un document inédit de 1324, dans: *Cahiers du monde russe et soviétique*, XXIX, N 2, 1988, p. 247.

⁵ DS, I, p. 225 (lib., VI, N 50); IX 1320; p. 252 (lib., VII, N 66); V 1322; p. 254 (lib., VII, N 86); p. 263-266 (lib., VII, N 218, 228); XII 1322 etc. BERINDEI M., MIGLIARDI O'RIORDAN, G. Venise.... p. 253-247.

lesquels nos illustres collègues français F. Thiriet, M. Balard, P. Racine et d'autres⁶.

En 1342 les Vénitiens ont conclu un nouveau et avantageux traité avec le khan Djanibek, ce qui permettait de compter sur le développement favorable du commerce à Tana. Mais de graves contradictions existaient avec les Tatares, aussi bien qu'avec les Génois⁷.

A vrai dire, le conflit de 1343 n'était pas accidentel: les marchands vénitiens évitaient de payer au khan les droits de douane à Tana, pratiquaient d'autres infractions⁸. Le Sénat de Venise devait parfois mettre à l'amende les sujets de la République pour la violation des règles établies dans les traités avec le khan⁹.

D'un autre côté, les autorités locales tatares demandaient aux marchands italiens de donner des "cadeaux" obligatoires, de vendre des marchandises en préférence, faisaient des exactions.

Les frictions des Vénitiens avec les Génois de Tana étaient aussi fréquentes, jusqu'aux conflits armés, objets d'inquiétudes et des délibérations des hautes assemblées des deux républiques maritimes, comme, par exemple, en 1341-42¹⁰. Cette confronta-

⁶ HEYD, W. *Histoire...*; THIRIET, F. *La Romanie Vénitienne au Moyen Age*, Paris, 1975; BALARD, M. *La Romanie...* t.1-2; RACINE, P. Les débuts des consulats italiens outre-mer, dans: *Etat et colonisation au Moyen Age ...* Lyon, 1989, p. 267-276; idem, Le marché génois de la soie en 1288, dans: *Revue des Etudes Sud-Est Européennes*, VIII, N 3, 1970, p. 403-417. V. aussi: LILIE, R.-J. *Handel und Politik zwischen dem byzantinischen Reich und den italienischen Kommunen Venedig, Pisa und Genua in der Epoche der Komnenen und der Angeloi (1081-1204)*, Amsterdam, 1984; STRÄSSLE, P.-M. *Der internationale Schwarzmeerhandel und Konstantinopel 1261-1484 im Spiegel der sowjetischen Forschung*, Bern, 1990; PISTARINO, G., *I Signori del Mare*, Genova, 1992.

⁷ HEYD, W. *Histoire ...* t.2, p. 186-187; PAPACOSTEA, S. "Quod non iretur ad Tanam", dans: *Revue des Etudes Sud-Est Européennes*, XVII, N 2, p. 201-217.

⁸ Archivio di Stato di Venezia, Senato, Misti, XIX (plus bas- ASV, SM), f.25v (BLANO, *Le flotte mercantili dei Veneziani*, Venise, 1896, p. 69): 5/VII 1340; ASV, SM XXI, f.49r (THIRIET, F. *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie*, Paris, 1958, t.1 (plus bas - RS), N 157; BLANO, *Flotte*, p. 100: 22/VII 1343; cf.: HEYD, W. *Histoire...* t.II, p. 186-187.

⁹ ASV, SM, XXI, f.49r (BLANO. *Flotte*, p. 100): 22/VII 1343.

¹⁰ ASV, SM, XX, f.22v (BLANO. *Flotte*, p. 81): 29/ IX 1341; f. 37v: 5/ III 1342; f.41r, 45r (BLANO. *Flotte*, p. 84-86): 16/ III, 1/ IV 1342.

tion des Vénitiens avec les Génois à Tana aggravait les relations des Latins avec les gouverneurs du lieu, qui souvent ne voulaient ou ne pouvaient pas distinguer à quelle ville italienne appartenaient les sujets, coupables des infractions ou des scandales. Une délibération du Senat de Venise, prise directement après la mort d'Uzbek, envisageait une démarcation des quartiers des Vénitiens et des Génois à Tana¹¹, ce qu'a fait le khan Djanibek par la paiza de 1342¹². Mais même cette concession n'a pas donné un apaisement.

Ainsi, les événements de septembre 1343 ont été provoqués par un profond mécontentement réciproque, accumulé depuis longtemps, des Italiens et des Tatars, des Vénitiens et des Génois. La collision aurait eu lieu au moment de relâche des galées armées dans l'embouchure de Don (le retour des galées à Venise n'eut pas lieu plus tard que novembre 1343)¹³.

Donc, un Vénitien, Andriolo Civrano, a tué à Tana un Tatar Hadji Omar, qui l'avait insulté. Et cela a mené à un soulèvement des habitants d'Azaq contre tous les Latins du comptoir de Tana, au massacre et ravage des maisons et des dépôts des Vénitiens et des Génois. Par la suite Djanibek a expulsé les Italiens de Tana. Le dommage des Vénitiens de Tana, selon le chroniqueur florentin Giovanni Villani, était de 300 mille florins, et celui des Génois — 350 mille florins¹⁴. Beaucoup de Vénitiens et de Génois ont été emprisonnés par les Tatars à Saray et dans les autres villes de la Horde d'Or¹⁵. Les autorités de Venise ont puni Civrano, l'initia-

¹¹ ASV, SM, XX, f.41r (BLANO. *Flotte*, p. 84-85; THIRIET, F. RS, N 138): 16/ III 1342.

¹² DVL, I, p. 261-263.

¹³ ASV, SM, XXI, f.76v (BLANO. *Flotte*, p. 101): 22/ XI 1343; f.77v (BLANO. *Flotte*, p. 102-103): 1/ XII 1343.

¹⁴ VILLANI GIOVANNI. *Historia Universalis*, dans: MURATORI, L. *Rerum Italicarum Scriptores* (plus bas - RIS), t.XIII, Milan, 1728, col. 907-908. Le chroniqueur génois G. Stella a écrit: "*Januenses et Veneti ... pulsi et expoliati fuerunt per Tartaros omnibus bonis suis*" (STELLAE GEORGII ET IOHANNIS, *Annales Genuenses*, a cura di G. PETTI BALBI. RIS, XVII/ 2, Bologna, 1975, p. 138).

¹⁵ NICEPHORI GREGORAE, *Byzantina Historia*, a cura di L. SCHOPENI. t.2. Bonn, 1830, p. 685-687; IOANNIS CANTACUZENI, *Historiarum libri IV*, a cura di L. SCHOPENI. Vol. 3. Bonn, 1832, p. 191-193; *Historiae Patriae*

teur des troubles, par l'expulsion de Venise pour 5 ans et de la Romanie vénitienne — pour toujours et ont expédié un courrier au khan par le chemin de Lvov, en espérant obtenir l'autorisation de régler les affaires par les négociations, mais sans résultats: la guerre commença.

En février 1344 Djanibek a fait venir ses forces à Caffa, a assiégé cette ville, mais n'a pas pu la prendre, parce que les Génois ont fait une sortie et ont brûlé les machines de siège¹⁶. Un siège suivant en 1346 n'a pas non plus donné de résultats¹⁷. Mais d'un coup les prix des épices, de la soie et de tous les *havere sottili* en Italie ont augmenté, selon Villani, d'abord de 50% et un peu plus tard de deux fois¹⁸. Probablement le fait que les marchands italiens ne voulaient pas quitter les marchés de la Horde d'Or, malgré les dangers évidents, s'explique par les hauts profits du commerce, tandis que les autorités des républiques maritimes cherchaient ensemble à organiser le boycottage de l'empire de Djanibek, interdisant à leurs citoyens de trafiquer dans les terres de la Horde d'Or. L'interdit a concerné tout le Nord de la Mer Noire. Restait néanmoins un problème: comment traiter le commerce à Caffa même? Les Vénitiens insistaient pour l'interdire, nous prétexte, que Caffa faisait partir de l'empire de Djanibek; les Génois tentaient de prouver que Caffa a été leur possession absolue¹⁹. Un

Monumenta, t.X. p. 457; MOROZZO DELLA ROCCA, R. Notizie da Caffa, dans: *Studi in onore di A. Fanfani*, vol. III. Milano, 1962, p. 265-295; LAURENTII DE MONACIS. *Chronicon de rebus Venetis*, rec. F. CORNELIUS, Venise, 1758, p. 207; DVL, I, p. 207; CANALE, M.da. *Della Crimea, del suo commercio e dei suoi dominatori*, vol. I, Genova, 1855, p. 214-218; HEYD, W. *Histoire ...* vol. II, p. 187; SORBELLI, A. La lotta tra Genova e Venezia per il predominio del Mediterraneo, dans: *Memorie della R. Accademia delle scienze dell'Istituto di Bologna. Classe di scienze morali*, ser. I, t.5, 1911, p. 92-95; LOPEZ, R.S. *Su e giù per la storia di Genova*, Gênes, 1975, p. 118-119; BALARD, M. *La Romanie ...* t.I, p. 154; SKRZINSKAIA, E.C. Storia della Tana, dans: *Studi Veneziani*, X, 1968, p. 10-11; PAPACOSTEA, S. "Quod..." p. 206-207.

¹⁶ STELLA, p. 138; NIC. GREG., II, p. 685-687; CANTAC., III, p. 192.

¹⁷ Cf.: HEYD, W. *Histoire...* t.II, p. 195-196; BALARD, M. *La Romanie...* t.I, p. 76.

¹⁸ VILLANI, Col. 908.

¹⁹ DVL, I, p. 278-285; 287-289; 299-305. VOLKOV, M. La rivalità tra Venezia e Genova nel secolo XIV, dans: *Saggi e documenti*. Vol. 4 [Civico Istituto Colombiano. *Studi e Testi*. Serie storica a cura di G. PISTARINO].

compromis a permis aux Vénitiens de trafiquer à Caffa sous la protection et avec les privilèges des Génois. Mais l'interdit pour les zones en dehors de Caffa n'était pas observé strictement ni par les Vénitiens, ni par les Génois. Les premiers avaient peur de la concentration de tout le commerce avec la Horde à Caffa dans les mains des compétiteurs, les autres cherchaient à tirer profit de la situation pour évincer, ou au moins mettre sous contrôle le trafic vénitien dans la Mer Noire.

Les ambassadeurs de Venise au khan, qui se trouvaient à Caffa, ont informé leur doge des infractions au boycottage et des mesures décidées contre le khan: les Génois continuaient le commerce avec la Horde d'Or par Caffa, ainsi que par les portes de l'Est de la Mer Noire et celle d'Azov. Les ambassadeurs ont aussi exprimé une protestation formelle aux autorités de Caffa et aux ambassadeurs de Gênes auprès du khan se trouvant à Caffa²⁰. Le doge de Gênes, ayant reçu les protestations officielles de son collègue vénitien Andrea Dandolo, a répondu le 19 février 1345, en acceptant le fait des violations (commises, comme il affirmait, en dépit du décret du gouvernement de Gênes) et a promis d'examiner les infractions et de punir les coupables²¹. Les documents analysés ci-dessous nous montreront la véracité des accusations des Vénitiens.

Mais les Vénitiens eux-mêmes, agissaient de la même façon²². Les infractions et la méfiance réciproques ont fait échouer les efforts communs contre la Horde d'Or et ont porté les deux républiques au bien connu conflit militaire de 1350-1355, dans lequel participaient Byzance, l'Empire de Trébizonde, l'Aragon, Pise, le royaume de Naples et les autres. Cette guerre éclata après la conclusion d'une paix séparée de Venise et de Gênes avec /Djanibek en 1347 et la restitution partielle des privilèges aux Italiens à Tana²³.

Gênes, 1983, p. 151-156; HEYD, W. *Histoire...* t.1, p. 193-194.

²⁰ MOROZZO DELLA ROCCA, R. *Notizie...* p. 279-181, 188-295, Doc. NN 5, 8, 10.

²¹ VOLKOV, M. *La rivalita...* p. 151-156.

²² *Corpus Chronicum Bononiensium*, dans: RIS, XVIII/ 1, p. 613.

²³ DVL, I, p. 311-313; PIETRO GIUSTINIAN. *Venetiarum Historia*, Venise, 1964, p. 228-229; MATTEO VILLANI, *Historia*, dans: RIS, XIV. Milan, 1729,

Les événements et les conséquences de la crise de 1343 sont reflétés dans les actes notariés du notaire génois Tommaso Casanova. Dans les Archives d'Etat de Gênes se trouvent 23 registres des minutes de ce notaire pour les années 1313-1350²⁴. Les actes de Casanova ne sont pas inconnus des historiens du Levant génois²⁵. Dernièrement mon ami et collègue M. Balard a indiqué dans sa célèbre "Romanie Génoise" 4 des 6 documents concernant Tana et les traités ci-dessous²⁶.

Les documents en question sont 6 minutes du 13ème cartulaire de Casanova de 1346-47²⁷. Tous les actes sont instrumentés à Gênes en 1346 et reflètent les rapports économiques des Génois avec la Gazarie et la Mer d'Azov.

Les actes ont conservé la date précise des troubles à Tana: septembre 1343²⁸. Le mois ne figure pas dans les autres sources. Nous pouvons admirer la rapidité de la réaction de Venise sur l'événement: déjà le 25 octobre 1343 le Sénat a examiné l'incident et a nommé une commission pour régler l'affaire et préparer une proposition d'envoyer une ambassade au khan²⁹.

3 actes de Tommaso Casanova instrumentés le 9 février 1346 concernent le règlement des affaires d'un Génois Leonardo

p. 81-82; SORBELLI, A. La lotta...; HEYD, W. *Histoire...* t.11, p. 196-200; BRUNETTI, M. Contributo alla storia delle relazioni Veneto-Genovesi dal 1348 al 1350, dans *Miscellanea di storia veneta*, III, Venise, 1916, p. 1-160; SKRSINSKAJA, E.C. Patrarka o genueszakh na Levante, dans: *Viz. Vremennik*, 2, 1949, p. 245-266; PAPACOSTEA 8L "QUOD"... P. 207-213; MOROZZO DELLA ROCCA, R. Notizie...; MELONI, G. *Genova e Aragona all'epoca di Pietro il Ceremonioso*, t.I, Padoue, 1971; MEDVEDEV, I.P. *Dogovor Vizantii i Genui ot 6 maja 1352 g.*, dans: *Viz. Vremennik*, 38, 1977, p. 161-172; BALARD, M. *La Mer Noire et la Romanie Génoise (XIIIe-XVe ss.)*, Londres, 1989, N 2.; LAIOU, A. Un notaire vénitien à Constantinople, dans: *Les Italiens à Byzance*. Paris, 1986, p. 95-98.

²⁴ ASG, *Notai*, 220-221; 222, I-II; 223, I-II; 224-240.

²⁵ Cf., p. ex.: LOPEZ, R.S. En 1343: Une société génoise pour le commerce eurasiens, dans: *Horizons marins, itinéraires spirituels*, t.2, Paris, 1987, p. 183-188; JACOBY, D. Les Génois dans l'Empire byzantin: oitoyens, sujets et protégés (1261-1453), dans: *La storia dei Genovesi*, t.IX, 1989, p. 268; BALARD, M. *La Romanie...* t.II, p. 625, 636 etc.

²⁶ BALARD, M. *La Romanie...* t.I, p. 154 et note 138.

²⁷ ASG, *Notai*, N 232, f.36r-37r, 95r-96v.

²⁸ ASG, *Notai*, 232, f.36v, 95v.

²⁹ ASV, SM, XXI, f.71r-72r (THIRIET, F. RS, I, N 159); DVL, I, p. 261-263; MOROZZO DELLA ROCCA, R. Notizie... p. 267-268.

Giudice du feu Ansaldi avec son partenaire Baldasale Adorno et ses compagnons³⁰. Par le premier document Giudice proclame, que de la somme du dommage, subi durant le ravage de Tana, la part d'Adorno consistait en 75 sommi de Tana, qui provenaient de 2 contrats de commandes conclus à Péra en juin de 1342 et à Tana en 1342 (le mois n'est pas indiqué). La valeur de la perte a été légalisée aussitôt dans la curie du consul de Caffa le 7 février 1344. En cas d'une éventuelle restitution de quelque part du dommage, Giudice s'engagea à indemniser le bailleur de fonds. Evidemment, Giudice a été un accomenditaire (*socius trastans*) et a pu sauver une part des capitaux investis par lui-même et par ses associés. Ce qui est confirmé aussi par le second acte, par lequel B. Adorno certifie avoir confié à Giudice ces 2 commandes. Les capitaux investis sont, conformément, 603 hyperpères 6 carats de Péra et 45 sommi de Tana ou, en tout, 106,6 sommi³¹. Donc, toutes les pertes n'excédaient pas 70.4% des capitaux. Adorno a confirmé le remboursement d'une part des fonds: "...et de residuo, quod *salvatum fuit per te*, confiteor tibi me a te habuisse et recepisce integram rationem solucionis"³². Par conséquence, une partie des Génois a pu sauver une part des leurs moyens et s'enfuir à Caffa, où, dans la curie du consul, ils ont confirmé légalement les dommages. Giudice a agi en Romanie et Gazarie en société avec Nicolosius Bonacius, Fontanino Fontana, Benedicto Boracio et d'autres. Les capitaux investis sont estimés 668 sommi de Tana, dont 112 sommi 7 saggi d'argent ont été le lot de Giudice, qui a transmis le droit de réception et de disposition à son associé B. Adorno. Probablement, c'était sa dette pour une précédente commande. Adorno, à son tour, a chargé de nouveau Leonardo Giudice d'utiliser cette somme dans leur commerce réciproque à sa guise et avec un compte rendu à la fin de l'entreprise. Tout cela montre leurs rapports multilatéraux et de longue durée, qui n'étaient pas rompus par la chute de Tana. De plus, de

³⁰ ASG, *Notai*, 232, f.36r-37r.

³¹ 1 sommo = 9.8 hyperpère, cf.: *ibid.*, f.37r (1100 hyperpères = 112 sommi 7 saggi).

³² *Ibid.*, f.36v.

nouvelles transactions ont été prévues dans la même région.

Le volume des investissements des Génois à Tana à la veille des événements de 1343, selon ces trois actes, a été de 45 à 112 sommi par participant d'une commande.

Trois autres documents sont instrumentés le 7 novembre 1346 pour un autre marchand génois, Andalo Ceba. Ils attestent la présence de Ceba en personne à Tana, "in partes Gazarie", en septembre de 1343³³. Dans le premier acte Ceba déclare à ses compagnons, bailleurs de fonds des commandes, leurs pertes à cause de pillages par les gens de Djanibek. La valeur générale des pertes a été considérable: 251 sommi 38 saggi 21 carats d'argent. Toutes les pertes ont été enregistrées à Caffa, comme dans le cas de Giudice. Mais la proportion de dommage est moins élevée. Par exemple, un partenaire de Ceba, Antonio Calvo a perdu 72 sommi 17 carats des 2300 livres génoises; Antoniotto Calvo 15 sommi 29 saggi 17 carats des 500 livres investis. En acceptant la valeur d'un sommo alors de 6.9 livres³⁴, les partes se montaient dans les deux cas également à 21.66%. En prenant cette proportion des pertes comme égale pour tous les bailleurs de fonds, on peut estimer les capitaux investis par 5 personnes: 1166 sommi de Tana ou 8045.7 livres génoises, tandis que la moyenne d'une commande génoise en Roumanie dans les années quarante du XIV^e siècle a été, d'après les calculs de M. Balard, 870 livres et dans les années cinquante — 547 livres³⁵.

La restitution d'une partie de dette pour la commande de 2300 livres génois à Antonio Calvo a été faite par le recouvrement d'un cambium (contrat de change) de 26 août 1346 à Péra pour le montant de 713.5 livres³⁶.

Le document N^o 5 atteste, encore une fois, que le trafic des Génois entre Caffa et Tana n'a pas cessé en 1346-47. Andalo Ceba a certifié la part de son associé Antonio Calvo dans la commande donnée à Caffa pour négocier à Tana. L'accomanditaire,

³³ *Ibid.*, f.95r-96v.

³⁴ 1 hyperpère = 0.7 livres génois (*ibid.*, f.108v etc.), 1 sommo = 9.8 hyperpères = 6.9 livres.

³⁵ BALARD, M. *La Roumanie...* t.II. p. 607.

³⁶ ASG, *Notai*, 232, f.96r-v.

Giuliano Cattaneo, devait entreprendre un voyage "in mari Tane". Le contrat porte sur des marchandises: pièces de drap et des toiles pour la valeur de 412 livres, dont la quatrième partie appartenait à Calvo. Le contrat a été instrumenté le 7 novembre 1346 et annulé le 22 novembre 1347, parce que Calvo avait reçu le remboursement total, ce qui n'était pas possible en cas de rupture du trafic avec Tana.

La participation de la famille Ceba dans le commerce du Nord de la Mer Noire n'est pas attestée seulement dans les actes de Casanova, où nous rencontrons aussi un Gabriele Ceba, qui a perdu à Tana 73.5 sommi³⁷. Probablement ce fut le même Gabriele, qui a reçu à Caffa en 1344 de Giorgio Scotto une procuration pour le remboursement d'une dette³⁸. Un Nicolo Ceba, fils du feu Gabriele (évidemment différent du notre, encore vivant) entendait le 13 août 1343 aller à Tana ou y expédier son mandataire. Il a conclu à Gênes un contrat de change avec Marco Chorello de Milan pour 50 livres d'argent, la contrevaletur desquelles ce dernier a promis de rembourser à Tana³⁹.

Le commerce génois avec la Horde d'Or s'effectua aussi par Solhat, où il y avait beaucoup de soie. Dans le trafic entre Solhat et Caffa ont pris une part active les partenaires des Génois: Arméniens, Juifs et autres indigènes. Ce n'était pas sans difficultés, à cause des restrictions formelles de ce commerce⁴⁰. Les intermédiaires traditionnels pour les Génois dans les périodes des restrictions du commerce avec la Horde d'Or étaient les marchands byzantins. K.-P. Matschke, A. Laiou, N. Oikonomides et d'autres ont montré que les Grecs avaient été les partenaires actifs aussi pour les Vénitiens à Tana et en Mer d'Azov⁴¹, et P. Schreiner a

³⁷ *Ibid.*, f.95r.

³⁸ BALBI, G., RAITERI, S. *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Caffa e a Licostomo (sec. XIV)*. Gênes, 1973, N 81, p. 142-143.

³⁹ LIAGRE DE STURLER, L. *Les relations commerciales entre Gênes, la Belgique et l'Outremont d'après les archives notariales génoises (1320-1400)*. t.I, Bruxelles-Rome, 1969, p. 173-175 (ASG, Notai, 230, Tommaso Casanova, f.204v-205r).

⁴⁰ MOROZZO DELLA ROCCA, R. *Notizie...* p. 279-280, doc. NN 4-5.

⁴¹ MATSCHKE, K.-P. *Byzantinische Politiker und byzantinische Kaufleute im Ringen um die Beteiligung am Schwarzmeerhandel in der Mitte des 14. Jh.*,

présenté des preuves de l'existence des intérêts économiques à long terme des Byzantins en Crimée, y compris des représentants de l'aristocratie⁴². J'ai trouvé à Tana un pareil cas, mais pour les marchands de l'empire de Trébizonde⁴³.

Ainsi, nous pouvons tirer une conclusion: la crise de Tana de 1343 était grave, mais n'a pas provoqué la rupture des liaisons économiques de Gênes et de Venise avec la Horde d'Or et aurait renforcé la présence grecque (de Byzance, de Trébizonde et de la Crimée) à Tana, comme celle des Vénitiens à Caffa. Mais, certainement il faut distinguer les conséquences immédiates et celles de longue durée. Le conflit de Tana a été un des promoteurs de la crise économique générale au milieu du XIV^e siècle, la crise, liée à Tana, mais aggravée, à mon avis, premièrement par la guerre de 1350-55, le démembrement de l'empire mongol de Perse et les conflits dynastiques à Byzance et dans la Horde d'Or après le mort de Djaniбек.

dans: *Mitteilungen des Bulgarischen Forschungsinstitutes in Österreich*, N 2/ VI. Vienne, 1984, p. 75-95; LAIOU - THOMADAKIS, A. Byzantine Economy in the Mediterranean Trade system, XIIIth-XVth centuries, dans: *DOP*, 34-35, 1980-81, p. 177-222; *eadem*. Un notaire...; *eadem*. Observations on the Results of the IVth Crusade: Greeks and Latins in Port and Market, dans: *Medievalia et Humanistica*, 1984, N 12, p. 47-60; *eadem*. The Greek Merchant of the Palaeologan Period: a Collective Portrait, in: *Πρακτικά τῆς Ἀκαδημίας Ἀθηνῶν*, t.57, 1982, p. 96-132; OIKONOMIDES, N. *Hommes d'affaires grecs et latins à Constantinople (XIIIe-XVe siècles)*. Montréal-Paris, 1979, p. 51-52.

⁴² SCHREINER, P. Bizantini e Genovesi a Caffa, dans: *Mitteilungen des Bulgarischen Forschungsinstitutes in Österreich*, N 2/ VI. Vienne, 1984, p. 96-100.

⁴³ KARPOV, S.P. *Ital' janskije morskije respubliki i Juzhnoje Pricernomor'je v XIII-XVvv.: problemy trgovli*. Moscou, 1990.

TOMMASO CASANOVA (1346-1347)

ARCHIVIO DI STATO DI GENOVA. NOTAI N 232

N LXXXI (36) r

9/II 1346

In nomine Domini, amen. Ego Leonardus Iudex quondam domini Amsaldi dico, assero et protestor in presentia tui, notarii et testium infrascriptorum et presente et requirente te, Baldasale Adurno, quod in illo dampno, quod habui et passus fui in Tana de Gazaria anno currente MoCCCXXXXIII et de quo dampno ego produxi certos testes in consulatu de Caffa, existente consule Dundeo de Iusto, tu dictus Baldasal habebas de tua propria pecunia summos septuaginta quinque argenti ad pondus Tane, qui erant ex illis¹ duabus acc(omendacionibus) perparorum et summorum, de quibus erant duo publica instrumenta, quorum unum scriptum fuit Peyre manu Iohanis de Ponte notarii MoCCCXXXII die ...² iunii, et aliud scriptum fuit in Tana manu publici notarii dicto anno.

Et de quibus atestacionibus propterea per me productis apparet quondam publico instrumento atestacionum scripto seu composito manu Nicolai Beltramis notarii, tunc scribe curie consulatus de Caffa, et extracto in publicam formam manu Anfreoni Tarigi notarii³, que atestacionis testium fuerunt publicata per tunc dictum dominum consulem MoCCCXXXXIII die VII februarii, ut in quodam pergameno, in quo reducta et exemplata videntur dicta dictorum testium continere.

Ut inde volens.

D(ictis) cedo.

Qaesitum pro dictis summis argenti septuaginta quinque Ianue.

¹ Suit: *acc(omendacionibus)*0. cancellé.

² Suit un espace blanc.

³ Suit: *et que et quod instrumentum compositum fuit Mo*, cancellé.

Itaque si quid de cetero per me vel alium pro me occasione dicti dampni aliquo tempore consequeretur, illud promito tibi tecum contribuere per soldum et libram te recipiente pro dictis tuis summis septuaginta quinque.

Et que.

Actum Ianue in banchis in angulo domus Carli et Boniffacii Ususmaris fratrum anno dominice nativitatis MoCCCCXXXXVlo indicione XIIIa die VIIIa februarii circha vespervas. Testes Schacus Gentilis, Theramus Lercarius et Nicolaus Acatabeni.

In nomine Domini, amen. Ego¹ Baldasal Adurnus, civis Ianue confiteor tibi Leonardo Iudici filio quondam domini Amsaldi², quod veritas est, quod ille accomendaciones, quas a me seu alio pro me et meo nomine habuisti et recepisti et quarum³ una erat de perparis auri sexcentis tribus⁴ karatis sex ad sagium Peire et de qua factum fuit instrumentum scriptum Peire manu Iohannis de Ponte notarii MoCCCCXXXII die ⁵...iunii, et reliqua erat de summis quadraginta quinque argenti ad pondus Tane et de qua fuit factum aliud instrumentum scriptum in Tana manu publici notarii, ut dico emisse sunt et eas amisisti pro certa parte in Tana⁶. silicet anno currente MoCCCCo XXXXIII de mense setenbris, quo anno Tartari sive Sarraceni deraubaverunt Ianuenses et Venetos in Tana; et de residuo, quod salvatum fuit per te, confiteor tibi me a te habuisse et recepisse integram rationem solucionis de dictis acc(omandacionibus) et qualibet earum, et de omni eo et cetera, quod a te vel in bonis tuis occasione dictarum acc(omendacionibus) vel alterius earum petere vel requirere possem, mandans dicta duo instrumenta fere cassa, tanquam vere soluta.

Renuncians exceptioni dicte rationis, solucionis et satisfacionis non habite et non recepte, rei, ut supra sic non geste et non sic se habentis doli, acc(ioni) in factum, condicioni sine causa et omni iuri, quatenus libero et absolvo te, heredes et bona tua de predictis omnibus et singulis per aceptilacionem et aquilianam stipulacionem solempniter interpositas, vel faciens inde tibi finem, remissionem, quitacionem, absolucionem et omnimodam liberacionem et pactum de ulterius non petendo.

Et promito tibi solempni super quod occasione predictis vel aliqua earum per me, vel habentem a me causam contra te, heredes

1 Suit: *Leonardus Iudex*, cancellé.

2 Suit: *me* cancellé.

3 Suit: *ac.* cancellé.

4 tribus — ajouté dans l'interligne.

5 Suit un espace blanc.

6 Suit: *et tempore, quo*, cancellé.

vel bona tua nulla de cetero in perpetuum fiet vel movebitur lis, questio, accio, peticio, requisicio, molestia seu aliqua controversia in iudicio vel extra, alioquin penam dupli eius, in quo sive de quo contrafierit vel, ut supra, non observavetur, tibi supra dare et solvere promito cum restitutione dampnorum et expensarum, que propterea fierent vel substinerentur litis vel extra ratis manibus supradictis et sub ipotecham et obligationem bonorum meorum habitorum et habendorum.

Actum Ianue in banchis in angulo domus Carli et Boniffacii Ususmaris fratrum anno dominice nativitatis MoCCCXXXXVlo indictione XIIIa die VIIIa februarii circha vespervas, Testes⁷ Schacus Gentilis, Theramus Lercarius et Nicolaus Acatabeni.

⁷ Suit: *Ian.* cancellé.

N LXXXII (37) r

9/II 1346

In nomine Domini, amen Ego Leonardus Iudex quondam domini Amsaldi dico, assero et protestor in presentia tui, notarii et testium infrascriptorum, quod¹, ego habeo in partibus Romanie et Gazarie penes Nicolosum Borracium et Fontaninum Fontanum et aliquos alios perparos auri mille centum ad sagium Peyre in certis mercibus, quas eis demisi ego vel Benedictus Boracius socius meus et qui perpari mille centum processerunt ex quadam ratione seu societate mea comuni de summis sexcentis sesaginta octo argenti ad pondus Tane, et pro dicta tota quantitate debent dicti perpari mille centum dividi, et tu, dictus Baldasal debes recipere et dividere² dictos perparos mille centum, quantum pro summis centum duodecim et sagiis septem, et pro dicta parte pertinent dicti perpari mille centum.

Et ego, dictus Leonardus habens dictam partem et bajliam promito et convenio tibi, dicto Baldasali de dicta parte tua, cum ipsam recipero bona fide negociari et trafigare et dare operam veram et efficacem ad sumptum et salvatum ipsius tue partis, prout deus mihi melius administraverit.

Et de ipsa tibi redere et facere rationem et reliqua tibi restituere ad tuam voluntatem.

Alioquin.

Ratis.

Actum Ianue in banchis in angulo domus Carli et Boniffacii Urusmaris fratrum anno dominice nativitatis MoCCCXXXXVlo³ indictione XIIIa die VIIIa februarii circha vespas, Testes Schacus Gentilis, Theramus Lercarius et Nicolaus Acatabeni.

1 Suit: *in illis*, *cancellé*.

2 Suit: *per*, *cancellé*.

3 *IIII* corrigé sur *VI*.

In nomine Domine, amen. Ego Andalo Ceba assero, dico et protestor in presentia tua, notarii et testium infrascriptorum et presentia Anthonio Calvo et Anthonioto Calvo¹, quod anno currente MoCCCXXIII de mense setembre me existente in Tana partium Gazarie cum ratione acommendatorum meorum et mea fui ibi deraubatus per gentes Ianibec imperatoris: in qua deraubacione infrascripta habebant de sua pec(unia) ut infra:

primo, tu, dictus Anthonius, summos septuaginta duas et sagium unum et karatos decem et septem argenti ad pondus Tane, que procedebant de acc(omendacionibus) librarum II millia CCC Ianue² vel circha quas a te habebam in acc(omendacione) et de quibus erat instrumentum scriptum manu notarii infrascripti dicto anno;

et tu, dictus Anth(oniotus) habebas de tua pec(unia) summos quindecim sagios viginti novem³ et karatos decem et septem argenti ad dictum pondus et que processerant ex acc(omendacione) librarum D. Ianue, quas a te habui in acc(omendacione) ex forma publici instrumenti inscripti manu dicti notarii dicto anno;

et olim⁴ Ansaldus Calvus habebat de sua pec(unia) summos septuaginta octo sagios quinque et karatos tredecim argenti ad dictum pondus;

Gabr(iel) Ceba, summos septuaginta tres sagios viginti tres et karatos tres argenti ad dictum pondus;

et ego dictus Andalo de mea propria pecc(unia) habebam summos duodecim sagios viginti tres et karatos decem et novem. Et sic in summa fui deraubatus de sommis ducentis quinquaginta uno, sagius triginta octo et karatis viginti uno, ut iam probacionem dico me fecisse in curia Caffa prout in actis dicte curie dico contineri scriptis manu Nicolai Beltramis notarii.

Et ut inde habeatur plena fides mando in predictis per te

¹ Suit: *etc. eciam Marchisio Calvo*, cancellé.

² Suit: *quas*, cancellé.

³ Suit: *arge*, cancellé.

⁴ *et olim*: ajouté dans l'interligne; suit: *et dictus*, cancellé.

notarium infrascriptum confici debere publicum instrumentum.

Actum Ianue in banchis in angulo domus Carli et Boniffacii
Ususmaris fratrum anno dominice nativitatis MoCCCoXXXXVI
indicione XIII die VII novenbris circhum terciam. Testes Raffus
Bestagnus et Andriolus Ancoinus.

N CCCLXXXX (95) v-CCCLXXXI (96) r <391> 7/XI 1346

[¹ In nomine Domini, amen. Ego Andalo² Ceba confiteor tibi
Anthonio Calvo, quod in quadam implicita seu racione, quam dico
me dimisisse penes Iulianum Cataneum olim Mallonum in³ Caffa
et cum qua implicita seu racione ipse Iulianus navigavit⁴ in mari
Tane et que ratio seu implicita dico fuisse de libris quadringentis
duodecim Ianue implicatis in tellis et pannis, tu, dictus Anthonius,
habes libras centum tres et soldum.. silicet pro quarta parte tocuis
dicte implicate, quam dico ad te pertinere pro quarta parte // e
quibus omnibus pro tui Anthonii cautella et, ut inde senper
habeatur plena fides, mando per te, notarium infrascriptum et ad
instanciam tui dicti Anthonii confiti debere publicum instrumen-
tum.

Actum Ianue in banchis in angulo domus Carli et Boniffacii
Ususmaris fratrum annodominice nativitatis MoCCCoXXXXVI
indicione XIII die VII novenbris circha terciam. Testes Raffus
Bestagnus et Andriolus Ancoinus.]

MoCCCoXXXXVII di XXII novenbris cass(atum) est presens
instrumentum de mandato et voluntate dicti Anthonii Calvi,
vocantis se a dicto Andalo bene quietum et solutum de dictis libris
centum tribus et soldum... et sibi fuisse per per dictum Andalo
integre satisfacionem et propterea iussit dictum instrumentum
casari presentibus testibus Angello Ceba et Marchisio Calvo.

1 Texte cancellé.

2 Suit: *p.* cancellé.

3 Suit: *partibus*, cancellé.

4 Suit: *in.* cancellé.

In nomine Domini, amen. Ego, Andalo Ceba facio, constituo et ordino¹ meum certum nuncium² et procur(atorem), quam melius esse potest Anthonium Calvum³ licet absentem⁴, ad petendum, exigendum, recipiendum pro me et meo nomine⁵ a Iacobo de Marinis quondam Leonelis libris septingentas tredecim soldos decem et denarios quinque ian(uensium), quos dictus Iacobus mihi ex causa canbii dare et solvere teneret ex forma publici instrumenti inscripti Peyre manu Pauli de *Panie* notarii MoCCCCoXXXXVI die XXVI augusti, ut assero, quia in dicto instrumento erravit scribendo dictum millexium, quia scripsit millium de XXXXIII et quas libras libras DCCXIII soldos X denarios V dico esse proprias⁶ dicti Anthonii et ad ipsum pertinere et ipsas procesisse ex accomendacione librarum Ilo millia CCC ian(uensis) vel circha, quam ab eo⁷ habui et de qua fuit factum instrumentum manu notarii infrascripti, licet dictum instrumentum dicti canbii receperim a dicto Iacobo et contra eum⁸ meo proprio nomine.

Et ad fines, revisiones, quitaciones, absoluciones et quascumque liberaciones et pactum de ulterius non petendo, meo nomine faciendum, iura et acciones redendum, transigendum, paciscendum, componendum et compromitendum in unum et plures et penam in compromisso apponendum, iura(ndum) et ad quascumque requisiciones denunciaciones, suplicaciones et protestaciones faciendum instrumentum predictum, execucioni mandari, petendum, promitendum et cavendum⁹ et de calumpnia in anima mea iurandum et quodlibet aliud commissionis iuramentum

1 Suit: *meos certos*; cancellé; corrigé sur: *meum certum*, ajouté dans l'interligne.

2 Suit: *vos*, cancellé.

3 Suit: *et Anthoniotum Calvum*, cancellé.

4 Suit: *et quemlibet eorum insol*, cancellé.

5 Suit: *alias*, cancellé.

6 Suit: *tui*, cancellé.

7 *eo* — ajouté dans l'interligne.

8 *a dicto Iacobo et contra eum* — ajouté dans l'interligne. Suit: *contra dictum Iacobum..* cancellé.

9 Suit: *transigendum*, cancellé.

prestandum et subeundum septim sequestrari et personaliter detineri faciendum, quamcumque in solutum dationem consequendum sententiam et sententias audiendum et ad // omnia et singula faciendum pro me et meo nomine in predictis et circha predicta, que ego facere possem, si¹⁰ personaliter interesssem et que per verum et legitimum proc(uratorem) fieri possunt, dans et concedens dicto procuratore meo in predictis omnibus et singulis plenum, liberum et generalem mandatum et plenam, liberam et generalem administracionem, promitens tibi, notario infrascripto tamquam publice persone stipulante et recipiente officio publico et nomine et vice cuius et quorum interest vel interesse posset me perpetuo habere et tenere ratum et firmum quicquid et quantum per dictum procuratorem in predictis seu circha predicta, vel aliquod predictorum actum, gestum factum seu procuratum fuerit sub ypotecham et obligationem bonorum meorum habitorum et habendorum, et volens dictum procuratorem meum relevare ab omni honore satisfaciendi, promito et convenio tibi iam dicto notario recipere, ut supra de iudicio scisci et iuducato solvendo pro omnibus suis clausulis, nisi fuerit provocatum, intercedens de predictis et in omnem causam usus te dictum notarium recipere, ut supra, sub ypotecha et obligac(ione) premissis, respondens iuri de principali primo conveniendo et omni iuri.

Actum Ianue in banchis in angulo domus Carli et Boniffacii Ususmaris fratrum anno dominice nativitatis MoCCCXXXXVio indictione XIII die VII novenbris circha terciam.

Testes Raffus Bastagnus et Andriolus Ancoynus

¹⁰ Suit: *presens essem*, cancellé.

L'EGLISE BYZANTINE NORD-DANUBIENNE AU DEBUT DU XIII SIECLE

QUELQUES TÉMOIGNAGES DUCUMENTAIRES AUX ALENTOURS DE LA QUATRIÈME CROISADE

V. IORGULESCU / STRASBOURG

La tolérance religieuse qui a caractérisé les XI^e et XII^e siècles hongrois a assuré l'existence et par endroits encouragé le développement des communautés de rite byzantin à côté de l'Eglise catholique, devenue depuis Etienne la Sainte l'Eglise officielle de l'Etat magyar. Les origines d'un tel climat doivent être recherchées, d'une part, dans les anciennes traditions pro-Byzantines des formations politiques nord-danubiennes que les Magyars avaient trouvées à leur arrivée et soumises peu à peu et, d'autre part, dans les rapports directs établis entre la Hongrie et Byzance après l'occupation byzantine de Vidin, entre 1002-1004.

L'Eglise orthodoxe des espaces roumains, restés en dehors de l'occupation hongroise ou dominés par les Coumans avait, elle aussi, bénéficié d'une protection byzantine grâce aux évêchés établis dans le bassin danubien (Axiopolis, Dristra, Vidin), à l'abri des invasions barbares. Là où ils ne pouvaient agir directement, à cause des distances ou des vicissitudes, commençait le rôle des évêques secondaires, comme celui de Dibiskos, ou le travail des *chorévêques* et des évêques itinérants. Malgré les rapports politiques et militaires toujours tendus entre l'Empire et les populations situées à sa frontière septentrionale, les liens ecclésiastiques avaient suivi une ligne ascendante, sans fluctuations significatives.

Ce n'est qu'à la suite des revers qu'a connus Byzance dans la région durant les dernières décennies du XII^e siècle que ces rapports se firent espacés. En effet, l'insurrection de 1185-1186

des Vlaques et des Bulgares obligea l'Empire byzantin de se retirer vers le Sud et de quitter à tout jamais les territoires balkaniques.

Le moment coïncide avec la reprise des efforts expansionnistes magyars vers les Carpates de l'Est, habités massivement par la couche roumaine et dominés par les Coumans. Le moyen militaire et politique ira de pair avec le mandat apostolique qui consistait à faire de tous les sujets de l'Etat hongrois des fils de l'Eglise romaine.

De temps en temps, ici et là, les caprices d'une documentation fragmentaire nous révèlent la survivance d'évêchés solitaires et des communautés orthodoxes abandonnées à leur guise. Ou encore des nobles roumains profitant de leur autonomie relative pour abriter des évêques, qu'il vaudrait peut-être mieux appeler des *chorévêques* (évêques de campagne).

Mais essayons tous d'abord de faire le point sur l'état du christianisme byzantin carpato-danubien et pannonique en ce début du XIII^e siècle.

En ce qui concerne l'ancienne métropole byzantine de Hongrie¹, fondée vers le milieu du Xe siècle par Constantin VII Porphyrogénète (913-959) et le Patriarche Théophilacte (933-956), on observe avec le chercheur N. OIKONOMIDES que "bien qu'elle ne figurait plus dans aucune '*notitia episcopatum*'", sa survivance avait pu être suivie jusqu'au XII^e siècle². Toutes les mentions cessent cependant après 1185. Déjà en 1181, quelques années avant la révolte vlacho-bulgare, quand la province de Syrmie (en hongrois Szérem) fut passée aux Hongrois — vers 1161 elle abritait le métropolite de "Turquie" dans sa ville de Bacs³ — les documents ignoraient toute présence byzantine en Hongrie. Pareille situation dans un texte rédigé à Esztergom au temps de Béla III (1172-

¹ V. LAURENT, *L'Evêque des Turcs et le proêtre de Turquie*, "Bulletin de la Section Historique de l'Académie Roumaine", 23, 2, Bucarest, 1943, pp. 147-158; N. OIKONOMIDES, *A propos des relations ecclésiastiques entre Byzance et la Hongrie au XI^e siècle: le métropolite de Turquie*, "Revue des Etudes Sud-Est Européennes" (RESEE), 9, 3, Bucarest, 1971, pp. 527-533.

² N. OIKONOMIDES, *art. cit.*, p. 532.

³ N. CHONIATES, *Epitomè*, éd. Bonn, 1835, p. 222.

1196), vraisemblablement après 1185, afin d'informer le roi de France sur la situation économique du royaume magyar. Lorsqu'il présente le relevé des revenus de tous les prélats de Hongrie, évêques et archevêques, l'acte ne fait aucune mention de la métropole byzantine qui résidait vers 1161-1164 dans la Syrmie (Szérem)⁴. Ni d'aucun autre siège orthodoxe d'ailleurs.

Il est vrai, "le silence ne peut pas servir d'argument pour soutenir que le poste de métropolite orthodoxe au sud-est hongrois avait déjà été aboli à cette époque" (N. OIKONOMIDES⁵). Mais, passé l'an 1204, ce raisonnement ne contredit-il pas la nature même des événements? A plus forte raison, le siège fusionna avec l'archevêché de Kalocsa, vers 1200, au temps du roi Emeric (Imre) (1195-1204)⁶.

Aux alentours de la quatrième Croisade, la précarité des communautés ecclésiastiques byzantines nord-danubiennes, au moins dans les limites de l'État Hongrois, sera en outre confirmée par une lettre du pape Innocent III (1198-1216), adressée conjointement à l'évêque Simeon d'Orades et à l'abbé de Pelis (Belis), dépendant de l'archevêché de Veszprém. On apprend de cette lettre qu'à une date antérieure au mois d'avril 1204, le roi Emeric avait porté à la connaissance du Pontife romain que "certaines églises appartenant à des moines grecs" (terme synonyme d'orthodoxe), existantes dans son royaume, étaient en train de se ruiner complètement "à cause du manque d'intérêt de la part des évêques diocésains et des caloyers grecs eux-mêmes". Vu cette situation, Eméric demandait au Pape "*ut... unus fieret episcopatus ex ipsis..., vel abbates aut prepositi Latini constitueret ex illis*", afin de s'occuper de ces églises et d'améliorer leur état⁷.

4 Ch. d'ESZLARY, *Un état des revenus hongrois au XII^e siècle*, "Annales, Economies, Sociétés, Civilisations". 17, Paris, 1962, pp. 1117-1124.

5 N. OIKONOMIDES, *art. cit.*, p. 532.

6 Gy. NEMETH, *A magyar keresztény-segkezdete* (Les origines du christianisme magyar), "Budapesti Szemle", 256, Budapest, 1940, pp. 28-30; Gh.I. MOISESCU, S. LUPSA, A. FILIPASCU, *Istoria Bisericii Române*, I (.... - 1632), Bucarest, 1957, p. 125.

7 L.G.O. de BREGUIGNY - F.J.G. la PORTE DU THEIL, *Diplomata, chartae, epistolae et alia documenta ad res Francicas spectantia*, II, 2, Paris, 1791, p. 483; PL., 215, col. 332 (d'après BREGUIGNY); A. THEINER, *Vetera Monu-*

Innocent III, ayant ses propres raisons, que nous allons évoquer plus loin, et à cause peut-être aussi du caractère un peu changeant d'Eméric, qu'il connaissait bien⁸, ne donna pour le moment sa faveur à aucune des deux propositions du roi hongrois. En échange, il ordonna aux deux prélats (d'Oradea et de Pélis), "à la suite de la pétition dudit roi", de faire une enquête poussée "afin de connaître toute la vérité" et de voir si ces couvents (*monasteria*) pouvaient être réparés par les moines grecs qui y habitaient ou s'il fallait effectivement créer un épiscopat spécial, ayant à sa tête l'un d'entre eux, qui, "avec l'accord des évêques diocésains, soit soumis directement (*nullo mediante*) à nous".

Les dernières phrases de la lettre papale exhortent les deux destinataires à prêter toute l'attention à cette affaire: "Et tout ce que vous aurez appris à ce sujet, notez-le fidèlement et, authentifié par l'apposition de vos sceaux, envoyez-le ici, afin qu'ayant une connaissance parfaite sur ces choses-là, grâce à vos efforts, nous puissions en décider pour la suite. Entre temps donnez-vous la peine de les orienter (n.n. les moines grècs) sur le bon chemin"⁹.

Une première constatation qui se dégage c'est que le retrait des Byzantins des provinces balkaniques avait eu comme conséquence immédiate pour l'Eglise nord-danubienne et pannonique l'écroulement de son ossature administrative: plus de titulaires, plus de protection, plus de moyens d'entretenir les lieux de culte. L'état de

menta Slavorum Meridionalium historiam illustrantia, I, Rome, 1863, N. 55, pp. 33-34; G. FEJER, *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, II, Budaë, 1829, p. 429; E. de HURMUZAKI, *Documente privitoare la istoria Românilor, culese de ...*, I, Bucarest, 1914, I, N. 30, pp. 39-40; *Documente privind istoria României, C. Transilvania*, (DIR. C. Transilvania), Bucarest, 1951, N. 45, texte roumain p. 28 et teste latin p. 367.

⁸ Le Pape avait dû à plusieurs reprises lui faire remontrance en raison de ses attitudes hostiles à l'égard des légats romains qui transitaient par la Hongrie (cf. C. BARONIUS, *Annales Ecclesiastici*, 20, Barri-Ducis, 1869-1872, p. 175) ou à la suite du non respect de certains engagements (*Ibid.* Voir aussi: Fr. HURTER, *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, trad. de l'allemand par Al. de SAINT-CHERON et J.-B. GAIBER, Paris, 1838, pp. 101-104).

⁹ J.P. MIGNE, *Patrologiae cursus completus. Series latina*, (par la suite: PL), 215, Paris, 1845, col. 332; A. THEINER, *op. cit.*, N. 55, p. 34; G. FEJER, *op. cit.*, p. 429; HURMUZAKI, *op. cit.*, I, 1, N. 30, pp. 39-40; DIR, C. Transilvania, I, N. 45, p. 367.

délabrement des monastères — *penitus destruuntur* — semble indiquer que cela s'était passé depuis assez longtemps, donc aux alentours du soulèvement vlacho-bulgare, une vingtaine d'années avant.

Observons ensuite que le souhait du Pape d'être informé "fidèlement" et d'avoir une connaissance parfaite au sujet de ces moines oubliés et indolents peut paraître pour le moins surprenant. En effet, que pouvaient représenter "certains monastères en ruine", peuplés par des gens de peu d'importance, acculés dans des régions périphériques, aux yeux du personnage le plus illustre de ce temps, qui dominait le cours des événements et devant lequel les rois s'inclinaient?

A notre avis, ceci prouve tout d'abord que les moines "grecs" (orthodoxes) étaient en nombre suffisamment grand pour justifier l'attention du roi magyar et du Pape. Les évaluations du byzantiniste hongrois Gy. MORAVCSIK¹⁰ au sujet de quelques 600 monastères orthodoxes fonctionnant en Hongrie à cette époque-là semblent trouver ici une confirmation.

Le document prouve enfin — avait-on encore besoin de preuves? — que les couvents se regroupaient surtout dans la partie orientale et sud-orientale de la Hongrie¹¹, à savoir dans les limites de l'évêché d'Oradea et autour de Pilis, dépendent de Viszprém, car ce n'est qu'aux chefs spirituels de ces deux unités que la lettre fut envoyée. C'est précisément dans ces régions-là que "l'influence byzantine avait été la plus forte"¹² grâce à l'activité des évêchés bien connus de *Turquie* (Hongrie), Branicevo, Belgrade et Syrmie, avec leurs *castra* épiscopaux (Dibiskos et autres) et leurs évêques itinérants.

Mais ce n'est pas tout. Il faut encore remarquer que la lettre pontificale est datée du 16 avril 1204, c'est-à-dire quatre jours après l'occupation de Constantinople par les chevaliers franco-vénitiens de la quatrième Croisade, le 12 avril de la même année.

¹⁰ Gy. MORAVCSIK, *Byzantium and the Magyars*, Budapest, 1970, p. 116.

¹¹ "... entre la Tisza et le Mures". Cf. R. THEODORESCU, *Bizant, Balcani, Occident la inceputurile culturii medievale romanesti (sec. X-XIV)*, Bucarest, 1974, p. 164, n° 1.

¹² *Ibid.*

Bien qu'Innocent III ait dans un premier temps condamné l'acte de violence commis par les Croisés contre les chrétiens orientaux, il crut finalement voir dans la manière même dont les faits s'étaient déroulés la manifestation de la volonté divine, comme il l'écrivait plus tard à Théodore Ier Lascaris de Nicée: "Les voies de Dieu sont insondables, et dans sa justice sévère il se sert souvent des méchants pour châtier les méchants. Il paraît que les chose se sont passées ainsi en Grèce, puisque les avertissements (adressés aux Grecs) par les papes prédécesseurs, qui les exhortaient à entrer dans l'unité de l'Eglise et à secourir la Terre Sainte, ce qui leur eut été si facile à cause du voisinage, ont toujours été opiniâtement dédaignés"¹³.

L'union de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine, union que tant de Papes s'étaient en vain efforcés d'obtenir auparavant, semblait donc réalisée par la prise de Constantinople. Innocent était néanmoins conscient que l'enchaînement des circonstances qui avaient conduit à cette réalisation avait été très humiliant pour les Grecs et que l'union réelle, celle des esprits et des coeurs, restait encore à faire: "Le retour de l'Eglise grecque à l'obéissance de l'Eglise catholique doit se faire dans la splendeur de la liberté"¹⁴. Il cherche alors par tous les moyens à ménager la sensibilité des chrétiens orientaux, en accordant au Patriarche de Constantinople "outre tous les privilèges accordés ordinairement aux métropoles, l'acquisition des biens et des franchises, la conservation de tous les usages de son Eglise, en tant qu'ils ne seraient pas contraires aux préceptes du Siège apostolique"¹⁵.

Tous les analystes de la politique orientale d'Innocent III trouvent que c'était précisément ce dernier souci, à savoir le respect des "usages" de l'Eglise byzantine, qui avait poussé le Pape à rechercher "une connaissance fidèle" de la situation des moines orthodoxes de Hongrie et de Transylvanie au lendemain de la prise de Constantinople par les Latins. La conclusion d'impose d'elle-même: bien que ruinés par le fait de leur isolement, ces

¹³ F. HURTER, *op. cit.*, 2, pp. 180-181.

¹⁴ *Ibid.*, p. 182.

¹⁵ F. HURTER, *op. cit.*, p. 185.

monastères étaient néanmoins liés institutionnellement à l'Eglise byzantine, rentrée enfin sous l'obédience catholique romaine. Dans ce cas, aucune mesure autoritaire, qui risquait de contrarier davantage le processus d'unité ecclésiastique déjà sérieusement entamé par les abus des Croisés, ne devait être prise à leur égard. On ne saurait nier cette réalité globale. Il nous semble toutefois qu'il faille encore faire une chose: inscrire cet épisode dans son contexte local, car hormis le souci d'unité entre l'Orient et l'Occident, les événements de la région ne justifiaient pas moins la prudence du Pape. Mais n'anticipons pas.

Précisons pour le moment que, faute de suite dans les documents officiels, les conclusions de l'enquête de Simeon d'Oradea et de l'abbé de Pilis au sujet des monastères "grecs" ne nous sont guère connues. Sans doute, doit-on accepter qu'elles s'inscrivaient dans l'esprit des idées prônées par la lettre papale, idées qui seront reprises dans d'autres documents de la même période.

Nous nous sommes gardés jusqu'ici de nous éloigner du strict sens des mots utilisés par Innocent III dans sa lettre. On ne saurait cependant ignorer qu'en dehors des "moines grecs" il devait exister dans les territoires concernés la masse des fidèles de rite byzantin, dont le document ne fait aucune mention. Si l'on accepte, avec Gy. MORAVCSIK, que le nombre des monastères remontait à quelque centaines¹⁶ — 600 en l'occurrence —, on doit logiquement conclure que les fidèles laïcs orthodoxes étaient extrêmement nombreux dans ces mêmes régions, parce que la vie monastique est inconcevable en dehors des communautés laïques, qui ont depuis toujours représenté sa source et son soutien. D'ailleurs le registre des lettres nous révèle dans un autre endroit que le Pape était bien informé là-dessus, puisqu'il parlait d'une "multitude de nations" qui composaient l'Etat hongrois et conseillait au roi de ne pas ignorer les chrétiens orientaux "*ut in regno tuo... sint multa Graecorum*"¹⁷.

¹⁶ Gy. MORAVCSIK, *op. cit.*, p. 114.

¹⁷ PL, 215, col. 417-418. Voici le texte: "*Venientes ad apostolicam sedem dilecti filii... monachi Sancti Egidii de Ungaria, nobis lacrymabiliter*

Que restait-il de l'organisation des communautés laïques de rite byzantin après le départ des hiérarques grecs?

Un début de réponse à cette question semble se dégager d'une autre lettre provenant d'Innocent III, datée du 3 mai 1205 et adressée à l'archevêque latin de Kalocsa.

Situé sur le cours moyen du Danube, non loin de sa confluence avec la Tisza, on sait que l'archevêché de Kalocsa supervisait aussi les évêchés situés à l'Est de la Hongrie, la Transylvanie comprise.

Voici le texte: "Nous avons été averti de ta part que sur la terre des fils du knez Bele se trouverait un certain évêché (*quidam episcopatus*) et, comme il n'est soumis à aucune métropole, tu voudrais l'attirer (*reducere*) à l'obéissance apostolique en le plaçant, si nous te donnons notre accord, sous la juridiction de l'Eglise de Kalocsa. Et nous, en appuyant ton souhait, t'accordons notre consentement pour ramener cet évêché sous ton autorité.

Prends cependant toutes les précautions et informe-toi si cet évêché n'est pas soumis à l'Eglise de Constantinople. Car vu que l'Eglise de Constantinople est depuis peu (*nuper*) revenue à l'unité du Siègne apostolique, nous ne voulons pas la priver de son droit"¹⁸.

intimarunt quod, eorum abbate defuncto, alium sibi, secundum antiquum et approbatum morem qui monasterii, elegerunt, quod hactenus tam abbates quam monachos consuevit habere Latinos; sed, tu, fili charissime, quod eum devotione ac reverentia retulerunt, regium sibi noluisti praeberere consensum affirmans quod in alium quam Ungarum minime consentire... Quia vero nec novum est nec absurdum ut in regno tuo diversarum nationum conventus uni domino sub regulari habitu famulentur, licet hoc unum sit tibi Latinorum coenobium, cum tamen ibidem sint multa Graecorum, serenitatem regiam rogamus..., quatenus, in statum debitum revocato... non impedias, nec impedire permittas, quominus, praedicti monachi secundum consuetudinem hactenus observatam, assumant sibi personam idoneam per electionem canonicam in abatem".

¹⁸ Innocentius Episcopus, Seruus Seruorum Dei, venerabili fratri, Colocensi Archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Ex parte tua nostris fuit auribus intimatum, quod quidam episcopatus in terram filiorum Beloknese consistit, quem, quum nulli subsit metropoli, ad deuotionem apostolicae sedis intendis reducere, ac iurisdictioni Ecclesiae subdere Colocensis; dum modo tibi super hoc nostrum praeberemus assensum: Nos autem, desiderio tuo, quantum cum Deo possumus, annuentes, praesentium tibi auctoritate concedimus, vt, si

Une partie de l'historiographie roumaine, appuyée sur des arguments géographiques, tel que le voisinage de Kalocsa avec la région de Bihor, ancien fief de Ménumorut, mais aussi sur des considérations onomastiques (*Bele* serait le roumain *Bilea*) et administratives (le *knèzat* était une institution roumaine¹⁹) conclut qu'il faut rechercher l'évêché en question dans le Nord-Ouest de la Transylvanie²⁰. Mais les historiens de l'Eglise le placent "plutôt du côté de Hunedoara où l'on trouve des dizaines d'églises roumaines en pierre, construites aux Xe - XIIe siècles par des knèzes du nom de *Bilea*, comme par exemple les églises de Streisingeorgiu et Criscior"²¹. Où qu'il ait pu fonctionner, l'évêché en cause — chorevêque? évêque itinérant siégeant dans des monastères et protégé par quelque noble roumain? — représente une des formes

praemissis veritas suffragatur, episcopatum ipsum tibi sit licitum ad deuotionem ecclesiae Constantinopolitana ecclesia nuper ad apostolicae sedis redierit unitatem; eam nolumus suo fure priuari" (PL, 215, col. 610-611; G. FEJER, *op. cit.*, II, pp. 459-460; DIR, C, *Transilvania*, N. 47, p. 29).

19 Dans la littérature historique, tant roumaine que hongroise, on trouve de nombreuses hypothèses sur l'institution roumaine des knèzes durant le Moyen Age. Les études anciennes voyaient dans les knèzes des chefs de communautés villageoises roumaines (*villici*), que les nobles magyars ont soumis à leur autorité. Avec le temps, profitant de leur position privilégiée, ils ont occupé des domaines appartenant à leurs maîtres et sont eux-mêmes devenus des propriétaires terriens. Une fois reconnus par le roi, les knèzes entraient dans les rangs de la noblesse magyare (C.C. GIURESCU, *Despre boieri*, Bucarest, 1920, p. 92). Les recherches nouvelles distinguent une évolution de l'institution durant les XIIIe-XIVe siècles et des différences sociales et juridiques entre les knèzes en fonction des régions. Si les knèzes de l'Ouest et du centre de la Transylvanie étaient, en effet, de simples *villici*, ceux du Banat, Hatzeg, Maramures et Brasov représentaient une catégorie à part. Leur noblesse était reconnue par le roi selon le droit valaque, c'est-à-dire en fonction de leurs propriétés terriennes, gardant ainsi le caractère originaire de l'institution. Ceci est dû à la conquête hongroise progressive sur la Transylvanie: d'abord les régions de l'Ouest, où la noblesse roumaine a perdu ses propriétés et a été remplacée par la noblesse hongroise, et ensuite, peu à peu, les autres terres vers l'Est, où les knèzes roumains ont dû être reconnus (Voir: D. PLESIA, *Essai sur la noblesse roumaine de Transylvanie*, communication devant la Commission de Généalogie et Héraldique de l'Institut d'Histoire "N. Iorga", Bucarest, apud N. IORGA, *Istoria poporului românesc*, p. 125, n° 25). Le knez *Bilea*, mentionné dans la lettre d'Innocent III, devait faire partie de la première catégorie.

20 St. PASCU, *Voievodatul Transilvaniei*, 1, 2e éd., Cluj, 1972, n. 164 et 206; C.C. GIURESCU - D.C. GIURESCU, *Istoria românilor din cele mai vechi timpuri până la întemeierea statelor românești*, Bucarest, 1974, p. 230.

21 M. PACURARIU, *Istoria Bisericii Române*, I, Bucarest, 1980, p. 211.

d'organisation ecclésiastique qui a survécu aux coups subis par la chrétienté byzantine des territoires nord-danubiens après l'insurrection des Asénides et la quatrième Croisade.

Mais, en fait, de quelle manière notre évêché solitaire — et d'autres encore, qui existaient certainement dans des endroits protégés et ne seront connus qu'un peu plus tard — pouvait-il manifester sa dépendance par rapport au Patriarcat de Constantinople après 1204? Ou, autrement dit, le Patriarcat était-il alors en mesure de s'occuper de ses suffragants lointains? Les documents précités prouveraient qu'au moins dans l'esprit d'Innocent III ces rapports n'étaient pas exclus. Et la plupart des études historiques se sont contentées de consigner cela.

L'analyse de la situation ecclésiastique byzantine, dans les conditions d'exil qui ont succédé à la prise de Constantinople par les Latins, prouvera en échange que les préoccupations urgentes du Patriarcat étaient alors d'une toute autre nature et qu'il fut davantage préoccupé de sa propre situation intérieure que de celle des diocèses périphériques de l'Empire. En tout cas, durant les deux ou trois décennies qui ont succédé à l'occupation de la Capitale orthodoxe par les Croisés, on n'a aucun indice d'un quelconque rapport direct ou indirect entre le Patriarcat et les Eglises éloignées de Pannonie et des Carpates.

Devant ces considérations, les scrupules du pape Innocent III quant aux droits de l'Eglise "de Constantinople" — mais plutôt de Nicée — sur ses unités trans-danubiennes, avec lesquelles de toute façon elle était incapable de communiquer en 1205, ne nous semblent-ils pas bien dépourvus de sens?

Et pourtant, l'extrême prudence qui entourait l'affaire devait avoir dans les desseins de la diplomatie papale — "à nulle autre seconde" comme eût dit feu le Père Louis TAUTU²², remarquable connaisseur du pontificat d'Innocent III — des raisons précises et profondes.

²² L. TAUTU, *Le conflit entre Johanitza Asen et Emeric, roi de Hongrie (1202-1204)*, "Mélanges Eugène Tisserant", *Studi e testi*, 233, 3, Rome, 1964, p. 369.

Et l'on revient au délicat et très explosif contexte de la région, caractérisé alors par un double enjeu: d'une part le retour au bercail romain du "fils prodigue" — en l'occurrence l'Eglise vlachobulgare — et d'autre part le conflit territorial qui déchirait les deux voisins, Emeric de Hongrie et Johanitsa de Valachie et Bulgarie, dans lequel le pape s'était érigé en arbitre. L'appartenance canonique de la population orthodoxe slavo-roumaine du Nord danubien, qui était jusqu'ici reliée par Branicevo à l'archevêché d'Ochrida, se greffait justement sur ce conflit. Toute décision hâtive et non réaliste au sujet des monastères (et des fidèles) "grecs" de Hongrie risquait par conséquent de compromettre les intérêts de l'Eglise romaine dans l'Europe centrale et balkanique.

La recherche historique s'emploie depuis bientôt un siècle à refaire le puzzle de ce paysage et de retrouver la juste dimension de chaque pièce qui le compose. Mais bien des éléments lui manquent et le débat est loin d'être clos.

Le conflit territorial entre le Royaume hongrois et l'Etat vlaque-bulgare et la question de l'Eglise orthodoxe nord-danubienne

L'initiative du rapprochement entre l'Eglise vlachobulgare et le Siège apostolique de Rome fut prise par Jean II Kalojan, connu communément sous le nom de Johanitsa (*Joannicius*) (1197-1207), le frère cadet des deux fondateurs de l'Etat, Pierre et Asen. Ayant passé plusieurs années comme otage à Constantinople, où ses frères avaient été obligés de l'envoyer lors d'une paix provisoire avec l'Empire, Johanitsa réussit à s'enfuir en 1197 et à prendre la tête du pays. Son origine valaque²³ lui valut, comme à

²³ Il était né à Thessalonique. Les sources de l'époque: grecques (N. CHONIATES, *Historia*, 1, éd. Bonn, 1835, 1, apud *Fontes Historiae Daco-Romanae*, 3, Bucarest, 1975, pp. 255 sq), latines (la correspondance entre Innocent III et Johanitsa dans PL, 214 et 215; BARONIUS, 20, pp. 169-176, n° 26-45) et françaises (Geoffroi de VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, éd. Ch. HOPF, *Chroniques gréco-romaines*, Berlin, 1873, ch. 65, p. 52) certifient l'origine valaque des Asen et témoignent en faveur de la participation côte à côte des deux peuples, Valaque (appelé quelquefois Mysiens) et Bulgare, aux événements (Voir: S. BREZEANU, *Les "Vlaques" dans les sources*

ses frères par le passé, une aide massive de la part des "Scythes" (Roumains) nord-danubiens et des Coumans²⁴. Mais il se trouva bientôt entre deux feux: les Byzantins au Sud et le roi de Hongrie, qui était le beau-père de l'Empereur byzantin, au Nord-Ouest.

byzantines concernant les débuts de l'Etat des Assénides. Terminologie ethnique et idéologie politique. RESEE, 25, Bucarest, 1987, 4, pp. 315-328). C'est aussi la conclusion des chercheurs roumains (Voir la liste bibliographique chez: P.S. NASTUREL, *Les Aroumains*, "Cahier. Centre d'études des civilisations de l'Europe centrale et du Sud-Est", 8, Paris, 1989, p. 75 et pp. 169-189 et S. BREZEANU, "Vlahi" si "Misiene" in sursele bizantine la inceputurile Statului Asanestilor. Terminologie etnică si ideologie politică, dans le vol. "Râscoala si Statul Asanestilor", Bucarest, 1989, pp. 37-69). Certains savants bulgares (V. ZLATARSKI, *Istorijska na Bulgarskata Durzhava prez srednite vekove*, 2, Sofia, 1934, p. 416 sq; P. MUTAVCIEV, *Istorijska na bulgarkija narod*, 2, Sofia, 1943, p. 26 sq.; V. NIKOLAEV, *Potekloto na Asenevtsi i etnitscheskijat kharakter na osnavanata ot tijakk durzhava*, Sofia, 1940, p. 5 sq.) et slaves (notamment C. JIRECEK, *Geschichte der Bulgaren*, Prague, 1876, p. 161 et F.I. USPENSKIJ, *Obrazovanie vtorogo bolgarskovo tsarstva*, Odessa, 1879, p. 105 sq.) nient le mérite des Valaques dans la restauration du deuxième "Empire bulgare". G. OSTROGORSKI adopte une position hésitante: "il est vain de nier la part prise par les Valaques" (*Histoire de l'Etat byzantin*, trad. par J. GOUILLARD, Paris, 1956, p. 427, n 1). Une attitude impartiale, sans parti-pris national, chez les auteurs étrangers: C. von HÖFLER, *Abhandlungen aus der slavischen Geschichte*, IV, "Sitzber. Wiener Akad.", 97 1881, p. 801-865; H. GREGOIRE, *Les Roumains dans la formation de l'Empire des Assénides*, Revue des études roumaines, 7-8, Paris, 1961, pp. 94-95; Ch. DIEHL, R. GUILLAND, R. OECONOMOS et R. GROUSSET, *Histoire du Moyen Age. IX. L'Europe orientale de 1081 à 1453*, Paris, 1945, p. 115-116; E. LAVISSE - A. RAMBAUD, *Histoire Générale du IV^e siècle à nos jours. II. L'Europe féodale. Les Croisades (1095-1270)*, Paris, 1893, p. 835; L. BREHIER, *Vie et mort de Byzance*, p. 351-352; R. LEE WOLF, *The "Second Bulgarian Empire". Its origin and History to 1204*, "Speculum", 24/2, 167-206; republié dans son volume "Studies in the Latin Empire of Constantinople", Londres, 1976; G.G. LITAVRINE, *Bolgarija i Vizantija v. XI-XII*, Moscou, 1960; id. *Vlahi vizantijskich istotchnicov X-XII^{vv.}*, "Yugo-vostotchnaka Evropa i srednie veka", I, Kisinev, 1972, pp. 91-138; id., *Novoe issledovanie o vostanii v Paristrione i obrazovanii vtorogo bolgarskogo carstva*, "Vizantijskij Vremennik", Saint-Petersbourg - Moscou, 41, 1980, pp. 92-112; etc.). Pour eux, l'origine valaque des Assen est incontestable ainsi que la participation des Roumains dans la création du "Deuxième Empire bulgare". Témoignage décisif chez N. CHONIATES (*Historia*, éd. Bonn, 1835, p. 618), qui raconte qu'un prêtre, fait prisonnier, fut amené devant Asen: "Comme il parlait le vlaque (roumain), précise l'auteur, il se jeta à ses pieds implorant son pardon". Le roumain était donc la langue maternelle de la famille princière des Asen. Prononciation identique du nom de Johanitsa en roumain: Ionitză.

²⁴ "Asan vero maximis auxiliaribus Scytharum copiis suo arbitrato delectis reversus"; "Scythicis auxiliis adscitis..." (N. CHONIATES, *op. cit.*, p. 487 et 515).

Lorsque ses deux ennemis se rencontrèrent à Sirmion pour s'entendre sur les modalités de détruire la révolte vlacho-bulgare, Johanitsa essaya d'obtenir les faveurs du plus puissant souverain spirituel et politique de l'époque, le Pape, en lui proposant l'union avec l'Eglise de Rome (1198-1199)²⁵. Les registres des lettres d'Innocent III nous révèlent avec force détails l'atmosphère dans laquelle se fit l'union des deux Eglises, ce qui nous dispense de nous y attarder davantage²⁶. Toujours est-il que grâce à cette mesure Johanitsa sauva sa situation. Dès 1201, avant même que l'union ecclésiastique ne se fit, il obligeait le basileus Alexis III Comnène (1195-1203) à reconnaître l'indépendance du Pays²⁷, réalisée de fait depuis 1186, et obtenait ensuite de la part du Pape

25 Il faut préciser que la première lettre qui existe sur cette affaire ne provient pas de Johanitsa, comme il eut été normal, mais d'Innocent III. Elle est datée du mois de décembre 1199: "*Respectus Dominus humilitatem tuam, et devotionem quam erga Romanorum Ecclesiam cognosceris hactenus habuisse, et te inter tumultus bellicos et guerrarum discrimina, non solum potenter defendit, sed etiam mirabiliter et misericorditer dilatavit. Nos autem audito, quod de nobili Urbis Romae prosapia progenitores tui originem traxerunt, et sinceræ devotionis affectum, jampridem te proposuimus et litteris et nuntiis visitare; sed variis Ecclesiae sollicitudinibus detendi, hactenus non potuimus nostrum propositum adimplere: nunc vero inter alias sollicitudines nostras, hanc etiam assumendam duximus, imo consumendam potius jamdudum assumptam, ut per legatos et litteras nostras te in laudabili foveamus proposito, et devotione Sedis Apostolicæ solidemus*" (PL, 214, c. 825; BARONIUS, 20, N. 58, p. 58). On ne sait pas si le Pape avait reçu quelque message de la part de Kalojean ou s'il avait écrit de sa propre initiative. Il est en échange clair qu'il détenait des informations précises (soit par ses envoyés à Constantinople, soit par ses délégués à la cour du roi magyar) sur les actes et sur les intentions du voïvode des Vlaques et Bulgares (Voir pour plus d'informations: D. HINTNER, *Die Ungarn und das byzantinische Christentum der Bulgaren im Spiegel der Register Papst Innozenz' III.*, Leipzig, 1976, pp. 22-33).

26 Entre 1199-1203, le Pape envoya deux ambassades d'information chez Johanitsa: celle de l'archiprêtre grec catholique Dominique de Brindisi (PL, 214, c. 1115) et celle de Jean de Casamari (PL, 215, c. 115). Ensuite il décida, en 1204, de dépêcher à Tirnovo, dans la capitale vlaque-bulgare, un légat extraordinaire en la personne du Cardinal Léon de Sainte-Croix-de-Jerusalem, muni d'une abondante correspondance datée du 25 février 1204 (PL, 215, c. 277-296; BARONIUS, 20, N. 31-45, pp. 170-174) qui couronna Johanitsa roi et investit de l'autorité de primat de Valachie-Bulgarie l'archevêque Basile de Tirnovo (Cf. *Cambridge Medieval History*, IV, 1, p. 524; N. IORGA, *Istoria vietii bizantine*, trad. par Maria HOLBAN, Bucarest, 1974, p. 460; L. TAUTU, *Devotamentul lui Ionitã Asan către Scaunul apostolic al Romei*, "Buna Vestire", Rome, 4/1965 - 5/1966, pp. 12-30).

27 Fr. DÖLGER, *Bulgarien und Byzanz. Ein Kampf für die Macht auf dem*

(nov. 1204) d'être couronné roi sur ses "pays"²⁸ — non pas "empereur" comme il l'eut souhaité²⁹ — ce qui lui conférait la légitimité tant recherchée. En même temps l'Eglise vlacho-bulgare était dotée d'un primat auquel on reconnaissait une large autonomie³⁰.

Tous ces résultats furent obtenus au prix de nombreux obstacles venus de la part du roi Emeric de Hongrie³¹, pays que les délégations latines devaient naturellement traverser. Celui-ci en effet se préoccupait de la grave décision du Saint-Siège de reconstituer dans son voisinage un royaume qui avait de tout temps été le rival mortel du royaume de Hongrie. Les efforts de la diplomatie papale d'apaiser les soupçons d'Emeric se concrétisèrent en un échange de lettres et d'ambassades, dont les textes et

Balkan. Vortrag Bulgaria, Jahrb., 1940-1941, pp. 180-198; Ch. DIEHL, et collab., *op. cit.*, pp. 258-259.

²⁸ Au moment de son couronnement, Johanitzza régnait sur un immense territoire, qui s'étendait de Belgrade à la Maritza inférieure et au port d'Agathopolis et du haut Vardar aux bouches du Danube (Ch. DIEHL et collab., *op. cit.*, p. 258).

²⁹ Selon N. IORGA, le refus d'Innocent III d'accorder à Kalojan le titre impérial fait partie des précautions du Pape afin de gagner les Grecs à l'union des Eglises (cf. *Histoire des Roumains de la Péninsule des Balkans*, Bucarest, 1919, pp. 30-32; Id. *Histoire des Roumains et de la romanité orientale*, 3, Bucarest, 1937, pp. 104-121). Voir aussi sur ce problème les récentes contributions de S. BREZEANU ("*Imperator Bulgariae et Vlachie*". In *jurul genezei si semnificatiei termenului "Vlahia" din titulatura lui Ionitza Asan*, "Revista de Istorie", 23, Bucarest, 1980, 4, pp. 651-674) et de N.S. TANASOCA (*Din nou despre geneza si caracterul statului Asanestilor*, "Revista de Istorie", 7, Bucarest, 1981, 34, pp. 1297-1312).

³⁰ Le primat, élu par le synode des évêques, recevait le *pallium* (signe d'autorité dépendante, correspondant à l'omophore byzantin) de la part du Pape. Aux deux métropolitains créés en 1204 — de Velebuzd (Küstendil) et de Preslav — c'était lui, le primat, qui imposait le *pallium*, reçu préalablement du Pape. Il avait également le droit de nommer les évêques, d'opérer les transferts, de créer de nouvelles éparchies etc. (L. TAUTU, *Primato e autonomia*, "Soc. Ac. Dacorom", t. 3, pp. 455-462).

³¹ En 1204 Emeric reçut avec beaucoup de déférence le Cardinal Léon de Sainte-Croix-de-jérusalem lors de son passage vers Kalojan, mais il le fit ensuite arrêter à la frontière avec la Bulgarie (au château de Keve) et le retint en Hongrie au moins de mars à septembre de cette année (PL, 215, c. 413; BARONIUS, 20, N. 45, p. 176). Finalement, Innocent fit entendre raison au roi hongrois en le menaçant de s'opposer au couronnement de son fils (une des préoccupations d'Emeric était d'assurer le trône à son fils mineur, Ladislas, contre les prétentions de son frère André).

les compte-rendus nous aident à mieux saisir la complexité du problème. Indirectement, ces mêmes pièces jettent un rayon de lumière sur l'épineux problème des chrétiens et des moines "grecs" nord-danubiens.

On apprend tout d'abord que le souverain vlacho-bulgare tenait non seulement la rive droite du fleuve, avec Belgrade et Branicevo, mais aussi, c'est quasi-certain, une bande de terrain sur la rive gauche, à l'Est et au Nord-Est de Keve, c'est-à-dire dans le Banat roumain.

Il va de soi que l'appartenance au royaume de Johanitsa de ces territoires valaques nord-danubiens, dont les recherches futures vont peut-être mieux établir l'étendue, impliquait non seulement des conséquences politiques, mais aussi ecclésiastiques.

Or les ambitions des Asénides de faire de Tirnovo le centre spirituel du christianisme balkanique³² n'ont plus besoin d'être soulignées. Dès la création de l'Etat, les frères Pierre et Asen avaient transféré d'Ochrida à Tirnovo, dans leur nouvelle capitale, le siège de l'Archevêché bulgare et avaient remplacé les évêques grecs par des Vlaques et Bulgares. Cinq sièges de la région changeaient ainsi de juridiction, en passant d'Ochrida sous l'obédience de Tirnovo: Vidin, Dristra (Silistra), Belgrade, Branicevo et Nis³³.

En 1204 il ne restait plus qu'à récupérer la chrétienté slavo-roumaine éparpillée dans les contrées situées au-delà du Danube³⁴, dominée militairement en partie par les Hongrois et par les

³² D. OBOLENSKY, *The Cult of St. Demetrius in the History of byzantine - Slave Relations*, "Balkans Studies", 15, 1, 1975, p. 5 parle de l'intention des Asénides de faire de Tirnovo "la Troisième Rome".

³³ En 1219, après la création de l'Eglise nationale serbe, Ochrida perdra encore douze évêchés et n'en gardera plus que cinq des 32 que lui avait assignés l'empereur Basile II en 1020 (H. GELZER, *Das Patriarchat von Achrida*, Leipzig, 1902).

³⁴ Déjà en 1919, N. IORGA (*Histoire des Roumains...*, op. cit., pp. 117-118 et 138), invoquant la lettre d'Innocent III à l'évêque d'Oradea, éditée alors en roumain dans HURMUZAKI, I, 1, N. 30, pp. 39-40, croyait qu'il pouvait parler d'une tentative des Asen d'obtenir le patronage des chrétiens orthodoxes de Hongrie. Récemment, N.-S. TANASOCA remarque le fait que la lettre ne parle nullement de Johanitsa, mais uniquement de "moines grecs" et se propose de "démontrer dans une autre contribution que le document évoqué ne constitue pas

Coumans, mais qui depuis deux siècles était reliée au spirituel à l'Eglise sud-danubienne. Ayant occupé Branicevo — rappelons que depuis l'empereur byzantin Basile II (976-1025) le Banat relevait de Branicevo par l'intermédiaire de Dibiskos —, obtenu du Saint-Siège la couronne royale et soumis une partie du territoire nord-danubien, Kalojan se trouvait aux alentours de 1204 dans la meilleure position pour tenter de refaire au profit de son Eglise l'ancienne géographie ecclésiastique de la région.

Deux prélats de l'Eglise vlacho-bulgare ont joué un rôle insigne dans les pourparlers d'union avec Rome: l'Archevêque Basile de Tirnovo, consacré par le légat romain comme métropolite-primat de Bulgarie et Valachie, et Blaise (*Blasie*) de Branicevo.

Or il se trouve que tous les deux avaient des accointances avec l'Eglise nord-danubienne, Basile en tant qu'ancien évêque de Vidin³⁵, avant son transfert à Tirnovo, et Blaise comme titulaire en 1203-1204 du siège de Branicevo appelé à reprendre le contrôle de cette Eglise. De l'avis de quelques auteurs, Basile était lui-même probablement d'origine valaque et Blaise presque sûrement³⁶.

En 1203 Blaise accompagna à Rome l'archiprêtre Dominique de Brindisi — le délégué d'Innocent III — lors de son retour de Tirnovo. L'évêque de Branicevo était bien entendu porteur de lettres écrites, par lesquelles Johanitsa présentait au Pape les exigences que l'on connaît en échange de sa soumission au Saint-Siège. Mais deux extraits des lettres échangées montrent qu'il avait aussi des messages confidentiels à transmettre au Pape: "Nous prions Votre Sainteté de recevoir notre frère... évêque de Branicevo — écrivait l'Archevêque de Tirnovo dans une lettre de

moins une preuve indirecte de la tendance de Johanitsa d'assumer le patronnage des chrétiens de rite grec du royaume de Hongrie" (*Din nou despre geneza si caracterul Statului Asănestilor*, art. cit., p. 1302, n° 19). Si l'étude promise a été publiée entre temps, nous n'avons malheureusement pas réussi à entrer en sa possession.

³⁵ L'éparchie de Vidin subvenait elle aussi aux besoins spirituels des régions au-delà du Danube.

³⁶ C. HÖFLER, *Abhandlungen aus der slavischen Geschichte*, 4, "Sitzber. Viener Akad.", 97, 1881, p. 805; 863; R. WOLF LEE, *The Second Bulgarian Empire, its Origin and History to 1204*, "Speculum", 24, 1949, 2, pp. 167-206; L. TAUTU, art. cit., p. 376; Id., *Devotamentul lui Ioniță*, art. cit., p. 19, n° 40; p. 23, n° 57.

recommandation — car il est, tout comme votre fidèle envoyé Dominique, porteur de secrets que leur a confié notre seigneur l'empereur"³⁷; ou bien: "Tout ce que te dira cet envoyé, Blaise de Brancevo, croie-le, car cela vient de ma part" (lettre de recommandation de Johanitsa³⁸).

Il n'y a donc aucun doute que Blaise rencontra personnellement Innocent III, en 1203 ou au début de 1204, afin de lui confier les messages de Kalojan.

On ne peut s'empêcher de considérer qu'une partie de ces messages confidentiels avaient pour objet l'aspect ecclésiastique sous-jacent au conflit territorial avec la Hongrie. Ou encore que c'était peut-être cette raison qui avait déterminé l'envoi en mission de Blaise et non pas d'un autre, car, en effet, le souci de récupérer ses ouailles trans-danubiennes devait lui tenir à cœur.

Si cela a été le cas, Innocent s'est vu par la même occasion informé d'une situation qu'il était appelé à gérer conjointement au litige des frontières, à savoir de l'importance et de l'appartenance canonique des "Grecs" de régions occupées par la Hongrie. Ajouter ensuite que ces "Grecs" étaient en grande partie des Valaques, donc des descendants latins, n'aura fait que renforcer, dans l'esprit de Blaise, ses arguments.

C'est précisément sur ces entrefaits que parvint au Pape la lettre d'Emeric relative à l'intégration au sein de l'Eglise catholique magyare des "monastères ruinés des moines grecs" et à laquelle Innocent III répondait le 16 avril 1204, non pas au roi, mais aux prélats d'Oradea et de Pelis. Et, comme on l'a constaté, sa décision était différente des intérêts des deux parties en conflit: au lieu d'élargir l'autorité de l'un ou de l'autre, le Saint Siège se réservera le contrôle direct (*nullo mediante*) sur ces églises, lesquelles, en attendant, seront administrées par les sièges catholiques mentionnés d'Oradea et de Pélis. Ce faisant, le Pape évitait d'envenimer davantage les rapports entre Emeric et Johanitsa et accordait à la diplomatie romaine un délai afin d'y voir plus clair.

Un an plus tard, au mois de mai 1205, quand Innocent III

³⁷ Reg. Vat. 5, fol. 34, Pl. 214, c. 1115.

³⁸ Reg. Vat. 5, fol. 81; Pl. 215, c. 155.

écrivait à l'archevêque de Kalocsa au sujet de l'évêché solitaire "des domaines des fils du knez Bele", le contexte politico-militaire des Balkans était déjà sensiblement différent. Maladroitement éconduit par les Latins au lendemain de la prise de Constantinople, Kalojan avait commencé contre eux une lutte acharnée. Il les battit le 14 avril 1205 à Andrinople et tua leur empereur Baudoin 1er³⁹. Ce grave incident perturba les rapports entre Rome et l'Etat vlacho-bulgare, surtout du fait que Johanitsa s'était temporairement rallié aux Grecs durant le conflit avec Baudoin. Mais, après un refroidissement passager⁴⁰, tout rentrait en ordre et le roi vlacho-bulgare assurait Innocent III de son dévouement "constant"⁴¹.

Il n'empêche, les événements avaient prouvé au Saint-Siège combien la situation politique et militaire était instable dans la région et combien sa position était fragile dans cette partie du monde. Une décision concernant les chrétiens orthodoxes des territoires pannoniques et transylvains devait par conséquent en tenir compte. Et, en effet, on remarque dans la lettre du 5 mai 1205, adressée à l'archevêque de Kalocsa, qu'Innocent III avait entre temps fait son choix: il avait décidé de jouer la carte plus sûre des Magyars plutôt que celle des Vlacho-Bulgares oscillants: les communautés orthodoxes de Hongrie — en l'occurrence de la province transylvaine et du Banat — seront rangées sous l'autorité des diocèses catholiques de ce pays⁴². Ainsi, l'éventualité d'une

³⁹ PL, 215, c. 705. Cf. C.J. JIRECEK, *op. cit.*, p. 238-254.

⁴⁰ Innocent III a essayé d'aboutir à un armistice entre Johanitsa et les Latins de Constantinople, mais comme le Vlaque-bulgare avait cru comprendre que le Pape était plus favorable à ses adversaires qu'à lui, il renvoya brutalement le messenger romain chargé de cette affaire (Reg. Vat. 7, fol. 15v; PL, 215, c. 1162).

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Ceci semble apporter une preuve de plus en faveur de la latinité des chrétiens orthodoxes nord-danubiens et de la prise de conscience du Saint-Siège sur ce problème. Dans la mentalité de l'époque, l'origine latine d'un peuple consacrait *ipso facto* sa dépendance à l'égard de l'Eglise catholique. Innocent III le dit clairement à Johanitsa: "de même que tu es d'origine romaine, tu dois être d'obéissance romaine (*ut sicut gente, sic sis etiam imitatione Romanus*). Et un peuple que descend du sang romain (*populus... qui de sanguine Romanorum se asserit descendisse*) doit observer les lois de l'Eglise romaine et montrer par le culte divin qu'il suit les règles de ses ancêtres (*mores videantur patrios redolere*)

défection future de l'Eglise vlacho-bulgare n'entraînerait pas leur perte.

Les décisions du quatrième Concile de Latran (1215) donneront des instructions identiques aux prélats hongrois qui avaient des communautés de rite byzantin dans leur voisinage⁴³.

Pendant les années suivantes, dans les territoires soumis à la couronne magyare, les décisions de Latran seront appliquées largement. En 1221, le roi André II installa des moines latins dans le monastère byzantin de Visegrad, ensuite donna aux Bénédictins l'établissement fondé par Chanadinus à Oroszlanos au début du XI^e siècle et aux Cisterciens le couvent de Veszprémvölgy⁴⁴.

Puis, le 20 janvier 1229, le Pape Grégoire IX approuvait la création d'un diocèse dans le château-monastère de Kou (Kö, Kew)⁴⁵, en Syrmie, dépendant de Kalocsa, afin d'accélérer le processus d'intégration des "Grecs" voisins⁴⁶.

Pour nous, il serait important de savoir aussi quelle était à ce moment la situation des chrétiens orthodoxes du Banat roumain proprement-dit. Mais ce n'est qu'en 1237 que l'on trouvera les

(*Acta Innocentii PP. III (1198-1216)*, "Fontes", ser. III, vol. 2, 1944, p. 25; Reg. Vat. 5, fol. 116; BARONIUS, 20, N. 34, p. 124; PL, 215, c. 279-280).

⁴³ Toutefois, la manière de réaliser le passage des communautés de rite byzantin sous l'obéissance de Rome devait se faire dans le respect de leurs particularités. Dès 1206, Innocent III invitait Thomas Morosini, le Patriarche latin de Constantinople, à "mettre des évêques grecs dans les diocèses de population exclusivement grecque, si l'on peut en trouver du moins qui consentent à nous jurer fidélité et à être consacrés par tes mains. Dans les diocèses de population mixte, instituer des évêques latins"; "les monastères grecs devront être laissés à leur destination primitive, si l'on trouve des religieux latins ou grecs pour y pratiquer la vie monastique; sinon on y installera des clercs séculiers"; "laisser les prêtres grecs célébrer selon leur rite, si on ne peut les amener au rite latin, au moins jusqu'à ce que l'autorité romaine ait pris sur ce point une décision" (PL, 215, col. 624. Cf. A. LUCHAIRE, *Innocent III et la question d'Orient*, Paris, 1907, p. 230; 231-232).

⁴⁴ Gy. MORAVCSIK, *Byzantium and the Magyars*, Budapest, 1970, p. 115.

⁴⁵ A. THEINER, *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, I, Rome, 1859, p. 88, doc. n° 158; *Acta Honorii III et Gregorii IX*, pp. 212-214, N. 161. Le château de Kou (Kö, Kew) était situé entre Petrovaradin et Bacs.

⁴⁶ Un siècle plus tard, les orthodoxes étaient toujours là. Ce sont les collecteurs des dîmes pontificales qui le disent en 1317: *ipsa civitas et diocesis (de Kou) sunt prope schismaticos et sunt quasi destructae (Rationes decimarum, "Monum. Vatic. Hung.", t. I, p. 37, cf. L. TAUTU, Le conflit, p. 385, n° 54).*

premières attestations sur des missionnaires catholiques à Severin, plus précisément des Dominicains envoyés par Rome dans le but de convertir "la multitude des gens" qui y habitent⁴⁷.

Conséquence naturelle, dirait-on, des mesures qui touchaient alors la totalité des territoires hongrois; c'est en tout cas l'explication que donnent la plupart des chercheurs.

Mais encore faut-il prouver que la domination arpadienne sur le Banat de Severin a été effective entre 1232 et 1237. Car, à part la mention de 1232 concernant le *ban Luca* (ou *Iula*), les textes ultérieurs relatifs à cette région ne mentionnent plus aucun *ban* de Severin avant 1240⁴⁸. En mai 1237, c'était aux habitants de "Cheurin" (*neophitis in Cheurin et locis adiacentibus constitutis*)⁴⁹, que Grégoire IX demandait d'accueillir les moines; pourquoi ne s'était-il pas adressé à l'autorité hongroise, si celle-ci existait? Et lorsque Béla IV y fait référence en 1238⁵⁰, il parle non pas comme d'une région à lui, mais comme d'un pays étranger: "le pays des parties bulgares" (*partes Bulgariae*). Il ajoute ensuite que le Severin avait été dévasté depuis peu — "*terra que Zeurin nominatur, que dudum fuerat desolata*"⁵¹ — par des forces restées en quelque sorte en dehors de son contrôle.

L'ambiguïté des situations et des termes engendre des questions restées jusqu'ici sans réponse: où est donc passé le ban de Severin attesté en 1233? Quand, dans quelles circonstances et par qui la terre de Severin avait-elle été dévastée ultérieurement?

Il y a, enfin, un passage d'une lettre de Grégoire IX, adressée aux Dominicains de "Scevrin" le 16 mai 1237⁵², qui exigeait lui

47 HURMUZAKI, I, 1, N. 140, p. 153; DIR, C, *Transilvania*, I, N. 252, p. 301.

48 La deuxième mention d'un *ban* hongrois de Severin apparaît le 21 mars 1240 (*Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen*, 1, pp. 68-69). Voir le commentaire chez M. HOLBAN, *Din cronica relatiilor româno-ungare în secolele XIII -XIV*, Bucarest, 1981, p. 69.

49 HURMUZAKI, I, 1, N. 117, pp. 154-155; DIR, C, *Transilvania*, I, N. 254, p. 302.

50 HURMUZAKI, I, 1, pp. 182-184 (indique par erreur l'année 1239); DIR, C, *Transilvania*, I, N. 262, pp. 313-315.

51 *Ibid.*

52 HURMUZAKI, I, 1, p. 153-154; DIR, C, *Transilvania*, I, N. 252, p. 301.

aussi une analyse plus nuancée. Parmi d'autres mandats dont ils étaient investis — bénir les cimetières, consacrer les ornements de culte en l'absence des évêques, etc. — le Pape leur donnait aussi le droit "de lever les excommunications"⁵³. Or de quelles excommunications s'agissait-il?

Ici, encore, c'est le contexte de la région qui peut nous fournir des explications logiques.

On sait que, pendant les conflits précédents, la terre de Severin, située à la confluence des intérêts expansionnistes hongrois et bulgares, avait gardé son identité spirituelle et son rattachement confessionnel au siège de Vidin. Cela ne pouvait pas se faire sans l'autorité, limitée selon le cas, d'un *knez* local comme ceux que les diplômes hongrois nous révéleront dix ans plus tard dans l'Olténie voisine⁵⁴. Une intrusion magyare dans son territoire, surtout accompagnée d'une action officielle de conversion, a pu provoquer des réactions violentes, auxquelles se sont joints les orthodoxes de l'autre rive du Danube. Cela ne doit pas nous étonner, car les Asénides eux-mêmes avaient dû faire face à une révolte similaire, toujours à Vidin, à l'occasion de quelques décrets pro-latins promulgués en 1211 par le synode de Tirmovo⁵⁵.

Le moment le plus propice du soulèvement anti-hongrois a été sans doute l'automne 1233, quand Béla IV, accompagné par le voïvode de Transylvanie *et par le ban de Severin*, se trouvait avec son armée à Bereg et ensuite en Galicie⁵⁶. Ceci expliquerait l'expédition hongroise qui a eu lieu en 1234, comme réponse à une agression sud-danubienne⁵⁷, et la "dévastation" dont il était

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ A. THEINER, *op. cit.*, pp. 208-211 (d'après le *Reg. Vat.*, t. 22, f. 75-76); HURMUZAKI, I, pp. 249-253; DIR, C, *Transilvania*, I, N. 285, pp. 329-333. Voir sur l'histoire de Severin à cette époque: M. HOLBAN, *op. cit.*, pp. 55-72.

⁵⁵ Pour vaincre leur révolte, le tzar Boril avait fait appel au roi hongrois André II, qui lui envoya, en 1213, un corps d'armée commandé par Joachim (en orig.: *Jwachin*), comes de Sibiu (I. SZENTPETERY, *Regesta rerum stirpis Arpadianae critico-diplomatica*, I, Budapest, 1923, N. 926; DIR, C. *Transilvania*, I, N. 292, pp. 338-339).

⁵⁶ Cf. E. SZENTPETERY, *op. cit.*, N. 608.

⁵⁷ Dernières considérations sur la chronologie de ces événements chez: M. HOLBAN, *op. cit.*, p. 61.

question dans la lettre de Béla au Pape Grégoire IX, en 1238. Cela expliquerait aussi l'excommunication qui avait frappé la population de Severin, refractaire à la propagande catholique.

Si on accepte de déroulement des faits, il faudra mettre en accord avec la réalité l'envoi des Dominicains à Severin en 1236, si peu de temps après les réactions de rejet qui avaient secoué la région en 1233. En réalité, la contradiction n'est qu'apparente, puisque l'initiative de 1236 n'a plus de rapport direct avec la domination hongroise, comme celle qui avait provoqué les troubles antérieurs. Nous avons montré ici-même qu'entre 1233-1238 rien ne prouve que le Banat de Severin fut effectivement administré par les Hongrois. Dans ce cas, l'initiative missionnaire dont nous parlons s'inscrit dans un contexte plutôt balkanique que nord-danubien, étant la conséquence des nouveaux rapports qui étaient en train de se nouer entre Rome et "le noble Asen, roi des Valaques et des Bulgares", au milieu de l'année 1236.

Car, menacé d'excommunication à la suite de sa rupture avec Rome et de ses agressions anti-latines, Jean Asen II décida brusquement, en 1236, de cesser l'offensive contre Constantinople et d'entrer en contact avec le Pape⁵⁸. Il lui demandait des conseillers latins et l'ouverture de pourparlers afin de refaire l'union ecclésiastique brisée quelques années auparavant. Grégoire IX résolut d'exploiter à fond ce revirement inattendu et commença par lever les excommunications. Pour la région de Severin c'étaient les Dominicains qui devaient le faire. Et la population était solennellement invitée à les accueillir non pas comme des représentants d'une puissance dominatrice, mais bien comme les messagers de Rome, venus pour rétablir la communion. Le Pape invita, enfin, l'Eglise "de Bulgarie et de Valachie" et l'Archevêché de Kalocsa à coopérer pour la défense de l'Empire latin de Constantinople.

⁵⁸ "On ne sait sous quelle influence, crainte de l'excommunication, crainte des armes de Béla IV ou enfin appréhension de voir les Byzantins agrandir leur Etat aux dépens de la Bulgarie?" (Cf. Ch. DIEHL et collab., *op. cit.*, p. 158). En général, on accepte comme date de ce changement l'année 1236. Suivant C. JIRECEK, *op. cit.*, pp. 258-261, certains historiens ont proposé l'année 1237. Ceci ne change rien pour notre argumentation, car les Dominicains sont attestés à Severin à partir du mois de mai 1237.

Il faut remarquer, pour mieux comprendre le statut particulier des Dominicains du Banat, qu'aucune lettre concernant l'ordre monastique en question n'a été envoyée en ce moment à Béla IV, qui gardait une attitude réservée à l'égard de Rome. La raison en était "la multitude d'excommunications" qui pesait sur lui et sur "tota Hungaria"⁵⁹ à cause du non respect des biens ecclésiastiques catholiques dont il s'était rendu coupable.

Toutes les considérations ci-dessus autorisent la conclusion qu'une initiative missionnaire dans le Banat de Severin ne pouvait venir en 1236 que du Saint-Siège de Rome, encouragé par l'ouverture bienveillante de Jean Asen II. Plus encore, pour éviter de nouveaux abus et immixtions politiques dans les affaires de l'Eglise, semblables à celles qui avaient temporairement brouillé ses rapports avec Béla, Grégoire IX préféra en garder le contrôle direct. Il n'est pas exclu d'ailleurs que l'envoi de prédicateurs à Severin se soit effectué par l'intermédiaire de l'évêché des Coumans, nouvellement créé en Transylvanie orientale, lui-même soumis directement à Rome et présidé par un dominicain, Théodoric. Comment expliquer autrement qu'aucune allusion à cette affaire ne soit faite avant 1238 dans la correspondance avec l'évêché de Cenad, qui se trouvait pourtant à proximité?

Il convient enfin de noter, en guise d'épilogue au chapitre des relations latino-vlacho-bulgares, que le retour de Jean Asen II au sein de l'Eglise romaine ne fut pas de longue durée. En 1238, il était de nouveau allié avec Jean III Doukas Vatatzès de Nicée contre les Latins de Constantinople⁶⁰ et Grégoire IX exhortait le roi Béla, rétabli dans ses droits, ainsi que l'épiscopat hongrois, de faire la croisade "contre l'infidèle et schismatique Asen"⁶¹. Du côté hongrois, l'appel à la croisade ne pouvait pas mieux tomber: après

⁵⁹ Nous l'apprenons de la lettre de 7 juin 1238, adressée par Béla IV à Grégoire IX: "... excommunicationum sententias, quas non inferiores, verum etiam maiores ac prelati ac pene tota Hungaria..." (HURMUZAKI, I, 1, p. 184; DIR, C, *Transilvania*, I, N. 262, p. 413).

⁶⁰ Ch. DIEHL et collab., *op. cit.*, p. 261.

⁶¹ A. THEINER, *op. cit.*, n° 263; HURMUZAKI, I, 1, p. 183; DIR, C, *Transilvania*, I, N. 262, pp. 313-314.

avoir élargi leur domination vers l'Est, dans le pays des Coumans, le rêve d'envahir la Bulgarie gagnait une légitimité toute nouvelle.

Bien entendu, ceci se répercuta tout d'abord sur le Banat de Severin. Dans la réponse même qu'il envoya à Rome pour confirmer la croisade (le 7 juin 1238)⁶², Béla IV souleva le problème de la province "des contrées bulgares" et des Dominicains qui s'y trouvaient, en demandant "le pouvoir de créer un évêché afin de s'occuper (de la population) selon notre volonté" (*secundum nostrum beneplacitum*)⁶³. Deux mois plus tard, le 9 août de la même année, il recevait de Rome une lettre de félicitation pour son intention de lutter contre Asen et la permission de recruter des évêques dans son pays, de leur donner des droits dans les territoires bulgares et d'incorporer la terre de Severin à un tel évêché⁶⁴.

Rien de tout cela ne devait cependant se réaliser, car la grande invasion tatare de 1241 dévasta à la fois le royaume de Hongrie et celui des Assénides et mit fin aux préparatifs de croisade.

L'année 1241 marque aussi la fin d'une époque dans l'histoire de l'Eglise orthodoxe nord-danubienne: celle où ses destinées se joignaient aux intérêts expansionnistes des Asénides balkaniques et formaient une composante majeure de leur idéologie politico-impériale. Magistralement menée par Johanitsa Kalojan (1197-1207), peu suivie par le faible Boril (1207-1218), cette politique fut finalement presque abandonnée par Jean III Asen II (1218-1241). Exception faite pour les épisodes éphémères que nous venons d'évoquer, très peu connus d'ailleurs, afin de reprendre le contrôle de la région de Severin — en rapport avec lesquels se situe l'arrivée des Dominicains — Asen II se fut orienté davantage vers la Macédoine et vers les régions méridionales, dans l'espoir de conquérir Constantinople. Ceci marquait en réalité un retour au

⁶² *Ibid.*

⁶³ "... praetera cum circa partes Bulgariae in terra que Zeuren nominatur..., populi multitudo supercreverit, qui non dum sunt ad cuiusquam Episcopi diocesim applicati, ut eos alicui Episcopatu secundum nostrum beneplacitum assignare valeamus, a vestra sanctitate potestatem tribui postulamus" (*ibid.*).

⁶⁴ HURMUZAKI, I, 1, N. 133, p. 175-177.

programme et à l'idéologie du premier "tsarat" bulgare de Siméon.

S'ajoutant à cela l'accroissement de l'influence slave dans l'Eglise et dans la vie politique, et non pas en dernier lieu la séparation de Rome⁶⁵, l'élément valaque s'est vu réduit à une importance périphérique dans les institutions de l'Etat sud-danubien. Bientôt on ne parlera plus que d'un "Empire bulgare", plus précisément du "Deuxième tsarat bulgare"⁶⁶. Le dernier sursaut de la Romanité balkanique était ainsi un chapitre révolu.

Les rivalités entre Hongrois et les derniers Asénides continueront après l'invasion tatar, mais le problème ecclésiastique des Roumains nord-danubiens ne s'en trouvera plus concerné. Il relèvera dorénavant d'un contexte bien différent et les rapports avec Tirnovo, s'ils en restaient encore, seront dépourvus de toute connotation politique.

⁶⁵ Tout au long des relations avec Rome, l'accent avait été mis sur l'origine latine des Valaques. Or, après le retour à l'Eglise byzantine, Jean Asen II se transformait en un défenseur de l'Orthodoxie grecque. Toute référence à son origine valaque, ainsi qu'à son passé catholique et à la couronne royale venue de Rome devait disparaître. Une nouvelle version des structures de l'Empire, cette fois-ci uniquement bulgare, fait son apparition dans les documents slaves et dans la littérature byzantine de l'époque (G. AKROPOLITES, *Histoire*, éd. A. HEISENBERG, 1-2, Tübingen, 1903, t. 1, pp. 18-24; 32-33; 42; 61; *Fontes Historiae Daco-Romanae*, 3, Bucarest, 1975, pp. 397-405). L'élément valaque — argument pour une orientation pro-latine — n'y trouvait plus sa place. Ainsi le prix de la réussite interne de Jean Asen II fut "la renonciation à sa latinité, l'éloignement de Rome et la renégation de la formule d'existence étatique cautionnée par la Papauté et qui impliquait le double caractère, bulgare et valaque, de l'Etat" (Cf. N.-S. TANASOCA, *art. cit.*, p. 1310). Pour ce qui est des sources latines médiévales, elles garderont le nom de "royaume de la Valachie et de la Bulgarie" (*Ibid.*, n° 47).

⁶⁶ Après la mort de Jean Asen II (1241) l'Etat vlaque-bulgare a connu l'anarchie et les luttes de succession. Son fils Coloman Ier Asen sera assassiné en 1246, ainsi que son frère Michel Asen, dix ans plus tard (1256). Le trône sera ensuite occupé, pour peu de temps, par un cousin, Coloman II (1256-1257), assassiné lui aussi (C. JIRECEK, *op. cit.*, pp. 263-268); V. ZLATARSKI, *op. cit.*, pp. 134-139). Avec le règne éphémère de Coloman II disparaît la dynastie valaque des Asen en ligne masculine (Voir une analyse des textes relatifs au passage de l'Etat vlaque-bulgare des Assénides au second Empire bulgare chez: N.-S. TANASORA, *De la Vlachie des Asénides au second Empire bulgare*, RESEE, 19, 1981, pp. 581-594).

CHIESA D'ORIENTE E CHIESA D'OCCIDENTE SOTTO LA DINASTIA DEI COMNENI

MARIA DORA SPADARO / CATANIA

1. La frattura fra Chiesa d'oriente e Chiesa d'occidente sembra avviarsi verso una svolta importante sotto la dinastia dei Comneni. Un mutato contesto geopolitico, un crescente peso dell'occidente sul bacino del mediterraneo, un notevole potere acquisito dal papato anche in ambito politico, fanno sì che diventi interesse comune alle due parti ricucire il discorso interrotto dal Cerulario nel 1054¹ e ripreso, di quando in quando, senza grandi e significativi risultati.

Mondo greco e mondo latino sono in effetti divisi, oltre che su questioni dogmatiche (il *Filioque*) ed ecclesiologiche (primato delle due Chiese), anche da rivendicazioni politiche: il *constitutum Constantini* aveva riaperto questioni di grossa portata, quali, ad esempio, la *translatio imperii* e il potere temporale della Chiesa².

¹ Questi in realtà non ha fatto altro che sviluppare — come annota, fra l'altro, J. Darrouzès (*Le Mémoire de Constantin Stilbès contre les Latins*, REB 21, 1963, pp. 52 ss.) — in maniera disordinata e popolareggiante le accuse di Fozio. Però, mentre le argomentazioni foziane erano di carattere dottrinario, e quindi coinvolgevano una ristretta cerchia di 'addetti ai lavori', quelle del Cerulario, più perspicue per il grosso pubblico, hanno dato il via ad una serie di opuscoli. Alle accuse del Cerulario dà una buona sfrondata il patriarca Pietro di Antiochia (PG 120, coll. 817 ss.).

² A Cost. poli la donazione di Costantino entra nel dibattito ecclesiologico "non per delineare i rapporti fra il papato e l'impero ma per illustrare i diritti del patriarcato costantinopolitano ... per definire il corretto rapporto fra impero orientale e patriarcato costantinopolitano ... Ma quale che sia l'utilizzazione del documento romano a Bisanzio, il *Constitutum* va colto anche come risposta ideologica e pubblicistica alla teoria bizantina della *translatio imperii* constantiniana, che tendeva a reduplicare Roma in Costantinopoli e a cancellare la centralità imperiale di Roma antica": così A. Carile, *La società ravennate dall' esarcato agli Ottoni*, in AA.VV., "Storia di Ravenna II, 2. Dall' età bizantina all' età ottoniana. Ecclesiologia, cultura e arte", Ravenna 1992, p. 393.

Non sarebbe possibile affrontare in questa sede una pluralità di problemi che, essendo, tra l'altro, di non facile soluzione, richiederebbero un'analisi attenta e dettagliata dei documenti e delle testimonianze che sull'argomento ci sono pervenute dall'una e dall'altra parte. Ci limiteremo, pertanto, a considerare la posizione che assume l'oriente greco allorchè il papa Urbano II dà l'avvio, nel settembre del 1089³, ad un dialogo fra le due parti; più precisamente cercheremo di verificare se e in che misura i vertici laici e religiosi fossero disponibili a riesaminare il problema inerente all'unione fra le due Chiese.

2 L'iniziativa di Urbano si colloca al tempo dell'imperatore Alessio I Comneno, un sovrano cui sembra stia particolarmente a cuore l'unione fra Chiesa latina e greca⁴. Il fatto che egli abbia partecipato attivamente a tutte le sinodo orientali, anche quando impegni di carattere militare erano cogenti⁵, dà la misura del suo interesse religioso ma conferma pure che la Chiesa gioca, da qualche tempo, un ruolo di straordinaria importanza nell'equilibrio interno dell'impero⁶. Un' attenzione, dunque, quella di Alessio,

³ L'ultimo approccio fra papa e imperatore risale al tempo di Gregorio VII e Michele VII Ducas: esso però non è stato fortunato. Cfr. V. Grumel, *Le premier contact de Rome avec l'Orient après le schisme de Michel Cérulaire*, "Bulletin de Littérature ecclésiastique de Toulouse", 43, 1942, pp. 28 ss.; Fr. Dölger, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, 1, 2: *Regesten von 565-1024*, München 1924-25, n° 988; PL 148, coll. 301 s.; 325 s.

⁴ Secondo la testimonianza di Giorgio Metochita (*Historia dogmatica*, I, 17: A. Mai, *Nova patrum bibliotheca*, VIII, Romae 1871, pp. 22 s., l'unione fra le due Chiese fu un obiettivo che Alessio non ha, nel corso della sua vita, mai abbandonato.

⁵ L'imperatore, che avrebbe dovuto marciare in difesa di Castoria, si trova, invece a Cost. poli dove si celebrava il processo contro Giovanni Italo: cfr. Anna Comn., *Alex.*, II, p. 30 ss. Leib. Secondo la testimonianza di Anna ci troveremmo, dunque, nel 1084. Ed invece, secondo gli atti del processo, pubblicati da Th. Uspensky ("Bulletin de l'Inst. archeol. russe de Constantinople", 2, 1897, pp. 116 ss.) ci troveremmo nel 1082, allorchè i Normanni espugnano Durazzo.

⁶ Sulla incidenza del clero nella sfera politica abbiamo avuto modo di soffermarci in più occasioni: cfr. Maria Dora Spadaro, *La deposizione di Michele VI: un episodio di "concordia discors" fra Chiesa e militare*, JÖB 37, 1987, pp. 153-171; Ead., *Interferenze dei ὀυαρτοί laici e religiosi nel sec. XI (1041-1054)*, Orpheus, n. s. 9, 1988, pp. 238-281; Ead., *Contestazione, sovversione e fronda dei patriarchi di Antiochia alla fine dell'XI secolo*

che va messa in relazione con l'altra faccia della medaglia, rappresentata dall'interesse politico: l'avallo della Chiesa alla gestione in atto significava poter, in larga misura, mantenere una stabilità interna, o comunque non trovarsi il clero schierato dall'altra parte della barricata. Evitare uno scontro frontale con la Chiesa, è un principio che Alessio applica sia in politica interna sia in quella estera.

Questo basileus, essendo giunto al trono in seguito ad una στάσις militare, a cui aveva fatto da supporto una serie di intrighi di Palazzo (dei quali la *mens* era la madre Anna Dalassena⁷), ed essendo stato testimone di non poche detronizzazioni⁸, aveva avuto modo di constatare il ruolo esercitato dalla Chiesa sul loro buon esito. Sicchè la sua costante presenza alle sinodo non era *tout court* segno di devozione, come spesso si crede, ma costituiva anche una misura preventiva che gli permetteva di vedere in anticipo gli orientamenti del clero, sì da evitare qualsiasi strumentalizzazione del medesimo da parte di fasce di dissidente. Ciò non ha quindi implicato nè un condizionamento di Alessio da parte della Chiesa, nè tanto meno l'assenza di divergenze di opinione fra i due poteri: lo conferma il fatto che egli in qualche caso cede, in qualche altro si affranca da essa, ovvero aspetta l'occasione propizia per liberarsi di avversari scomodi. E, in tal senso, testimonianze chiare ci sembrano essere la ulteriore requisizione degli oggetti sacri delle chiese, resasi necessaria per far fronte a spese belliche⁹; il processo a Leone di Calcedonia che

(Relazione presentata al seminario di studi patrocinato dall' AISB, Napoli 1992, in corso di stampa).

⁷ Si veda il racconto dettagliato di Anna Comnena, *Alex.*, I, pp. 75 ss. Leib.

⁸ La deposizione di Michele VII Ducas, nel corso della quale Alessio si mantenne fedele al sovrano, fu intessuta in larga misura dal clero provinciale: cfr. Spadaro, *Contestazione...*, cit.

⁹ La dura opposizione degli ecclesiastici, capeggiati da Leone di Calcedonia, impedisce ad Alessio di requisire i beni della Chiesa per finanziare le sue campagne di guerra. Il basileus cede ma non dimentica, sicchè al momento opportuno, sfruttando una imprudenza del prelato, può trascinarlo dinanzi alla sinodo, dove egli stesso dirige il dibattito. Accusato di eresia, Leone viene condannato e destituito. In proposito si veda la testimonianza di Anna Comnena, *Alex.*, II, p. 12, Leib; V. Grumel, *L'affaire de Léon de Chalcedoine*.

aveva attaccato per questo motivo il basileus; la condanna di Giovanni Italo, il cui insegnamento si fondava su principi che non si muovevano nella direzione voluta dai Comneni¹⁰.

Alessio si attiene, per altro, ad un comportamento suggerito dallo stesso assetto teocratico dell'impero, governato da un'ideologia che crea un rapporto di ὁμολοσις fra il sovrano divino e quello terreno e che raffigura l'impero dei Romei come ὁμωταγός di quello celeste, imponendo al basileus scelte precise. Ed infatti, all'interno di una tale struttura ideologica, compito precipuo del basileus diviene la difesa e la diffusione dell'ortodossia: l'unità territoriale o la conquista diventano quindi strumenti attraverso i quali si esplica il postulato ideologico. Non a caso ciò che tiene unito un impero multietnico e multirazziale, come è quello bizantino, è la fede cristiana e l'ortodossia. Politica e religione sono pertanto i due poli fra i quali si colloca la salute dello Stato¹¹.

È in codesta ottica che va, dunque, inquadrato l'atteggiamento di Alessio nei riguardi dei problemi religiosi, nonché il suo interesse per la pacificazione fra i due blocchi: nell'unità religiosa

Le chrysoboulle d'Alexis Ier sur les objets sacrés, REB 2, 1944, pp. 126-133; Id., *Les documents athonites concernant l'affaire de Léon de Chalcédoine*, in AA.VV., "Miscellanea Giovanni Mercati" III, Roma 1946, pp. 116-135; nonché F. Chalandon, *Essai sur le regne d'Alexis Ier Comnène 1081-1118*, Paris 1900 (Crist. New York 1971), pp. 110 ss. Quanto scrive lo Chalandon (*op. cit.*, p. 121), vale a dire che la *novella*, promulgata sotto la pressione della pubblica opinione, con cui si interdiceva nel futuro la requisizione dei tesori delle chiese, "... étant donné ce que nous savons du côté religieux de son caractère (i.e. di Alessio)" ... costituisca "non pas tant une mesure politique qu'un acte de réparation" sia una valutazione non del tutto esatta. Il provvedimento alessiano riteniamo che sia *prima* un atto politico e *poi* religioso. La serie di sconfitte sul campo, interpretate, conformemente al pensiero escatologico bizantino, segno di un'ira divina, chiedevano riparazione e pentimento pubblico. E dunque Alessio, a prescindere da ogni personale valutazione, non aveva alternative se non voleva rischiare di attirarsi contro il clero e il popolo.

¹⁰ Per quanto attiene alle cause di fondo di tale processo, cfr. R. Browning, *English tenement and Repression in Byzantium in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Past and Present, 69, 1975, pp. 4-25 = *Studies on Byzantine History, Literature and Education*, London 1977 (Variorum Reprints, XV).

¹¹ "L'ortodossia politica consente ... una politica che è in grado di avvicinare le coscienze ...: il buon comportamento nei confronti del sovrano si identifica col buon comportamento nei confronti dell'ortodossia": H.-G. Beck, *Das byzantinische Jahrtausend*, München 1978 = *Il millennio bizantino*, trad. it. di E. Livrea, Roma 1981, p. 143.

delle due Chiese egli scorge anche uno strumento politico, che, stante la perigliosa situazione in cui l'impero bizantino viene a trovarsi, poteva essere di decisiva importanza. In poche parole, egli guarda al problema dell'unione, cui Urbano II dà l'avvio, non solo da fedele, ma anche da sovrano e quindi da politico. Sicchè, al contrario del suo clero, arroccato sulle proprie posizioni, e quindi mal disposto verso le transazioni, nonchè incurante delle nuove forze che si erano venute a creare, tanto in oriente quanto nel bacino del mediterraneo, il basileus affronta la situazione *πρακτικῶς* : capisce che per conseguire un vantaggio superiore bisogna essere disponibili a qualche rinuncia e a trovare un punto di incontro.

A questa lungimiranza ed apertura mentale ostano però difficoltà che non possono essere superate scavalcando la Chiesa, del cui sostegno egli ha bisogno. Alessio è ben consapevole, infatti, di trovarsi a governare un impero che ha perso credibilità ormai — da un pezzo esso si trova sotto scacco di nemici esterni, contro i quali non può opporre che un esercito destrutturato e carente sotto tutti gli aspetti. All'interno deve poi fronteggiare un'economia disastrosa, un'erario prosciugato, un'inflazione galoppante, aggravata da un calo demico che non solo non fornisce adeguata forza-lavoro, ma impedisce anche il reclutamento di soldati. Aggiungasi che un continuo drenaggio fiscale, imposto dalle frequenti spese belliche, crea nuovi poveri, specie fra i piccoli proprietari che abitano alla periferia dell'impero¹². La crisi colpisce pure gli ecclesiastici, che, impediti di raggiungere le proprie sedi, si stabiliscono nella Capitale¹³ dove attaccano i privilegi del clero della Grande Chiesa, tradizionale roccaforte del sovrano.

Pertanto, il dialogo con l'Occidente se da un lato apriva nuovi orizzonti alla collaborazione religiosa e politica, dall'altro imponeva ad Alessio delle precauzioni tattiche, che evitassero l'aggravarsi delle scissure interne.

¹² Significativo in tal senso il quadro che vien fatto da Giovanni L'Oxita: cfr. P. Gautier, *Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis ler Comnène*, REB 28, 1970, pp. 5-55.

¹³ Cfr. V. Tiftixoglou, *Gruppenbildungen innerhalb des konstantinopolitanischen Klerus während der Komnenenzeit*, BZ 62, 1969, pp. 25-72.

3. La lettera con cui Urbano II chiede, nel settembre 1089, che venga revocato il divieto, imposto ad alcune chiese di Cost. poli. di celebrare secondo il rito latino¹⁴, nonchè la reinserzione del nome del papa nei dittici della Santa Sofia, sembra ad Alessio l'occasione propizia, un segno del destino giunto nel momento in cui l'impero aveva bisogno di aiuto. Egli cerca, dunque, di dar corso alla richiesta del papa in tempi brevi: dà ordine alla cancelleria patriarcale di fare ricerche onde verificare se la proscrizione dei nomi dei pontefici dai dittici fosse stata sancita da un documento ovvero se essa fosse la risultanza di uno scisma ufficiale fra le due Chiese.

Nella sinodo convocata dal sovrano nello stesso settembre del 1089¹⁵, Alessio chiede, visto che nessun provvedimento risulta essere preso a carico del papato, che la richiesta di Urbano venga accolta e che il suo nome, in osservanza alle leggi canoniche, sia reinserito nei dittici¹⁶. Ma la proposta di Alessio non trova il favore della sinodo, che evidentemente la reputa troppo accomodante e semplificatrice: obietta infatti che, esistendo da tempo fra le due Chiese divergenze canoniche, queste vanno chiarite. E ciò deve avvenire non dopo che il nome del papa è stato reinserito nei dittici — come sostiene l'imperatore — bensì prima¹⁷. La sinodo ritiene che essendo perdurato un lungo silenzio fra le due parti, sia d'uopo versificare quali e quanti siano i reciproci punti di dissenso. Essa non ha nulla contro la richiesta di Urbano, purchè

¹⁴ Goffredo Malaterra, *Historia Sicula*, IV, 13 = PL 149, col. 1192 AB.

¹⁵ Cfr. V. Grumel, *Les Regestes des actes du patriarchat de Constantinople*, 3, I: Les Regestes de 1094 à 1208, Bucarest 1947, n° 954. Per il testo del rendiconto di tale riunione sinodale, mutilo dell'*inscriptio*, si veda V. Holtzmann, *Die Unionsverhandlungen zwischen Kaiser Alexios I. und Papst Urban II. im Jahre 1089*, BZ 2, 1928, pp. 60 s.

¹⁶ ... δίκαιον εἶναι διέγνω ἐπανασωθῆναι τῷ πάπᾳ τὸ παλαιὸν προνόμιον τῆς ἀναφορᾶς ... μηδὲ γὰρ ἐννομον εἶναι - μηδὲ κανονικὸν ἀποκοπῆναι τὸ τοῦ πάπα ὄνομα...; p. 61, 21 ss. Holtzmann.

¹⁷ ... Ὡς δὲ τοῖς ἀγιωτάτοις καὶ θείοις πατριάρχαις καὶ <τῇ> (τῇ) θεῖᾳ συνόδῳ ἡ τοῦ χρόνου παράτασις ἐδόκει προσίστασθαι καὶ ὥκνουν δέξασθαι τὴν ἀναφορὰν τοῦ πάπα πρὸ τοῦ (τὰ) κανονικὰ λυθῆναι ζητήματα ... ἡ δὲ βασιλεία μου τῆς κανονικῆς ἀκριβείας ἔλεγεν εἶναι τοῦτο ἀλλότριον ...; p. 61, 26 ss. Holtzmann.

egli prima invii alla sinodo il *συστατικόν* con la professione di fede. Una volta che questa verrà esaminata e ritenuta conforme ai canoni, il nome del papa potrà figurare di nuovo nei dittici¹⁸. Per quanto invece riguarda le divergenze che restano in sospeso. Urbano può rispondere o direttamente o per mezzo di suoi legati; egli avrà, per far questo, 18 mesi di tempo a partire dalla data in cui riceverà la comunicazione che il suo nome è stato ripristinato nei dittici. Se, trascorso tale periodo, non avrà fornito alcuna risposta, sarà colpito dalle sanzioni previste dalle leggi canoniche¹⁹.

4. La relazione di questa sinodo, conservata dalla cancelleria imperiale, mette già in evidenza l'*animus* con cui gli interlocutori di area greca affrontano il problema. Alla posizione duttile di Alessio, il quale vuole rimuovere il maggior numero di ostacoli possibile per evitare che l'iniziativa fallisca ancor prima di giungere al tavolo delle trattative, fa riscontro la posizione rigorista ed intransigente della sinodo, le cui richieste, se da una parte son legittime dall'altra appaiono troppo legate ad una interpretazione rigorista e restrittiva della legge: esse inoltre prescindono dalle circostanze che suggerirebbero di accogliere e non di respingere il braccio teso dal papa²⁰. È chiaro che nella fattispecie Alessio non ha nè il potere nè gli argomenti per opporsi alla posizione rigida del suo clero, col quale, allorchè si batte, evita accuratamente uno scontro frontale che, tutto sommato, non giova a nessuno. Spera invece, come vedremo, di superare l'*impasse* diversamente, vale

¹⁸ ... κοινῶς εἰς μίαν γνώμην συῆλθον πάντες οἱ ἀρχιερεῖς ἡμῖν κατὰ τὸ παρακολουθεῖσαν παλαιὸν ἐκκλησιαστικὸν ἔθος συστατικὸν ἀποσταλῆναι παρὰ τοῦ πάπα...; p. 61, 33 ss. Holtzmann. Alessio dunque si ritrova isolato all'interno della sinodo ed impossibilitato a far passare la linea morbida: già da questo appaiono chiare le posizioni assunte dal potere laico e da quello ecclesiastico.

¹⁹ Cfr. p. 62, 10 ss. Holtzmann.

²⁰ Ma, come ci confermano alcuni scritti, il dialogo che si instaura fra Greci e Latini, anche dopo il 1089, porta entrambe le parti ad assumere atteggiamenti polemici ed ostili. Si vedano, ad esempio, su codeste posizioni, le considerazioni di V. Grumel, *Autour du voyage de Pierre Grossolanus, archevêque de Milan, en Constantinople*, EO 32, 1953, pp. 22-33; J. Darrouzès, *Les Mémoires de Constantin Stilbès ...*, cit., pp. 54 ss.

a dire cercando di prendere tempo, nel tentativo di ammorbidire in qualche modo le posizioni estremiste.

Seza dubbio la richiesta, da parte della sinodo, della professione di fede comportava l'approccio immediato con questioni spinose e avrebbe imposto ai Latini un certo allineamento alla posizione dell'oriente greco: il che non era facile da ottenere e tanto meno *tout court*.

Alla rigorosa posizione assunta dalla sinodo fa da contrappeso, in qualche misura, la risposta di Alessio al pontefice: del contenuto di essa abbiamo notizia da Goffredo Malaterra²¹. Secondo la sua testimonianza, Urbano, tramite i due suoi legati, l'abate Nicola di Grottaferrata e il cardinale diacono Ruggero, ammonisce Alessio (*paterna increpatione commonuerat*) perchè ai cristiani latini "qui in sua provincia morabantur, azymis immolari interdixerat, praecipiens in sacrificiis more Graecorum fermentato uti, quod nostra religio omnino non habet...". Da parte sua Alessio "increpationem eius (cioè di Urbano) *humiliter* suscipiens, invitat eum per eosdem legatos" (vale a dire tramite gli stessi Nicola e Ruggero), a discutere il problema assieme ai Greci, sí da poter pervenire all'unione delle due Chiese. Aggiunge che, per quanto lo riguarda, egli si sarebbe attenuto alle risultanze della discussione ("sive azymo sive fermentato immolandum esset, se deinceps observare velle").

Nella risposta in questione ci sembrano importanti due punti. Il primo attiene al fatto che Alessio non nega, come farà il patriarca Nicola III, che esistesse a Cost. poli, nei riguardi dei Latini, lo stato di cose denunciato da Urbano II: preferisce semplicemente prenderne atto, senza pronunciarsi in un senso o nell'altro; accoglie poi, come abbiamo visto, la paterna *increpatio* del papa *humiliter* ed asserisce che è pronto a sottomettersi agli esiti che scaturiranno dai colloqui fra le due parti circa l'uso del pane azimo o fermentato. Codesto atteggiamento *supra partes*, assunto dal sovrano, vuole, senza dubbio, sgomberare il terreno da ipotetici sospetti di animosità dei Greci nei riguardi dell'occidente e dimostrare una grande disponibilità ed apertura al dialogo. Il

²¹ Cfr. *supra* n. 14.

secondo punto riguarda la cura con cui Alessio evita di toccare ogni altro aspetto della controversia fra Greci e Latini che non sia quello già messo sul tappeto da Urbano II: e questo, visto che le restanti divergenze erano numerose, di ben altra portata e difficili da risolvere, conferma che il basileus intende muoversi, con ogni mezzo, su una linea unionista.

Questa linea appare più evidente se si tiene conto che mentre Pietro d'Antiochia²² aveva ridotto a cinque i numerosi dissensi fra Greci e Latini addotti da Michele Cerulario, dalla epistola del sovrano, sembrerebbe invece che ora l'unico importante scoglio da superare per l'unione delle due Chiese sia rappresentato dalla questione degli azimi²³. Non essendo possibile ipotizzare che Alessio ignorasse i termini della *querelle*, dobbiamo desumere che egli di proposito non abbia allargato il discorso. Una scelta che, per altro, aveva una sua razionalità e una logica diplomatica: egli cercava da un lato di dare un avvio concreto al dialogo e dall'altra di guadagnare tempo senza urtare la suscettibilità o i sentimenti di alcuno.

Cortese, ma sostanzialmente decisa e puntuale, è invece la risposta che il patriarca Nicola III Grammatico invia al confratello latino. Questo patriarca, che era subentrato al dimissionario Eustazio Garidas, fatto intronizzare da Anna Dalassena, risulta essere un ecclesiastico che non è al servizio dell'imperatore, anche se questo non implica che sia un suo oppositore. In questa circostanza egli adotta un atteggiamento che traduce, probabilmente, gli orientamenti severi e ristrettivi mostrati dalla maggior parte del clero greco, esito di inveterati pregiudizi basati su presunte superiorità.

Sotto la patina di grande esultanza, per la possibile unione fra le due Chiese, la lettera patriarcale è senza dubbio piena di messaggi

²² Le riserve che Pietro di Antiochia (PG 120, coll. 817 ss.) muove alla lettera enciclica inviata dal Cerulario ai patriarchi, nella quale accusava i Latini di ben 19 errori riducono infatti le accuse ai 5 errori che Fozio (PG 102, coll. 721-741) già aveva imputato agli occidentali.

²³ Stando a Goffredo Malaterra (*op. cit. supra* n. 14) pare che l'imperatore nella sua lettera di risposta solleciti il papa, o i suoi legati, a discutere, nel concilio cost. politano, "quod Graeci fermentato, Latini vero azymo immolabant" e di nent'altro.

da decriptare. In essa Nicola, una volta che ha esaurito le protocollari formule di cortesia e di amicizia, accompagnate da espressioni di grande gioia²⁴ per aver ricevuto la lettera del confratello latino, passa ai fatti addebitatigli. Egli precisa che la preoccupazione del papa, circa presunti divieti imposti ai Latini è del tutto infondata. Questi vanno considerati come frutto di λογύδρια ἢ μᾶλλον ἐρεῖν ληρήματα di uomini malvagi, dal momento che i Latini οὐδαμῶς ἀπείργονται τῶν θείων ναῶν οὔτε τῶν συνήθων συνάξεων: anzi precisa che ad essi è riservato lo stesso trattamento che ἡ σὴ ισεβασμιότης τοὺς ἡμετέρους, οἳ δὴ παρ' ὑμῖν Γραικοὶ ὀνομάζονται. In poche parole Nicola risponde che non v'è da revocare nessun divieto perchè i Latini godono in oriente dello stesso statuto che Urbano riserva ai Greci che si trovano in occidente.

Se confrontiamo questa risposta del patriarca con quella, sullo stesso argomento, di Alessio, la diversità di posizione appare chiara. Al non *liquet* di Alessio fa riscontro la difesa cortese ma decisa di Nicola, per il quale la posizione dei Greci verso i Latini è irrepreensibile: il resto non sono che chiacchiere²⁵.

Sulla effettiva fondatezza di tale asserzione patriarcale non è lecito, quanto meno sotto l'aspetto formale, avere dubbi, nel senso che non era stato emanato alcun dispositivo in proposito; va, però, considerato che dispositivi e prassi non camminano di concerto; quindi è possibile che, al di là di ogni provvedimento, di fatto tali restrizioni nei confronti dei Latini fossero vigenti. Ed è perciò che il patriarca poteva mostrare nei riguardi di Urbano un atteggiamento meno assolutista. Egli, invece, attenendosi strettamente al fatto che de *iure* tale accusa era, o si prestava ad apparire, infondata, la rigetta come calunnia di uomini malvagi. O, per meglio dire, fa di più: rivolta, senza parere, l'accusa. Per rendere perspicuo il suo pensiero, stabilisce quel parallelismo (fra il trattamento riservato ai Greci che si trovano in area occidentale e ai

²⁴ 'Ἡδὺ μὲν καὶ ἥλιος μετὰ ὕεφος ... ἡδὺ δὲ καὶ ἑαρ τοῖς ναυτιλλομένοις μετὰ χειμῶνα [...] -τί γὰρ καλὸν ἢ τί τερπνόν... · n° 3, p. 62 1 ss. Holtzmann.

²⁵ ...Χρεῶν ἔστιν πρὸς ἡμᾶς ἐκθέσθαι τὴν συστατικὴν ὡς εἴρηται γραφὴν... p. 63-38 ss. Holtzmann.

Latini che abitano in terra orientale), il quale sembra alludere a certa politica vessatoria dei Latini nei confronti dei Greci e che appare come un tacito invito a esercitare un maggior controllo. E non v'è dubbio, poi, che certe asserzioni o precisazioni, che di primo acchito paiono innocenti, non lo sono per le persone che occupano i più alti vertici della gerarchia ecclesiastica, o laica, i quali, ben avvezzi ad avvalersi di *escamotages* o di discorsi interlineari, non hanno difficoltà a penetrare i messaggi sottesi alle parole. Ad Urbano non sarebbe, quindi, sfuggita nè la posizione del clero greco nè quello che l'equazione del patriarca voleva significare.

E comunque appare evidente che Nicola III ben poco concede al suo interlocutore: più di ogni altra cosa gli preme che il papa gli invii, e al più presto, la professione di fede. L'aderenza al comune dogma, precisa il patriarca, è quella che unisce, come scrive S. Paolo, nello spirito i corpi lontani. Nella sostanza, però, essa costituisce una sorta di banco di prova per la Chiesa occidentale la cui ortodossia corrisponde ad un allineamento con la posizione della Chiesa orientale. La difficoltà non è, dunque, di lieve momento.

Nella lettera in questione viene anche detto che il patriarca ha inviato ad Urbano il metropolita di Calabria, Basilio, e l'arcivescovo di Rossano, Romano. Il primo avrà bisogno dell'aiuto del papa per rientrare in possesso della sua sede, l'altro verrà per fargli atto di omaggio e per informarlo sul comportamento tenuto dai Latini nel suo territorio²⁶.

In proposito, designazione più infelice non poteva esserci. La nomina ad emissari di due ecclesiastici che con i Latini hanno un contenzioso in atto può essere casuale, magari dettata da circostanze accidentali, ma potrebbe essere mirata ad impostare la discussione, stante la particolare situazione in cui i due si trovavano, sui binari di una intransigenza ad oltranza. Non appare infatti chiaro, a proposito di tale nomina, intanto per quale ragione la scelta sia caduta su due ecclesiastici che non disponendo di una sede fissa non sono, per ciò stesso, di sicura o facile reperibilità; e

²⁶ N° 4, p. 64. 1 ss. Holtzmann.

poi quali garanzie di obiettività si attendeva Nicola da parte di questi ultimi che, avendo subito danni personali, non si trovavano nelle migliori disposizioni d'animo per affrontare con la dovuta serenità argomenti delicati e che richiedevano grande disponibilità ed apertura. Anche a voler ipotizzare che in linea teorica essi, in qualità di legati, avrebbero dovuto eseguire con asetticità il loro mandato, in pratica è difficile pensare, o presupporre, che si sarebbero spogliati del sentimento antilatino, tenuto conto che le loro vicende personali non avevano trovato ancora una soluzione²⁷. Avviene, dunque, come si sospettava, che Basilio, allorché gli veniva recapitata la lettera patriarcale, non si trovava sul posto, e quindi non poté adempiere per tempo alla missione, di cui, per altro, egli nulla sapeva. E, in ogni caso, il suo astio aperto e dichiarato per i Latini, quale appare dalla sua corrispondenza, non avrebbe reso un servizio alla causa²⁸.

Da un'epistola che questi scrive a Nicola III, nel dicembre del 1089, apprendiamo come si sono svolti i fatti. In essa il prelado si duole di aver trovato solo ora, nel mese di dicembre, di ritorno da un viaggio, la lettera che il patriarca gli aveva inviato nel mese di settembre²⁹, epistola con cui, in vista dell'unione fra le due Chiese, lo investiva di πρὸς Ῥώμην ἀπάραι καὶ ἐντυχεῖν τῷ πάπα Οὐρβανῷ τῷ παρὰ τῶν ἀθέων Φράγγων προχειρισθέντι [...] ὡς διὰ γραφῆς τῆς σταλείσης μοι ἔμαθον³⁰. Ma, scrive Basilio, ἐγὼ μὲν, δέσποτα μου ἄγιε, καὶ πρὸ τοῦ ἐπὶ Ῥώμην με ἀπελθεῖν τῷ τοιούτῳ πάπα ἐνέτυχον ἐν τῷ κάστρῳ τῇ Μέλφῃ³¹... Ed infatti, nel tentativo di riottenere il suo seggio, egli si è recato a Melfi, dove il papa presiedeva un concilio, e qui ha reiterato la richiesta che gli venisse riconosciuto il suo diritto al seggio reggino. Il prezzo, però, che i Latini hanno chiesto, vale a dire che egli dipendesse dal papa invece che dal

27 Cfr. *infra* n. 35.

28 Il testo della lettera si trova in Holtzmann, *cit.*, n° 4, pp. 64 ss.

29 ... τὴν τιμίαν γράφην ἐδαξάμην τῆς ἀγιωσύνης σου κατὰ τὴν εἰκοστὴν ὀγδόην τοῦ διελθόντος μηνὸς δεκεμβρίου... n° 4, p. 64, 3 ss. Holtzmann.

30 N° 4, p. 64, 6 ss. Holtzmann.

31 P. 65, 9 ss. Holtzmann.

patriarca di Cost. poli, gli è sembrato troppo alto e umiliante, e quindi ha rifiutato³². Fallito questo tentativo con Urbano, egli ha sollecitato l'intervento dell'antipapa Clemente III (Roberto di Nogent), il quale gli ha risposto che per il momento non poteva fare nulla, ma che si sarebbe messo in contatto con il patriarca Nicola III³³. Il risultato è, però, che ora si trovava senza posto e con problemi economici da risolvere³⁴.

Non sappiamo come si sia conclusa la corrispondenza fra Basilio di Reggio e Nicola III: di certo sappiamo che in ogni caso la scelta del patriarca non pare sia orientata casualmente su una persona che avrebbe, per un motivo o per l'altro, resa complicata ogni transazione.

Questi sentimenti antilatini tal volta espressi, tal altra sottintesi, questa chiusura totale, questo rifiuto a trovare una mediazione, un punto di incontro fra le parti, sono comunque la regola e non l'eccezione fra il clero; e di ciò Alessio era ben consapevole. Ecco perchè non risulta infondata l'ipotesi che egli abbia fatto circolare sugli errori dei Latini una corrente di opinione moderata, la quale, senza urtare i principi dell'ortodossia, rimettesse entro corretti termini la *querelle*, e riportasse, dunque, questa fase interlocutoria su posizioni non precostituite e preconcelte, sì che tutte le ragioni non stessero da una parte e tutti i torti dall'altra. Ora, non è casuale la presenza di uno scritto di Teofilatto, arcivescovo di Bulgaria, che affronta i problemi in questa direzione³⁵.

5. In un opuscolo redatto sotto forma di epistola³⁶, con cui

³² P. 65, 20 ss. Holtzmann.

³³ P. 66, 9 ss. Holtzmann.

³⁴ ...Πῶς δὲ καὶ δυνήσομαι τοῦτο γυνὸς ὦν καὶ ἀνέστιος καὶ μὴδ' αὐτῆς τῆς ἀναγκαιᾶς εὐπορῶν... p. 66, 18 ss. Holtzmann.

³⁵ L'ultima edizione dell'opuscolo è dovuta all'infaticabile opera di P. Gautier, Theophylacti Achridensis *orationes, tractatus, carmina* (CFHB XVI, 1) Thessalonicae 1980, pp. 247-285.

³⁶ Come abbiamo già rilevato in un nostro precedente lavoro (Maria Dora Spadaro, *Sugli "errori dei Latini" di Teofilatto: obiettività o scelta politica*, in AA: VV., "Medioevo romanzo e orientale: Testi e prospettive storiografiche", Atti del Colloquio internazionale (Verona, 4-6 aprile 1990, Soveria Mannelli 1992, pp. 231 e n. 4), la forma epistolare è un espediente retorico di cui Teofilatto si serve per dare l'avvio alla sua messa a punto e per renderla più

risponde a questiti (sottopostigli da un confratello) circa le divergenze fra la Chiesa d'oriente e quella d'occidente, Teofilatto prende posizione ed assume un atteggiamento di severa critica nei riguardi non dei Latini, bensì dei Greci. Anzi, superata, come egli dice, la paura di parlare, visto che andare contro l'opinione dei molti costituisce un pericolo³⁷, egli si trasforma in un fustigatore dell'arroganza, dell'intransigenza e del pregiudizio con cui i Greci guardano ai Latini. Noi Greci, scrive Teofilatto, invece di accogliere fraternamente le opinioni dei Latini, ci gettiamo su di essi con ostilità³⁸.

Riallacciandosi poi a Pietro di Antiochia, egli non solo sfronda sensibilmente il numero di divergenze che esistono fra le due Chiese, riducendo a cinque i punti di contrasto, ma all'interno degli stessi trova delle motivazioni che possono rendere tollerabili alcune di esse³⁹. Egli sostiene, tra l'altro, che quando la disparità di opinione non riguarda e non intacca il dogma, si può essere tolleranti⁴⁰ in quanto la divergenza può dipendere da usi locali. Una situazione che non è, tra l'altro, peculiare del mondo latino ma che più o meno si riscontra, per qualche aspetto, anche in terra greca, senza per ciò sollevare scandalo⁴¹.

Anche sui due problemi più difficili da risolvere, quello ecclesiologico (sul primato della chiesa di Roma o di Cost. poli), e quello cristologico (del *Filioque*), cerca un punto di incontro: al primo non dedica, invero, molta attenzione liquidandolo con poche argomentazioni⁴²; per il secondo, che già dai tempi di Fozio aveva

convincente. *L'inscriptio*, προσλαλιά τινι τῶν αὐτοῦ ὁμιλητῶν (μαθητῶν FP), sia che appartenga o no all'autore, viene infatti ad essere smentita dal contenuto.

³⁷ ...οὐ γὰρ ἀδελφικῶς δεχόμεθα τὰ παρὰ τῶν ἀδελφῶν εἰσαγόμενα, ἀλλ' ἀντιθετικῶς ... p. 247, 13 ss. Gautier.

³⁸ ...διὰ ταῦτα μὲν οὖν δοκεῖ μοι σιωπητέα εἶναι συνιέντι τὸν καιρόν... p. 247, 18 ss. Gautier.

³⁹ Cfr. p. 249, 8 ss. Gautier.

⁴⁰ ...ὁ δὲ μάλιστα μοι δοκεῖ τὴν πρὸς Λατίνους κοινωνίαν ποιεῖν τοῖς φρονούσιν ἀπότομον καὶ ὃ μὴ κατορθούμενον μεγάλην προξενεῖ τὴν ζημίαν τῇ τοῦ Υἱοῦ κληρονομίᾳ, ἣν ἐν τοῖς ἔθνεσιν ἔλαβε... p. 251, 5 ss. Gautier.

⁴¹ Cfr. p. 249, 17 ss. Gautier.

⁴² Al preteso primato della Chiesa di Roma, rivendicato dagli Occidentali,

scatenato le due parti, trova una soluzione che poteva accontentare sia gli orientali che gli occidentali⁴³.

Avvalendosi del vieto ritornello, secondo cui la povertà della lingua latina impediva agli occidentali di esprimere con proprietà la complessità di taluni concetti⁴⁴, Teofilatto asserisce che i Greci devono essere, in ragione di ciò, più tolleranti verso certe definizioni latine e capire che la cosa più importante non è come i Latini definiscano a parole il Simbolo, se è solo così che sanno e possono esprimerlo: l'importante è invece che essi lo raffigurino correttamente⁴⁵.

Di tale posizione accomodante, di questo suo atteggiamento filolatino, abbastanza singolare per un Greco, Teofilatto dà in qualche modo spiegazione alla fine dell'epistola, là dove dice: συγκαταβῶμεν οὖν, ἵνα μὴ φανῶμεν σκληροί· μὴ σκληρυνόμενοι γάρ, προσληψόμεθα... . Ed ancora: ταῦτά σοι (i.e. colui che gli ha chiesto di fare il punto sulla questione) καὶ πρὸς τοὺς κατοιομένους καὶ καταφρονητάς, οἳ οὐθὲν οὐ μὴ περανοῦσι, λέγει τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον⁴⁶.

questione che forse in quel periodo appariva meno centrale di altre, Teofilatto dedica poche ma vibrante parole di critica (p. 275, 1-16 Gautier): sulla stessa linea si colloca il giudizio che, successivamente, esprimerà sull'argomento Anna Comnena (*Alex.*, I, p. 48, 13 ss. Leib).

⁴³ Alla trattazione del problema del *Filioque*, che costituisce il punto più controverso delle divergenze fra Orientali ed Occidentali, Teofilatto dedica un accurato esame (pp. 251-260 Gautier). Nella disamina, in cui analizza le posizioni delle due parti tramite una sorta di dialogo a distanza con i Latini, egli controbatte punto per punto le loro asserzioni; senza con questo fare attingere alla discussione toni di polemica ostile. Al fondo delle dimostrazioni si coglie anzi un atteggiamento quasi paternalistico, che sta a mezzo fra il compatimento per l'errore e l'affettuosa indulgenza per l'ignoranza che l'ha provocato. ... εἰκάτε γάρ μοι, ὡς τὰ ἄνω φρονούντες ὑμεῖς, οὐ κακίᾳ γνώμῃς τοσούτον ὅσον ἀγνοίᾳ τῆς ὀρθότητος σφάλλεσθαι (p. 253, 23 ss. Gautier).

⁴⁴ La questione della povertà della lingua latina, invocata da Teofilatto per giustificare l'errore degli occidentali, affonda le sue radici nel tempo. Già nel IV secolo essa era invocata dai Padri greci: cfr. G. Bardy, *La question des langues dans l'Eglise ancienne*, Paris 1948.

⁴⁵ Se veda p. 257, 11 ss. Gautier.

⁴⁶ ... ἀλλὰ μὴ οὕτω, δοῦλοι Χριστοῦ καὶ φίλοι καὶ ἀδελφοί, μὴ οὕτως ἡμᾶς αὐτοὺς ἀλλοτριῶμεν Θεοῦ τοῦ πάντας διὰ τῆς χρηστότητος. ἔλκοντος αὐτοὶ διὰ τὴν ὑπερηφανίαν πάντας σχεδὸν ἀπωθοῦμενοι [...] ἀλλ' ὅσπερ ἂν ὦμεν ἢ ἰσχυροί, τοὺς ἀδυνάτους βασιτάζωμεν [...] ἂν δὲ καὶ αὐτοὶ ἐπιτρίβωμεν ... ἐρῶ δ' ὁμῶς, ὡς ληστῶν ἔργον, οὐκ ἱατρῶν. ταῦτα

Che poi in tale messa a punto, così scopertamente filolatina, Teofilatto abbia potuto esprimere, *sponte sua*, una visione personale del problema, è ipotesi possibile ma di scarsa credibilità, come confermano alcune considerazioni.

Teofilatto, come sappiamo dai suoi scritti e dalla sua vita, non ha la stoffa di un polemista, nè ha la *vis* un Giovanni di Antiochia, il quale si pone d'abitudine a garante di leggi o di diritti violati⁴⁷. Sappiamo, invece, che il nostro arcivescovo scende in campo e si pone contro corrente solo quando è sollecitato a farlo da persone a cui non può opporre un diniego, ovvero quando si tratta di cose che lo riguardano direttamente⁴⁸. Risulta, dunque, difficile spiegare, stante questa sua natura, che egli, di sua iniziativa, vada ad impelagarsi in una diatriba che lo vede perdente, dato che per la *communis opinio* l'equazione Latino uguale ad infedele era la norma. Uscire da questo solco, che il tempo e la certezza di essere nel giusto e nel vero ha fatto sì che divenisse per gli orientali un punto fermo, comportava mettersi nell'occhio del ciclone: il che un carattere poco battagliero comme è quello di Teofilatto, difficilmente avrebbe accettato senza adeguate protezioni.

Più aderente allo stile di vita dell'ecclesiastico è interpretare questo scritto filolatino come un *desideratum* di Alessio Comneno: più precisamente che il sovrano si sia avvalso di Teofilatto nel tentativo di smorzare le accese posizioni antilatine che non avrebbero permesso il decollo al suo progetto unionista⁴⁹.

σοι καὶ πρὸς τοὺς κατοικομένους καὶ καταφρονητάς, οἱ οὐθὲν οὐ μὴ περανοῦσι, λέγει τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον...; p. 283, 19 ss. Gautier.

47 L'attacco che l'ecclesiastico muove alla gestione alessiana della cosa pubblica, il rimprovero per la pressione fiscale cui sottopone i sudditi, i quali non potendo far fronte alla tasse preferiscono imboscarsi ed abbandonare le loro terre, sono accuse espresse con vigore e senza paura nè delle parole nè dei destinatari delle medesime: cfr. P. Gautier, *Diatribes de Jean l'Oxite ... cit., passim*, nonchè Giuseppina Musumeci, *Due Logoi di Giovanni l'Oxita ad Alessio I Comneno: questioni di cronologia*, in AA. VV., *Σύνδεσμος* (Studi in onore di Rosario Anastasi) I, Catania 1990, pp. 49-61.

48 È il caso, ad es., della difesa vibrata degli eunuchi, oggetto di malevolenze e pregiudizi da parte di larghi strati della popolazione: solo che dietro codesta apologia si erge la figura del fratello Demetrio, un eunuco per l'appunto: sull'argomento cfr. le valutazioni di Maria Dora Spadaro, *Un inedito di Teofilatto di Achrida sull'eunuchia*, "Rivista di Studi Bizantini e Slavi", 1, 1981, pp. 3 ss.

Una strumentalizzazione a cui l'arcivescovo non è, per altro, nuovo: di ciò aveva dato già prova in un discorso ufficiale, pronunciato dinanzi all'intera corte, in cui fa sue certe sollecitazioni che gli erano state chiaramente suggerite, o imposte, da Alessio⁵⁰.

Che poi Teofilatto sia nei riguardi del sovrano un suddito devoto, ci viene confermato da una notizia di Anna Comnena, secondo cui è un arcivescovo di Bulgaria quegli che avverte suo padre Alessio di una congiura di famiglia ordita ai suoi danni.

Appare, quindi, abbastanza probabile pensare che Alessio ancora una volta si sia avvalso dell'arcivescovo di Bulgaria per cercare di creare una corrente di opinione che contrastasse le posizioni integraliste della maggior parte del clero (posizioni ben evidenziate nello scritto di Teofilatto), dando spazio e voce anche a chi, più moderato e aperto all'occidente, aveva tuttavia paura di uscire allo scoperto.

6. Ci sembra dunque che in questa prima fase si vada delineando nell'oriente greco una posizione dicotomica: potere civile e potere religioso colgono il problema unionista da angolazioni diverse. Per Alessio, che preme perchè si dia un avvio sollecito alle trattative, la pacificazione fra oriente ed occidente appare, sotto il profilo politico, una sorta di ancora.

Premuto sui confini orientali dai Peceneghi, per debellare i quali, stando alle notizie di Anna Comnena, aveva chiesto l'invio di mercenari occidentali⁵¹, egli cerca ogni mezzo per riuscire a mantenere il più possibile integri i confini dell'impero, in linea con quel sogno imperialistico che di quando in quando, come scrive Hélène Ahrweiler, attraversa la storia⁵².

⁴⁹ Cfr. *supra* n. 37.

⁵⁰ ... ἀλλὰ τί, ὦ πατέρ, πρὸς τὸν παῖδα βραδύτερος ἐγένου τῆς φύσεως; τί μὴ τὸν βασιλέα υἱὸν καὶ βασιλέα γνωρίζεις, ἐλλ' ἀναδύῃ τὴν ποθομένην ἀνάρρησιν;...; p. 235, 9 ss. Gautier. Cfr. R. Anastasi, *Sul 'Logos basilikòs' di Teofilatto per Alessio I Comneno*, "Orpheus" n.s. 3, 1982, pp. 358 ss.

⁵¹ Anna Comn., *Alex.*, II, p. 147 Leib.

⁵² Hélène Ahrweiler, *L'idéologie politique de l'empire byzantin*, Paris 1975, *passim*.

Di diverso avviso è il clero greco il quale guarda con sufficiente diffidenza, se non con avversione, ad una unione con fratelli che giudica, sulla scorta di una consolidata letteratura, degli eretici: ritiene, dunque d'obbligo che siano nei loro confronti operate attente verifiche onde acquisire, prima di qualsiasi passo, serie garanzie sulla loro aderenza all'ortodossia. Va anche detto che questa posizione di disprezzo che i Greci hanno per i Latini la ritroviamo controcambiata in maniera esattamente speculare presso gli occidentali. Gli epiteti con cui questi ultimi designano i Greci, il disprezzo per tutto ciò di negativo che essi impersonano è un atteggiamento così diffuso da poter essere considerato tipico. Basti ricordare che Liutprando di Cremona non solo opera una notevole e corrosiva critica nei riguardi della stessa favolosa Cost. poli, la città regina, l'occhio del mondo, ma considera i Greci "gente ignobile" ... "uomini molli, effeminati..., menzogneri, di nessun sesso, poltroni", ricettacolo di ogni eresia e di inutili ciance; quanto al loro basileus, costui, egli scrive, mostra modi indecenti nel mangiare, è mendace, superbo, avido⁵³,

Non è quindi detto, stante questa contrapposizione etnica fra i due mondi, che una eventuale disponibilità del clero greco avrebbe permesso di superare il muro di diffidenza e di incomprensione che esisteva fra le due parti permettendo, in tal modo, di non lasciare irrisolta la *querelle*. Sia l'occidente che l'oriente, al di là degli interessi e delle situazioni contingenti, dovevano, insomma, fare i conti con preconcetti e ostilità condivisi da una larga base; onde una decisione dei vertici non poteva essere sufficiente a garantire un reale esito positivo di qualsiasi trattativa. Solo che

⁵³ Già i papi avevano appioppato ai Greci, sin dal sec. VIII, la definizione di *nefandissimi*. "Questa avversione, questa diffidenza di fondo verso il mondo greco non è tanto quella insistita sul contrasto dottrinale tra le due Chiese, che trova espressione nelle controversie dell'iconoclastia o, più tardi, in scritti quali il *Liber adversus Graecos* di Enea di Parigi o i *Contra Graecorum opposita* di Ratramno di Corbie; si trattò invece, di un'idea negativa di tutto quello che era etnicamente greco, fino a sfociare nell'aperto disprezzo": così G. Cavallo, *Bisanzio fuori di Bisanzio*, Palermo 1991, pp. 119 s. Cfr. pure J. Koder, *Liutprand von Cremona und griechische Sprache*, in J. Koder - T. Weber, *Liutprand von Cremona in Konstantinopel*, Wien 1987, pp. 17-61; M. Oldoni e P. Ariatta, *Liutprando di Cremona: Italia e Bisanzio alle soglie dell'anno mille*, Novara 1987, *praesertim* pp. 223-244.

mentre per l'occidente c'era, quanto meno in questa fase, una comunanza di vedute fra ἄρχοντες religiosi e civili⁵⁴, in oriente, come abbiamo avuto modo di vedere, questa saldatura non esisteva. Da qui la difficoltà per Alessio di dar corso ad un progetto unionista che considerava, ed era, di straordinaria importanza non solo religiosa, ma anche politica; un progetto che, come ci dirà la storia, sarà, comunque, destinato a restare un sogno.

⁵⁴ Urbano II, non appena riceve l'invito di recarsi a Cost. poli per discutere dell'unione delle due Chiese, informa subito Ruggero, conte di Sicilia. Questi, nell'incontro, che ebbe luogo a Troina, consiglia al papa di accettare l'invito: "... ut tantum schisma ab ecclesia Dei amputetur, eundi consilium dedit..." (Malaterra, *op. cit.*, col. 1192 C). Ciò significa che le iniziative del papa, concertate e vallate dal potere civile, non erano unidirezionali: esse prefiguravano le premesse per una espansione e una influenza latina in oriente.

LA REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS BYZANTINS EN ITALIE

CATHERINE OTTEN-FROUX / STRASBOURG

Les relations entre Byzance, représentant le monde grec et orthodoxe et l'Europe latine et catholique ont souvent été ramenées à l'étude de la présence des Latins, surtout des Italiens et plus précisément des Génois, Vénitiens et Pisans à Constantinople, objet de très nombreux travaux. La situation est maintenant assez bien connue. L'autre volet du tableau par contre, celui de la présence grecque à Venise et Gênes n'a jamais été traité à fond pour la période précédant 1453 car la documentation fait cruellement défaut. Si l'on met à part le cas des esclaves, on ne trouve que quelques mentions éparses de Grecs en Italie, principalement des lettrés ou encore des marins et quelques mercenaires¹. Or ce

¹ Presque tous les ouvrages ou articles traitant de l'esclavage au Moyen Age, notent la présence d'esclaves d'origine grecque, une bibliographie exhaustive serait fastidieuse. On se reportera surtout aux nombreux articles de C. VERLINDEN, et à son ouvrage *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, vol. 2, Gand, 1977; pour une bibliographie plus complète sur l'esclavage à Gênes, voir ci-dessous note 11. Sur la présence des intellectuels grecs en Occident, D. GEANAKOPOLOS, *Greek scholars in Venice. Studies in the Dissemination of Greek learning from Byzantium to Western Europe*, Harvard, 1962; IDEM, La colonia greca di Venezia e il suo significato per il Rinascimento, in A. PERTUSI, *Venezia e l'Oriente*, Florence 1966, p. 183-203; IDEM, *Byzantine East and Latin West. Two worlds of Christendom in Middle Ages and Renaissance*, Oxford, 1966; IDEM, *Constantinople and the West. Essays on the late Byzantine (Palaeologian) and Italian Renaissances and the Byzantine and Roman Churches*, Madison, 1989; G. FEDALTO, *Ricerche storiche sulla posizione giuridica ed ecclesiastica dei Greci a Venezia nei secoli XV e XVI*, Florence, 1967. Sur les marins et mercenaires orientaux à Gênes, M. BALARD, *Le minoranze orientali a Genova (sec. XIII-XV)*, *La storia dei Genovesi*, III, Gênes, 1983, p. 71-90. Un dépouillement complet des registres d'embauche des soldats mais aussi des équipages des flottes génoises serait nécessaire; ces registres conservés dans le fonds *Antico Comune* de l'Archivio di Stato de Gênes sont assez nombreux pour les XIV^e et XV^e siècles (inventaire dans V. POLONIO, *L'amministrazione della Res Publica genovese fra Tre e Quattrocento*. L'Archivio "Antico Comune", in *Atti della Società Ligure di Storia Patria* (abr.

dossier vient de s'enrichir de quelques documents essentiels, significatifs de l'importance de cette présence grecque sous le règne des Paléologues, puisqu'il s'agit de la mention de deux consuls des Grecs à Gênes à la fin du XIV^e siècle². A partir de ces documents une nouvelle réflexion s'impose maintenant, concentrée autour de Gênes en l'absence de trace d'institution similaire dans une autre ville italienne, phénomène qui n'est peut-être dû qu'au hasard de la conservation des archives. Elle s'orientera autour de la personnalité des consuls, leur rôle, l'étendue de leur juridiction c'est-à-dire l'identification des termes grecs — sujet de l'empereur byzantin pendant les XIV^e et XV^e siècles.

Qui sont les deux personnages qualifiés de *consul grecorum*? Rappelons qu'ils apparaissent dans trois minutes du notaire génois Benvenuto de Bracellis instrumentées à Gênes les 19 et 27 janvier 1384 pour le premier, le 3 juin 1390 pour le second. Dans le premier acte, Catalina, fille de maître Ianis de Clarence, vendue comme esclave à Geronimo Barbavayra obtient à Gênes un jugement reconnaissant qu'elle était grecque et que comme telle ne pouvait ni ne devait être vendue comme esclave. Ce jugement est obtenu grâce à l'intervention de Giovanni de Alegro, notaire, *consul grecorum pro illustrissimo domino imperatore Romeorum*, à qui elle doit 6 livres pour les dépenses faites à la *curia* et en dehors. Le deuxième acte est une procuration donnée par Giorgios Parinos de Paros, fils de feu Nicola de Paros à Giovanni de Alegro, *consul grecorum*. Enfin le troisième acte du 3 juin 1390 enregistre des objets laissés en garde par Michael de Lagerio de Constantinople auprès de Nicola Framba, tavernier dans le quartier du Môle et *consul greghorum* pendant tout le temps d'un voyage que Michael va faire en Espagne.

A.S.L.S.P.) n.s. 17 (XCI) 1977. Ils ont été exploités en partie par S. ORIGONE, *Marinai disertori da galere genovesi (sec. XIV)* in *Miscellanea di storia italiana e mediterranea per Nino Lamboglia*, Gênes, 1978, p. 291-344; M. BALARD, *Les équipages des flottes génoises au XIV^e siècle*, in *Le Genti del Mare Mediterraneo*, ed. R. RAGOSTA, t.1, Naples, 1981, p. 511-534; G. PISTARINO, *Gente del mare nel commonwealth genovese*, in *Le Genti del Mare Mediterraneo*, ed. R. RAGOSTA, t.1, Naples, 1981, p. 203-290.

² C. OTTEN-FROUX, *Deux consuls des Grecs à Gênes à la fin du 14^e siècle*, *R.E.B.*, 50, 1992, p. 241-248.

La personnalité des consuls mérite qu'on s'y arrête. Le premier, Giovanni de Alegro, est un Génois, originaire de Quinto, un bourg voisin de Gênes. C'est un homme de loi, un notaire, donc parfaitement au courant de la législation génoise; par conséquent il paraît tout à fait apte à remplir le rôle qu'on attend d'un consul. Son métier l'a amené à occuper à plusieurs reprises des fonctions officielles dans l'administration génoise puisqu'il est en 1378 et 1380 *scriba stipendiariorum*, c'est-à-dire chargé de tenir le registre des rôles de mercenaires. Par cette fonction il a été en contact avec la population d'origine variée employée par Gênes comme soldats dans la métropole ou dans ses colonies. En 1404, Giovanni est scribe de l'*Officium Gazarie*, c'est-à-dire de l'organisme qui a en charge à Gênes les affaires coloniales et particulièrement ce qui concerne les possessions génoises en Mer Noire ainsi que la navigation dans ces zones. Parallèlement, ses activités professionnelles de notaire se poursuivent à Gênes où trois minutiers complets datant de 1386 à 1428 ainsi que les débris d'un ou plusieurs autres registres contenant des actes épars de 1405 à 1415 sont conservés à l'*Archivio di Stato*³. D'autre part, Giovanni de Alegro était à Constantinople en 1382; il y rédige un document le 2 novembre 1382, une convention entre Jean V Paléologue, Andronic IV son fils et Jean VII son neveu, et le podestat de Pera⁴. Le texte est en latin, mais la négociation a pu se faire en grec. En tout cas, Giovanni connaît personnellement le monde grec, mais on ignore s'il parle grec. Il a pu être nommé consul à l'occasion de ce séjour. Rien dans les actes de sa main conservés ne fournit d'indication permettant de préciser son portrait ni aucune allusion à ses activités de consul. Des actes concernant des ventes d'esclaves y sont assez nombreux mais il s'agit presque toujours d'esclaves tartares, parfois circassiens ou

³ Archivio di Stato di Genova (abrégé en A.S.G.) *Notai*, n° 470, 471, 472, et *Notai Ignoti*, X, 1.

⁴ L.T. BELGRANO, *Prima serie di documenti riguardanti la colonia di Pera, A.S.L.S.P.*, XIII, 1877-1884, doc. XXVI, p. 133-140. Cf. F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des Oströmischen Reiches*, 5 vol. Munich, 1924-65 (abr.F. DÖLGER, *Reg.*) 3177.

turcs⁵. Néanmoins de rares Grecs sont ses clients, par exemple, Sava de Simisso fils de feu Calloianne en 1386, Teodorino de Constantinopoli en 1394, ou quelques bourgeois ou habitants de Péra⁶, sans que l'on puisse dire s'ils sont grecs. Un seul acte est intéressant à noter: le 19 mai 1408, la Grecque Maria de Speytaigo se reconnaît débitrice de 60 livres qui lui avaient été avancées par Battista Spinola, bourgeois de Caffa pour son rachat des mains des Turcs et pour son retour de Chio à Gênes. Elle promet de servir pendant 12 ans comme si elle était esclave ou domestique Raffaele Frugono qui lui prête 60 livres pour rembourser Battista. Suivant l'habitude, on signale que l'acte est passé selon les conseils de deux bourgeois de Péra et le notaire Giovanni de Alegro signale que l'un de ces hommes, Giovanni Mazurro, a servi d'interprète *de grecha lingua in latina*⁷.

L'autre consul des Grecs Nicola Framba, occupe un rang social beaucoup moins élevé puisqu'il est tavernier. Installé dans le quartier du Môle, donc près du port, il peut tout de suite prêter assistance à ceux qui en ont besoin en arrivant à Gênes. Son métier lui permet aussi d'être rapidement au courant de ce qui se passe. Si ce n'est pas sa connaissance des lois qui l'ont fait choisir comme consul des Grecs, c'est peut-être sa connaissance des langues; en effet si on ne sait rien de Nicola, un autre membre de la même famille, le courtier Oddoardo Framba réside à Kilia où il est interprète de couman en latin et inversement, et *de lingua romecha* en latin et inversement⁸. On ne sait pas quelle est l'origine de cette famille.

Comment et par qui ces deux hommes ont-ils été choisis? Est-ce

⁵ Par exemple A.S.G., *Notai*, n° 470, f.14, 99v°, 213, 215, 254v°, 264, 265v°, 277v°, 279, 300, 326; n° 471, f.60v°, 63, 76v°, 102, 107 et v°, 108, 110v°, 125v°, 139, 144, 147v°, 148v°, 155, 159v°, 181, 205, 210, 216v°.

⁶ A.S.G. *Notai*, n° 470 f. 248v°: Teodorino de Costantinopoli fils de feu Michaelis, *habitor Ianue*; f. 18v°: Sava de Symisso *quondam Calloiane*, Manuel Pissofara de Trebizonde; f. 161v°: Pasqual de Jarasonta, *habitor Peyra*, Constancius Favata de Peyra, Iohannes Macri de Peyra; f. 177 Manoly de Peyra *quondam Dominici Pernixe*.

⁷ A.S.G., *Notai*, n° 472, f. 273 et v°.

⁸ M. BALARD, *Gênes et l'Ostre-Mer II. Actes de Kilia du notaire Antonio di Ponzo, 1360*, Paris-La Haye-New York, 1980, doc. 22, 50.

par la communauté grecque locale, ou par l'empereur à Constantinople? Existe-t-il une règle en la matière? Les textes sont muets sur ce point. Nous n'avons aucun moyen de comparaison car il n'y a pas d'autres exemples ni de texte législatif grec. Certes les Grecs connaissent la situation des marchands italiens à Byzance. Ils savaient que le podestat de Péra était nommé par la Superbe, le bayle de Venise désigné par la Sérénissime, et le consul ou vicomte des Pisans par la République de Pise et ils connaissaient le rôle de ces représentants; mais il est vrai aussi qu'en cas de vacance inopinée du poste, c'est la communauté locale qui se réunit et désigne le meilleur candidat sur place⁹. Quel système a été adopté par les Grecs? Si aucune réponse définitive n'est possible, on peut émettre des hypothèses: dans la mesure où nous avons un notaire génois d'une part et un tavernier de l'autre, donc des gens insérés dans la vie génoise, il semble improbable que l'empereur les ait lui-même distingué de l'anonymat et désigné. Il se peut que les noms lui aient été présentés et qu'il ait donné son assentiment. Dans le premier cas, l'usage de la formule *pro illustrissimo domino imperatore Romeorum* atteste d'un lien direct avec l'empereur; il paraît certain que l'empereur était consentant. Le fait que le candidat ne soit pas ou peut-être pas un Grec ne joue aucun rôle; on connaît d'autres cas où le consul d'une nation est un citoyen de la cité où il exerce sa fonction¹⁰, mais les origines et l'ampleur du phénomène ne sont pas encore étudiées et il n'est pas possible d'en tirer des conclusions.

⁹ Les Statuts de Pise prévoient la situation: F. BONAINI, *Statuti inediti della città di Pisa dal XII al XIV secolo*, 3 vols, Florence 1854-1870, ici vol. 2, p. 816 en général, et vol. 1, p. 333 pour Alexandrie.

¹⁰ Par exemple en 1324, le consul de Pise à Marseille est le Marseillais Marques del Olm (E. BARATIER - F. REYNAUD, *Histoire du commerce de Marseille*, t. II, Paris 1951, p. 182; en 1382 un Pisan est consul des Génois à Pise (A.S.G., *Archivio Segreto, Diversorum*, n° 497, f. 151); en avril 1403, Percivalle de Vivaldis, issu d'une des grandes familles génoises de la finance est *consul Catalanorum in Ianua pro sacra regia maiestate Aragonum* (A.S.G. *Notai*, n° 471, f. 70); de 1410 à 1423, Georges et Demetrius Filomati, des Greco-vénitiens, sont consuls des Vénitiens à Thessalonique (F. THIRIET, *Les Vénitiens à Thessalonique dans la première moitié du XIVe siècle, Byzantion XXII*, 1952, p. 323-332, repris dans *Etudes sur la Romanie gréco-vénitienne*, Londres, 1977.

A l'aide de nos exemples il faut essayer de déterminer le rôle du consul des Grecs et ses pouvoirs. Les trois cas analysés laissent entrevoir que le consul a un rôle de défense des intérêts des Grecs et d'abord un rôle d'homme de confiance. Ainsi, il est choisi comme procureur par Giorgio Parinos de Paros, comme dépositaire de biens par Michael de Lagerio de Constantinople; peut-être s'agit-il de personnes ne parlant pas bien le génois. Homme revêtu d'un titre officiel, le consul inspire confiance.

Il sait aussi défendre les intérêts de ses mandants auprès des autorités génoises. C'est le cas de Catalina: le consul sollicite une sentence pour faire reconnaître que Catalina, comme grecque, ne doit pas être réduite en esclavage. La sentence est effectivement accordée, mais la jeune femme doit malgré tout se racheter. Sans revenir en détail sur le cas des esclaves à Gênes¹¹ et sur les recommandations de l'Eglise de libérer les Grecs réduits en esclavage¹², il faut examiner d'autres exemples d'affranchissement d'esclaves grecs. Le cas de Lucia est présenté devant le vicaire du podestat à une date inconnue, postérieurement à 1352; Grecque, elle avait été faite prisonnière lors de l'expédition génoise de Paganino Doria; son représentant Nicola produit un article du traité conclu par Gênes avec l'empereur byzantin le 6 mai 1352, selon lequel les prisonniers grecs aux mains des Génois doivent être libérés; on interprète cette clause comme concernant aussi ceux qui

¹¹ Parmi l'importante bibliographie sur les esclaves à Gênes, on citera TRIA, *La schiavitù in Liguria (ricerche e documenti)*, A.S.L.S.P., 70, 1947; G. PISTARINO, *Tra liberi e schiavi a Genova nel Quattrocento*, *Anuario de estudios medievales*, 1, 1964, p. 353-374; IDEM, *Sul tema degli schiavi nel Quattrocento a Genova*, *Miscellanea di Storia Ligure*, IV, Genova, 1966, p. 85-94; R. DELORT, *Quelques précisions sur le commerce des esclaves à Gênes vers la fin du XIVe siècle*, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire publiés par l'Ecole Française de Rome*, 78, 1966, p. 215-250; D. GIOFFRE, *Il mercato degli schiavi a Genova nel secolo XV*, Gênes 1971; J. HEERS, *Esclaves et domestiques au Moyen Age dans le monde méditerranéen*, Paris, 1981; L. BALLETO, *Stranieri e forestieri a Genova: schiavi e manomissi (sec. XV)*, in *Forestieri e stranieri nelle città basso-medievali. Atti del seminario internazionale di Studio* (Bagno a Ripoli-Firenze 4-8 giugno 1984), Florence 1987, p. 263-293; M. BALARD, *La femme esclave à Gênes à la fin du Moyen Age*, in *La femme au Moyen Age*, ed. M. ROUCHE et J. HEUCLIN, Maubeuge, 1990, p. 299-310.

¹² C. VERLINDEN, *Orthodoxie et esclavage au bas Moyen Age*, *Mélanges Eugène Tisserant*, V, Cité du Vatican, 1964, p. 427-456.

ont été ensuite vendus comme esclaves, comme Lucia, vendue à Théologo (Ephèse) par Bartolomeo Lercari et Antonio Pala-vicino à un autre Génois Giacomo de Gauterio¹³. Cali quant à elle est représentée par Martino de Gavi en 1380, lorsqu'elle réclame sa liberté en vertu du même article du traité de 1352 et déclare être née à Constantinople, s'appeler en réalité Theodora et parler grec¹⁴. Elena, esclave de Babilano Alpano, a recours à un habitant de Vérone qui intervient en 1398 pour qu'elle retrouve sa liberté, car née de parents grecs¹⁵. On peut se demander pourquoi ces esclaves grecs n'ont pas eu recours au consul des Grecs? N'y en avait-il pas? Tous les plaignants savaient-ils où s'adresser? Fallait-il payer une somme trop élevée? On sait que Catalina a dû payer Giovanni de Alegro pour les dépenses faites à la *curia* et en dehors, cette dernière expression pouvant laisser supposer un dédommagement pour le consul.

Ces exemples montrent une intervention impériale en faveur des Grecs aux mains des Génois, mais le traité de 1352 n'est pas le premier texte de ce genre. Dans les revendications précédant l'accord du 22 mars 1308, Andronic II demandait la libération des jeunes gens et jeunes filles grecs de Constantinople et d'autres terres de Romanie attirés à Gênes par des promesses de Génois peu scrupuleux et, une fois en Italie, vendus comme esclaves¹⁶. Mais il n'y a pas d'allusion à un représentant sur place qui puisse suivre l'affaire.

Si l'on étudie attentivement les traités passés entre les Paléologues et les Républiques italiennes, particulièrement Gênes, on note

¹³ G. MUSSO, *Navigazione e commercio genovese con il Levante nei documenti dell'Archivio di Stato di Genova*, Roma 1975, p. 230-232.

¹⁴ G. PISTARINO, *All'origine dei rapporti bulgaro-genovesi (1281-1490)*, in *Genova e la Bulgaria nel Medioevo*, collana storica di fonti e Studi n° 42, Gênes 1984, p. 69-77; les documents sont publiés par L. BALLETTTO, *Presenze bulgare da Caffa a Genova (sec. XIII-XV)*, *ibid.*, p. 174-183.

¹⁵ A.S.G., Notai, n° 403, f. 192v°: *quod a iure prohibetur fieri posse cum dicta Elena, ut asseruit, ex grecis parentibus sit procreata*. Cf. M. BALARD, *La Romanie génoise, XII-début XVe siècles*, Gênes-Rome, 1977, t.2, p. 797; IDEM, *La femme esclave à Gênes*, art. cit., p. 308.

¹⁶ L.T. BELGRANO, *Prima serie di documenti*, op. cit., p. 112.

— à la différence des textes du XII^e siècle — l'apparition de clauses exigeant pour les Grecs à Gênes un traitement similaire à celui des Génois dans l'empire. Considérant d'abord seulement l'aspect fiscal des mesures, les textes ajoutent ensuite des clauses de caractère juridique. Le premier, le traité de Nymphée de 1261 contient un paragraphe prévoyant pour les marchands sujets de l'empereur byzantin le droit d'exporter librement de Gênes des marchandises, des armes et des chevaux sans payer de taxes¹⁷. La même idée se retrouve dans l'accord de 1308, où l'empereur demande que les Grecs soient libres et exempts de toute taxe sur leurs biens ou leurs personnes, comme le sont les Génois dans l'empire byzantin¹⁸. Ces clauses d'un type nouveau traduisent un changement d'attitude de la part des Byzantins, qui essaient maintenant de traiter du point de vue économique avec Gênes sur le mode de la réciprocité. Elles dénotent une reconnaissance d'un Etat où les Grecs pourraient aussi s'installer et prospérer. Il y a peut-être eu une prise de conscience des erreurs commises au XII^e siècle lorsque les empereurs avaient accordé aux Italiens de grands privilèges sans contrepartie pour leurs sujets, mais aussi peut-être une volonté de la part de Michel et Andronic Paleologue de pousser leurs sujets dans des entreprises commerciales jusqu'en Occident de façon à éviter un monopole italien qui s'était révélé dangereux au XII^e siècle. L'idée de réciprocité se maintient au XVe siècle avec en plus des précisions de caractère juridique. En 1434, l'empereur Jean VIII Paléologue fait à Gênes des offres de négociations concernant surtout Péra; mais l'empereur demande aussi que les Grecs jouissent à Gênes des mêmes privilèges que les Génois à Constantinople, qu'ils aient leur *loggia* et leur consul

17 C. MANFRONI, *Le relazioni fra Genova e l'impero byzantino*, A.S.L.S.P., 28, 1898, p. 797. Cf. F. DÖLGER, *Reg.* 1890.

18 L.T. BELGRANO, *Prima serie di documenti*, op. cit., p. 112. Les demandes byzantines sont très claires: *Petunt ex parte dicti domini Imperatoris quod omnes Greci et qui pro Grecis distinguuntur et appellantur sint et esse debeant liberi et immunes in civitate Janue ab omnibus dactis, avariis et oneribus realibus et personalibus sicut sunt Januenses in Imperio Romanie*, les Génois se contentent de répondre qu'ils veilleront à ce que la convention soit exécutée: *volunt et ordinant quod convencio facta inter dominum Imperatorem ex una parte et Commune Janue ex altera efficaciter in omnibus observetur* (ibid. p. 115).

pour rendre la justice, homme auquel ils pourront avoir recours comme c'est l'habitude¹⁹. Le consul des Grecs est cité ici pour la première fois dans un texte officiel; cependant il n'est fait référence qu'à une habitude et à aucun texte antérieur précis. En fait, les Grecs paraissent jouir alors à Gênes d'une situation analogue à celle des Génois au début de leur installation à Constantinople au XII^e siècle, une *loggia* pour toute occasion officielle, un consul qui rend la justice; mais contrairement au XII^e siècle, il n'y a pas cette méticulosité qui réglait exactement les rapports entre Génois et sujets de l'empereur.

Il faut enfin examiner l'étendue de la juridiction du consul. Quelles personnes peuvent avoir recours à lui? On constate que ceux qui s'adressent à Giovanni de Alegro sont une Grecque de Clarence, un Grec de Paros et un autre de Constantinople, donc dans les deux premiers cas des Grecs venant de territoires administrés par les Latins depuis plusieurs générations. On peut donc en conclure que le consul se trouve habilité à s'occuper non seulement des sujets de l'empereur, mais aussi des Grecs installés dans les territoires autrefois byzantins; l'usage de la langue grecque, le fait d'être grec constitue le signe de reconnaissance, le point d'union entre ces personnes. Il y a un sentiment d'appartenir à une même communauté quelque soit le pouvoir politique en place. Est-ce à dire que l'empereur revendique par ce biais la souveraineté sur ces territoires anciennement byzantins? C'est possible dans la mesure où Byzance n'avait pas perdu espoir de reconquérir entièrement le Péloponnèse et se préoccupait des populations grecques du moins dans les territoires vénitiens.

Pour essayer de mieux cerner la question de savoir qui le consul peut-il représenter, il faut réexaminer les traités pour voir les termes employés par l'empereur pour désigner ses sujets: si l'on examine par exemple les chrysobulles aux Pisans antérieurs à la quatrième croisade, l'empereur désigne les Byzantins par les

¹⁹ *Et habeant in Janua dicti Greci suam logiam et suum consulem pro iure reddendo, ad quem possint habere recursum sicut consuetum est: L.T. BELGRANO, Seconda serie di documenti riguardanti la colonia di Pera, A.S.L.S.P., t. XIII, doc. XV, p. 973-975. Cf. F. DÖLGER, Reg. 3441.*

termes *Romei*, *homines Romanie*, *homines nostri*, *habitatores terre nostre et homines nostri*²⁰. Le terme *Greci* n'apparaît qu'à partir des Paléologues; sous Michel VIII et Andronic on trouve simultanément *Romei* et *Greci*. Pendant les règnes suivant c'est bien *Greci* qui est employé et non plus *Romei* pour désigner les sujets de l'empereur. Il n'est plus question de résidence ni d'appartenance politique. On tend donc à conclure à une assimilation entre les deux notions, Grec et sujet de l'empereur. Donc tous les Grecs quel que soit le pouvoir politique sous lequel ils se trouvent peuvent se réclamer des lois byzantines. L'emploi du terme *Greci* est une manière d'oublier, de nier le rétrécissement du territoire soumis à l'empereur et par conséquent la diminution de l'importance politique de Byzance. L'appartenance religieuse n'est pas ici évoquée, peut-être parce qu'elle allait de soi?

La communauté grecque qui pouvait faire appel à l'empereur était-elle nombreuse à Gênes? Il n'y a pas d'études complètes qui permettent de le dire; marins, esclaves, voyageurs comme Michael de Lagerio de notre troisième document, il faudrait effectuer un dépouillement complet de tous les minutiers conservés à Gênes et récolter un par un tous les noms. Parmi ceux que l'on peut connaître grâce aux éditions existantes, on constate une assez grande diversité d'origine et ceux qui proviennent de la capitale byzantine sont loin de former une majorité écrasante. La présence d'une *consorteria libertinorum seu Grecorum* relevée par D. Gioffré dans son travail sur les esclaves à Gênes et repris par J. Heers²¹, ne peut constituer une preuve pour notre étude car elle est attestée en 1486, c'est-à-dire bien après la chute de Constantinople.

²⁰ F. MIKLOSICH - J. MÜLLER, *Acta et diplomata graeca medii aevi sacra et profana*, 6 vols, Vienne 1860-1890, vol. 3, p. 3-24; G. MÜLLER, *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente cristiano e coi turchi fino all'anno MDXXXI*, Florence 1879, reimpr. Rome, 1966, doc. 34 p. 40-58 qui donne le texte grec et latin du chrysobulle d'Isaac II Ange de 1192 (cf. F. DÖLGER, *Reg.* 1607) dans lequel sont insérés les chrysobulles d'Alexis I de 1111 (cf. F. DÖLGER, *Reg.* 1255) et de Manuel Comnène de 1170 (cf. F. DÖLGER, *Reg.* 1499).

²¹ D. GIOFFRÉ, *Il mercato degli schiavi*, op. cit., p. 101; J. HEERS, *Esclaves et domestiques*, op. cit., p. 275.

On peut donc dire que les documents attestant l'existence d'un consul des Grecs à Gênes doivent relancer la recherche concernant la présence des Grecs en Italie antérieurement à la prise de Constantinople. Les documents notamment les traités doivent être reconsidérés dans cette optique. Il semble en effet que les Byzantins aient voulu se doter en Italie d'une structure similaire à celle dont jouissent les Italiens à Byzance, mais qu'ils ne peuvent imposer qu'une représentation minimum (*loggia*, consul) bien légère par rapport à l'importance de la représentation génoise ou vénitienne en Roumanie.

"Des recherches récentes à l'*Archivio di Stato* de Gênes ont permis de retrouver un autre consul des Grecs à Gênes, Giovanni Rubeo, actif en 1418, ainsi que la mention d'une *logia grecorum* à Gênes, dans un document non daté, mais que l'on peut situer dans la première moitié du XVe siècle. Ceci montre bien que les demandes de Jean VIII en 1434, correspondent à la réalité (cf. note 19)."

ELEMENTI DI DIRITTO BIZANTINO NELLA CONSUETUDINE VENEZIANA DEI SECOLI XI E XII

GIUSTINIANA MIGLIARDI O'RIORDAN / ARCHIVIO DI STATO DI
VENEZIA

Quali furono le relazioni del diritto veneziano con il diritto bizantino?

Le popolazioni venete, spinte dalle invasioni barbariche nelle isole lagunari, vivevano secondo il diritto romano sul quale sembra poggiare tutta la costruzione di quello veneziano e trovare feconda base anche la successiva legislazione greco-romana¹.

Il bisogno di una più energica difesa contro l'avanzare dei barbari spinse la futura Venezia a stringere con l'Oriente sempre più stretti legami che, se incisero profondamente nell'arte e nella lingua, influenzarono anche gli usi che regolavano i rapporti della vita quotidiana ed i commerci. *L'usus patriae* infatti, di cui si ha già testimonianza nel X secolo² e che è alla base di tutto il diritto veneziano assieme ad altri elementi sicuramente di diritto germanico, ha in sè, come si diceva, il diritto romano rivitalizzato, modificato ed aggiornato non solo per la convivenza con altre leggi, ma anche, e soprattutto, per il naturale adattamento alle esigenze dell'evoluzione delle strutture a carattere preminentemente mercantile del *Comune Veneciarum*, sempre più legato alla sfera d'influenza bizantina.

Conferma di ciò si trova già in Bertaldo, notaio di Curia e più

¹ Lungi dal voler qui proporre conclusioni di carattere generale si ricorda l'ultimo studio sull'argomento dovuto a S. GASPARRI, *Venezia fra i secoli VIII e IX: una riflessione sulle fonti* in *Studi veneziani offerti a Gaetano Cozzi*, pp. 3-18, Vicenza 1992. Per l'argomento specifico qui trattato si veda E: Basta, *Il diritto e le leggi civili di Venezia fino al dogado di Enrico Dandolo*, Prefazione, Venezia 1900. A queste opere si fa riferimento anche per l'ampia e specifica bibliografia contenuta.

² Nella quietanza del 976 ni A.S.VE *Codex Trevisaneus*, c. 108v.

tardi cancelliere ducale, dove si legge: "in primis esse videndum quid sit consuetudo veneta sive rivoaltina... et unde sumpsit originem sive orta sit..." ed infine "Omnes consuetudines venete ... a grecorum fontibus derivate, que cotidie assiduis actibus observantur"³. Un esame sistematico, volto ad una tal ricerca, degli atti, soprattutto di natura privata, testimoniati nei documenti — dall'inizio del secolo XI fino alla prima metà del secolo XIII — conservati all'Archivio di stato di Venezia, porterebbe a risultati molto interessanti per lo scopo che qui ci si prefigge e fornirebbe quel completamento, divenuto ormai necessario, alle pur sempre validissime sintesi dovute ad autori della prima metà del secolo, quali, per fare solo qualche nome, ASTUTI, BESTA, PERTILE⁴.

Infatti gli studi storico-giuridici volti a cogliere l'evoluzione del diritto e conseguentemente a meglio comprendere il significato storico del contesto politico sociale in cui esso si sviluppa, dovrebbero oggi essere ripresi poichè negli ultimi decenni è stata quasi totalmente tralasciata l'analisi di quest'aspetto così importante della documentazione.

Oggi purtroppo i giuristi sono infatti spesso rivolti all'approfondimento di altri campi mentre gli storici, che vantano quasi sempre una formazione preminentemente letteraria, hanno una diversa sensibilità. E ciò è corroborato anche dall'esperienza di chi scrive che come archivista ha potuto fare — presso un Istituto, quello di Venezia, in cui l'affluenza degli studiosi è numerosa e varia — ed in base alla quale pare possibile poter affermare che anche nelle nuove generazioni spesso mancano le metodologie ed il desiderio di ricostruire, attraverso la sistematica analisi dei documenti, le caratteristiche degli istituti giuridici un tempo vitali.

E' auspicabile che le nuove facoltà europee, oppure i nuovi orientamenti universitari in Conservazione dei Beni Culturali, che

³ J. BERTALDI, *Splendor Venetorum civitatis consuetudinum* edito da F. SCHUPFER in *Scripta anecdota glossatorum vel glossatorum aetate compositae*, p. 100, Bononiae 1901 (Bibliotheca iuridica medii aevi edita da A. GAUDENTIUS).

⁴ G. ASTUTI, *I principi fondamentali dei contratti nella storia del diritto italiano* in "Annali di storia del diritto italiano" I (1957), pp. 13-44; E. BESTA, op. cit.; A. PERTILE, *Storia del diritto italiano dalla caduta dell'Impero romano alla codificazione*, in *Storia del diritto privato*, III-IV, Torino 1893.

in Italia stanno nascendo con difficoltà, possano offrire una gamma di insegnamenti più idonei a predisporre i giovani a questo genere di analisi.

Per ora in questi ultimi anni alla Scuola di specializzazione di Archivistica, Paleografia e Diplomatica annessa all'Archivio di Stato di Venezia, nel corso dell'insegnamento della diplomatica⁵ e di quello interdisciplinare delle istituzioni, attraverso il preliminare esame del formulario, sono state di volta in volta individuate e studiate — anche con il sussidio dell'informatica — le più tipiche fattispecie negoziali che regolavano i quotidiani rapporti dei privati nella Venezia dei secoli summenzionati, prima cioè che la consuetudine venisse fissata in Statuti. In particolare sono stati analizzati contratti di diritto marittimo, come ad esempio la veneziana *collegantia* (una particolare *societas maris*) di cui si è parlato proprio in questa sede anche alcuni anni fa⁶, di negozi del diritto di famiglia, di atti del diritto successorio ed ancora di atti che testimoniano del trasferimento di beni come la compravendite e la donazione.

In essi, o meglio nella disamina e comparazione dei loro formulari, si sono cominciate ad evidenziare le influenze dei diversi diritti tra i quali risulta senza dubbio preponderante quello bizantino.

Quello così intrapreso è un lavoro lungo che, proprio per questo, non ha ancora permesso da un lato di prendere in considerazione determinate tipologie di atti — come ad esempio i contratti agrari⁷ — e dall'altro di completare l'approfondimento di alcune delle fattispecie prese in considerazione⁸ nel senso che, per il momento, di essi è stato soltanto evidenziato il formulario⁹ che

⁵ Nel corso di tale attività didattica ho avuto come colleghi ad un tempo Paolo SELMI, ora Direttore dell'Archivio di Stato di Venezia, ed Alessandra SCHIAVON, già assistente alla citata Scuola di Archivistica, Paleografia e Diplomatica annessa all'Archivio di Stato di Venezia.

⁶ Si veda G. MIGLIARDI O'RIORDAN, *La collegantia veneziana: elementi di diritto bizantino*, in "Bizantinische Forschungen, XVII (1991), pp. 25-30.

⁷ Il contratto di livello ad esempio molto si discosta dall'enfiteusi giustinianea.

⁸ Si veda G. MIGLIARDI O'RIORDAN, *Per lo studio di una cartula testamenti del IX secolo* in "Archivio Veneto", CXXXV (1990), pp. 77-82.

però non è sempre stato studiato in maniera esaustiva.

Conseguentemente, anzichè illustrare le caratteristiche di un negozio specifico, e lungi dall'accettare le affermazioni dichiarate o spesso simulate in un solo documento, si preferisce indicare soltanto le concrete possibilità di approfondimento nella direzione che qui interessa, proponendo alcuni dei dati generali più significativi acquisiti in questi anni.

Nell'ambito del diritto familiare in particolare la dote, o *re-promissa*¹⁰, pur nel rispetto della sua funzione primaria di sopperire ai pesi del matrimonio, ed inoltre costantemente e dichiaratamente distinta dai beni del marito¹¹, nei documenti veneziani pare aver conservato caratteristiche molto vicine e al diritto romano e agli usi bizantini. Tra queste sono tra l'altro da ricordare l'"arcella nuptialis", nella quale veniva posto il corredo che veniva consegnato nel "dies desponsacionis" insieme alla dote; ed ancora l'insieme dei doni che il marito usava fare alla moglie dopo il matrimonio e cioè il "donum diei lunae"¹² dopo la prima notte e gli "ensenia" per il primo Natale e la prima Pasqua passati insieme e per il primo parto.

Si può infine dimostrare come la *fraterna compagna*¹³, (cioè la comunione di beni persistente tra fratelli dopo la morte del padre che veniva accresciuta dai profitti di ciascuno dei "compagni" e poteva venir sciolta per divisione dietro rilascio di quietanza, così come avveniva nelle *compagnie commerciali*) si avvicina di più

⁹ Si veda E. BESTA, op. cit., come guida di base.

¹⁰ Per la spiegazione del termine e la sua differenza contenutistica rispetto all'"honorificentia" si veda ad esempio: 1152, gennaio, Rialto, in A.S.Ve., San Zaccaria, b. 34 pergamen. Lo stesso è edito e commentato a cura di G. MIGLIARDI O'RIORDAN in *Tipologie di documenti dei secoli IX-XVI*, in "Quaderni della Scuola di Archivistica Paleografia e Diplomatica", 2, Venezia 1991, pp. 148-150.

¹¹ Soprattutto per le indicazioni bibliografiche relative alla comunione dei beni si veda G. MIGLIARDI O'RIORDAN *Per un'indagine sulla capacità d'agire della donna nel diritto veneziano in La famiglia e la vita quotidiana in Europa dal '400 al '600* (Atti del Convegno internazionale, Milano 1-4 dicembre 1983), pp. 469-471.

¹² Le nozze avvenivano solitamente nel giorno di domenica.

¹³ Sono numerosissimi i documenti attestanti costituzione di compagnie tra fratelli o loro divisione. Ad esempio: 1139, aprile, Corinto e 1188, marzo, Rialto, in A.S.Ve., San Zaccaria, b. 35 pergamne.

all'essenza della *societas* romana, anche se riadattata al diritto bizantino, che non a quella del patrimonio familiare del diritto germanico¹⁴.

Per quanto riguarda il diritto successorio veneziano, senza qui addentrarvisi troppo, è comunque possibile affermare che, pur se i concetti di base non hanno più la chiarezza propria che avevano in quello romano e vanno lentamente confondendosi tra loro, i documenti ad esso relativi palesano che il testatore, sempre "*sanam tamen habens mentem et integrum in me habens consilium*" pur se "*corporis infirmitate gravatus*"¹⁵ ha una capacità di disporre molto articolata ancor una volta più vicina a quella prevista dal diritto bizantino che a quella prefigurata dal diritto longobardo.

Influenze si possono anche notare nella nomina del *fidecommissarius*, che compare in molti testamenti, ed anche nel conferimento di quote di legittima ai discendenti ed ai poveri nelle successioni *ab intestato*, ove peraltro la moglie superstite, se "*viduans*" poteva concorrere alla spartizione dell'asse ereditario analogamente a ciò che avveniva nel diritto bizantino. Per quanto riguarda infine gli atti di compravendita e di donazione va sottolineato che pur se essi vengono redatti in documenti notarili in cui molti sono i formulari che rammentano le regole del diritto romano — assomigliando però anche a quelli adottati nei più antichi documenti ravennati — il loro esame si fa particolarmente delicato a causa della presenza di molte interpolazioni barbariche.

Attualmente infatti si sta ad esempio volgendo soprattutto lo studio ad analizzare in quale contesto documentario venga utilizzata la formula legata al diritto romano che definisce il diritto del proprietario "*potestas habendi, tenendi, vendendi, donandi, commutandi vel quidquid sibi placuerit sibi faciendi nullo sibi homine contradicente*"¹⁶. Essa infatti, come ci ricorda il BARACCHI,¹⁷ è

¹⁴ In tal senso si veda E. BESTA, op. cit., che fa riferimento a C. TAMASSIA.

¹⁵ Ad esempio: 1298, febbraio, Rialto, in A.S.Ve., Cancelleria Inferiore, b. 9, testamento di Francesco Davi.

¹⁶ Ad esempio: 1159, settembre, Torcello, in A.S.Ve., San Giovanni Evangelista di Torcello, b. 1 pergamene; 1182, settembre, Rialto, in A.S.Ve., San Zaccaria, b. 35 pergamene.

¹⁷ A. BARACCHI, *Le carte del mille e del millesimo che si conservano nel*

presente anche in documenti che risultano nella loro generalità chiaramente improntata barbarica.

Ma l'esistenza, nell'arena della donazione, della formula che recita "*magnus donationis est titulus ubi casus largitatis nullus reperitur, sed ad firmitatem muneris sufficit animus largientis*"¹⁸, di per sè sufficiente a perfezionare il negozio con la sua sola presenza nella *cartula*, allontana invece dalla sfera giuridica germanica nella quale per il perfezionamento della donazione è richiesta, anche se fittizia (il *launegild*), invece anche l'indicazione di una indispensabile controprestazione.

Quanto sin'ora esposto se da un lato è soltanto una illustrazione, ovviamente del tutto parziale, del lavoro che, nel campo dell'analisi del formulario degli istituti giuridici, si sta conducendo all'Archivio di Stato di Venezia, da un altro vuol essere un invito per altri studiosi ad intraprendere questi itinerari di ricerca.

Poche parole infine per il periodo statutario. Pur se ancora una volta non esaustive, esse hanno la presunzione di dimostrare come l'influenza del diritto bizantino su quello veneziano, lungi dall'esser circoscritta al periodo consuetudinario, abbia invece caratterizzato anche il contenuto più intimo di numerose norme scritte.

Le prime norme scritte poste a statuto assorbono infatti la consuetudine, fonte principale del diritto veneziano: le *leges* presentano cioè in forma scritta gli usi precedenti che sono testimoniati nei documenti. Quanto detto prima vale quindi anche per la prima codificazione dovuta ad Enrico Dandolo presumibilmente intorno al 1195¹⁹ e che il BERTALDO chiama "*parvum statutum*".

Mia accanto agli statuti vi è un'altra importante fonte del diritto, quella degli *iudicia a probis iudicibus promulgata*²⁰, che interpretavano ed applicavano le leggi scritte: il loro criterio informa-

R. Archivio notarile di Venetio in "Archivio Veneto VI-XXII (1873-1881), ad es. doc. n. IV.

¹⁸ Ad esempio: 1145, febbraio, Torcello, in A.S.Ve., San Giovanni Evangelista di Torcello, b. 14 pergamene; 1162, dicembre, Chioggia, ibid.

¹⁹ E. BESTA, *Gli Statuti civili di Venezia anteriori al 1242 editi per la prima volta a cura di Enrico Besta e Riccardo Predelli*, in "Nuovo Archivio Veneto" n.s. 142 (1901) pp. 21-23.

²⁰ Biblioteca Nazionale Marciana, Cod. Marc. Lat. V, 130 (= 3198) cc. 59-67.

tore, accanto alle consuetudini, risulta ancora una volta essere il diritto romano, definito "la molla più potente che aiutò la giurisprudenza a svolgersi secondo un indirizzo preciso e unico"²¹, e che i giuristi della Repubblica dovettero attingere direttamente ai testi di Giustiniano esistenti a quei tempi a Venezia anche in redazione latina²².

²¹ B. PITZORNO, *Le consuetudini giudiziarie veneziane anteriori al 1229* in "Miscellanea di Storia veneta della Regia Deputazione veneta di storia patria", s.III, t.II (1910), p. 303.

²² B. CECCHETTI, *Libri, scuole, maestri in Venezia nei secoli XIV e XV* in "Archivio veneto", XXXII (1943), pp.

L'EUROPE OCCIDENTALE VUE PAR LES HISTORIENS GRECS DES XIV^{ème} et XV^{ème} SIECLE

ALAIN DUCELIER / TOULOUSE

Que nous apprend Pachymère, héritier d'une mentalité romano-centriste qui, jusqu'à lui, rendait parfaitement inutile et même ridicule, pour les Byzantins, toute description du monde qui environne le leur, le seul vrai? Est-il vraiment le témoin d'une révolution mentale qui se serait opérée en raison d'un danger turc que seul l'Occident aurait pu conjurer, ce qui vaudrait à l'Europe latine un nouveau droit, celui d'être décrite?

On observera tout d'abord que l'historien ne s'intéresse en fait qu'aux républiques maritimes italiennes, en vertu de la vieille idée que l'Occidental n'a d'importance que du moment où il agit sur le territoire romain¹. Tout d'abord, il lui faut expliquer pourquoi la Romanie a successivement connu une prééminence navale vénitienne puis une nette domination de la mer par Gênes; à cette occasion, il montre bien qu'il est parfaitement informé des techniques et des moyens de navigation des deux puissances: si Venise "et son assemblée" s'est tout d'abord enrichie sur mer, c'est, dit-il grâce à son usage des "bateaux longs", c'est-à-dire des galées², tandis que les Génois, après l'obtention du privilège de Nymphaeon, ont pu tirer tout le profit souhaitable de leurs "bateaux larges" qui leur permettaient de naviguer continuellement, et même en plein hiver, ce qui leur a permis non seulement de déposséder

¹ Sur cette idée traditionnelle, cf. A. DUCCELLIER, La notion d'Europe à Byzance des origines au XIII^{ème} siècle, à paraître dans *Byzantinoslavica*, 1993.

² "Πρότερον μὲν γὰρ πολλῶ προεῖχον σφῶν Βενετικοὶ καὶ κατὰ σφᾶς συνέδριον πλοῦτῳ τε καὶ ἄρμασι καὶ παρασκευαῖς ἀπάσαις; ἅτε καὶ τῇ θαλάσῃ προσχρώμενους πλέον ἐκείνων, καὶ μακραῖς ναυσὶ τὰ πελάγη διαπεραιουμένους, καὶ προσκτᾶσθαι πλείονα κέρδη συνέβαινεν ὧν οἱ Γενουῖται προσεκτῶντο πραγματειῶν μετακομίσεσι καὶ κινήσεσιν..." (PACHYMER, Michel VIII, V, 30, p. 419).

les Romains de leur propre économie, mais aussi de dépasser en richesse les Vénitiens eux-mêmes: plus loin, Pachymère attribuera d'ailleurs la hardiesse des Génois métropolitains à l'affrètement d'une "bateau rond d'une grosseur inouïe"³. Survient alors le privilège aux Zaccaria qui révèle, chez Pachymère, une assez fine compréhension des divergences d'intérêts qui séparent alors les Zaccaria, les Génois de Péra et, surtout ceux de la métropole: tandis que les Zaccaria obtiennent que soit interdit à leurs compatriotes le fructueux transport de l'alun du Pont⁴, les pérotes font contre mauvaise fortune bon cœur, se sachant sous l'emprise directe du basileus parce qu'ils n'ont d'autre point d'attache que Constantinople⁵, mais les Génois de métropole décident de passer outre et d'organiser une expédition vers la mer Noire, défiant ainsi ouvertement et l'empereur et la "convention" (σύνθηες) qu'ils avaient passée avec lui⁶.

A ces renseignements d'ordre politico-économique, Pachymère ajoute d'ailleurs quelques détails sur l'administration des colonies latines de Romanie, qu'il connaît fort bien à l'évidence, puisqu'il déclare que, tandis que les Génois sont régis par un podestat, les Vénitiens ont à leur tête un baile, tandis que les Pisans sont gérés par un consul, trois mots auquel il juge bon de trouver des équivalents grecs approximatifs (ἐξουσιαστής, ἐπίτροπος, ἔφορος): c'est d'ailleurs seulement poussé par la nécessité d'expliquer la source du pouvoir dot sont investis ces fonctionnaires que notre

³ "Καὶ κατετόμων αὐτοῦ καὶ μέσου χειμῶνος ἐν συστελλομέναις κατὰ μῆκος ναυσίν, ὅς ἐκεῖνοι ταρίτας λέγουσι, πλέοντες, μὴ μόνον Ῥωμαίοις ἀπέκλεισαν τὰς κατὰ θάλασσαν κελλεύθους καὶ πραγματείας, ἀλλὰ καὶ τῶν Βενετικῶν πλοῦτι τε καὶ παρασκευαῖς ὑπερέσχον".

⁴ Michel a accordé l'exploitation de Phocée et de son alun à Manuel Zaccaria qui y a installé ses propres travailleurs et obtenu de Michel l'interdiction "μὴ ἀνεῖσθαι Γενοῦίταις ἐκ τῶν ἄνω μερῶν διὰ θαλάσσης Εὐξείνου κατάγειν στυπτηρίας μέταλλον" (ID., p. 420).

⁵ "οἱ μὲν οὖν ἐν τῇ πόλει Γενοῦίται, ἅμα δὲ καὶ ὡς τὴν πόλιν τὴν ἐσχάτην ἀπόβασιν ἔχοντες, ἔμενον ἐπὶ τρόπου τοῦ τὰ ἐπεσταλμένα πληροῦν" (ID., *ibid.*).

⁶ ἄλλοι δὲ τινες ἐκ Γενοῦας παρ' οὐδὲν τὴν πρόσταξιν θέμενοι, ναυπηγησάμενοι μείζω φορτίδα στρογγύλην τῶν βαρυφορτηγοῦσῶν ἐξέπλεον τῆς σφετέρας, καὶ δὴ τῷ Θρακικῷ προσοκείλαντες Βοσπόρῳ διέπλεον τὰ στενὰ τοῦ Πόντου ἀφρλντίστως ἔχοντες καὶ βασιλέως καὶ τοῦ κατὰ σφᾶς συνήθους (ID., p. 420-421).

auteur précise qu'ils sont délégués à Constantinople par l'assemblée générale de leur peuple, un détail qui montre que Pachymère connaît, sans y insister, le système de gestion communal de Venise, de Gênes et de Pise: à propos de l'épisode de 1276, il reviendra au reste sur l'enrichissement simultané de Venise et de son "assemblée"⁷.

Pachymère n'étant même pas une exception pour les raisons invoquées plus haut, le désintérêt évident pour la topographie et les structures de l'Europe occidentale subsiste, au XV^eme siècle, chez la plupart des auteurs, à l'exception notable de Laonikos Chalkokondylis, sur lequel nous reviendrons. Certes, il en est qui, à la faveur d'événements précis, laissent transparaître une certaine connaissance de ces régions, bien qu'elle soit presque toujours réduite à une nomenclature et, selon la tradition, n'émerge que dans la mesure où Byzance est directement concernée. C'est le cas de Doukas, chez qui se révèle un mélange intime entre tradition impériale et découverte de l'autre: il connaît bien les souverains qui vont prendre part à la croisade de Nicopolis puisque, lorsqu'il nous montre Manuel II demandant secours aux rois de France et de Hongrie, il utilise pour chacun d'eux une terminologie différente qui implique une connaissance des mots qui, dans chacun de ces pays, désigne le souverain, *ῥῆξ* en France, *κράλης* en Hongrie⁸. Puis, quand l'expédition se met en branle, il énumère les occidentaux qui y participent, le "roi de Flandre", nombre d'Anglais, de nobles Français et une quantité appréciable d'Italiens, ce qui indique non seulement une perception des diversités nationales chez les Latins, mais aussi une certaine connaissance de leur puissance relative: la bévée qui accorde au duc de Bourgogne le titre royal

⁷ τὴν σφίσιν συνήθη τάξιν ὑπ' ἀρχοντι πεμπομένω παρα τοῦ κοινοῦ συνεδρίου τοῦ γένους αὐτῶν, ὃν καὶ ποτεστάτος ἐξουσιαστήν εἶποι ἂν ἡ Ἑλλήνων γλῶσσα, νόμοις ἰδίους προσέχοντες πολιτεύεσθαι, ἀτέλειαν δ' ἔχειν καὶ ἐλευθερίαν ἐφ' ἅπασιν ναυσὶ χρωμένους καὶ μεταχειρίζοντας κατ' ἐμπειρίαν τὰ πράγματα. καὶ ταῦτα μὲν Γεννοῦταις τὰ ἐπαγγέλματα, Βενετικοῖς δὲ καὶ Πισσαίοις τὰ ὅμοια προσεφιλοτιμεῖτο, τοῖς μὲν ὑπὸ παϊούλφ, ὃν Ἕλληνας ἂν εἶποι ἐπίτροπον, τοῖς δὲ Πισσαίοις κονσούλφ, ἐφόρφ νόμοις τοῖς αὐτῶν χρωμένοις, πράττειν τε τὰ αὐτῶν ἀκωλύτως, ἐλευθέρως διαβιῶντας. (ID. II, 32, p. 162-163).

⁸ "πρὸς τὸν ῥῆγα Φραγγίας, πρὸς τὸν κράλην Οὐγγρίας..." (DOUKAS, XIII, 8, Grecu, p. 79).

souligne assez la prééminence que détiennent alors les Grands Ducs d'Occident en territoire français⁹. Et il révèle encore les hésitations d'un monde désorienté lorsque, à propos du voyage de Manuel en Occident, il énumère, chose nouvelle, les différentes villes italiennes que visite l'empereur, Venise, Milan, Gênes, Florence, Ferrare "et toute l'Italie", à laquelle il joint le Provence, pour rééditer ensuite la vieille équivalence entre France et Germanie¹⁰.

Cependant, il est clair que, chez Doukas, c'est bien la tradition du "magma occidental" qui l'emporte encore: la cohérence géographique qu'on relève dans sa relation du voyage impérial est à l'évidence due au fait qu'il s'agit là d'un événement célèbre, qui touche au souverain byzantin, alors que, lorsqu'il se risque à une énumération des peuples d'Occident, on y retrouve l'habituelle confusion qui caractérise le monde des "barbares", et que les Latins partagent du reste avec les barbares d'Orient¹¹. Comment du reste ne pas voir son traditionalisme confirmé lorsque, racontant le voyage de Jean VIII en Italie à l'occasion du concile de Florence, il écrit que l'empereur est passé "en France", a fait l'union avec "les Francs", devenant ainsi "franc" lui-même, ce qui souligne à la fois l'image ancienne d'un Occident dominé par le Saint Empire et la vieille

⁹ "ἤλθοσαν εἰς Οὐγγρίαν ἕαρος ἀρξαμένου ὃ τε ῥῆς Φιλάνδρας καὶ ἐκ τῶν Ἰγγλῶν πλείστοι καὶ τῆς Φραγγίας οἱ μεγιστάνες καὶ ἐκ τῶν Ἱταλῶν οὐκ ὀλίγοι" (DOUKAS, XIII, 8 Grecu, p. 79).

¹⁰ DOUKAS, XIV, 5, Grecu p. 85, arrivé à Modon avec ses propres trières, l'empereur "τὰς τριήρεις ὀπισθεν πέμψας, αὐτὸς ἐν μιᾷ τῶν μεγάλων νηῶν εἰσελθὼν ἐπλεῖ εἰς Βενετίαν, ἀπὸ δὲ Βενετίας εἰς Μεδιόλανα, Γενοῦσαν, Φλωρεντίαν, Φεραρίαν καὶ ἅπασαν Ἱταλίαν διελθὼν, ἀπὸ Προβέντζας ἐχώρει εἰς Γερμανίαν ἥτοι Φραγγίαν ... Διελθὼν δὲ πᾶσαν Φραγγίαν καὶ εἰς τὰ τῶν Ἀλαμανῶν ὄρια περάσας, πάλιν ἦλθεν εἰς Βενετίαν...".

¹¹ Au moment de la bataille d'Ankara, tous les peuples, dit-il, ont vu le soleil se dédoubler, "Τούτο τὸ σημεῖον ἐωράκασιν Ἴνδοι, Χαλδαῖοι, Αἰγύπτιοι, Σκύθες, Πέρσαι, καὶ οἱ τὴν Μικρὰν Ἀσίαν οἰκοῦντες, Θράκαι τε καὶ Ὀνόνοι, Δαλμάται καὶ Ἱταλοὶ Ἰσπανοὶ καὶ Γερμανοὶ καὶ ἄλλο τι ἔθνος ἦν οἰκῶν ἐν τοῖς τοῦ Ὠκεανοῦ ρεύμασιν (DOUKAS, XVI, 3, Grecu, p. 93-95). Dormant plus loin la liste des peuples qui vont chercher l'alun à Phocée, il écrit: ἀπᾶσαι γὰρ αἱ νῆαι αἱ ἀπὸ τῆς ἐώας εἰς τὰ ἐσπέρια μέρη πλεύουσαι ἀναγκαῖον ἡγοῦνται τὸν φόρτον εἶναι τῆς νηὸς, ἐν τῷ πυθμένι στυπτηρίαν. καὶ γὰρ Φράγγοι, Γερμανοί, Ἰγγληνοὶ, Ἱταλοί, Ἰσπανοί, Ἀραβες, Αἰγύπτιοι, Σύροι ἀπὸ τοῦ ὄρους ἐκείνου τὴν στυπτηρίαν πορίζονται ἕνεκα τῶν δευσοποιῶν τεχνῶν (ID, XXV, 4, p. 205).

équivalence entre Francs et Latins en général, en tant que communauté religieuse¹²?

La tradition l'emporte encore plus chez Sphrantzis: non seulement on ne relève, dans son *Chronicon Minus*, aucune occurrence du mot Europe, mais lorsqu'il rappelle l'inertie de l'Occident face aux ultimes menaces turques sur Constantinople, il les nomme significativement les "chrétiens de l'extérieur", comme auraient pu le faire Psellos ou Anne Comnène¹³. Si ce même Sphrantzis signale, en 1461 et 1465, les allées et venues de Thomas Paléologue en Italie, puis ses propres voyages en Italie où il est sur les traces de Bessarion, c'est évidemment parce qu'il en fut acteur personnel, et encore s'agit-il de purs itinéraires entre Ancône, Venise et Rome¹⁴.

Toujours en vertu de la tradition et tout comme elle avait fait exception sous la plume de Pachymère, c'est indiscutablement l'Italie dont les structures socio-politiques sont les mieux connues de Doukas, qui n'en dit pourtant que le strict nécessaire. S'il est amené à préciser que Gênes a un doge à sa tête, c'est seulement pour souligner que le podestat de Phocée, Giovanni Adorno, était le fils du doge Giorgio, tout en précisant que sa famille faisait partie des "plus nobles" de Gênes, ce qui laisse entendre qu'il connaissait le système oligarchique de la ville¹⁵. Et c'est à la

¹² "διαβάς ἐν Φραγγία ὁ βασιλεὺς ἐποίησεν ὁμόνοιαν σὺν τοῖς Φράγγοις καὶ ἐγεγόνει Φράγγος", DOUKAS, XXX, 8, p. 269.

¹³ "Καὶ τῶν μὲν ἔξωθεν Χριστιανῶν, δηλόν ἐστιν, ὅτι οὐδὲ τίποτε, ἀλλὰ μᾶλλον...", ils empêchent en 1453 toute paix avec la Hongrie qui aurait pu permettre une action commune contre Mehmet II (SPHRANTZIS, *Chronicon Minus* XXXVI, 2, Grecu p. 98).

¹⁴ En 1461, Thomas s'enfuit vers Ancône, puis va à Rome rencontrer Pie II, puis se rend à Venise, et retourne à Ancône où se trouvait sa fille, reine de Serbie, puis il retourne à Rome tandis que la reine repart vers Raguse, SPHRANTZIS, *Minus*, XLI, 9-10, Grecu, p. 126. En 1465, voyage de Sphrantzis en Italie, d'Ancône où il était venu avec Thomas, se rend à Rome, puis en 1466 retourne à Ancône, puis repart vers Vitelmo où Bessarion prend les eaux, puis va loger chez André Paléologue à Rome, puis revient à Ancône ("ἦλθον διὰ τῆς εὐθείας ὁδοῦ εἰς τὸν Ἀγκωνα καὶ μικρόν τι προσμείνας διὰ θαλάσσης εἰς τὴν Βενετιαν ἀπήλθον", SPHRANTZIS, XLII, 11-12 et XLIII, 2, p. 130).

¹⁵ "ἦλθεν ἀπὸ Γενοῦσας ποδεστάς εἰς ὧν τῶν ἐνδοξοτάτων τῆς Γενοῦσας, Ἰωάννης Ἀδοῦρνος ὀνόματι, νέον ἄγων τὸ ἔτος καὶ παλαιὸν φρόνημα, ὅς ἐστιν υἱὸς Ἀδοῦρνου νίος, ὃς καὶ δοῦξ Γενοῦσας ἐχρημάτισεν".

faveur du même épisode que le chroniqueur mentionne la guerre féroce que se livrent, au début du XV^{ème} siècle. Gênes et la Catalogne que interdisait alors aux Génois l'accès aux ports italiens, français, espagnols et anglais, immobilisant les cargaisons d'alun que la cité y faisait ordinairement transporter, une leur apportée sur l'industrie lainière de ces différents pays¹⁶. On notera en revanche que le *Chronicon Minus* de Sphrantzis ne fait pas la moindre allusion à Gênes.

Sur Venise, Doukas en dit bien peu, car il n'en voit en général que les possessions coloniales; cependant, à propos de la dédition de Thessalonique à la République, en 1423, il nous livre au moins deux détails qui ne sont pas dénués d'intérêt: Les Venitiens, dit-il; auraient accepté volontiers l'offre du despote Andronic, voulant faire de la ville "une deuxième Venise", ce que les documents vénitiens démentent d'ailleurs en soulignant la vive réticence de la cité devant l'acquisition du grand port, et Doukas d'ajouter que, une fois la ville entre les mains des Vénitiens, la population prêta serment d'être fidèle à "*la commune des Vénitiens*" à l'égal des Vénitiens de souche, nés et élevés à Venise, ce qui peut laisser entendre que Doukas avait quelque connaissance du système communal vénitien et même des conditions dans lesquelles s'acquerrait la citoyenneté vénitienne¹⁷. Juste à la veille de la chute de la Ville, quand il fait le compte des aides occidentales apportées à l'Empire finissant, Doukas montre aussi qu'il connaît bien le système des *mude* vénitiennes et le type de navires qui en sont le fondement, quand il rappelle l'arrêt à Constantinople des "navires

DOUKAS, XXV, 8, éd. Grecu, p. 209.

16 "είχε γὰρ ἐν τοῖς ἔτεσι τούτοις (l'alun) ζημίαν οὐ τὴν τυχοῦσαν, - καὶ γὰρ ἐν αὐτοῖς τοῖς χρόνοις ἦν μάχη καρτερὰ ἀναμέσων Γενουϊτῶν τε καὶ Καταλάνων καὶ ἐκώλυον τὰς νῆας τῶν Γενουϊτῶν οἱ Καταλάνοι τοῦ μὴ πλεῖν ἐν τοῖς μέρεσιν Ἰταλίας καὶ Φραγγίας Ἰσπανίας τε καὶ Ἰγγλῶν καὶ ἡ στυπηρία ἦν ἀργὴ καὶ ἀμετακίνητος καὶ ὁ Ἀδοῦρνος εἰς πάμπολυ χρέος καὶ οὐκ εἶχεν ὃ τι ποιῆσαι" (DOUKAS, éd. cit., p. 209).

17 "Αὐτοὶ δὲ οἱ Βενέτικοι ἀσπασίως τὴν ἀγγελίαν δεξαμένοι συνέθεντο τοῦ φυλάξει καὶ θρέψαι καὶ εὐτυχίσει τὴν πόλιν καὶ εἰς δευτέραν Βενετίαν μετασχηματίσαι. Καὶ αὐτοὶ οἱ Θεσσαλονικαῖοι ἔστερξαν τοῦ εἶναι μιστοὶ ἐν τῇ κοινότητι τῶν Βενετῶν ὥσπερ αὐτοὺς τοὺς ἐν τῇ Βενετία καὶ γεννηθέντας καὶ τραφέντας", DOUKAS, XXIX. 4, éd. Grecu, p. 247.

marchands des Vénitiens revenant du Palus Maeotide, du fleuve Tanais et des Trébizonde", une allusion au convoi de Haute Romanie dont les buts étaient en effet la mer d'Azov, la Tana et Trébizonde¹⁸. Quant à Sphrantzis, qui, nous l'avons vu, cite souvent Venise au hasard de ses itinéraires italiens, son seul véritable apport à la connaissance de la République est l'épisode au cours duquel, toujours à la veille de la chute de Constantinople, il rappelle une réunion du *Maggior Consiglio* au cours de laquelle le doge Francesco Foscari se serait opposé aux projets de paix avec la Hongrie qui aurait seule permis une intervention unanime des Latins en faveur de la Ville¹⁹, épisode purement imaginaire contre lequel s'incrivent en faux les diverses mesures prises, dès la fin de 1452, en Grand Conseil et au Sénat, pour subvenir à la défense de Constantinople²⁰: tout au plus en tirerons-nous ici la confirmation d'une connaissance minimale, maintenue à Byzance au XV^eme siècle, des principales institutions vénitiennes.

Le solde des connaissances que les Grecs médiévaux laissent paraître de l'Occident serait donc extrêmement négatif si l'on n'abordait l'oeuvre d'un auteur. Laonikos Chalkokondylis qui, à travers maintes bévues sur les faits, les lieux et les dates, vient pourtant prouver que, parce qu'il abandonne la vieille mentalité romanocentriste qui entraînait un tranquille dédain des barbares, il est possible d'affirmer que maints renseignements circulaient en Orient chrétien, avant comme après 1453, sur les pays latins.

Pour mieux comprendre l'extrême changement que nous allons constater, à travers l'oeuvre de Laonikos, dans la nature et dans

¹⁸ "Καὶ αἱ τῶν Βενετῶν ἐμπορικαὶ τριήρεις κατελθοῦσαι ἐκ τῆς Μαιώτιδος λίμνης καὶ τοῦ Τανᾶϊδος ποταμοῦ καὶ ἐκ Τραπεζοῦντος, ὁ βασιλεὺς οὖν καὶ οἱ Βενέτικοι οἱ κατοικοῦντες ἐν τῇ πόλει οὐκ εἴασαν αὐτὰς καταῖρειν ἐν Βενετία, ἀλλ' ἔμειναν εἰς βοήθειαν τάχα τῆς πόλεως, ΔΟΥΚΑΣ, XXXVIII, éd. cit. p. 329.

¹⁹ "Εἰς τὴν Βενετίαν καὶ βουλῆς γενομένης μεγάλης ἀντέστη ὁ δὲ Φραντζέσκω Φούσκαρις οὐ κατὰ ἄγνοιαν - καὶ γὰρ καὶ ὁ βασιλεὺς κὺρ Ἰωάννης ὤριζε μᾶς, ἀλλὰ καὶ ἄλλοι οἱ ἰδόντες καὶ ὁμιλίσαντες αὐτὴν, ὅτι φρονιμώτερον ἄνθρωπον εἰς τὴν Ἰταλίαν αὐκ εἶδον - ἀλλὰ διὰ κακίαν καὶ φθόνον...", parce que, prétend Sphrantzis, Constantin Dragasès avait renoncé à épouser la fille de Foscari (SPHRANTZIS, *Minus* XXXVI, 3, p. 100).

²⁰ Sur ces mesures, certes assez modestes, cf. Fr. THIRIET, *La Romanie Vénitienne*, Paris 1959, pp. 381-382. On rappellera que Venise est alors en pleine guerre en Lombardie et que la paix de Lodi ne sera signée qu'en 1454.

l'ampleur de ces renseignements, il faut rappeler que Chalkokondylis, issu d'une très noble famille d'Athènes, ce dont il se vante nombre de fois, est probablement né dans cette ville vers 1430, pour ensuite faire toute son éducation à Mistra où il fut même probablement l'élève de Pléthon²¹; en éducation à Mistra en 1447, il s'était initié à la fois aux lettres grecques et latines²², tout comme il est essentiel de rappeler que la capitale du despotat grec de Morée était, vers le milieu du XV^e siècle fortement marquée par la présence de nombreux latins, jusque dans les alliances de la famille régnante, et qui peuvent avoir été les "agents de renseignements" dont Laonikos a plus tard fait usage: parmi eux, les fidèles des Malatesta ont joué, sans aucun doute, un rôle important, et Chalkokondylis prend du reste soin de noter la nomination par l'un pape d'un Malatesta au siège de Patras²³. Au rebours d'un Sphrantzis, il quitta sans doute Mistra après sa conquête par les Turcs, en 1460, mais pour se retirer dans sa ville natale, en sorte que c'est sous la domination ottomane qu'il écrivit son oeuvre; il y mourut sans doute après 1487, date où se situent les derniers faits qu'il relate, mais on remarquera qu'il a alors depuis longtemps, sans doute depuis 1460, perdu tout contact avec l'Occident proprement dit, tout en restant informé de ce qui se passe en Europe centrale, puisque son Histoire se termine pratiquement

21 Il n'y a pas d'étude récente sur Laonikos, à part la large introduction de Vasile GRECU à sa traduction roumaine de l'Histoire de notre auteur, V. GRECU, *Laonic Chalcocondil Expuneri Istorie*, Bucarest, 1958, pp. 3-22. On se reportera aussi au livre, très imparfait, de D.GR. KAMPOUROGLOU, *Oi Χαλκοκονδύλαι*, Athènes, 1926, p. 104-105, à W. MILLER, The last Athenian historian: Laonikos Chalkokondyles, *Journal of Hellenic Studies* XLII, 1922, p. 36-49, et à J. DARKO, l'éditeur de sa chronique, *Zum Leben des Laonikos Chalkondyles*, *Byzantinische Zeitschrift* XXIV, 1923-24 et, du même, *Neue Beiträge zur Biographie des Laonikos Chalkokondyles*, *Byzantinische Zeitschrift* XXVII, 1927, pp. 276-285.

22 R. SABBADINI, Ciriaco d'Ancona e la sua descrizione del Peloponneso, *Miscellanea Ceriani*, Milan, 1910, p. 203-204; A. PERTUSI, *La Caduta di Costantinopoli, l'Eco nel Mondo*, t.I, Florence, 1976, p. 194. KAMPOUROGLOU, op. cit. p. 94.

23 CHALKOKONDYLIS, V, t.II, p. 19. On remarquera en outre que les Malatesta devaient entretenir à Mistra une véritable "mission" diplomatique, comme en témoigne la relation d'un de leurs secrétaires, datable de 1460-1463, cf. SATHAS, *Monumenta*, VI, p. 295.

avec un récit du règne de Matthias Corvin, en raison sans doute de la forte implication de ce souverain dans les affaires ottomanes²⁴.

Certes, les connaissances de Chalkokondylis sur l'Occident sont très inégales: comme il est parfaitement naturel dans un monde où le Latin est avant tout vénitien, génois ou un catalan, on ne s'étonnera pas qu'il ait à l'évidence surtout disposé de sources d'origine italienne ou ibérique, en sorte que c'est clairement de l'Italie et de l'Espagne qu'il manifeste la meilleure et la plus abondante connaissance. Ses affinités avec l'Italie et l'Espagne sont même telles qu'il a parfois tendance à voir tout l'Occident à travers elles, se laissant aller à des généralisations abusives: c'est ainsi qu'il prétend que *"la plupart des Occidentaux, ou peu s'en faut" vivent dans le cadre de villes autonomes, dont les habitants se gèrent par eux-mêmes en élisant des magistrats qui, en particulier, veillent à leur défense et "interdisent au roi de faire violence aux coutumes des habitants en allant contre leurs usages"*²⁵: si l'on songe qu'il se livre à cette généralisation hardie au cours d'un exposé sur les expéditions d'Alphonse le Magnanime, on aura compris qu'il fait allusion aux *fueros* ibériques, ce en quoi il est conforté par la connaissance qu'il a d'autre part du système communal italien.

Quand il aborde des pays dont il connaît mal l'histoire, France et Empire germanique, ce sont aussi ses sources méridionales qui le portent à des raccourcis dont il ne saisit sans doute pas lui-même le sens: à propos de l'Allemagne, dont il ignore à peu près toute l'histoire à part quelques épisodes du règne de Sigismond de Luxembourg en raison de sa croisade contre les Turcs et des mésaventures italiennes qui l'ont précédée²⁶, il rappelle assez

24 J. DARKO, art. cit., p. 37-40. La place de la Hongrie dans l'Histoire de Laonikos est si importante qu'elle mérite une histoire en soi; pour les travaux hongrois qui lui ont été consacrés, cf. Gy. MORAVCSIK, *Byzantinoturcica*, II. *Sprachreste der Türnvölker in den byzantinischen Quellen*, Budapest, 1943.

25 "Οἱ γὰρ πρὸς ἐσπέραν οἱ πλείους σχεδὸν τι ἀποφέρονται μὲν καὶ τὰς τῶν πόλεων προσόδους, ἀρχὰς δὲ οὐ παννὶ τι αὐτοῖς ἔξεστιν ἐγκαθιστάναι ἐς τὰς πόλεις ἢ φυλακάς, ἀλλ' αὐτοὶ τε οἱ ἐπιχώριοι τὰς τε ἀρχὰς μετῴσι καὶ φυλακὰς καταστησάμενοι τὴν χώραν ἐπιτροπεύουσι, καὶ τὰ πάτρια σφίσι βιάζεσθαι οὐκ ἔξεστι τοὺς ἐπιχωρίους τὸν βασιλέα παρὰ τὰ σφῶν αὐτῶν ἔθιμα", CHALKOKONDYLIS, Livre V. éd. E. DARKO, Budapest, 1922-1923, t.II, p. 49.

justement que, aux origines, l'empire était concédé aux Français par le pape, "*en raison de leur conduite brave contre les Barbares venus d'Afrique en Espagne qu'ils avaient ravagée*", et qu'ensuite "*le choix de l'archevêque romain s'est transporté sur les Allemands*"²⁷; mais ces considérations le mènent à faire alors un retour sur les expéditions de Charlemagne en Espagne, dont il est censé avoir chassé à peu près tous les Musulmans, grâce à l'appui de ses "palatins", parmi lesquels son neveu Roland, Renaud et Olivier, pour ensuite distribuer tout le pays à ses sujets espagnols à qui Renaud, abandonnant le combat, aurait passé la relève, assurée par les rois espagnols qui, jusqu'au temps de Chalkokondylis, n'ont donc cessé de ravager les pays musulmans de la péninsule. De ce schéma qu'on pourra juger globalement exact, on soulignera seulement ici que Laonikos ne semble pas percevoir l'importance du temps qui s'est écoulé entre l'assez piteuse expédition de Charlemagne et les vrais débuts de la Reconquista qu'introduit l'épisode légendaire des preux: on y détecte sans aucun doute une source espagnole, qui avait intérêt à tracer un parcours harmonieux et continu de son histoire nationale, et on peut aussi relever l'intérêt de cette référence à la geste carolingienne, qui circulait donc en Orient vers le milieu du XV^{ème} siècle²⁸. Ajoutons pourtant que notre historien est bien informé sur les mécanismes qui régissent l'acquisition du titre impérial en Occident: à propos de Sigismond, dont il dit d'abord "qu'il exerçait sa souveraineté sur les Allemands"²⁹, il sait qu'il a ensuite acquis le titre royal hongrois et enfin obtenu son "election" comme "empereur des Romains" par l'"archevêque de Rome", sans compter qu'il souligne que la résidence habituelle du souverain est Vienne. Dans ce passage remarquable, on peut aussi bien voir la

26 CHALKOKONDYLIS, II, t.I, p. 69.

27 CHALKOKONDYLIS, II, éd. cit., t.I, p. 68-69.

28 CHALKOKONDYLIS, II, t.I, p. 81-82. L'auteur précise du reste que la gloire de Charles "ἀνὰ Ἰταλίαν καὶ Ἰβηρίαν καὶ δὴ καὶ Γαλατίαν μετὰ ἐς τόνδε αἰὲς εὐφημούμενον ἄδεται ὑπὸ πάντων". Il est assez significatif de l'origine des sources de Laonikos que la France soit placée ici en troisième position.

29 "Γερμανῶν τὴν ἀρχὴν ἐτύγγανεν ὢν, περὶ Βιέννην τὴν πόλιν τὰ πολλὰ διατρίβων. ID. II, t.I, p. 64.

preuve d'une conversion mentale de l'auteur indiquant son éloignement des traditions byzantines, puisqu'il reconnaît à Sigismond le titre d'empereur des Romains, que l'indice de sa bonne information sur le sens qu'on donnait en occident au titre de "roi des Romains"³⁰.

Risquons l'idée, que peuvent appuyer les nombreuses informations que possède Laonikos sur la Hongrie de Hunyadi et de Matthias Corvin³¹, que les rares renseignements qu'il nous livre sur l'histoire d'Allemagne sont de provenance hongroise. Ainsi en est-il du soin qu'il met à noter l'expansion allemande en Bohême, un pays qu'il semble connaître assez bien, puisqu'il le place au nord de la Hongrie et rapporte assez justement certains points de son histoire, le fait qu'il fournit parfois ses rois à ses voisins hongrois, que la Hongrie lui fait la guerre mais sait faire la paix avec ses voisins pour les entraîner avec elle dans la croisade de Varna³²; la meilleure preuve de l'origine hongroise de ses informations est ici une notation incidente, au cours de son récit des démêlés de Jean Hunyadi avec l'Allemagne, sur les campagnes menées par le héros hongrois contre la Bohême, dont Chalkokondyle déclare qu'ils sont alors commandés par un certain Iskra, à l'évidence le comte Jan Giskra, un des principaux rebelles au pouvoir du jeune Vladislav Jagellon en 1443³³. Chalkokondylis est en outre, et pour les mêmes raisons, la première source grecque qui mentionne les Bohémiens sous leur nom de Tchè-

30 "οὗτος μὲν οὖν ἐπεὶ τε τὴν Παιόνων παρέλαβε βασιλείαν, διεπρεσβεύετο πρὸς τὸν Ῥωμαίων ἀρχιερέα, συνήθη τε ὄντα αὐτῷ καὶ ἐπιτήδειον ἐς τὰ μάλιστα, ὥστε ἐπιψηφισθῆναι αὐτῷ αὐτοκράτορι Ῥωμαίων γενέσθαι", CHALKOKONDYLIS, II, t.I, p. 68.

31 A simple titre d'exemple, on citera le long récit de la "geste" de Jean Hunyadi qui termine l'histoire de Chalkokondylis, VII, éd. cit. II, p. 102-110 et 135-140. Au reste, presque tout le livre VII de son histoire est consacré aux affaires de Hongrie. Il donne d'autre part une description de la Hongrie au livre II, éd. cit. I, p. 67 ss.

32 CHALKOKONDYLIS, III, éd. cit., t.I, p. 124. L'importance de la participation tchèque tient surtout à l'expérience et à l'équipement militaire hussite que soulignent nombre d'autres sources, Bistra CVETKOVA, *La Bataille mémorable des Peuples*, Sofia, 1971, p. 268 et 274.

33 ID., VII, t.II, p. 110. Sur les rapports de Jean de Hunyadi avec la Bohême, cf. B. CVETKOVA, op. cit. part. p. 265.

ques³⁴.

Le sérieux des informations hongroises de l'auteur est encore souligné par le récit qu'il nous laisse des relations entre Empire, Bohême et Hongrie aux lendemains de la croisade de Varna, en mettant du reste au compte de l'empereur Albert II de Habsbourg, mort dès 1439, ce qui revient évidemment au règne de Frédéric III: tout est, dans cet épisode, centré sur la compétition entre les fils de Hunyadi et le comte Orlichos (Ulrich de Cilli) et les craintes hongroises de voir l'Empire reprendre de la puissance en menant une croisade victorieuse contre les Turcs³⁵.

Le caractère indirect des sources de Laonikos explique en outre la confusion géographique de ses notes sur les pays allemands, qu'il nomme évidemment Germanie: il connaît certes leur division entre Haute et Basse Allemagne mais, s'il déclare que cette dernière s'étend de Vienne, sur le Danube, d'une part jusqu'au Rhin (Tartèsos) et d'autre part jusqu'à Prague³⁶, on ne sait trop comment il voit la Haute Allemagne, dont il affirme qu'elle s'étend jusqu'à Cologne et Strasbourg, puis jusqu'à l'Océan lorsqu'il raconte comment Sigismond, repoussé par Venise, gagne la Ligurie qu'il faut sans doute entendre ici comme le Piémont, en traversant les territoires haut-allemands³⁷. Au reste, s'il écrit justement que le Rhin se jette dans l'Océan en face des îles britanniques, ne le fait-il pas naître dans les Pyrénées, qui constitueraient aussi la limite occidentale de l'Allemagne, et couler avec la France à sa droite et le Danemark à sa gauche³⁸? Il a raison de

³⁴ "Βοεμους τούς Κεχίους καλουμένους...", II, éd. cit. I, p. 67; "πρὸς τοὺς Τζέχους τούς Βοεμίους καλουμένους", V, t.II, p. 35; on peut aussi se demander si, dans son esprit, les Tchèques ne désignent pas spécifiquement les Russites.

³⁵ ID., VIII, éd. de Bonn, p. 426-429.

³⁶ "ἔστι δὲ καὶ ἀπὸ Ἰστρου Γερμανία, ἀπὸ Βιέννης πόλεως ἐπ' αὐτὸν δὲ ἔς Γαρτησὸν προϊούσα χώρα, καὶ ἐπὶ Βράγαν, τοὺς Βοεμους", CHALKOKONDYLIS, II, t.I, p. 64-65.

³⁷ "ἐπεὶ τε ἀπέγνω τὴν δι' Ἐνετῶν πορείαν, ἀπῆει διὰ τῆς ἀνω Γερμανίας ἔς τὸν Λιγυρίας τύραννον ἀφικόμενος", II, t.I, p. 69.

³⁸ "Ἡ δὲ Γερμανία ἀρχεται μὲν ἀπὸ τοῦ Πυρηνίου ὄρους, ὅθεν καὶ ὁ Ἰαρτησὸς ρεὼν ἐπὶ τὸν πρὸς ἑσπέραν ὠκεανόν. καὶ ἔστι μὲν ἡ ἀνω Γερμανία, ἐφ' ὅσον δὲ προϊούσα καθήκει ἔστε Κολωνίαν καὶ Ἀργεντινῆς πόλεις οὕτω καλουμένας. Τὸ δὲ ἐντεῦθεν καθήκει ἐπὶ ὠκεανόν τὸν πρὸς τὴν Ἰταλίαν..."

faire de l'Allemagne un grand pays, qu'il faudrait vingt-cinq jours à un homme exercé pour parcourir dans sa "longueur", de Vienne à l'Océan, mais on se représente mal comment il s'imagine la "largeur" de l'Allemagne, qu'il dit plus étendue encore en ce sens, mais dont les termes sont pour lui la France et le Danemark³⁹.

Cependant, si le pays reste pour lui imprécis, les habitants de l'Allemagne ont, pour Chalkokondylis, une physionomie bien à eux. Selon lui, les Allemands sont, dans le monde, le peuple le plus nombreux après celui des Scythes, un peuple auquel il applique certes la vieille théorie des climats en déclarant qu'il est "très sain parce qu'il se situe dans la partie septentrionale du monde", ce qui lui éviterait la peste qui décime les orientaux, mais dont il note assez justement qu'il vit surtout dans des régions continentales, peu en contact avec la mer, allant jusqu'à noter qu'il pleut en Allemagne surtout pendant l'été. Il sait bien qu'elle est soumise à l'Eglise de Rome et en fait même la plus fidèle adepte⁴⁰, tout en rappelant justement l'opposition à Eugène IV des "Allemands rassemblés près de Bâle" qui lui suscitent son rival, Félix V⁴¹.

Il lui fait en revanche trop d'honneur en la jugeant comme le "mieux gouverné des peuples connus"⁴², alors qu'il démontre sa bonne connaissance de la complexité politique de l'Allemagne, dont il note la division en grosses villes prospères et autonomes, dont il évalue le nombre à deux-cents, et parmi lesquelles, outre Cologne, Strasbourg et Vienne, il nomme encore Nuremberg et Anvers, et aussi en principautés autonomes et en gros archevêchés soumis au pape de Rome⁴³. Que penser pourtant de la division de l'Allemagne en trois principautés, dont l'une, l'Autriche, est une évidence, dont la seconde, qu'il nomme *Ἐτζιλείη* ou *Ἀτζε-*

Κέλτικην τε ἐπὶ δεξιὰ καὶ περὶ Δανίαν ἐπ' ἀριστερά, ὡς ἐπὶ τὰς Βρετανικὰς νήσους...". II, t.I, p. 64.

³⁹ ID., II, t.I, p. 65.

⁴⁰ "(ἔθνος) συμφερόμενον τὰ τε ἄλλα Ῥωμαίοις, καὶ ἐς τὴν θρησκείαν Ῥωμαίων μάλιστα δὴ τῶν πρὸς ἐσπέραν δεισιδαιμονεῖν", II, t.I, p. 66.

⁴¹ ID., V, éd. cit. II, p. 62.

⁴² ID., II, t.I, p. 65-66 (... εὐνομεῖται δὲ ἡ χώρα αὕτη μάλιστα τῶν πρὸς τε ἄρκτον τε καὶ ἐσπέραν πασῶν τῶν ταύτη χωρῶν ἅμα καὶ ἐθῶν, ... εὐνομεῖται μάλιστα δὴ ἐθνῶν, ὧν ἡμεῖς ἴσμεν ...).

⁴³ II, t.I, p. 65.

λείη, pourrait être la Lusace ou même cacher les domaines de la famille des Cilli⁴⁴, tandis que la dernière, Βλένη, reste énigmatique⁴⁵. Reste l'idée de division des terres allemandes, sur laquelle insiste notre auteur: si les Allemands n'obéissaient qu'à un seul maître, ils seraient un peuple invincible, le plus puissant de tous: les Allemands ne sont-ils pas de rudes guerriers, accoutumés au duel et à qui on attribue l'invention de l'arbalète⁴⁶? Chalkokondylis illustre d'ailleurs à la fois leurs convictions religieuses et leur valeur militaire en rappelant les hauts faits des Chevaliers Teuto-niques, qu'il nomme les "moines vêtus de blanc" (ἐπὶ τοὺς ταύτη λευκοφόρους Ναζηραίους), qu'il considère comme de "race allemande" et qui parlent du reste allemand et, depuis leur "sanctuaire", qui cache sans doute le château de Marienburg et qu'il compare avec raison aux forteresses des ordres espagnols et de Rhodes, combattent les barbares du nord, Samogètes et Lituanien, et dominant des "villes très belles et régies par d'excellentes lois"⁴⁷.

Ayant déjà consacré une étude, certes ancienne, à la vision de la France et des îles britanniques par Chalkokondylis⁴⁸, nous ne ferons ici qu'en rappeler les grands traits. De la France, qu'il connaît sans nul doute grâce à des informations italiennes, et plus

⁴⁴ C'est cette dernière solution que propose F. GRABLER dans sa traduction allemande, *Europa im IV. Jahrhundert von Byzantinern gesehen*, Byzantinische Geschichtsschreiber, II, Graz, 1954, p. 88, note 5. Dans sa traduction roumaine (Bucarest, 1958), V. GRECU adopte les corrections de Darko, tout en soulignant ses doutes (p. 59-60, note 5).

⁴⁵ ID. II, éd. cit. I, p. 65-66. Tous les manuscrits donnent ces formes, ce qui a mené les éditeurs à les corriger. Les corrections de Darko (Βασιλείη et Βρέμη) ne sauraient nous convaincre: quand il reparlera de Bâle (VI, t.II, p. 62), à propos du concile, Chalkokondyle use d'une graphie différente (ἐτόγχανον δὲ τότε οἱ Γερμανοὶ περὶ Βασιλεῖαν πόλιν), et il ne cite jamais Brême parmi les communes allemandes d'importance, nous l'avons dit. Pour Βλένη, la meilleure correction serait sans doute celle de Nusser, qui y voit la Belgique (Βελγίη). Cf. éd. Darko, apparat critique à p. 66, 1.

⁴⁶ "καὶ ὅφ' ἐνὶ ἄρχοντι ἡγεμόνι, ἀμάχητόν ἄν εἴη καὶ πολλῶ κράτιστον ...", II, p. 66.

⁴⁷ CHALKOKONDYLIS, III, éd. cit. I, p. 123.

⁴⁸ A. DUCELIER, La France et les Îles Britanniques vues par un byzantin du XV^e siècle: Lanikos Chalkokondylis, in *Economies et sociétés au Moyen Age, Mélanges offerts à Eduard Perroy*, Paris, 1974, p. 439-445, article auquel on se reportera pour plus de détails.

particulièrement génoises puisqu'il mentionne la soumission de Gênes au roi de France et la reconquête de son indépendance⁴⁹, Chalkokondylis trace, au rebours de l'Allemagne, un cadre géographique relativement juste puisque, selon lui, la Γαλατία a pour limites orientales la Ligurie, tandis que l'Espagne la borde au sud, la Germanie à l'est, l'Océan et les îles britanniques à l'ouest, depuis les "Alpes extérieures de l'Italie" jusqu'à l'océan et à l'Allemagne, il faudrait compter dix-sept jours de route, tandis que, de l'Espagne à la Germanie, il faudrait voyager dix-neuf jours, une assez bonne appréciation de la forme et des dimensions du territoire français⁵⁰. Si Chalkokondylis nomme peu de villes françaises, si ce n'est Paris, dont il vante la richesse, et Calais (Καλέδην) parce que, nous le verrons, il connaît assez bien certains épisodes de la Guerre de Cent Ans, il montre une assez bonne connaissance des structures politiques de la France en rappelant la soumission de ces villes à l'autorité royale et en s'étendant longuement sur les principautés qui relèvent plus ou moins d'elle, la Bourgogne, dont il connaît l'insoumission au roi de France, au point d'en contester indirectement la légitimité quand il nomme son duc le "tyran de Bourgogne"⁵¹ mais aussi, le duché de Bretagne, la Savoie et enfin la Provence dont il déclare que la capitale est Nice⁵² et qu'elle a à sa tête le roi René, qui appartient à la maison de France; en passant, il mentionne même Avignon, qui n'éveille en lui aucun souvenir d'ordre religieux, mais dont il vante le pont, ce qui souligne encore le caractère marchand de ses informateurs, puisqu'il précise que, par ce pont, on peut se rendre à Barcelone⁵³. Chalkokondylis ne se trompe guère en outre

49 ID., V, t.II, p. 40.

50 ID., II, éd. I, p. 79: "διήκει δὲ ἀπὸ Ἀλπεων τῶν ἐκτὸς Ἰταλίας ἕως ἐπὶ ὠκεανὸν καὶ ἐπὶ Γερμανοὺς, ὁδὸν ἡμερῶν μάλιστα ἑπτακαίδεκα ἀπὸ Ἰταλίας ἕς ὠκεανόν, ἀπὸ δὲ Ἰβηρίας ἐπὶ Γερμανίαν ὁδὸν μάλιστα πέννεακαίδεκα."

51 ID., II, t.I, p. 69. Mais il lui donne pourtant la plupart du temps son vrai titre, "ὁ Βουργουνδίας ἡγεμών", par ex. VI, t.II, p. 95.

52 Indice de plus qu'il connaît la France par des marchands génois qui n'avaient sans doute que peu l'occasion de se rendre à Aix en Provence mais connaissaient bien le port de Nice.

53 ID., II, éd. cit. I, p. 80-81. Tous les manuscrits portent Βαρκελώνη, et la

lorsque, plus loin, il établit une quasi-équivalence entre Provence et France: l'Aragon, dit-il, est frontalier "de la Provence, c'est à dire de la France", une expression qu'il nuance aussitôt en parlant de la "France de Provence", ce qui indique, à notre sens, qu'il avait été informé des nuances qui séparent la France proprement dite de ses mouvances occitanes⁵⁴.

Qu'il ait été surtout informé par des marchands italiens et catalans est encore plus vraisemblable quand on considère la précision avec laquelle notre auteur décrit l'activité économique de la Flandre, dont il sait qu'elle est possession bourguignonne, et dont il vante les villes, Gand à l'intérieur des terres, et surtout les ports, l'Ecluse (*Κλοζία*) et Bruges (*Βρουγία*), "juste en face de l'île britannique qu'on nomme Anglia" et vers laquelle confluent de nombreux navires qui viennent de la Méditerranée, des rives "océaniques" de l'Allemagne et, parmi d'autres, des ports espagnols, anglais et danois⁵⁵. En revanche, les réalités géographiques des îles britanniques lui sont beaucoup moins familières: nous avons vu qu'il sait que l'Angleterre est une de ces îles, qu'il donne pour distante de 45 stades de Bruges, mais il erre évidemment lorsqu'il déclare que l'archipel ne constitue qu'une seule île lorsque la marée est haute alors que trois îles émergent lorsqu'elle baisse⁵⁶: sans doute est-il influencé par une description, sans doute italienne, des impressionnantes marées qu'on peut contempler dans l'estuaire de la Tamise (il parle même plus précisément des zones côtières du Kent) et qui, nous dit-il, permettent aux navires de remonter jusqu'à la capitale, Londres (*Λόνδραι*) où seule cette marée peut ensuite les remettre à flot: au, reste, il consacre plusieurs pages à ce phénomène qui lui semble inouï⁵⁷: parmi ces bateaux, dira-t-il plus loin, on compte en particulier ceux

correction de Darkó, qui choisit Βωκερίνη (Beaucaire) est d'autant plus injustifiée qu'elle supposerait une confusion entre Avignon et Tarascon.

⁵⁴ "ταύτη διαδέχεται τῆς Ταρακῶως χώρα ἐπὶ Προβεντίαν τὴν Γαλατίαν"... "τὸ μὲν πρὸς ἔω ὀρίζοιτο ἂν τῇ Γαλατίᾳ τῆς Προβεντίας"..., ID., V, t.II, p. 50.

⁵⁵ "ἐς ἣν ὁρμίζονται νῆες ἀπὸ τῆς ἡμετέρας τῆσδε θαλάσσης, καὶ ἀπὸ τῶν ἐς τὸν ὠκεανὸν πόλεων τῆς δὲ Γερμανίας, Ἰβηρίας, Ἀγγλίας, Δανίας καὶ τῶν λοιπῶν δυναστειῶν, ID., II, t.I, p. 80.

⁵⁶ ID., II, éd. cit., p. 86.

qu'y envoie régulièrement Venise, évidente allusion à la *muda* de Flandre qui, on le sait, touche régulièrement Southampton⁵⁷.

Comme il en est de tout l'Occident, Chalkokondylis n'a de l'histoire de France qu'une connaissance éclatée: si l'on passe les épisodes semi-mythiques qui rappellent le souvenir de Charlemagne, il y touche d'abord à l'occasion des deux mémorables voyages qu'y firent Jean V et Manuel II Paléologue; du premier, il dit seulement que Jean, venu chercher du secours en 1369, trouva le royaume dans un si grand embarras qu'il n'en put rien obtenir, tandis que, à l'occasion du voyage de Manuel, il nous montre Charles VI "fou et gardé par ses nobles afin de guérir son mal"⁵⁸. Mais tout ce qu'il nous en dit d'autre part tourne autour de la Guerre de Cent Ans, dont il est le seul grec à parler avec tant de détails, depuis la prise de Calais qu'il place du reste avant une brève mention de la bataille de Crécy⁵⁹ que suit, sans apparente perception du décalage chronologique, un récit très détaillé et assez véridique de celle d'Azincourt, suivie de la prise de Paris⁶¹. Le plus intéressant est pourtant que notre auteur nous livre le seul récit grec des exploits de Jeanne d'Arc, qu'il présente comme une simulatrice de haute naissance, "qui se présentait comme conversant avec Dieu" et ne dut d'être mise à la tête des Français qu'à la "superstition" dans laquelle ceux-ci étaient tombés du fait de leurs nombreuses défaites. Chalkokondylis ne mentionne pas le siège d'Orléans, mais c'est manifestement aux combats livrés sous ses murs qu'il fait allusion en nous montrant Jeanne entraînant ses troupes contre les Anglais qu'elles poursuivent dans leur fuite; et on notera qu'il ignore tout de sa véritable fin puisque, après cette victoire, il se contente d'ajouter qu'ensuite, cette femme mourut au cours de cette guerre, ce qui permit aux Français de réagir enfin et de chasser les Anglais dans Calais et du reste du pays⁶². Ce récit

57 ID., II, éd. cit. I, p. 88-90.

58 ID., IV, éd. cit. I, p. 186.

59 ID., I, t.I, p. 46, et II, t.I, p. 79. Contrairement à ce qui est généralement soutenu, (cf. V. GRECU, Introduction, p. 11), il ne nous semble pas évident que Laonikos confonde ici les deux voyages. Sur celui de 1369, cf. O. HALECKI, *Un empereur de Byzance à Rome*, Varsovie, 1930.

60 ID., II, t.I, p. 83 et 84.

61 ID., II, t.I, p. 84-85.

de la Guerre de Cent Ans est aussi le seul texte dans lequel Chalkokondylis effleure l'histoire anglaise, dont il paraît ne rien savoir d'autre part, sinon que les rois d'Angleterre connaissent beaucoup de problèmes avec leurs nombreux princes "qui ne veulent pas obéir au roi au-delà de leur juste mesure"; et de comparer, à cet égard, l'Angleterre à la France⁶³. Enfin, Laonikos précise que les Français usent d'une langue qui, tout en étant distincte de la langue italienne, n'en est pourtant pas entièrement différente, ce qui signifie que les Grecs du XV^{ème} siècle avaient parfaitement conscience de leur commune latinité⁶⁴: il distinguera soigneusement ces langues de celles des Anglais et des Allemands.

Ajoutons que Laonikos inscrit Français et Anglais dans une typologie morale traditionnelle à Byzance, sans oublier d'y ajouter quelques notations plus originales. Les Français, comme aux temps d'Anne Comnène, sont un peuple orgueilleux, ambitieux, souvent imprudent en raison de leur outrecuidance: c'est parce qu'ils se croient capables de vaincre tout seuls qu'ils prennent les devants à Nicopolis et se font écraser par les Turcs⁶⁵; car les Français "pensent que leur peuple est, parmi tous ceux de l'Occident, le plus noble et le plus illustre" et, en conséquence, qu'il "leur revient de droit de l'emporter, où qu'ils soient, sur les peuples d'Occident"⁶⁶. de vieux travers bien connus des Grecs et que Laonikos souligne assez pesamment pour mieux mettre en valeur la défaite française devant les Anglais, qu'il relate avec une véritable jouissance. Des Anglais eux-mêmes, il se borne en revanche à dire que c'est un peuple nombreux et vaillant qui, au demeurant, s'il parle une langue qui ne ressemble à aucune autre

62 ID., II, t.I, p. 85-86: "ὡς τοικύτῃ κατείχοντο συμφορὰ, καθ' ὃν δὲ χρόνον ἄνθρωποι μάλιστα εἰώθασιν ὡς τὰ ἐπὶ δεισιδαιμονίαν τρέπεσθαι, γόνῃ τις τὸ εἶδος οὐ φαύλη, φαμένη ἑαυτὴ χρηματίζειν τὸν θεόν ... μετὰ δὲ ταῦτα ἢ τε γυνὴ ἀπέθανεν ἐν τῷ πολέμῳ τούτῳ ...".

63 ID., II, t.I, p. 86-87.

64 ID., II, t.I, p. 83: "φωνὴν δὲ προίενται διενεγκούσαν μὲν τῆς Ἰταλῶν φωνῆς, οὐ μέντοι τοσοῦτον, ὥστε δόξαι ἑτέραν εἶναι τῆς Ἰταλῶν φωνῆς τὴν γλῶτταν ἐκείνων...".

65 ID., II, t.I, p. 69.

66 ID., II, t.I, p. 83: "καὶ γένος οἰονται τὶ ἑαυτῶν εὐγενές τε καὶ διαπρέπον διὰ πάντων δὴ τῶν πρὸς ἐσπέραν γενῶν...".

dans la région, use des mêmes vêtements que les Français, dont ils partagent les mœurs et la manière de vivre, ce qui est assez juste au XV^{ème} siècle. Cependant, à en croire Chalkokondylis qui répercute ici un préjugé qui, à travers les âges, s'applique à peu près à tous les peuples lointains, les Anglais, comme du reste les Flamands et jusqu'aux Allemands, ont la curieuse coutume d'offrir leurs femmes à leurs hôtes, tout comme ils couchent avec celles de quiconque les reçoit quand ils sont en voyage: trouverait-on ici l'écho des bonnes fortunes que les marins italiens se vantaient de connaître dans ces pays nordiques dont les femmes conservent chez nous, encore aujourd'hui cette douteuse renommée de facilité?⁶⁷

Nous avons naguère montré la connaissance très contrastée, certainement d'origine aragonaise ou catalane, que les Grecs du XV^{ème} siècle pouvaient avoir de la péninsule ibérique⁶⁸: pour Chalkokondylis, il suffira de souligner que tous les détails qu'il donne sur les différents royaumes ibériques ne viennent qu'à titre d'excursus à l'appui de son récit des conquêtes d'Alphonse le Magnanime. Rappelons donc seulement ici que Chalkokondylis, qui fait justement de la Castille (Ἰβηρία) le plus important royaume ibérique et le plus grand pays d'Occident après la France⁶⁹, note que la péninsule comprend en outre trois autres royaumes chrétiens, Aragon, Navarre et Portugal, sans compter le royaume des "Africains", Grenade⁷⁰. La géographie de ces royaumes est hautement fantaisiste: si on peut, à la rigueur, imaginer une Castille qui commence, vers l'est, aux limites de la Gascogne, la Navarre et la France, pour s'étendre, à l'ouest, jusqu'à l'océan⁷¹, ou un Aragon qui serait limité à l'est par la Provence et à l'ouest par la Castille, en étendant son contrôle sur Valence, dont Laonikos souligne qu'elle constitue un royaume

⁶⁷ ID., II, t.I, p. 87.

⁶⁸ A. DUCCELLIER, La péninsule ibérique d'après Laonikos Chalkokondylis, chroniqueur byzantin du XV^{ème} siècle, *Norba, Revista de Historia*, Universidad de Extremadura, Cáceres, 1984.

⁶⁹ ID., V, t.II, p. 51.

⁷⁰ ID., V, t.II, pp. 49-52.

⁷¹ ID., V, t.II, p. 51.

distinct de l'Aragon, il est bien difficile d'admettre que la Navarre limite l'Aragon vers le nord⁷², il faut avouer que le Portugal de Laonikos est franchement surréaliste, puisque ce royaume, dont il écrit qu'il s'étend au long de l'océan, est limité au sud par la Castille, tout en commençant du côté de Grenade en s'étendant "jusqu'à la mer intérieure du détroit"⁷³. Plus étrange est encore le royaume de Grenade, qui limite Portugal et Castille, en s'étendant vers cette dernière et vers la France, bien qu'il soit juste de dire qu'il soit surtout continental et ait peu de débouchés maritimes⁷⁴.

Cependant, Laonikos connaît beaucoup de détails relatifs à ces royaumes dont il n'a qu'une vision géographique déformée. Il a des notions de la géographie administrative aragonaise puisque, nous l'avons dit, il distingue soigneusement les royaumes d'Aragon et de Valence, et il n'ignore pas le statut particulier de Barcelone, dont il surévalue la richesse et semble ignorer les liaisons maritimes, mais qu'il caractérise assez bien en écrivant qu'elle est une ville dotée d'*"un régime plutôt tourné vers l'aristocratie, mais qui juge bon d'être gouvernée par le roi d'Aragon moyennant le respect de ses coutumes ancestrales"*⁷⁵, en sorte que ce roi n'est, à Barcelone, qu'un "gouverneur" (ἐπάρχων), alors qu'il règne sur la Corse, la Sardaigne (il y nomme Oristano et Cagliari), Majorque (Μείων) et, bien entendu, puisqu'il situe sa description sous le règne d'Alphonse le Magnanime, sur l'Italie du sud dont il narre longuement la conquête⁷⁶. En Castille, ce qui frappe notre auteur, c'est le "sanctuaire de Jacques", Compostelle, qu'il nomme par deux fois en le situant justement à proximité du Portugal et sur les rives de l'océan, et

⁷² ID., V, t.II, p. 50.

⁷³ "... Πορτογαλλία, ἥτις παράλιος οὖσα χώρα ἐπὶ τοῦ ὠκεανοῦ ἐπὶ πολὺ διήκει, καὶ τῇ τῶν Λιβύων τῆς Γρανάτης χώρα ... Πορτογαλλία δ' ἐχομένη τῆς Ἰβηρίας διήκει ἐπὶ τὴν ἐντὸς θαλάσσαν τοῦ πορθμοῦ, ἐπὶ τὴν τῆς Γρανάτης χώραν ...", ID., V, t.II, p. 51.

⁷⁴ ID., V, t.II, p. 50-51. On notera que l'histoire du royaume de Grenade est toujours traitée dans ses relations avec la Castille et l'Aragon et jamais en elle-même.

⁷⁵ "ὕπὸ βασιλεῖ Ταρακῶνος ἀξιοῖ πολιτεῦεσθαι ἐς τὰ πάτρια", ID., V, t.II, p. 50. Il s'agit évidemment des *Usatges* de Barcelone.

⁷⁶ ID., V, t.II, p. 43.

l'existence de multiples villes, Séville, Cordoue, Murcie, Tolède, Salamanque, dont il dit qu'elles sont "sièges royaux": toutes, sauf la dernière, qu'il confond peut-être avec Valladolid, sont en effet anciennes capitales de taifas et en ont gardé le titre, ce qui implique, une fois de plus, l'utilisation d'une source ibérique⁷⁷.

Que cette source soit aragonaise est encore probable si on songe que, chez Chalkokondylis, l'histoire des royaumes ibériques n'émerge de son obscurité qu'à la faveur des hauts faits aragonais, bien entendu les conquêtes du Magnanime, mais aussi les prouesses d'Alvaro de Luna, à propos duquel lui ont été contés deux importants épisodes de l'histoire castillane⁷⁸. Le premier, concerne la guerre entre l'Aragon et la Castille dans les années 1429-1431 et jusqu'à la paix signée en 1436: retenons seulement que ces événements sont justement situés sous le règne de Jean II que sa source l'avait certainement appelé don Juan⁷⁹, et que, malgré de nombreuses erreurs sur les faits, le récit à un incontestable parfum d'authenticité, par exemple garanti par l'anecdote qui nous montre Alvaro envoyant un héraut au devant d'Alphonse, qu'il compte dissuader d'envahir la Castille, et auquel le roi répond qu'il "*ne s'était pas mis à la tête des ânes de son père pour les faire paître*"⁸⁰. L'épisode prouve en outre que l'auteur est informé des troubles nobiliaires qui consomment alors la Castille, puisqu'il attribue l'invasion aragonaise à un complot des nobles castillans contre le connétable⁸¹. Quant au deuxième épisode, il appartient aussi à la "geste" d'Alvaro de Luna, et a trait à la campagne castillane contre Grenade en 1431: il nous montre les Musulmans assiégés dans la ville et envoyant au roi un convoi de douze mules chargées de figues dans chacune desquelles reposait une pièce d'or: Alvaro aurait alors expliqué au roi qu'il était plus

⁷⁷ ID., V, t.II, p. 51. On peut aussi suggérer que Salamanque est connue de Chalkokondylis en raison de ses fonctions universitaires qui datent, on le sait, de 1239.

⁷⁸ On sait qu'Alvaro de Luna était passé au service de Juan II dont il était connétable, στρατηγός, pour reprendre les termes de Laonikos.

⁷⁹ ID., V, t.II, p. 54: "καὶ δὴ ὁ τῶν Ἰβήρων βασιλεὺς δόμνος Ἰωάννης...", l'auteur n'emploie en effet jamais ce terme à propos d'aucun autre souverain occidental.

⁸⁰ ID., V, t.II, p. 53.

⁸¹ ID., V, t.II, p. 52.

habile de laisser la ville entre les mains des infidèles, ce qui permettrait aux Castellans de continuer à recueillir "*tout l'or qui leur venait d'Afrique*", et le souverain aurait en effet donné l'ordre de lever le siège⁸²: Laonikos qui, nous l'avons vu, n'a qu'une idée approximative de la Reconquista, sait bien que les rois de Grenade paient un tribut (les *parias*) aux souverains castillans⁸³. Finissons-en avec un dernier épisode castillan qui nous semble indirectement lié à Alvaro de Luna: Chalkokondylis nous rapporte longuement les malheurs conjugaux du futur roi Henri IV, suggérant en particulier que c'est à l'instigation de ses nobles qu'il décida de se remarier avec Jeanne de Portugal: l'événement date de 1453, l'année même de la disgrâce d'Alvaro, après quoi Chalkokondylis ne souffle plus mot de l'histoire espagnole⁸⁴. Son informateur aragonais ne tenait nullement à ternir la "geste" d'Alvaro, dont nous constatons qu'elle circulait encore dans l'Orient chrétien de la seconde moitié du XV^e siècle. Ajoutons seulement que Laonikos, qui ne dit rien de la géographie de la Navarre, connaît pourtant quelques détails de son histoire, qui tournent tous autour de ses relations avec l'Aragon d'Alphonse le Magnanime et des mésaventures du prince de Viana: les mêmes sources doivent en être l'origine, mais il ne faut pas exclure ici une source navarraise directe, dans une Morée où les routiers de cette origine ont si longtemps circulé⁸⁵.

Il est pourtant assez naturel que ce soit sur l'Italie que notre historien en sache le plus. Cependant, il n'entreprend jamais une description systématique du pays, en sorte qu'il faut chercher à travers son oeuvre les détails épars qu'il nous livre à son sujet. Il connaît bien l'état extrême de division de la péninsule dont il énumère les principales puissances princières, les Este de Ferrare,

⁸² ID., V, t.II, pp. 55-56.

⁸³ ID., V, t.II, p. 52.

⁸⁴ ID., V, t.II, p. 56. On observera que l'auteur fait un tableau plutôt favorable de ce roi, attribuant à sa première femme, son "impossibilité d'avoir des relations" et soulignant à chaque occasion le rôle pernicieux de la noblesse espagnole.

⁸⁵ ID., V, t.II, p. 49. Cf. S. TRAMONTANA, *Per la Storia della Compagnia Catalana in Oriente*, *Nuova Rivista Storica*, XLVI, 1962, p. 58-95.

les Malatesta de Marche et ceux de Rimini (cette distinction est un indice de la qualité de son information, qui tient sans doute aux liaisons matrimoniales des despotes de Mistra avec la famille Malatesta, et surtout au mariage de Théodore, en 1421, avec la princesse Cléopè⁸⁶), les princes d'Urbino, de Mantoue, de Milan, de Naples et de Pouille, auquel il ajoute du reste Rome⁸⁷. La conquête par Venise de ces villes lui est en outre l'occasion de mentionner les Carrara de Padoue et les Scaliger de Vérone, dont il traduit d'ailleurs justement le nom en grec (οἱ Κλιμάκοι). Dans cet ensemble italien, il connaît la traditionnelle division entre guelfes et gibelins, les premiers étant représentés par Venise, Rome et la Marche, tandis que les autres sont dominés par Gênes et la Ligurie, mais il sait aussi qu'il y a, entre les deux partis, d'autres puissances hésitantes, parmi lesquelles Florence et le Royaume de Naples, et que, dans toute ville italienne, quelle que soit sa tendance prédominante, il y a toujours des tenants de l'autre parti: il en donne un exemple quand il nous montre le pape chargeant Bessarion de gouverner Bologne divisée par ses factions⁸⁸. On notera aussi que Chalkokondylis est informé de l'existence, en Italie, de puissances majeures qui ont tendance à regrouper sous leur contrôle d'anciennes rivales plus faibles: c'est le cas de Milan au nord, du Royaume de Naples au sud, et nous verrons qu'il rend aussi compte des conquêtes de Venise en *Terra Ferma*⁸⁹. Se résumant, il dira plus loin que les villes italiennes auxquelles on peut attribuer une "importance nationale" sont: Venise, Bologne, la Toscane ("les villes des Florentins"), et Gênes, toutes les autres étant soumises à Milan, au pape ou à Naples⁹⁰. Il sait enfin que, dans cette Italie divisée, nombre de princes doivent leur fortune au rôle de condottieri qu'ils ont d'abord tenu au service d'autres puissances: même s'il confond les Montefeltro avec les Malatesta en faisant de ces derniers des

⁸⁶ S. RUNCIMAN, *The Marriages of the Sons of Manuel II*, *Rivista di Studi Bizantini e Slavi*, I, 1981, p. 278-280.

⁸⁷ ID., VI, t.II, p. 76.

⁸⁸ ID., VI, t.II, p. 70-71 et 68.

⁸⁹ ID., VI, t.II, p. 79.

⁹⁰ ID., VI, t.II, p. 70-71.

princes d'Urbino, il a raison de dire que les Malatesta se sont imposés de cette manière, même si, sans doute influencé par leurs représentants à Mistra, il exagère leur pouvoir en prétendant qu'ils ont régné sur Mantoue⁹¹, et il connaît bien les origines du pouvoir de Francesco Sforza et ses combats avec un autre condottiere au service de Venise, Carmagnola⁹².

Ceci dit, l'information de Chalkokondylis sur les puissances italiennes est naturellement proportionnelle à leur importance relative et aux contacts plus ou moins considérables qu'elles ont entretenus avec l'Orient. On ne s'étonnera donc pas qu'il privilégie nettement Venise dans son oeuvre, d'autant que, on va le voir, il dispose de renseignements très certainement d'origine vénitienne directe, tant ils sont parfois précis. Qu'il en rappelle les origines à la manière de Constantin Porphyrogénète n'offre que peu d'intérêt, si ce n'est qu'il note que, parmi les réfugiés de la lagune, il est aussi des Grecs qui y portèrent leurs talents⁹³. Quelques épisodes de l'histoire de Venise émergent ensuite, comme ses démêlés avec ses rivaux de la basse plaine padane, en particulier Ravenne, ou encore avec Barberousse qui devait y signer la paix de 1177⁹⁴. Mais il caractérise bien la Venise médiévale, avant qu'elle conquise la Terre Ferme, en déclarant que les Vénitiens n'ont aucune ressource qui leur vienne de la terre, que leur ville est un port et un marché d'où elle tire les grandes richesses qui ont servi à la parer de ses palais et de ses églises⁹⁵. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il insiste sur la vieille rivalité entre Venise et Gênes, ce qui nous vaut un récit assez développé de la guerre de Chioggia, en 1379-1380,

⁹¹ ID., VI, t.II, p. 76.

⁹² ID., VI, t.II, 69-73.

⁹³ ID., IV, t.I, p. 174-175.

⁹⁴ ID., IV, t.I, p. 176 et 77. On peut du reste se demander si Laonikos, dont la confusion chronologique est extrême, ne confond pas ici Barbarousse avec Frédéric II.

⁹⁵ "Ἐχούσης δὲ τῆς πόλεως ἐμπορίαν, ὅτι μάλιστα ἀνάγκη; ἀποδεικνομένη ἐς τοῦτο τρέπεσθαι ἕνα ἕκαστον, διὰ τὸ μηδαμὴ τῆς ἡπείρου τοὺς ἐποίκους ἀντέχεσθαι, μηδὲ, ὅσα φέρει ἡ ἡπειρος, ἐργαζομένων τὴν γῆν. ἀλλὰ καὶ ἀπὸ θαλάττης ἐσκοιζομένων τὰ ἐπιτήδεια ἐς τὴν πόλιν, χρήματα μεγάλα ἐργασάμενοι ἀπὸ τούτου τὴν τε δύναμιν ἀξιώχρεω ἀπεδείκνυντο ἀπανταχῇ, καὶ τὴν πόλιν διώκουν οἰκημάτων τε τῷ πολυτελεῖ καὶ μεγαλοπρεπείᾳ οἰκιῶν καὶ ναῶν, ID., IV, t.I, p. 175.

révèlant son assez bonne connaissance du terrain quand il déclare que la ville de Chioggia (Κλιζόη) se trouve au début d'une vaste zone lagunaire qui s'étend jusqu'à l'embouchure du Pô⁹⁶.

Plus intéressant est le fait que notre auteur soit le seul grec à rendre un compte très exact des lignes de navigation vénitiennes: il sait parfaitement que Venise possède deux escadres armées, l'une qui contrôle le Golfe et l'autre le Levant, et dont la principale fonction est d'escorter les convois marchands, mais qui croisent toute l'année dans leur espace respectif jusqu'à ce que soit opérée leur relève. Laonikos est aussi le seul écrivain byzantin à connaître parfaitement les traits spécifiques du commerce maritime de Venise, dont il énumère les *mude*, Levant, Barbarie, Océan, Romanie, dans un ordre sans doute voulu qui fait apparaître l'affaiblissement des liaisons avec la Romanie⁹⁷. Bien plus, il est informé du système d'enchères qui préside au trafic des galées du marché: s'il évalue arbitrairement le nombre de ces dernières à 22, il souligne qu'elles sont plus grosses que les autres, qu'elles sont "achetées par les citoyens" et qu'il est prescrit à Venise que les fils des sénateurs doivent commercer sur chacun de ces navires, ce pour quoi ils recevraient un salaire⁹⁸.

Il est aussi remarquable que Laonikos soit au courant de la grande reconversion économique et territoriale qui caractérise la Venise du XV^e siècle: il prend soin de souligner que, au moins jusqu'à la quatrième croisade, la ville n'entendait pas combattre les seigneurs de Terre Ferme, mais ce n'est pas un hasard si le récit des grandes campagnes vénitiennes en Italie suit immédiatement celui de la guerre de Chioggia: après avoir rappelé que l'ennemie

⁹⁶ ID., IV, t.I, pp. 177-179.

⁹⁷ "καὶ ἰδία κατ' ἐνιαυτὸν τὰς δέκα τριήρεις, ἅς ἐπιέμπουσιν ἔτους ἑκάστου ἔστε τὸν Ἰδνιον καὶ ἐς τὸ Αἰγαῖον τῶν νεῶν αὐτῶν, αἱ ἐπὶ ἐμπορίαν ἀφικνοῦνται ἐπὶ Αἴγυπτον καὶ Λιβύην καὶ ὠκεανὸν καὶ Εὐξείνιον πόντον...". ID., IV, t.I, p. 186.

⁹⁸ "ἐπιέμπουσι δὲ καὶ τριήρεις ἐπὶ ἐμπορίαν ἢ πόλιν, ἐξωνουμένων τῶν πολιτῶν ταύτας, ἔστε Ἀλεξάνδρειαν καὶ Συρίαν καὶ Τάναϊν καὶ ἐς τὰς Βρετανικὰς νήσους καὶ ἐς τὴν Λιβύην. εἶησαν δ' ἂν αἱ τριήρεις αὗται δύο καὶ εἴκοσι, μείζους τῶν ἄλλων τριήρων, ἅτε ἐπὶ ἐμπορίαν κατεσκευασμένοι. νομιζέται δ' αὐτοῖς ἐφ' ἑκάστης νεῶς καὶ παίδας συγκλητικῶν ἀνδρῶν ἐπὶ ἐμπορίαν ἀφικνεῖσθαι...", ID., IV, t.I, p. 186.

héréditaire de Venise était Padoue, l'alliée de Gênes⁹⁹, c'est alors qu'il énumère les conquêtes de Venise, Trévise, Padoue, puis les cités qui se trouvent plus à l'ouest ("vers la Ligurie", dit l'auteur, qui désigne sous ce nom le Milanais), Vérone, Vicence, Brescia¹⁰⁰. C'est pourtant beaucoup plus loin qu'il évoque les conflits vénéto-milanais, rappelant le règne de Filippo-Maria Visconti et les victoires successives de Carmagnola et de Francesco Sforza, la conquête de Bergame puis la paix de Lodi, enfin la domination de Sforza sur Milan où il se serait tenu prudemment sur la réserve¹⁰¹.

A l'évidence, Chalkokondylis a de bons renseignements sur le cadre urbain de Venise: nous l'avons déjà vu mentionner ses riches palais et ses églises, mais il décrit aussi longuement son port, situé au milieu de la ville comme l'est en effet le Bacino di San Marco, et, sans le nommer en tant que tel, son arsenal dont il note qu'il traite tout ce qui concerne la navigation et l'armement, et il note justement qu'on ne peut circuler à cheval dans cette ville toute pavée de briques où on ne va qu'à pied ou en barque et qui ne possède aucune muraille d'enceinte¹⁰².

Ce sur quoi il est pourtant le mieux informé, c'est sans nul doute le système politique vénitien, dont il connaît bien l'origine lorsqu'il déclare que, tout d'abord démocratique, en sorte que le peuple y pourvoyait lui-même toutes les magistratures (*ἀρχαὶ*), les gens du peuple n'ayant plus le loisir de se livrer à des délibérations constantes sauf à ne pas satisfaire à leur travaux, choisirent les "meilleurs" pour le faire, soit par vote soit par tirage au sort, ce qui est bien connaître et l'une des raisons majeures de la "spécialisation" de certaines familles dans la gestion de l'Etat et le mode de recrutement complexe des magistratures vénitiennes: Laonikos ne cache pas du reste sa préférence pour un régime oligarchique auquel il attribue la prospérité de la ville¹⁰³. Et d'énumérer les

⁹⁹ ID., IV, t.I, p. 178.

¹⁰⁰ ID., IV, t.I, p. 179.

¹⁰¹ ID., VI, t.II, p. 70-72.

¹⁰² ID., IV, t.I, p. 185.

¹⁰³ "μετὰ δὲ ταῦτα, ὥς ἐπὶ τὰ ἔργα σφῶν οἱ δημόται ἐτρέποντο, καὶ οὐκέτι σχολὴν ἤγον, ὥστε ἐπὶ τὴν διοίκησιν λόγον ποιεῖσθαι, ὥς ἐκάστοτε ἀναγκάζοι βουλευέσθαι ὁ χρόνος, ἐπιλεξαμένοι τοὺς ἀρίστους, εἴτε τύχη

conseils vénitiens, en commençant par le Grand Conseil, qui délibérait tous les huit jours, pourvoyant à la nomination de tous les magistrats, qu'il s'agisse des gouverneurs des cités sujettes ou des magistrats de la "ville elle-même"; Laonikos, qui chiffre assez justement le nombre des membres du Grand Conseil à environ 2000, sait aussi qu'on n'y peut entrer qu'à l'âge de 24 ans, âge avant lequel on ne peut parvenir aux magistratures et "fût-on patricien", ce qui semble indiquer qu'il ne connaît qu'approximativement les règles précises qui régissent l'accès à ce conseil depuis la *serrata* de 1299; il a au demeurant une formule parfaitement juste quand il souligne que ce sont bien ces 2000 personnes "qui votent et choisissent les titulaires du pouvoir tout entier". Il illustre la chose en indiquant que c'est le Grand Conseil qui choisit le "prince" (ἡγεμὼν) de Venise, auquel il ne donne curieusement pas son titre de doge, alors qu'il sait qu'il préside le Sénat et dispose d'une véritable cour royale ainsi que de six conseillers, ses collègues, qui participent à l'honneur de son pouvoir, ce qui désigne l'ensemble, composé du doge et de l'ancien *Consilium Minus*, qu'on nomme à Venise la *Signoria*¹⁰⁴. Du Sénat, qu'il nomme γερονσία κλητῶν, terme qui traduit exactement l'appellation de *Consiglio dei Pregadi*, il donne le nombre exact de ses membres, environ 300, sait qu'ils sont recrutés parmi les membres du Grand Conseil; et il définit très bien ses fonctions en écrivant qu'il délibère de la guerre, de la paix et des ambassades, et que toute la ville se rallie à ses décisions. Il n'a garde d'oublier le Conseil des Dix, dont il sait qu'il a été institué pour réprimer les crimes capitaux, puisqu'il peut "arrêter jusqu'au prince et le conduire jusqu'à la mort", sans doute une allusion à la conjuration de Marin Falier, en 1354. Laonikos est pourtant moins bien informé sur les autres juridictions de Venise, dont il dit que certaines ont été instituées pour les indigènes et d'autres pour les étrangers: il connaît l'existence de la Quarantia, mais se trompe en

τινί, εἴτε δὴ καὶ ψήφῳ ἐλόμενοι, οὕτω περὶ τούτους ἐς ἀριστοκρατίαν τὸ παράπαν ἐτράπη...", ID., IV, t.I, p. 182.

104 "εἴησαν δ' ἄν οὗτοι ἀμφὶ τοὺς δισχιλίους, οἱ τὰς τε ψήφους τιθέμενοι καὶ τὰς ἀρχὰς ξυμπάσης ἤδη τῆς ἀρχῆς αἰρούμενοι...", ID., IV, t.I, p. 183.

lui assignant une juridiction limitée aux étrangers: encore souligne-t-il que la cour en question s'efforce toujours d'observer les meilleures règles de justice et qu'un droit d'appel est toujours reconnu au Sénat¹⁰⁵. La qualité des informations de Laonikos est telle qu'il connaît jusqu'aux *Signori di notte* qui répriment le tapage nocturne et souligne à juste titre le prestige d'autres magistrats, les plus nobles et les plus dignes d'estime, chargés à vie de gérer les revenus de l'Etat et dans lesquels on aura reconnu les *Procuratori di San Marco*, dont il ajoute qu'ils se doivent d'assister, auprès du doge, à la réception des ambassades étrangères: ces hommes, conclut-il, "*constituent tout le pouvoir de la ville, qu'on nomme aussi principauté*"¹⁰⁶, terme sous lequel on retrouve aisément celui de *Signoria*.

L'omniprésence des Gênois en Grèce explique aussi la bonne qualité des informations de Chalkokondylis sur leur métropole, même s'il la connaît moins bien que Venise, vers laquelle vont à l'évidence ses penchants: il ne manque jamais de souligner la complicité de Gênes avec les Turcs, que leur flotte a souvent aidés à passer en Europe, en particulier sous Murad II, au moment où les Grecs tentaient vainement de soutenir son frère et rival Mustafa, soulignant au reste que cette paix entre Turcs et Gênois dura jusqu'à la fin du règne du grand sultan¹⁰⁷, et exagérant à dessain leur contrôle des côtes grecques, en particulier de celles de la Morée¹⁰⁸. Il situe Gênes correctement, au long de la mer Tyrrhénienne et à l'extrémité de l'Italie, vers la France où elle jouxte la Provence, tandis que ses confins orientaux la mettent en contact avec le "pays des Tyrrhéniens", la Toscane. Du passé génois, Laonikos ne sait à peu près rien avant la guerre de Chioggia; il note pourtant qu'elle est du parti gibelin, tout comme

¹⁰⁵ ID., IV, t.I, p. 184.

¹⁰⁶ "καὶ ἄνδρες οὗτοι ἡ τῆς πόλεως ὅλη ἐξουσία, ὀνομάζεται δὲ καὶ ἡγεμονία", ID., IV, t.I, p. 185.

¹⁰⁷ ID., V, t.II, p. 6-7: "...Ἀμουράτης δὲ ἐντυχὼν νηὶ μεγίστῃ τῶν Ἰανυίων αὐτοῦ ταύτῃ ὀρμιζομένη, συντίθεται τῷ νεῷ δεσπότη διαπορθμεῦσαι αὐτὸν τε ἅμα καὶ τοὺς νεήλυδας καὶ τοὺς τῶν θυρῶν αὐτοῦ καὶ ἅπαν τὸ στρατεύμα ἐς τὴν Εὐρώπην..."; IV, V, t.II, p. 38 "πρὸς Ἰανυίου μέντοι αὐτῷ φίλια ἦν διὰ τέλους καὶ εἰρηναία".

¹⁰⁸ ID., IV, t.I, p. 194.

le Milanais¹⁰⁹, mais c'est dans le désordre qu'il rappelle cependant sa soumission au "prince Philippe de Ligurie", c'est à dire au duc de Milan, Filippo-Maria Visconti, en 1421-1435, puis au roi de France (1391), dont elle se libère pour se gouverner à nouveau selon ses coutumes (1399)¹¹⁰. C'est en passant, et à propos de l'appel fait à Filippo-Maria, qu'il signale les dissensions internes qui affectent constamment la république¹¹¹, ce qui nous vaut un exposé non sans intérêt du gouvernement de la ville.

Ce qu'en retient Laonikos, c'est que le régime génois est un compromis entre démocratie et aristocratie: il note à juste titre qu'il existe à Gênes des maisons dominantes dont les unes sont nobles alors que les autres viennent du peuple. L'aristocratie y est surtout représentée par deux familles, les Doria et les Spinola (*Ντόρια*, *Σπίνουρα*) qui, depuis la plus haute antiquité, l'emportent si bien que le peuple se regroupe derrière elles en deux véritables partis, tout en s'interdisant de choisir en leur sein son duc, ce qui est en effet vrai depuis la révolution dogale de Simone Boccanegra, en 1339, tandis que viennent du peuple les puissants Adorni, que soutiennent les Spinola, et les Fregosi, liés aux Doria, parmi lesquels sont choisis tous les doges de Gênes, suivant la famille noble qui l'emporte sur le moment¹¹².

On comprend que, au-delà des zizanies internes du pouvoir génois, qu'il rend responsables des malheurs de la cité et, en particulier, du contrôle que des princes étrangers ont réussi à établir sur elle, Laonikos arrive mal à saisir les structures d'un Etat qui existe à peine. D'après lui, c'est le peuple (*δημος*) qui décide de la guerre et de la paix, en confiant ensuite la gestion au doge, mais c'est ce dernier qui, entouré de quelques nobles, gouverne conformément aux lois et, surtout, "*gère les revenus de la ville à son gré*", au point qu'on puisse se demander s'il ne confond pas

¹⁰⁹ ID., VI, t.II, p. 71.

¹¹⁰ ID., V, t.II, p. 32.

¹¹¹ "Ἰανυῖοι μὲν δὴ τότε πρὸς τε σφᾶς αὐτοὺς περιμεσόντες μεγάλως τε ἐσφάλλοντο περὶ τὴν πόλιν αὐτῶν, καὶ δὴ καὶ τῶν στασιωτῶν ἐπαγομένων Φίλιππον τὸν Λιγυρίων ἡγεμόνα τὴν τε πόλιν ἐπέτρεψαν...", ID., *ibid.*

¹¹² "καλεῖται δὲ τῶν μὲν Ἀδῶρνοι, τὸ δὲ Φρεγούσιοι, ἀπὸ δὲ τούτων τῶν οἰκῶν νομίζεται αὐτοῖς, ὅποια δὲ τῶν ἀρίστων μοῖρα ἐπικρατοῖη, ἐγκαθιστάναι τῇ πόλει ἄρχοντα...", ID., V, t.II, p. 39.

le gouvernement ducal avec le *Banco di San Giorgio* dont il semble tout ignorer¹¹³. En revanche, Chalkokondylis donne souvent des renseignements de qualité sur la politique étrangère de Gênes: non seulement il parle à plusieurs reprises, nous l'avons vu, des différends vénéto-génois, mais il souligne l'hostilité quasi-atavique qui oppose la cité ligure à l'Aragon d'Alphonse le Magnanime, racontant longuement l'expédition navale qui, en août 1435, alors que le roi assiégeait Gaète afin de parvenir enfin à Naples, devait aboutir à la déroute aragonaise de Ponza et à la capture d'Alphonse par le duc de Milan¹¹⁴, une occasion pour lui de noter l'impressionnante grosseur des navires de commerce génois, armés pour la circonstance¹¹⁵.

Gênes nous a donc menés le Milanais, que Laonikos nomme Ligurie, et dont il situe bien la capitale, une ville "*riche, populeuse et ancienne*" qui jouxte la Savoie et que traverse une rivière qui se jette dans le Tessin près de Pavie¹¹⁶. Ses princes, à qui il ne donne jamais leur nom de Visconti, appartiennent, dit-il, à la famille des Mariangeli¹¹⁷, probablement en vertu des prénoms composés que portent la plupart des Visconti; au reste, il ne parle que du dernier d'entre eux, Filippo-Maria, qu'il situe assez correctement à la cinquième génération de la famille, et dont il narre longuement les campagnes contre Venise en pleine conquête de la Terre Ferme: il connaît manifestement bien cette période de l'histoire milanaise, rapportant successivement la trahison de Carmagnola en faveur de Filippo, la coalition des Milanais et des Génois contre Venise, puis l'arrivée au pouvoir de Francesco

113 ID., V, t.II, p. 39-40: ἑπειδὴν ἐς τὴν ἡγεμονίαν κατασταίη, ἐπιτέτραπται κατὰ τοὺς νόμους, ἐπιλαβομένῳ καὶ τῶν ἀρίστων τινῶν, τρέπειν ὡς ξυμφερώτατα περὶ μὲν οὖν τῶν προσόδων τῆς πόλεως τούτους νομίζεται ἐπιτροπεύειν, διαθεῖναι ἢ ἂν δοκοίη...".

114 ID., V, t.II, p. 41-42; cf. E.G. LEONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, p. 487-488.

115 "...πληρώσαντες ναῦς μεγίστας δὴ ὧν ἡμεῖς ἴσμεν, τῶν ἐπὶ τὴν ἐμπορίαν ἀφικνουμένων...", ID., V, t.II, p. 42.

116 On comprendra que Laonikos confonde en un seul les deux misérables cours d'eau, Olona et Seveso, qui traversent Milan.

117 On ne sait trop que penser de l'origine qu'il donne à la famille, dont le premier représentant serait devenu prince après avoir vaincu un dragon qui terrorisait la ville, ID., IV, t.I, p. 180-181.

Sforza, dont il semble pourtant ignorer l'alliance matrimoniale avec le dernier Visconti¹¹⁸. Plus loin, il racontera plus en détail comment Milan, à la mort de Filippo-Maria, revint à son système communal, puis fut assiégée et prise par Sforza qui, après de longs combats, fit enfin sa paix avec Venise, ce qui est à peu près conforme à la trame des événements des années 1447-1454¹¹⁹.

On ne risque guère de se tromper en attribuant de tels détails à un informateur génois, alors que, des renseignements plus succincts que Laonikos nous livre sur la Toscane, on doit, en raison du préjugé toujours très favorable qu'il lui réserve, très certainement supposer une source directe, peut-être le récit d'un des délégués byzantins au concile de 1439 qu'il aurait recueilli à Mistra peut-être aussi un contact direct avec l'un de ces Florentins qui, comme il est bien connu, abondaient à Athènes à l'époque des ducs Acciaïoli, sur lesquels Laonikos donne du reste d'abondants renseignements¹²⁰. La capitale des "Tyrrhéniens", dit-il, est Florence, ville dont il parle d'abord à propos des campagnes menées contre elle par Ladislas de Naples, dont il prétend d'ailleurs faussement, peut-être sous l'influence de sa source qui tenait à mettre en valeur les hauts faits de sa ville, qu'il mit un siège rigoureux sous ses murs alors que, on le sait, la paix fut signée par Ladislas avec Florence, en juin 1413, sans que la Florence eût été assiégée. Mais Chalkokondylis sait bien que la mort de Ladislas suivit cette paix de très peu, et il est intéressant qu'il explique la levée du siège par une anecdote qui devait circuler en Italie: pour échapper au siège, les Florentins auraient accepté de livrer à Ladislas la plus belle femme de leur ville, une fille de médecin à laquelle son père, évidemment non consentant, aurait confié un linge imbibé de poison qu'elle était chargée, après l'union charnelle, de mettre en contact avec les organes génitaux du roi: ce

¹¹⁸ ID., IV, t.I, p. 181.

¹¹⁹ ID., VI, t.II, p. 73-75.

¹²⁰ K.M. SETTON, *The Catalans and Florentines in Greece*, art. cit., p. 225-277; S. ORIGONE, *I Toscani nel Mediterraneo: l'Area bizantina, il mar Nero*, in: *La Toscana nel secolo XIV. Caratteri di una civiltà regionale*, Pise, 1988, part. pp. 280-281. Chalkokondylis souligne par exemple l'origine florentine du duc Nerio Acciaïuoli (IV, t.I, p. 195).

qu'elle fit et ce dont elle mourut¹²¹. On notera que les historiens qui ont le mieux étudié le règne de Ladislas passent très vite sur sa mort brutale, mais que certains se risquent à la mettre en relation avec ses moeurs particulièrement libres ou avec le célèbre "poison florentin"¹²²: or, Laonikos profite de ce récit pour nous signaler au passage que Florence est la ville d'Italie où l'on trouve à la fois les plus belles femmes et le meilleur poison d'Italie, et que le roi était notoirement connu pour ses moeurs relâchées¹²³.

Sur Florence, il écrit plus sérieusement, quand il raconte le voyage qu'y fait Jean VIII pour assister au concile de 1438-39, qu'elle est la capitale de la Toscane, une ville puissante, prospère, la plus belle d'Italie, la plus riche en tout cas après Venise, et dont les habitants vivent à la fois de l'agriculture et du commerce. Elle commande, ajoute-t-il à un territoire qui, laissant à droite Bologne, s'étend de Pérouse à Lucques, qu'il exclut de la Toscane au même titre qu'Arezzo et Sienne, dont il souligne l'autonomie sous un régime très semblable à celui de Florence elle-même¹²⁴. Ce n'est sans doute pas un hasard, compte tenu de ses sources, si notre auteur ne mentionne pas la rivale désormais dominée de Florence, Pise. Pour Laonikos, les Florentins sont d'ailleurs assurément les plus intelligents des Italiens, ce qu'il cherche à prouver en prétendant qu'ils ont toujours mené au mieux tout ce qu'ils ont entrepris, ce qui implique une approbation de sa part pour le système "démocratique" de Florence, qu'il connaît assez bien, puisqu'il souligne que les magistrats y sont choisis dans le peuple, précisant qu'ils sont des "gens du peuple, chefs de certains métiers", ce qui vise à l'évidence les gonfaloniers des *Arti*

121 ID., V, t.II, p. 44-45.

122 E.G. LEONARD, op. cit., p. 481: A. CUTOLO, *Gli Angioini*, Florence, 1934, p. 52, fait allusion aux origines sexuelles du mal qui emporta Ladislas, mais il n'en dit rien dans son *Re Ladislao d'Angio-Durazzo*, 2 vol. Milan, 1936, tandis qu'il parle du "poison florentin" dans son étude sur *Maria d'Enghien*, Naples, 1929, p. 15.

123 "ὅν δὲ ἄλλως ὁ βασιλεὺς οὗτος καὶ ἐς γυναῖκας ἐπιμανῆς καὶ ἀκόλαστος", ID., V, t.II, p. 45.

124 ID., VI, t.II, p. 66, "ἔστι δὲ ἡ τε Λούκη καὶ τὸ Περούζιον πόλεις αὐτόνομοι, ἐς δημοκρατίαν ἀποκλίνουσαι... ἐς ταῦτο δὲ τὸ τῆς πολιτείας εἶδος τετραμμέναι εἰσὶ σχεδὸν τι σύμψασαι αἱ τῆς Τυρρηνίας πόλεις, τὰ τε Περούσιον, ἡ Λούκη καὶ τὸ Ἀρέτιον καὶ αἱ Σηναὶ πόλεις", p. 67.

florentins¹²⁵. Confirmant encore l'origine florentine, très partiiale, de ses renseignements, il est remarquable qu'il ne souffle mot des durs affrontements socio-politiques qui ont toujours secoué Florence: au contraire, le tableau très simplifié qu'il donne de son gouvernement (on comprendra du reste qu'un Grec du XVème siècle ne saisisse pas toute la complexité des institutions florentines¹²⁶) est quasi-idyllique: Florence serait doté d'un Conseil d'environ 500 membres, qui délibérerait sur les affaires de la ville, sur la paix, la guerre et les relations extérieures: l'auteur insiste spécialement sur le fait que toute décision sur la guerre ou la paix ne peut qu'émaner de ce conseil; en outre, la cité recrute deux "chefs" (ἄρχοντες) obligatoirement étrangers, dont l'un serait chargé de trancher les plaintes des citoyens, tandis que l'autre serait préposé au jugement de toutes les autres causes, leur recrutement hors de la ville étant destiné à garantir leur impartialité; au reste, il souligne que ces magistrats ne sont élus que pour trois mois. Nul ne saura jamais si Laonikos vise ici le Podestat et le Capitaine du Peuple ou, ce qui paraît plus vraisemblable, nous livre une vision simplifiée des deux organismes caractéristiques de Florence, la *Parte Guelfa* et l'*Ufficio della Mercanzia*; en tout cas il distingue mal ces "archontes" du Gonfalonier (σημαιοφόρος) et nous apprend que tous ces magistrats ont à charge "*toutes les affaires, tout l'argent, tout le revenu de la ville*"¹²⁷. Mais, insistant à nouveau sur le caractère essentiel du Conseil, il précise que c'est bien lui qui prend les décisions que les magistrats n'ont plus ensuite qu'à exécuter au mieux. Ajoutant enfin à son éloge de Florence, Laonikos n'omet pas de signaler la facilité avec laquelle l'étranger peut devenir citoyen de la ville, quitte à devoir payer pour obtenir cet honneur.

125 "τοὺς δὲ ἄρχοντας αἰροῦνται ἀπὸ τοῦ δήμου, δημότας τε ὄντας καὶ τεχνῶν τινῶν ἐπιστάτας", ID., V, t.II, p. 67.

126 Renvoyons seulement à l'étude récente de A.I. PINI, La "Burocrazia" comunale nella Toscana del Trecento, in: *La Toscana nel secolo XIV*, op. cit., p. 215-240, où on trouvera d'abondantes références bibliographiques.

127 "...αἰροῦνται δὲ ἄρχοντας τῶν πραγμάτων τῆς πόλεως καὶ σημαιοφόρον παρ' αὐτοῖς καλούμενον, τριμηναίους τὴν ἀρχήν, ἐς οὓς τὰ πράγματα τῆς πόλεως τὰ τε χρήματα καὶ ἡ πρόσοδος ἀναφέρεται....", ID., V, t.II, p. 67.

Les renseignements de Laonikos sur le Royaume de Naples sont d'une moindre qualité et probablement d'origine indirecte, génoise ou plutôt florentine, et ils ne nous sont donnés, selon la vieille tradition, que dans la mesure où les souverains napolitains interviennent dans l'histoire de l'Empire, Chalkokondylis n'ayant garde d'oublier le vieux passif qui obère les relations gréco-napolitaines: connaissant bien l'origine française de la dynastie napolitaine¹²⁸, il se plaît à rappeler le rôle des Français dans la croisade 1204 et note le passage des seigneurs latins des îles Ioniennes sous l'autorité de Naples¹²⁹. Mais ce sont surtout les conquêtes d'Alphonse le Magnanime qui lui donnent occasion pour livrer quelques explications sur le Royaume. Bien que confusément, Laonikos connaît les convulsions qui marquent la fin du régime angevin de Naples, bien qu'il écrive faussement que c'est le roi de France qui installa Ladislas de Duras sur le trône, peut-être un écho de l'intervention française de 1387 qui, au contraire, chassa de la ville le jeune roi¹³⁰: nous avons vu combien il s'étend sur les futures relations de Ladislas avec Florence. Il sait aussi que, lors des expéditions d'Alphonse contre Naples, le trône est occupé par une reine, qu'il ne nomme pas, mais dont il nous dit qu'elle est l'épouse de René de Provence, neveu du roi de France, et dont les malheurs nous valent quelques détails sur la topographie de la ville, que notre auteur nomme indifféremment Naples ou Pathénopè, dont il précise que c'est son nom ancien¹³¹; à propos de la première expédition aragonaise, il note qu'il y a à Naples deux châteaux maritimes (le Castel dell'Uovo et le Castel' Angioino), où la reine est assiégée, et une citadelle intérieure, manifestement le Castel Capuano, qu'elle reprend après la défaite d'Alphonse¹³². Il précisera plus loin, après nous avoir montré Alphonse enfin maître de Naples, que la reine s'enfuit auprès de son fils, duc de

128 "...τὴν γὰρ Νεάπολιν ταύτην τῆς Ἰταλίας προσελθοῦσαν τὸ παλαιὸν ἐς τὸν Κελτὸν βασιλέα...", ID., V, t.II, p. 43.

129 ID., IV, t.I, p. 196.

130 E.G. LEONARD, *Les Angevins de Naples*, cit. p. 477.

131 CHALKOKONDYLIS, IV, t.I, p. 196.

132 ID., IV, t.I, p. 47: c'est d'ailleurs dans le Castel Capuano que Jeanne II est assiégée en 1423.

Pouille (Iapygie) et de Tarente¹³³, montrant ainsi la confusion qu'il opère entre les événements de 1423 et ceux de 1443 et confondant, par la même occasion les reine Jeanne II et Isabelle¹³⁴. Il dessine assez bien en outre les contours géographiques du Royaume, dont il nous dit qu'il part, le long de la mer Ionienne, de la Iapygie et de la Messapie, termes par lesquels il faut entendre la Pouille et la Terre d'Otrante, pour englober le "pays de Bari"¹³⁵, ce qui laisse entendre qu'il connaît l'ancienne division du Royaume et de la Sicile en *terre*, mais aussi la Campanie, qu'il nomme Gèponon, traduction transparente de *Terra di Lavoro*, pour s'étendre jusqu'à Gaète et à Chieti, limites des Etats romains¹³⁶, sans compter la Calabre dont Laonikos n'oublie pas qu'on "la nommait auparavant la Grèce"¹³⁷.

De ces "Etats romains", Laonikos ne donne pas la moindre description et n'en connaît manifestement que les limites méridionales: lorsqu'il mentionne Ferrare, où devait se tenir le concile de 1438, et dont il précise, que cette ville située sur le Pô, est placée sous la seigneurie des Este, il note seulement qu'elle est "du parti de Rome"¹³⁸. Il semble admettre sans discussion que, à l'époque constantinienne, Rome fut confiée à son "grand archevêque", tandis que la mission de Byzance était de combattre l'ennemi oriental, les Perses, ce qui laisse entendre qu'il avait connaissance de la pseudo-donation de Constantin et qu'il en admettait les termes¹³⁹, ce que confirme l'attitude modérée dont il ne se départit jamais quand il aborde la question des relations entre Byzance et Papauté: il considère d'ailleurs que, à la suite de cette

¹³³ ID., V, t.II, p. 48.

¹³⁴ E.G. LEONARD; op. cit., p. 486-489.

¹³⁵ Suit un membre de phrase peu compréhensible ("καὶ γε τὴν βασιλικωτάτην ἐπέχει λόγου ἀξίαν οὐτῷ χώραν") pour laquelle nous serions tenté d'adopter la correction de Grabler (Βασιλικάτην), qui nous paraît au contraire éclairer le contexte.

¹³⁶ ID., V, t.II, p. 43-44.

¹³⁷ "ἔχει δὲ καὶ τὴν πρὸς Σικελίαν τετραμμένην χώραν, Ἑλλάδα τὸ παλαιὸν καλουμένην, τὰ νῦν δὲ Καλαβρίαν", V, t.II, p. 44.

¹³⁸ "ἄρχοντας δὲ ἔχει ἄνδρας οἰκίας τῶν Ἑστεναίων καλουμένων... ὥκηται δὲ ἡ πόλις ἐς τὴν Ῥωμαίων μοῖραν", ID., VI, t.II, p. 63.

¹³⁹ ID., I, t.I, p. 15.

"brouille" entre Romains et Grecs, la choix d'un empereur occidental par le pape n'a rien d'anormal¹⁴⁰, et nous avons vu qu'il revient à propos du couronnement de Sigismond. Son long compte-rendu du concile de Florence est parfaitement neutre, et on peut même saisir une nuance de désapprobation dans la manière dont il relate le refus des Grecs de souscrire à l'Union¹⁴¹. Il ne voit rien de mal d'ailleurs au fait que "deux des plus illustres parmi les Grecs", le trapézontin Bessarion, archevêque de Nicée, et Isidore métropolite de "Sarmatie" (Russie), soient honorés par Eugène IV du titre de cardinal, terme qu'il s'efforce de traduire par "princes de la foi". Et d'expliquer que les cardinaux, qui sont au nombre d'environ 30, sont des "gens établis dans le pays le plus proche" du pape, dont ils sont les compagnons et les conseillers, moyennant quoi il leur fournit un revenu suffisant et des domaines dont ils peuvent tirer de l'argent, en quantité variable suivant le cas, ce qui laisse entendre que Laonikos a une idée assez juste des évêchés suburbicaires¹⁴²: il se ravise en effet plus loin, écrivant que les cardinaux sont au total 50, parce que les divers princes italiens, à leur mort, placent un de leurs fils à la tête de leurs principautés et imposent à l'autre la carrière religieuse, ce pourquoi ils ont d'ailleurs une grande vénération pour le pape, qui leur confère le cardinalat¹⁴³.

A vrai dire, le seul pape que Laonikos nomme par son nom et connaisse assez bien, est en effet Eugène IV, sur lequel il a manifestement des renseignements venus d'un témoin du concile. Il sait qu'il est vénitien et qu'il appartient à la famille Condulmer, même s'il affirme à tort que cette famille fut agrégée au patriciat pour l'honorer¹⁴⁴, et parle très brièvement de ses difficultés avec

¹⁴⁰ ID., I, t.I, p. 4.

¹⁴¹ Le récit s'étend, au livre VI, de la page 63 à la page 69 du t.II de l'édition Darkó; le refus grec est évoqué page 69.

¹⁴² "...ὁ τῶν Ῥωμαίων ἀρχιερεὺς ἄνδρε δυο τῶν Ἑλλήνων εὐδοκιμωτάτω ... καρδινάλεις τε ἀπεδείξεν, οἷκ τῆς θρησκείας ἡγεμόνε...", ID., VI, t.II, p. 68.

¹⁴³ ID., VI, t.II, p. 71.

¹⁴⁴ "δι' ἃ δὴ καὶ πρὸς τὸν ἀρχιερέα Οὐγενετὸν ὄντα, τοῦ οἴκου Κονδουλμαρίων, ὃν τινα δὴ οἶκον ἀξιουντος τοῦ ἀρχιερέως τῆς συγκλήτου ἐποίησαντο ἀπὸ τοῦδε", ID., VI, t.II, p. 76; on sait que les Condulmer font en fait partie de l'agrégation de 1381, qui récompense les "héros" de la guerre de

Florence et Urbino. C'est alors qu'il juge nécessaire de donner quelques éclaircissements sur le gouvernement romain et l'origine du pouvoir pontifical. Manifestement au courant de la vieille rivalité des Colonna et des Orsini, il croit que les cardinaux "*réunis dans une maison*", donc en conclave, élisent systématiquement un membre de l'une ou de l'autre de ces familles, qui sont les plus puissantes de Rome, mais que leur choix se porte souvent sur des étrangers, quand ils n'arrivent pas à choisir entre Orsini et Colonna. C'est enfin sans aucun dessein malveillant, mais très probablement sur la foi d'une source peu favorable à Rome, qu'il véhicule deux des plus célèbres légendes dont est affublée la papauté: celle du cérémonial de proclamation et celle de la papesse Jeanne

On se souviendra que Chalkokondylis parle surtout de Papauté à propos des faits et gestes d'Eugène IV et de ce qui, pour un Grec, marque le plus son pontificat, le concile de Florence, par conséquent en un temps où le Grand Schisme d'Occident n'était pas encore vraiment résolu: nous savons du reste que Laonikos mentionne au passage le concile de Bâle et l'influence allemande sur ses décisions. Il est donc assez évident que ces historiettes lui sont parvenues par l'intermédiaire d'un ennemi du pouvoir pontifical, dont la dépréciation pouvait être comparée à celle qu'il avait connue au IX^{ème} siècle, moment où l'on place traditionnellement le règne supposé de la papesse Jeanne, mais il est d'autant plus remarquable que notre historien répercute ces légendes sans être vraiment conscient de leur orientation anti-romaine. Pour lui, une fois le pontife élu par les cardinaux, ceux-ci le tiennent enfermé "*en attendant que leur choix ait reçu l'agrément des autres*"¹⁴⁵, peut-être un écho des contestations multiples que connut la Papauté au cours de la crise conciliaire, moment où circulèrent, afin de dévaluer le pouvoir romain, nombre de réminiscences de l'époque de la pornocratie: c'est aussi en

Chioggia.

145 "ἐπειδὴν δὲ τὰς ψήφους ἐπιλέγωνται καὶ ἀποδειχθῇ, ἀρχιερεῶς ἀναγορεύουσι τε αὐτὸν, οἰκοὶ κατέχοντες, ἐς ὃ ἂν καὶ τοῖς λοιποῖς συνδόξῃ ἡ αἵρεσις", ID., VI, t.II, p. 77.

référence à cette haute époque que Laonikos note au passage que chaque nouveau pape change de nom lors de son élection, "*comme s'il en était devenu plus sacré et avait subi une complète transformation*"; on sait que Jean XII, l'un des papes les plus indignes du X^{ème} siècle, fut un des premiers à observer cet usage¹⁴⁶.

Quoi qu'il en soit, l'élection pontificale est suivie, selon notre auteur, d'une cérémonie au cours de laquelle les cardinaux font asseoir le nouveau pape sur un "pliant" (σκήμποδος) percé, de façon que "*l'un de ceux qui y sont préposés, puisse venir toucher ses testicules pendants*", afin de prouver que le pontife est un homme, ce qu'étant fait, on s'écrie: "*Notre maître est un mâle*". Et d'expliquer l'origine de cette étrange coutume, qui nous conduit à l'histoire de la papesse Jeanne, une femme qui "serait anciennement parvenue à l'archevêché de Rome", ce que Chalkokondylis, en bon Grec, explique par le fait que les Latins ont coutume de se raser, ce qui rend la confusion possible. Suit l'histoire classique: la papesse aurait été démasquée parce que, étant grosse, elle aurait accouché publiquement alors qu'elle disait la messe, d'où l'usage relaté plus haut¹⁴⁷.

On l'a dit, à travers ces épisodes légendaires, Laonikos répercute à son insu une réalité du christianisme occidental en crise: le développement énigmatique par lequel il clôt son chapitre sur la Papauté le démontre surabondamment quand il déclare que toute la succession des papes et leur manière de se conduire avait été prédit par un certain moine, nommé Joachim qui, dénué au départ de toute culture, aurait eu, dans le jardin de son couvent, la vision d'un homme très beau qui lui aurait ordonné de boire le

146 "τὰ μέντοι ὀνόματα μεταβάλλουσιν, οἷα θεϊότεροι σφῶν αὐτῶν γινόμενοι, καὶ ἐς πᾶν μεταβολῆς ἀφικόμενοι", ID., VI, t.II, p. 78. On sait qu'en Orient, moines, évêques et patriarches ont le même usage, qui ne devrait donc pas étonner Laonikos; sur l'usage romain, et en particulier le cas de Jean XII, cf. M.G.H., *Scriptores*, III, p. 342.

147 "καθίζουσι δὲ ἐπὶ σκήμποδος ὅπῃν ἔχρωτος, ὥστε καὶ τῶν ὀρχεῶν αὐτοῦ ἐπικρεμαμένων ἄπτεσθαι τινα τῶν προσταχθέντων, ὥστε καταφανῆ εἶναι ἄνδρα εἶναι τοῦτον ... καὶ ἀπάμενος ἐπιφωνεῖ "ἄρην ἡμῖν ἐστὶν ὁ δεσπότης", ID., VI, t.II, p. 77-78. On sait que, traditionnellement, l'épisode de la papesse Jeanne est situé en 855, durant l'inter règne qui sépare la mort de Léon IV de l'élection de Benoît III.

contenu d'une outre de vin, moyennant quoi il serait doué du don de prédiction. Une telle historiette, qui renvoie au climat de superstition du XV^{ème} siècle occidental, vise très certainement ce qui pouvait être colporté alors de Joachim de Flore, dont le souvenir avait ressurgi à la faveur des doutes nés du schisme et de la crise conciliaire¹⁴⁸, et le moins qu'on puisse dire est que la version qui lui en a été transmise ne peut provenir que d'opposants à la cause romaine. Tient-il ses renseignements d'un délégué grec au concile de Florence, ou ces légendes circulaient-elles depuis longtemps en Orient, depuis les voyages mémorables de Jean V et de Manuel II, dont Laonikos rend compte, nous l'avons vu? Si l'on pouvait trancher en faveur de cette deuxième hypothèse, on aurait une présomption de plus sur la connaissance de l'Occident par les Grecs avant le XV^{ème} siècle, mais la chose est très risquée....

S'être si longtemps arrêté sur le cas de Laonikos Chalkokondylis n'était sans doute pas inutile, précisément parce qu'il est un exemple unique dans la littérature médiévale grecque d'un auteur qui, certes au hasard des événements, montre un intérêt évident pour l'histoire et la géographie de l'Europe occidentale, jusqu'à lui uniquement évoquée dans la mesure où elle intervenait dans les affaires de l'Empire. Nous l'avons dit, rien ne garantit que les Byzantins n'aient vraiment disposé à ce sujet que du lot de connaissances sommaire et même ridicule que nous livrent leurs écrits antérieurs, mais le fait est qu'ils n'en disent presque rien, en sorte que la question qu'on ne saurait esquisser en conclusion est de savoir pourquoi, d'une manière brutale, un auteur du XV^{ème} siècle se met aux écoutes d'informateurs latins et, surtout, prend brusquement la peine de transmettre leurs informations à ses lecteurs.

Nous croyons en avoir déjà donné la raison essentielle: Chalko-

¹⁴⁸ ID., VI, t.II, p. 78-79. Sur ce climat superstitieux, cf. F RAPP, *L'Eglise et la Vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Age*, Paris, 1980, part. pp. 158-160.

kondylios écrit après la chute de Constantinople et de la Morée, sans doute à Athènes, et il est le premier à prendre vraiment conscience que l'Empire des Romains, qu'invoquaient encore tous ses contemporains, doit être désormais passé par profits et pertes: ce qu'il veut écrire, il le dit dès le début de son oeuvre, c'est la fin du pouvoir des Grecs et la montée de celui des Turcs¹⁴⁹; bien plus, cet Empire est, pour lui, un fait largement négatif, qui a trop longtemps obéré le sort du peuple grec en l'empêchant de se prendre vraiment en compte. Nous avons dit qu'il n'utilise jamais le terme de Romains pour désigner ses compatriotes, qu'il nomme hardiment "les Grecs", et dont il pense qu'ils n'échapperont, un jour, à la domination turque, que sous la direction d'un souverain grec et en revendiquant clairement leur hellénité, face à eux-mêmes, mais aussi face aux autres¹⁵⁰. Qui, avant lui, aurait osé, sans sacrilège, réserver le nom de Romains aux papes et à leurs sujets, celui de βασιλεὺς au sultan ottoman?

C'en est désormais fini de la vieille dichotomie entre Empire et Barbares: les Grecs sont face "aux autres", les Turcs certes d'abord, mais aussi les "Romains", et il importe donc de connaître ces "autres" que Chalkokondylios considère plus comme des partenaires avec qui il faudra compter, et qu'il est donc nécessaire de connaître, que comme des ennemis traditionnels dont il suffit de rappeler les méfaits en Orient. C'est pourquoi, tout autant qu'une chronique, l'oeuvre de Laonikos est un ouvrage à la fois de géographie et d'ethnologie historique, des genres que l'un des derniers écrivains "byzantins" découvre au moment même où l'Empire s'est effondré, mais un travail qui reste aussi sans postérité réelle avant un nouvel effondrement, celui de l'Empire ottoman: son strict contemporain, Kritoboulos d'Imbros, choisit clairement de narrer l'histoire des nouveaux maîtres turcs.

Il existait donc certainement, tout au long de l'histoire de

149 "ἱστορίαν ... τῆς τε Ἑλλήνων φημί τελευτῆς τὰ ἐς τὴν ἀρχὴν αὐτῶν ἐπισυμβεβηκότα, καὶ Τούρκων ἐπὶ μέγα δυνάμει καὶ ἐπὶ μέγιστον τῶν πώποτε ἤδη ἀφικομένων", ID., I, t.I, p. 1-2.

150 "...ὅποτε δὴ ἀνα βασιλείαν οὐ φαύλην Ἑλλήν τε αὐτὸς βασιλεὺς καὶ ἐξ αὐτοῦ ἐσόμενοι βασιλεῖς, οἱ δὲ καὶ οἱ τῶν Ἑλλήνων παῖδες ξυλλεγόμενοι κατὰ σφῶν αὐτῶν ἔθιμα ὥς ἥδιστα μὲν σφίσιν αὐτοῖς, τοῖς δὲ ἄλλοις ὥς κράτιστα πολιτεύοιντο...". ID., t.I, p. 2.

l'Empire d'Orient, une connaissance implicite des pays d'Occident, comme il est impossible d'imaginer que les Byzantins aient à peu près tout ignoré de l'histoire et de la géographie de leurs voisins musulmans, et Chalkokondylis, à la faveur de la ruine impériale, a le mérite de nous la rendre explicite.

LE DESTIN DES ARTISANS ET DES MARCHANDS BYZANTINS APRÈS LA 4^e CROISADE

V. HROCHOVÁ / PRAGUE

Aujourd'hui la question de savoir quels sont les pays qui, grâce à leur évolution historique, font partie intégrante de l'Europe et quels sont ceux qui ne le font pas représente l'objet de vives discussions. Nombreux sont les historiens qui ne rattachent la notion de civilisation qu'à la civilisation de l'Europe occidentale. Je considère une telle conception comme peu objective, voire franchement fautive, car elle ne respecte pas les particularités et les traits spécifiques de l'évolution qu'ont connu les pays de l'Europe du Sud-Est et ceux des Balkans.

C'est aussi valable pour le problème de la civilisation byzantine dont l'évaluation et la classification varient d'un historien à l'autre. Je trouve que pour pouvoir bien évaluer la chose il faut choisir de telles particularités spécifiques qui sont caractéristiques de la civilisation byzantine, qui la distinguent de celle des Etats médiévaux en Europe occidentale, tout en cherchant des traits communs qui unissent l'une et l'autre.

L'un de ces traits communs est sans aucun doute représenté, dans l'Empire byzantin, par l'économie urbaine, comme d'ailleurs par les particularités propres au sort et à la situation de l'état moyen, de la production artisanale et du commerce.

Pour pouvoir bien évaluer la situation de la couche byzantine qui s'occupait de la production artisanale et du commerce, il faut, tout d'abord, caractériser la production artisanale byzantine tout en précisant les lieux rattachés à son essor ainsi que les bases la supportant, sans oublier de prendre en considération ses possibilités et ses limites. La tâche est particulièrement difficile dès qu'il s'agit de l'époque tardive, notamment du règne des

Paléologues, car les spécialistes ne sont unanimes ni en ce qui concerne l'organisation de la production artisanale et du commerce byzantins, ni quant à la situation de l'état moyen en ce temps-là.

Certains byzantinologues, comme par exemple E. Francès¹ et P. Charanis², affirmaient que les corps de métiers de l'époque tardive (du 13ème au 15ème siècle) étaient tombés en décadence ou qu'ils s'étaient complètement perdus dans la société byzantine. D'autres, tels K.P. Matschke³ et N. Oikonomidès⁴ ont, au contraire essayé de trouver les documents prouvant l'existence de la production corporative à l'époque en question. Voyons donc, quelles étaient, du 13ème au 15ème siècle, les corporations byzantines.

Le corps de métier de notaires (tabullarioi) existe, à Constantinople, en 1350 déjà et les sources attestent des activités notariales dans différents quartiers de cette ville du 13ème au 15ème siècle. Le récent travail de H. Sarad-Mendelović "Le notariat byzantin du IXème au XVème siècle"⁵ élargit considérablement nos connaissances pour ce qui est de l'organisation des employés non seulement à Constantinople, mais aussi dans d'autres villes, comme par exemple Patras, Chrysopolis, Jannina, Monemvasie, etc.

L'architecture était, sous l'Empire byzantin, l'un des métiers florissants qui devait son épanouissement à l'organisation, bien nombreuse d'ailleurs, de maîtres-architectes, conduite par le "prôtamaistôr". Ce dernier était non seulement autorisé à embaucher des maçons, à leur payer un salaire en contrepartie du travail exécuté, mais aussi à légaliser la vente des bâtiments à ceux qui voudraient les posséder en pleine propriété. Il y a encore d'autres

¹ E. Francès, *Izveštovanije korporacij v Vizantii*, *Vizantijskij vremennik* t. 30, 1969, p. 38-47.

² P. Charanis, *On the Social Structure and Economic Organization of the Byzantine Empire in the 13th Century and later*, *Byzantinoslavica*, t. XII, 1951, p. 94-154.

³ K.P. Matschke, *Fortschritt und Reaktion in Byzanz im 14. Jahrhundert: Konstantinopel in der Bürgerkriegesperiode von 1341-1354*, Berlin 1971.

⁴ N. Oikonomidès, *Hommes d'affaires Grecs et Latins à Constantinople XIIIe-XVe siècles* / Montréal 1979, p. 108 sq.

⁵ H. Saradi-Mendelovici, *Le Notariat du IXe au XVe siècle*, Univ. Montréal 1985, 3 t.

sources qui confirment l'existence, en 1346, des corps d'architectes (oikodomoï)⁶ à Constantinople et à Thessalonique. La constation évoquant une participation à l'architecture byzantine, des étrangers, ou des maçons étrangers plus précisément, est aussi très importante. Anne de Savoie invita, en 1346, à Constantinople les architectes de Gênes pour leur confier la rénovation de Sainte-Sophie (Hagia Sophia). A son tour, Jean Cantacuzène ordonna au latin Jean Peralt de transformer une partie de cette église.

L'Empire byzantin était aussi célèbre par ses constructeurs navals, ceux de Constantinople ainsi que de Thessalonique. On constate, même dans ce cas, la présence de la répartition du travail pour ce qui est des différentes opérations. Les opérations particulières étaient confiées aux charpentiers et d'autres encore aux artisans manipulant l'étoupe. Un autre genre de répartition du travail avait lieu dans la construction de grands navires et de navires à rames.

Au 12ème siècle il y avait encore le cas où les gens de Gênes se voyaient attribuer, dans l'Empire byzantin, de temps en temps des licences de construction navale, notamment sur la base des traités conclus avec la République génoise. Cette circonstance se révèle plus tard dangereuse pour le développement de la marine byzantine ainsi que pour son indépendance. L'existence d'une corporation de marins est néanmoins attestée à cette époque-là non seulement à Constantinople, mais aussi à Thessalonique⁷, ce qui ne manque pas de se faire sentir pendant la révolte des Zélotes (dans la moitié du 14ème siècle).

Ceux qui étaient occupés, dans l'Empire byzantin, à travailler la soie connurent, eux aussi, un sort intéressant. Il est notoire que l'Empire byzantin avait eu la primauté de cette branche de production dont Constantinople, Thèbes et le Péloponnèse étaient les centres les plus importants. La tradition de la soierie survécut à l'occupation latine de l'Empire byzantin datant de 1204 ainsi qu'à l'empire latin. C'étaient notamment les Etats en exil, comme par exemple le despotat d'Epire, l'empire de Nicée et l'empire de

⁶ F. Dölger, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, München 1948, no. 112, 1.7, 33; N. Oikonomidès, *Hommes d'affaires*, p. 109-110.

⁷ Cant., Bonn, t.II, p. 575.

Trébizonde, dont les représentants accueillirent les producteurs de la soie, les établirent sur leurs territoires en assurant ainsi la continuité de cette branche de production. La qualité exceptionnelle de la soierie traditionnelle trouve son expression dans la splendeur des vêtements appartenant jadis aux représentants des Paléologues, de ceux que l'on attribue aux grands dignitaires de la cour impériale, etc. Même le dessin byzantin se répète par tradition. En ce temps-là également, apparaît de plus en plus fréquemment la production des vêtements italiens, celle de la soierie italienne. Mais l'Empire byzantin continue d'occuper là une place importante. Les produits d'origine byzantine que l'on rencontre dans les cours de l'Orient chrétien en témoignent⁸.

L'existence de la profession de commerçant est aussi attestée par la terminologie qui abonde dans les sources de caractère officiel: *ergasteria* (ateliers), *techné* (métier), *entheké* (magasin), *provolai* (banques).

Parmi les artisans que mentionnent les sources on trouve, à l'époque tardive, orfèvres, couturiers, cordonniers, pelletiers, chandeliers, potiers, etc.⁹. Les artisans travaillant le métal constituaient un groupe à part: serruriers, batteurs de métaux, fondeurs, couteliers et forgerons. Chacun de ces métiers avait, dans certaines rues de Constantinople, sa place bien définie, comme d'ailleurs c'était aussi le cas dans d'autres villes de l'Europe médiévale.

On peut repérer, dans la production artisanale, différentes catégories et différents groupes sociaux. Il s'agissait tout d'abord des artisans, puis des ouvriers salariés (*misthioi*) qui touchaient un salaire temporaire, puis encore des travailleurs spécialisés dans des opérations artisanales particulières (*technitai*). Ces "technitai" étaient détenteurs de leurs outils, mais non pas des ateliers. Nombreux étaient aussi les apprentis dans la production que l'on appelait "mathétai". Les artisans spécialisés, "technitai", constituaient un groupe de travailleurs recherchés auxquels on confiait des opérations importantes. L'empereur Andronic II lui-même

⁸ A. la Berre Starensler, *An Art Historical Study of the Silk History*, Columbia Univ. 1982, 2 t.

⁹ N. Oikonomidès, *ibidem*, p. 103, pp. 111-113.

recherche et paie, en 1307, de tels artisans — spécialistes qui travaillent à la rénovation des parties endommagées de Sainte-Sophie. En ce temps-là, ces spécialistes avaient touché, en contrepartie du travail exécuté, jusqu'à plusieurs milliers de pièces d'or. Aussi sont-ils mentionnés par N. Gregoras, le célèbre chroniqueur du 14^{ème} siècle.

Un autre groupe important qui participait au commerce comme à la production était constitué par les habitants juifs. Ces derniers travaillaient en tant qu'orfèvres, ils géraient les commerces de soie, surtout à Constantinople, à Thessalonique et à Corinthe. Les juifs deviennent, surtout à l'époque tardive, créanciers des commerçants byzantins en servant souvent d'intermédiaires entre les commerçants byzantins et leurs homologues italiens, surtout pour négocier différentes transactions rattachées au commerce à distance.

Il est donc clair qu'à partir du 13^{ème} jusqu'au 15^{ème} siècle, existait bien à Constantinople une organisation corporative. Cette dernière était, certes, très différente de ce que nous avons connu au 10^{ème} siècle. Mais il n'y avait plus de réglementation étatique, les artisans n'étaient plus nommés et contrôlés par l'Etat. Les maîtres étaient ceux qui employaient des artisans et qui organisaient et dirigeaient une entreprise. Il faut prendre en considération la discontinuité du développement économique après 1204. Nous devons en effet tenir compte de l'influence qu'avaient exercée sur la production artisanale et sur son organisation les républiques italiennes pénétrant de plus en plus la structure de la vie économique byzantine.

Un autre centre de production, mais aussi de commerce, était représenté par les monastères, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des villes. Les monastères de l'époque tardive étaient de remarquables éléments constitutifs de la société byzantine¹⁰.

Le rôle qu'avait joué la production artisanale dans les conditions monastiques est reflété par les documents écrits qui nous sont

¹⁰ V. Hrochová, Zur Wirtschaftlichen Rolle der Byzantinischen Klöster im 13.-15.Jahrhundert, XVI. Internat. Byzantinistenkongress, Akten II/2, Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik, t. 32/2, p. 85-93 / Wien 1982/

parvenus, mais aussi et surtout par les donations transmises à différents monastères. C'était principalement le cas des monastères de l'Athos (Grande Lavra, Zographou, Iviron, Kutlumus, Vatopedi, Xeropotamou, Docheiraion, Philotheou), comme des monastères situés dans les îles de Chios, Patmos, Lemnos et du monastère Lembo près de Smyrne en Asie Mineure. Ces sources nous renseignent autant sur l'existence, dans les monastères, des ateliers artisanaux, que sur la participation des moines à l'entreprise commerciale. Les ateliers artisanaux établis dans des monastères étaient animés par les boulangers, charpentiers, couturiers, cordonniers, tisserands, serruriers, etc. Leur production était, bien sûr, destinée tout d'abord à satisfaire leurs propres besoins, mais il existe des mentions indiquant que les monastères vendaient leurs surplus sur les marchés locaux ou sur ceux des villes à proximité. C'est de cette manière que les monastères commencent à pénétrer dans les quartiers urbains, ce qui est valable surtout pour Constantinople. Les monastères de l'Athos avaient leurs débouchés aux environs de la ville de Serres (en Macédoine), et aussi dans les Rhodopes. Un marché régulier était tenu, par le monastère de Kosmosoteira, dans la ville de Neokastron. Pour ce qui est des autres villes il est intéressant de mentionner le port d'Aenos en Thrace avec, bien sûr, Thessalonique et Constantinople.

Certains monastères avaient aussi leur part de l'entreprise minière. Les revenus réguliers des mines à Trilitzion affluaient dans le monastère de la Grande Lavra et il y en avait d'autres qui touchaient leurs revenus des mines argentifères (Novo Brdo). Il est intéressant de constater que les monastères se laissaient encore confirmer ces privilèges tout à la fin de l'empire byzantin, c'est-à-dire dans la première moitié du 15^{ème} siècle.

Le développement de l'entreprise commerciale des monastères était également encouragé par l'utilisation des navires qui étaient en possession de certains d'entre eux. Les navires leur servaient comme moyen d'exportation de leurs produits ou bien d'importation des marchandises importantes, comme l'était par exemple le blé importé de Lemnos. Les monastères faisant du commerce

étaient exempts de différentes contraintes et taxes qui étaient obligatoires pour d'autres entrepreneurs vu l'alimentation nécessaire de la caisse impériale. Cela concernait surtout le monastère de Saint-Jean Théologue de l'île de Patmos et celui de Nea Moné de l'île de Chios.

Les monastères avaient à leur façon participé à la production et à l'échange de marchandises. Il s'en suit qu'ils représentaient, dans la société byzantine, de fortes et stables unités économiques, qu'ils conservaient l'importance de leurs positions non seulement dans les villes, mais aussi dans les provinces. Ils semblaient même suppléer, sous l'Empire byzantin, la fonction des classes moyennes.

La pénétration italienne dans des villes byzantines, notamment celle des républiques urbaines et de leur capital d'affaires¹¹, a fait déjà couler beaucoup d'encre, de même que ses conséquences, considérées comme négatives, pour l'économie byzantine. Mais les conséquences d'une telle pénétration étaient beaucoup plus complexes. Il est notoire que de nombreuses villes, après 1204, étaient à même d'établir, avec les républiques urbaines d'Italie, des contacts commerciaux. Cela encourageait à son tour leur développement ultérieur qui avait pour conséquence l'intégration, dans leur entreprise commerciale, de leur environnement agricole. C'était le cas surtout des villes d'Épire et du Péloponnèse. En général, on peut constater que les villes byzantines exportaient en Occident surtout des produits agricoles et des matières premières, tandis que les républiques italiennes importaient dans l'Empire byzantin des produits fabriqués comme par exemple du verre, des produits en métal, des armes et du savon.

Laissons néanmoins à part les points de vue généraux et voyons s'il y avait une collaboration directe entre les Byzantins et les commerçants italiens, si les villes byzantines n'étaient qu'un élément passif de cette collaboration ou si elles y prenaient une part active. En d'autres termes, voyons si les classes moyennes (mesoi) participaient à l'entreprise commerciale.

¹¹ Les Italiens à Byzance, ed. et présentation de documents par Michel Balard, Angeliki E. Laiou et Catherine Otten-Froux Paris 1987, Publications de la Sorbonne Univ. de Paris I., Serie Byzantina Sorbonensia 6.

Les rapports commerciaux entre l'Empire byzantin et l'Italie sont mentionnés par les sources de caractère officiel, par les documents écrits publiés dans les éditions anciennes¹² et aussi par F. Thiriet¹³. Mais la source primordiale, demeure le Livre des Comptes de Giacomo Badoer¹⁴. Suit encore la publication récente du matériel des archives génoises préparée par M. Balard¹⁵ et S.P. Karpov¹⁶. Ces sources-là permettent de reconstituer la présence des commerçants byzantins dans la Méditerranée et la Mer Noire. On pourrait encore citer dans ce contexte d'importantes études d'A. Laiou¹⁷.

Malgré la crise financière survenue sous le règne des Paléologues, l'Empire byzantin continuait de posséder un capital considérable. C'était notamment au 14^{ème} siècle que les Argyropouloï surent réaliser les réformes économiques, projetées par Jean Cantacuzène. Certains indices nous donnent à entendre qu'au 14^{ème} siècle, les commerçants grecs de Thessalonique et de Constantinople prêtèrent, à leurs homologues vénitiens, certaines sommes d'argent¹⁸. Les sources byzantines de cette époque abondent en terminologie rattachée aux transactions financières (logarismos, dialysis, kindynos, zenia, epikerdia¹⁹). Il est aussi possible de dépister les mentions portant sur les banques de Con-

¹² G.L.F. Tafel et G.M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig* / FRA XIV /, 3, Vienne 1857.

¹³ F. Thiriet, *Régestes des délibérations du sénat de Venise concernant la Roumanie*, t.I-III., Paris 1958-1961.

¹⁴ G. Badoer : *Il libro dei conti di Giacomo Badoer*, éd. V. Dorini et T. Bertelè, Rome 1956.

¹⁵ M. Balard, *Gênes et l'Outre Mer I. Actes de Caffa du notaire Lamberto di Sambuceto 1289-1290*, Paris 1973; Idem, *La Roumanie génoise / XII^e- début du XV^e siècle*, Roma-Genova 1978, t. I-II. Idem, *Gênes et l'Outre Mer, t.2: Actes de Kilia du notaire Antonio di Ponzio*, Paris 1980.

¹⁶ S.P. Karpov, *Trapezundskaja imperija i zapadnojevropejskije gosudarstva v XII-XV vv.*, Moskva 1981; Idem, *Ital'janskije morskije respubliki i Južnoje Pričernomor'je v XIII-XV vv.: problemy torgovli*, Moskva 1990.

¹⁷ Angeliki E. Laiou, *The Byzantine Economy in the Mediterranean Trade system: Thirteenth-Fifteenth Centuries*, *Dumbarton Oaks Papers*, t. 34-35, 1980-1981, p. 177-222.

¹⁸ G. Thomas, R. Predelli, *Diplomatarium Veneto-Levanticum*, Venise 1880, t.I., p. 124.

¹⁹ F. Miklosich - J. Müller, *Acta et Diplomata Graeca Medii Aevi*, Vienne, 1860, t.II, p. 448.

stantinople. Il paraît que les banquiers byzantins faisaient appel aux mêmes pratiques que leurs partenaires italiens. Mais ce qui distingue, à cette époque-là, l'Empire byzantin de l'Occident, c'est l'existence exclusive des banques privées et le manque de banques publiques. Les banquiers byzantins se concentraient exclusivement sur les affaires locales tandis que leur participation au commerce international était marginale. Ils ne s'y engageaient que si leur propre capital était en jeu.

Comment s'établissait donc la collaboration des Grecs avec les commerçants italiens? Elle s'est déroulée sur base des traités conclus entre les deux parties. L'association de commerçants grecs (*syntrophis*) correspondait à celle de la société italienne (*compagnia*). Dans le recueil de loi d'Harmonopoulos, on trouve des sociétés commerciales appelées *koinonia*. Ces associations ou sociétés étaient issues des intérêts communs rassemblant différents groupes ethniques. Les Grecs, les Italiens et les Latins collaboraient les uns avec les autres même si ce n'étaient que les intérêts commerciaux qu'ils avaient en commun. Les activités les plus importantes de ces associations étaient orientées vers l'achat de navires et l'organisation du transport de marchandises tant dans la Méditerranée que dans la Mer Noire. Il est étonnant de constater qu'il y avait même, parmi ces entrepreneurs, des moines qui avaient investi leur capital au nom de leur monastère²⁰.

Il va de soi que les républiques italiennes (Venise et Gênes) avaient le dernier mot décisif pour ce qui est de l'exportation. Leur pénétration dans l'économie byzantine se développa pleinement. Malgré une certaine animosité qu'avaient cultivée, après 1204, les Byzantins vis-à-vis des "Latins", la collaboration dans le domaine économique continuait toujours, ce qui témoigne de l'adaptabilité de l'esprit commercial grec, "Levantin". C'est ce trait qu'avaient conservé et cultivé les Grecs même sous la dure domination ottomane et qui leur servit de tremplin pour l'établissement de la nouvelle bourgeoisie dans les siècles à venir.

Ainsi arrivons-nous à la riche mosaïque colorée que forment les

²⁰ Angeliki E. Laiou, *Constantinople and the Latins, The Foreign Policy of Andronikos II / 1282-1328* /, Cambridge / Mass. 1972.

habitants des villes byzantines, telle qu'elle nous est parvenue grâce aux sources narratives et à celles de caractère officiel.

Même aux temps des Paléologues, l'élément dominant dans les villes était représenté par l'élite politique, l'aristocratie, dotée également des privilèges économiques. Les sources lui attribuent des noms différents: dynatoi, plusioi, archontes, eupatrides, aristoi, etc. Il n'est pas possible de comparer l'aristocratie occidentale à l'aristocratie byzantine. L'aristocratie occidentale tirant ses origines des liaisons seigneuriales, s'était transformée en une noblesse héréditaire. L'organisation corporative de la société en Europe occidentale n'a pas son pareil dans l'Empire byzantin. Là, la classe gouvernante était instable, mais ouverte aux éléments sociaux inférieurs dont les représentants pouvaient accéder à des postes importants. Tout cela dépendait de la volonté de l'empereur auprès duquel se faisait l'accès des personnes concernées²¹.

A.P. Každan²² a fait une analyse brillante de la croissance du pouvoir politique appartenant à l'aristocratie byzantine qui tirait ses origines des provinces.

L'auteur esquisse, dans cette étude, la prise du pouvoir par la noblesse provinciale de l'Asie Mineure au niveau horizontal, mais aussi au niveau vertical. Les groupes d'aristocrates avaient constitué, encore au 11^{ème} et au 12^{ème} siècle, des clans aristocratiques fermés qui profitaient de la faveur impériale et de la proximité du souverain. Ces familles et clans contractaient des alliances par la voie de la politique matrimoniale et c'est ainsi qu'ils avaient la porte ouverte vers les postes importants dans l'administration d'Etat, dans la cour impériale, dans l'armée ou dans la marine. Toutes les familles du nom de Doukas, Angéloï, Mélissènoï, Comnènes, Synadènoï occupaient les postes suprêmes tant à Constantinople que dans des villes provinciales, par exemple les Angéloï à Edesse et Castorie, les Zamblacs et les Paléologues à Thessalonique, les Mélissènai en Thessalie, les Synadènoï en

21 K.P. Matschke, *Sozialschichten und Geisteshaltung*, p. 204 sq.

22 A.P. Každan, *Social'nyj sostav gospodstvuščego klassa Vizantii XI-XI vv.*, Moskva 1973.

Macédoine (Serres). L'aristocratie riche se trouvait aussi dans le Péloponnèse, où elle contrôlait surtout la flotte à Corinthe et à Monemvasie.

En même temps, dans la période du déclin, l'aristocratie obtenait de soi-disant apanages (souvent même sous formes de villes, d'îles, de domaines fonciers, de pronoia, etc.). Dans les villes, l'aristocratie était hétérogène, c'était la couche qui possédait de vastes terrains souvent hors de ville. Il s'agissait donc de l'aristocratie foncière qui contrôlait à la fois les postes principaux dans les villes. Même si certaines villes byzantines s'étaient "émancipées" au 14^{ème} siècle, l'administration, les tribunaux et la décision politique continuaient d'être dominés, dans les villes, par la noblesse, les classes moyennes (mesoi) restant toujours à l'ombre des événements politiques et des droits.

Mais il faut se demander si l'aristocratie byzantine avait intérêt à participer à l'entreprise et à la production?

Das Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit publié par Trapp à Vienne (1976-77) cite les noms de personnes qui avaient participé à l'entreprise commerciale. L'aristocratie byzantine participait à l'achat du blé, du sel et des étoffes. Les personnes qui s'intéressaient aux affaires étaient membres des familles célèbres et des clans familiaux de haut rang, comme l'étaient par exemple les Paléologues, les Asanès²³, les Argyropouloï²⁴, les Laskaris, etc. Il est également notoire, grâce à Badoer, commerçant italien, que l'aristocratie byzantine concluait des traités avec les commerçants. Les membres de l'aristocratie byzantine étaient aussi des banquiers possédant un capital considérable. Ils s'en servaient pour satisfaire les besoins de leurs propres entreprises commerciales (Ivangelopoulos, Asanès, Mélissènoï).

Péra, un quartier important de Constantinople, était le domaine des commerçants italiens, des Génois ainsi que des Vénitiens. C'était le lieu d'une collaboration étroite des commerçants génois et vénitiens avec les représentants des familles aristocratiques byzantines. Nous le savons grâce à N. Gregoras, chroniqueur,

²³ F. Miklosich - J. Müller, *ibidem*, t. II, p. 56.

²⁴ *Ibidem*, t. II, p. 384, 472, 493.

(Greg. Bonn II, 235) qui nous renseigne sur les familles aristocratiques byzantines et sur leur capital. L'entreprise commune amena les commerçants byzantins à demander la citoyenneté génoise ou vénitienne.

Par exemple Alexios Paléologue, administrateur de la ville de Kavala et de l'île de Thasos, devint "Vénitien" en 1347²⁵, à Constantinople, c'était Jean Laskaris qui obtint la citoyenneté vénitienne²⁶. Loukas Notaras faisait aussi partie de ceux dont la richesse était considérable. Il préféra confier sa fortune aux soins des banquiers italiens plutôt que de financer la construction du monastère, comme c'était l'habitude dans l'Empire byzantin au 14ème et au 15ème siècle (prenons, comme exemple, Théodore Métochite au 14ème siècle).

La couche la plus problématique dans les villes byzantines était la classe moyenne (mésôi) et sa situation. Les sources lui attribuent le nom de mésôi, mésotès ou mèsè moira²⁷. Parfois, cette couche apparaissait sous le nom de politikoi ou de demos (peuple). Il s'en suit que les mésôi n'étaient pas un groupe homogène (couche). Certains d'entre eux s'approchaient, par leur fortune, de l'aristocratie, d'autres étaient encore plutôt des miséreux. Les chroniqueurs de 14ème siècle, Jean Cantacuzène et N. Gregoras, avaient dépeint la tension persistante et l'antagonisme, dans les villes, entre l'aristocratie et la classe moyenne, ce qui aboutissait à de fréquentes explosions de haine se reflétant dans les conflits sociaux des grandes villes et des villes provinciales. La contradiction la plus grave entre les deux groupes sociaux avait enfin abouti à l'insurrection des Zélotes à Thessalonique dans les années 1342-1350.

Les "mésôi" représentaient la catégorie de la population urbaine qui s'occupait surtout du travail manuel, du soi-disant travail artisanal, et qui participait en même temps à l'entreprise commerciale. Cependant, les "mésôi" n'avaient pas de représentants dans les institutions, au sénat (synkletos). Ils ne bénéficiaient que d'une permission temporaire qui les autorisa à prendre part à l'assemblée

²⁵ G. Thomas - R. Predelli, *ibidem*, t. II, p. 164.

²⁶ F. Thiriet, *Régestes*, t. II, 1460.

²⁷ Cant., Bonn, I, p. 301; t. II, 1. 179.

convoquée, en 1377, par l'empereur Jean Cantacuzène à Constantinople. Tous les éléments constitutifs de la société byzantine y participèrent: aristocratie, artisans (mésoi), peuple. Une telle composition (temporaire) de l'assemblée n'avait de pareil que dans les sénats des villes émancipées, telles que Jannina et Monemvasie.

Bien que la classe moyenne (mésoi) participât à la production artisanale et au commerce, y compris au commerce organisé par les commerçants italiens, elle ne devint jamais une force politique stable, comme l'étaient, en ces temps-là, les couches moyennes, considérablement plus énergiques, dans l'Europe occidentale. Dans l'Empire byzantin, c'est toujours l'aristocratie que empêche la classe moyenne de se développer et d'accéder à l'indépendance.

Un autre obstacle en voie de former une forte classe moyenne venait sans doute du capital italien. Aux yeux des commerçants italiens les artisans et commerçants byzantins n'étaient qu'un genre d'intermédiaires et non pas des partenaires indépendants. Le sort de l'état moyen (mésoi) était celui des "hommes d'affaires", des hommes qui vivaient dans l'ombre, mais qui entretenaient le fonctionnement normal de la vie économique à l'époque tardive²⁸.

Je pense que c'est là la circonstance qui a entraîné ou précipité la chute de l'Empire byzantin en 1453: la faiblesse intérieure de l'empire byzantin était fonction de la faiblesse de la classe moyenne. L'Europe occidentale avait, au 14^{ème} et au 15^{ème} siècle, un gouvernement équilibré sous forme d'une monarchie centralisée. Les souverains occidentaux pouvaient s'appuyer sur les villes et sur l'aristocratie inférieure dans leur lutte contre l'agressivité de la haute noblesse. C'est pourquoi les monarques d'Occident encourageaient l'essor des villes en stimulant par cela l'épanouissement de la bourgeoisie, germe du futur facteur susceptible de transformer la société en un Etat moderne et de lui assurer aussi un succès économique. Mais l'Empire byzantin manquait de cet élément déterminant et avec lui aussi, de la possibilité de former une force politique décisive qui aurait en même

²⁸ N. Oikonomidès, *Hommes d'affaires*, p. 115-120, 123.

temps été plus efficace pour faire face aux attaques ottomanes.

Toutefois la caractéristique des villes byzantines n'aurait pas été complète si nous passions sous silence la situation des couches urbaines les plus pauvres, souvent parasites, surtout à Constantinople et dans d'autres villes portuaires. Ce groupe figure dans les sources sous le nom de miséreux (penates, ptôchoi, polloi, apôroi, koinos, ochlos - population).

Les études démographiques de ces derniers temps, comme par exemple le travail de D. Jacoby²⁹, décrivent aussi la population juive, les Arméniens, Génois, Vénitiens, etc. Ils enrichirent considérablement la base sociale des villes byzantines sous l'Empire latin. De plus, il faut y ajouter les couches de "burgenses" et Gasmouloi.

C o n c l u s i o n s

La ville byzantine est un phénomène particulier dont la spécificité remonte très loin dans l'Antiquité. Beaucoup de villes conservèrent cette continuité depuis l'Antiquité, ce qui les distinguait des villes de l'Europe occidentale livrées en proie aux incursions des Barbares qui finirent par entraîner leur agrarisation. De même les premières ordonnances corporatives byzantines ne trouvèrent leur pareil en Europe occidentale qu'au 12^{ème} et au 13^{ème} siècle.

La vie des villes, la civilisation urbaine est un indicateur important du niveau de vie de différentes unités étatiques. D'autres aspects s'y ajoutent, tel le développement des mentalités, des questions socio-psychologiques, etc. que l'historiographie contemporaine met en chantier comme des catégories importantes du processus civilisateur. Les critères objectifs appliqués dans l'évaluation des civilisations byzantine et occidentale doivent respecter les particularités du développement social dans l'Empire byzantin et en Occident.

²⁹ D. Jacoby, la population de Constantinople à l'époque byzantine: un problème de démographie urbaine, *Byzantion* t. 31, 1961, p. 81-109; Idem, *Recherches sur la Méditerranée orientale du XII et au XVe siècle*, London 1979; Idem, *Les quartiers juifs de Constantinople à l'époque byzantine*, *Byzantion* t. 37, 1967, p. 167-227.

L'époque tardive de l'Empire byzantin était pleine de contradictions: d'une part le déclin économique, contrastant nettement avec, d'autre part, le haut niveau culturel des monuments artistiques, littéraires et philosophiques. La faiblesse intérieure de l'Empire byzantin était conditionnée par l'immaturité de la classe moyenne (mésoi), ce qui lui devint fatal en 1453. Mais l'année 1453 ne marque pas la fin de la civilisation byzantine, car avant cette date encore l'Empire byzantin avait donné à l'Occident les oeuvres de ses grands penseurs, qui prirent ensuite une part considérable à la Renaissance italienne. Ainsi, malgré les nombreuses réserves qu'on fait sur la société byzantine, sa civilisation appartient, dans le domaine économique et spirituel, à l'Europe.

LES ITALIENS PROPRIÉTAIRES "TERRARUM ET CASARUM" À BYZANCE

CHRYSSA A. MALTEZOU / ATHÈNES

En 1121, le doge de Venise Domenico Michiel ordonna à tous les Vénitiens qui se trouvaient hors de Venise de rentrer dans leur patrie, afin de prendre part à l'expédition pour la récupération de la Terre Sainte. Ceux qui n'obéiraient pas à l'ordre seraient punis par l'expropriation de leurs biens¹. Se trouvant à cette époque en Romanie, le marchand vénitien Enrico Zusto refusa d'obtempérer et continua de déployer son activité commerciale dans les territoires byzantins². Les Vénitiens Romano Mairano, Marco Bembo, Viviano Falier, Filippo da Albiola³, marchands bien connus par les documents notariés consignait leur activité commerciale en Orient byzantin opposèrent la même attitude aux injonctions de la métropole. La position de ces hommes d'affaires italiens, qui préférèrent demeurer *inobedientes, rebelle et contumaces foris Venecia*, constitue l'un des nombreux témoignages que nous possédions sur les énormes avantages économiques offerts aux Vénitiens en Romanie, à la suite des privilèges accordés à Venise par les empereurs byzantins.

L'expansion du commerce occidental dans l'Orient byzantin, l'activité florissante des marchands italiens, leur installation dans les ports de l'Empire, ainsi que l'analyse des chrysobulles octroyés par les empereurs aux villes marchandes d'Occident ont fait, à plusieurs reprises, l'objet d'études considérables, qui mettent d'ordinaire l'accent sur le désastre provoqué à l'économie byzantine par les concessions commerciales aux Italiens. Pourtant,

¹ *Famiglia Zusto*, éd. L. Lanfranchi, Venezia (Fonti per la storia di Venezia, sez. IV, Archivi Privati) 1955, p. 64 n. VII (date entre 1119 et 1121).

² Ibidem, pp. 25-27 n. 8.

³ Ibidem, p. 25 n. 8.

cette thèse demande à être revue ou complétée, puisque le ré-examen des sources, entrepris récemment, vient de prouver que l'élan porté à l'économie locale par les Italiens a été jusqu'ici ignoré ou bien négligé⁴.

En l'état actuel de la recherche je me propose de préciser quelques aspects de l'installation italienne dans les territoires byzantins, en me bornant au cas des Vénitiens mentionnés dans les documents notariés du XII^e siècle comme propriétaires de biens immobiliers.

Il convient tout d'abord d'examiner la procédure suivie par les Byzantins quand ils accordaient des concessions territoriales aux étrangers. En étudiant les textes des chrysobulles des années 1192 et 1202 qui contiennent la description topographique des ἐμβολοτόπια à Constantinople concédés par l'empereur aux Pisans et aux Génois⁵, on constate qu'un certain nombre de maisons, de magasins et d'escaliers sont désignés comme des ἐνοικικά des monastères ou ἐπί ἐμφυτεύματι. Le praktikon de la concession comporte une liste des noms des particuliers qui les ont reçus en location ou en emphytéose, ainsi que la somme versée aux monastères. Dans le cas de la concession aux Pisans, les biens appartenaient au monastère τοῦ κυρ Ἀντωνίου, tandis que dans le cas de la concession aux Génois, c'était ceux des monastères τῆς Ὑψηλῆς, τοῦ ἀπό Λογοθετῶν et τοῦ Πατρικίου Θεοδοσίου⁶. Une clause citée dans les chrysobulles précise la procédure de l'enlèvement des biens. Les intéressés avaient le droit, dans un délai fixé par la loi, d'agir, non pas contre les Pisans ou les Génois, mais contre l'Etat; ce dernier pouvait, soit exproprier les biens soit laisser les plaidants sans les indemniser, selon le cas. Car l'empereur, comme il est souligné dans le texte, avait de par la loi le pouvoir de faire des donations des biens d'autrui (δωρεῖσθαι καὶ ἀλλότρια)⁷. De cette disposition il

⁴ V. en dernier lieu A. Harvey, *Economic expansion in the Byzantine empire, 900-1200*, Cambridge 1989.

⁵ F. Miklosich - I. Müller, *Acta et diplomata graeca*, vol. 3, Vienne 1865, pp. 3-23, 25-37, 49-58.

⁶ Ibidem, pp. 20, 29, 49.

⁷ Ibidem, pp. 18, 33.

ressort que, pour certains Constantinopolitains, les concessions territoriales faites aux étrangers signifiaient la perte de leurs biens. Notons toutefois que, des biens immobiliers accordés aux Italiens, certains étaient en mauvais état, avec le plancher ou le toit pourris⁸.

Ces remarques faites, venons-en aux Vénitiens installés dans l'Empire. Ils peuvent être répartis en trois catégories: La première comporte les *mercatores*, marchands itinérants qui arrivent dans les ports byzantins, pour repartir après avoir réglé leurs affaires. Ils sont pris dans un mouvement continu auquel participent souvent les membres d'une famille entière, comme le prouve entre autres l'exemple de la famille des Zusti, dont deux membres, Enrico et son neveu, meurent au cours de voyages loin de leur patrie, le premier en 1132 à Palermo, le second à Constantinople en 1155⁹. La seconde catégorie comporte les marchands et les hommes d'affaires qui s'installent dans l'Empire, pas à demeure, mais pour un temps limité, qui peut toutefois aller jusqu'à la décennie. Ces marchands utilisent la Romanie comme base de leur activité et, à partir de là, étendent leurs entreprises à l'ensemble de la Méditerranée orientale (Alexandrie, Damiette, Saint-Jean d'Acre, etc.). Le représentant le plus caractéristique de ce type d'homme d'affaires est le fameux Romano Mairano, dont l'activité commerciale nous est bien connue. Mairano, qui joua un rôle important au sein de la colonie vénitienne de Constantinople, s'installa dans la capitale vers 1155 et il y resta dix ans¹⁰. Enfin, c'est à la troisième catégorie — celle qui nous intéresse ici — qu'appartiennent les Vénitiens qui s'installent à demeure dans l'Empire et qui, comme *habitatores burgenses*, sont propriétaires de biens immobiliers¹¹. Rappelons que, selon Kinnamos, l'empereur Manuel Comnène distinguait parmi les Vénitiens ceux qui

⁸ Ibidem, pp. 55, 56, 57.

⁹ Cf. *Famiglia Zusto*, op. cit., p. XVII n. 1.

¹⁰ Fr. Thiriet, *La Romanie vénitienne au moyen âge. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XIII^e - XV^e siècles)*, Paris 1975², pp. 46-47 et n. 1.

¹¹ Pour les termes *mercator*, *habitor*, *burgensis* v. D. Jacoby, Les Vénitiens naturalisés dans l'Empire Byzantin: Un aspect de l'expansion de Venise en Romanie du XIII^e au milieu du XV^e siècle, *Travaux et Mémoires* 8 (1981), p. 219.

s'installèrent à Byzance en résidence temporaire pour pratiquer le commerce (τούς κατ' ἐμπορίαν) et ceux qui se fixèrent dans l'Empire (τούς ὠκημένους ἐν Βυζαντίῳ), appelés du nom latin de *βουργέσιοι*. La différence de situation juridique entre les deux groupes apparaît clairement: les premiers jouissaient des privilèges concédés à leur ville sans avoir aucune obligation particulière à l'égard de Byzance, les seconds jouissaient de conditions qui faisaient d'eux des citoyens égaux aux sujets de l'empereur¹².

L'élément vénitien possédait des biens immobiliers, non seulement dans le quartier qui lui avait été octroyé à Constantinople, mais dans toute la ville, l'ἔμβολος ne constituant que le centre commercial. Dans les autres cités byzantines, où il n'existait pas de quartier réservé, le centre de l'activité vénitienne était l'église, autour de laquelle se groupaient d'ordinaire les maisons des Vénitiens¹³. Les documents vénitiens nous fournissent, à côté des noms des Vénitiens *habitatores* de Constantinople ou des autres localités byzantines, la position topographique de leurs propriétés. Par exemple la terre et la maison de Constantino Marubiano, *haboratoris* de Lanaria, vendues en 1187 à Abundancia *haboratoris* de Constantinople étaient situées, selon la description, *in Saro Maiore... ad ripam de Perama* et jouxtaient d'un côté les maisons de Johannes et Petrus Beaqua et de l'autre la maison de Jacobo Marubiano¹⁴. D'autre part, la maison de Stefano Capello de Maioribus était située, d'après la description donnée par le document de 1150, entre la mer, l'église de St. Georges d'Almyros, la *calle* de l'église et la terre appartenant à Bonifacio Betani¹⁵.

¹² I. Kinnamos, éd. A. Meineke, Bonn 1836, pp. 281-282 (cf. S. Borsari, Il commercio veneziano nell' impero Bizantino nel XII secolo, *Rivista Storica Italiana* 76, 3 (1964), p. 997 n. 57, P. Schreiner, Untersuchungen zu den Niederlassungen Westlicher Kaufleute in Byzantinischen Reich des 11. und 12. Jahrhunderts, *Byzantinische Forschungen* 7 (1979), pp. 188-189).

¹³ Thiriet, op. cit., p. 45.

¹⁴ S. Giorgio Maggiore, vol. 3: Documenti 1160-1199 e notizie di documenti, éd. L. Lanfranchi, Venezia (Fonti per la storia di Venezia, sez. II Archivi ecclesiastici, Diocesi Castellana) 1968, p. 271 n. 483; cf. Chryssa A. Maltézou, Il quartiere veneziano di Costantinopoli (scali marittimi), *Thesaurismata* 15 (1978), pp. 45-46 n. 14.

¹⁵ S. Giorgio Maggiore, op. cit., vol. 2: Documenti 982-1159, pp. 466-467 n. 232.

Les concessions territoriales du quartier constantinopolitain ont été faites directement par l'empereur au doge et à la Commune de Venise. Toutefois, peu après la concession, le doge transféra une partie de ses droits à l'Eglise. C'est ainsi qu'en 1090, huit ans seulement après le chrysobulle d'Alexis Comnène, le doge Vitale Falier donne *in perpetuum* à Karimano, abbé du monastère vénitien de S. Giorgio Maggiore, *proprietates terrarum et casarum*, concédées à Venise par l'empereur *per grossovoli et pratico cartulas*¹⁶. La même année, ou un peu avant, le doge fait également don au monastère de S. Nicolò de Lido d'une autre partie de la terre concédée à Venise¹⁷. En 1107 encore, le doge Ordelafo Falier concède l'église de S. Akindynos au Patriarcat de Grado¹⁸, et en 1145 le doge Pietro Polani concède à l'abbé du monastère de S. Giorgio Maggiore une église située à Rodosto¹⁹. Au monastère de S. Giorgio appartenait également l'église de S. Marco, située à Constantinople²⁰. Mais les concessions du doge ne profitaient pas qu'à l'Eglise. Nous trouvons par exemple une sous-concession de biens immobiliers, faite par le doge, entre 1148 et 1155, et pour une durée de quatre ans, à sept *boni homines*. La concession stipulait *toto eo quod Manuel serenissimus Constantinopolitanus imperator noviter nostro communi dederat*. D'après les clauses de l'acte de la concession, les *boni homines* étaient obligés, au bout des quatre ans, de restituer les biens (escaliers et maisons) à la Commune et de payer une somme de 700 hyperpères. Si l'empereur ou des particuliers causaient des dommages aux escaliers, la Commune ne serait pas obligée de se charger de la restauration. En outre, si les sept Vénitiens construisaient une nouvelle maison, cette dernière devait également être restituée avec les autres biens immobiliers, pour la moitié du prix²¹. Par ces règlements Venise confiait donc l'exploitation et l'organisation de ses biens territo-

¹⁶ Ibidem, pp. 168-175 n. 69.

¹⁷ Ibidem, vol. 3, p. 494 n. CXVII.

¹⁸ G.L.Fr. Tafel - G.M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, vol. 1, pp. 67-74 n. 32.

¹⁹ S. Giorgio Maggiore, op. cit., vol. 2, pp. 437-439 n. 216.

²⁰ Cf. ibidem, vol. 3, p. 452 n. 614.

²¹ Famiglia Zusto, op. cit., pp. 52-56 n. 23, 24.

riaux, soit à l'Eglise soit aux hommes d'affaires Vénitiens, sans en perdre le contrôle.

Les monastères auxquels les terres étaient transférées, les concédaient à leur tour aux Vénitiens de la métropole ou aux Vénitiens habitants de Constantinople, pour une durée de temps qui allait de 9 à 29 ans (le plus souvent 10) contre un revenu annuel, à savoir le *terraticum*. Le concessionnaire promettait de faire construire à ses propres frais, sur la terre concédée, une maison pour y habiter, des magasins ou tout autre bâtiment, sur lesquels il aurait des droits d'usufruit et de possession. Les monastères s'assuraient de cette manière un revenu annuel, mettaient la terre en valeur et rendaient en même temps service aux marchands, qui avaient absolument besoin d'un magasin ou d'une maison dans la capitale byzantine pour exercer leurs activités. Un bon exemple des obligations des concessionnaires envers les monastères nous est offert par le document notarié de 1184²². En cette année, l'abbé du monastère de S. Giorgio Maggiore, Leonardo, concède à Ionzelino Michael une terre dépendant du monastère, située à Constantinople *supra Embolum*, entre les maisons de Marco Betani et de Filippo da Canale. Michael prenait possession de cette terre pour une durée de 10 ans et promettait d'y faire construire une maison à ses frais. Il aurait le droit, pendant cette décennie, de transférer la maison construite par lui à qui bon lui semblerait, contre *casaticum*, et il se chargeait de verser à Constantinople *pro terratico* au monastère une somme annuelle de 5¹/₄ hyperpères d'or, la moitié au commencement de l'année, l'autre moitié au milieu de l'année, versant la totalité de la somme de la première année dès la rédaction du contrat. A la fin de la décennie, terre et maison revenaient au monastère, et Michael n'aurait plus aucun droit sur eux. Le souvenir du massacre de 1182 étant très vif, l'acte comporte une clause se référant à la violence de l'empereur. Selon cette clause, que nous rencontrons stéréotypée dans presque tous les documents privés de cette époque, Michael n'aurait pas l'obligation de verser le *terraticum* au monastère si la maison était détruite *per violenciam domini imperatoris*. Au contraire, si la

²² S. Giorgio Maggiore, op. cit., vol. 3, pp. 212-214 n. 437.

maison était détruite par un incendie, le concessionnaire serait obligé de la reconstruire à ses propres frais, dans les trois mois s'il se trouvait en Roumanie, et s'il ne s'y trouvait pas, dans un délai de six mois après l'incendie. Le contenu de ce document suffit à nous donner une idée précise du mode d'exploitation des biens immobiliers dépendants des monastères vénitiens à Constantinople.

Examinons maintenant les informations fournies par les documents qui se réfèrent aux concessions des maisons construites sur la terre dépendant des monastères. Je me bornerai à ceux des documents qui se rapportent aux membres de la famille Marubiano. Entre 1155 et 1172, le doge Vitale Michiel donne au monastère de S. Nicolò de Lido une terre située à Constantinople²³. Quelques années plus tard, l'abbé de S. Nicolò de Lido, Matteo, donne cette terre au monastère de S. Nicolò de Constantinople, lequel la concède à son tour, pour une durée de 9 ans, au Vénitien Gilio Marubiano²⁴. L'acte de cette dernière concession, daté de 1184 ou de 1186, nous donne non seulement la position topographique de cette terre, située sur la rive de Perama, mais aussi son étendue (25 *pedes* de long et 20 *pedes* de large)²⁵. D'après la concession, Marubiano ferait construire sur la terre une maison pour y habiter, verserait au monastère *pro terratico* 8 hyperpères d'or annuellement et aurait le droit de transférer ces biens immobiliers à un tiers en tant que droit indépendant. A cette même date, en 1184, Marubiano est également attesté comme propriétaire d'une autre maison, elle aussi construite sur une terre dépendant du monastère, qu'il vient de vendre à Constantino Marubiano *habitor* de Lanaria²⁶. Gilio apparaît donc la même année à la fois comme concessionnaire d'une terre du monastère sur laquelle il se propose de bâtir une maison et comme vendeur d'une autre maison qu'il a fait construire sur une autre terre, appartenant elle aussi au monastère. Or le nouveau possesseur de la maison, Constantino, après l'avoir gardée pendant trois ans, la vend à Abundancia, mentionnée

²³ Ibidem, pp. 242 n. 462, 557 n. CCCXXII.

²⁴ Ibidem, pp. 242 n. 462, 577 nn. CDIX, CDX.

²⁵ 1 *pes* = 31,23 cm (S. Schilbach, *Byzantinische Metrologie*, München 1970, p. 282 v. πούς).

²⁶ S. Giorgio Maggiore, op. cit., vol. 3, p. 271 n. 483.

comme *habitatris* de Constantinople. Le prix de la vente atteint 44 hyperpères d'or et celui du *terratico* qui continuerait à être versé au monastère annuellement 4 hyperpères d'or²⁷. Deux ans après cette vente, Abundancia apparaît comme achetant une autre maison, celle du défunt Gilio Marubiano, vendue par son fils Giacomo. Abundancia continuerait à verser au monastère le *terratico* de 8 hyperpères d'or, ayant payé au vendeur pour l'achat 34 hyperpères d'or²⁸.

D'après ces informations, tirées des documents notariés, on remarque que ces deux maisons situées sur la rive de Perama et voisines l'une de l'autre²⁹, selon la description topographique, changent deux fois de propriétaires l'une en trois et l'autre en cinq ans. On remarque encore que les propriétaires appartiennent à la même famille et qu'ils possèdent deux maisons en même temps. Le cas de la famille Marubiano, qui est mentionnée comme s'occupant de l'achat et de la vente des maisons, n'est pas unique. On pourrait ajouter celui des frères Giovanni et Petro Beagua, propriétaires d'une maison en 1187³⁰ et celui de Marco Betani, *habitor* de Constantinople, attesté comme propriétaire d'une maison en 1184 et comme concessionnaire des terres dependant du monastère de S. Giorgio en 1197³¹. On constate donc qu'il s'agit d'un groupe de Vénitiens qui investit dans la construction puis dans l'exploitation des biens immobiliers. Les Vénitiens, *habitatores* de Constantinople, ont déployé dans ce domaine une activité économique considérable. A noter ici la participation des femmes à ce type d'affaires.

Les documents sur lesquels nous nous appuyons se rapportent exclusivement aux biens immobiliers situés à l'intérieur du quartier vénitien. Ceci ne signifie pas que les Vénitiens s'isolaient dans leur comptoir et qu'ils ne possédaient pas des biens immobiliers dans les autres endroits de la ville. Choniate et Kinnamos nous

²⁷ Ibidem, pp. 271-273 n. 483.

²⁸ Ibidem, pp. 311-314 n. 514.

²⁹ Ibidem, pp. 271, 312.

³⁰ Ibidem, pp. 271 n. 483.

³¹ Ibidem, pp. 212 n. 437. 433-436 n. 601.

assurent déjà que les Vénitiens s'introduisaient dans les maisons grecques grâce aux mariages mixtes³². En dépit du sentiment antilatin qui caractérise le monde byzantin de cette époque, la réalité quotidienne, née du contact obligatoire avec les étrangers, a conduit à une symbiose gréco-vénitienne, aussi contradictoire soit-elle, sur laquelle nous ne sommes pas encore assez bien renseignés. La difficulté principale réside dans le fait que les archives notariales byzantines, source par excellence liée à l'activité des hommes d'affaires, sont définitivement perdues. Quant aux sources vénitiennes correspondantes, elles ne nous offrent que des informations fragmentaires. On citera comme exemple caractéristique le fait que des deux seuls actes de la collection des *documenti del commercio veneziano* du XII^e siècle, actes qui relatent la participation de l'aristocratie byzantine aux affaires commerciales vénitiennes, l'un se réfère expressément à une transaction effectuée auparavant et notée sur *cartulae greche*. Le premier, un contrat daté de 1111, est un prêt maritime entre le Vénitien Enrico Zusto et le *vestioprata et imperialis vestarcha Constantinopolitanus* Kalopetro Xantho, qui est mentionnée comme l'emprunteur³³; le second, daté de 1151, est un contrat signé entre des marchands vénitiens et les arcontes de Lacédémonie pour le transport d'une quantité d'huile de Sparte à Constantinople³⁴. Bref, la documentation vénitienne ne donne qu'une image partielle de la collaboration gréco-vénitienne dans le domaine économique. Si donc l'absence des *cartulae greche* ne nous permet pas de tirer des conclusions précises sur l'étendue du contact de l'Empire byzantin avec l'économie occidentale à l'époque considérée, l'absence d'actes analogues sur l'installation des Vénitiens en dehors de leur comptoir nous empêche de connaître aussi bien les localités dans lesquelles ils habitaient que le nombre et la position sociale des Byzantins qui ont eu avec les Latins des transactions à propos de biens immobiliers. En revanche, nos sources attestent le phéno-

³² Kinnamos, cit., pp. 281-282, N. Choniate, éd. I.A. van Dieten, Berlin (CFHB) 1975, p. 171 (cf. Thiriet, op. cit., p. 45).

³³ *Famiglia Zusto*, op. cit., pp. 23-24 n. 6.

³⁴ *Nuovi documenti del commercio veneto dei sec. XI-XIII*, éd. A. Lombardo - R. Morozzo della Rocca, Venezia 1953, p. 14 n. 11 (*dimisit cartulas grecas*).

mène opposé, à savoir l'existence de Grecs concessionnaires de maisons appartenant aux Vénitiens, notamment à l'église latine. En 1188, par exemple, Domenico, prieur de l'église de S. Marco, concède à Theodore de Calo Thecaristo, un Grec, habitant de Constantinople, une maison relevant de la juridiction de l'Eglise contre 18 hyperpères d'or annuellement. La durée de la concession est fixée pour une décennie³⁵. Trois ans avant la fin de la décennie, en 1195, pour des raisons qui ne sont pas mentionnées dans le document, la maison se retrouve libre et, pour une seconde fois, elle est concédée à un Grec, nommé Johannes de la Cretiky. La concession durerait treize ans, les trois ans restant de la première concession étant ajoutés aux dix autres³⁶. Notons la présence, dans ce contrat, de deux témoins Grecs, Georgius Spano et Nicola o Sculicas, qui paraissent ne pas savoir écrire³⁷, et aussi le fait qu'à la clause relative à l'impossibilité pour le concessionnaire de verser son obligation en cas de violence de l'empereur, est ajoutée celle de la violence de la Commune de Venise³⁸. Cette double référence, à la violence des Byzantins contre les sujets de Venise et à celle de Venise contre les sujets de l'empereur, reflète l'atmosphère de méfiance réciproque, héritée des mauvais rapports vénéto-byzantins pendant la période qui a précédé l'accord de 1198. Certes, les marchands vénitiens sont revenus nombreux après la rupture de 1171 et le massacre de 1182, et les affaires commerciales ont considérablement repris avec le rapprochement vénéto-byzantin conclu par les traités de 1187 et de 1189; mais le nombre des Vénitiens qui décidaient de résider en territoire byzantin pour une longue période ne devait plus être aussi élevé qu'auparavant. C'est pour cette raison probablement qu'à Constantinople, des maisons vénitiennes sont concédées à des Grecs, la demande vénitienne étant moins forte.

Il reste maintenant à examiner les témoignages relatifs aux Vénitiens installés dans les autres territoires de l'Empire, et en

³⁵ *S. Giorgio Maggiore*, op. cit., vol. 3, pp. 294-296 n. 500.

³⁶ *Ibidem*, pp. 399-401, n. 581.

³⁷ *nesciencium scribere* (*ibidem*, p. 400).

³⁸ *violencia imperiali, aut violencia communis Venecie* (*ibidem*, p. 400).

particulier en Grèce Centrale. En dehors des simples mentions de noms des *habitatores* de divers endroits, nous disposons d'informations qui se réfèrent précisément à des biens immobiliers appartenant soit à l'Eglise orthodoxe soit à des particuliers, lesquels sont passés aux mains des Vénitiens. C'est à la première catégorie qu'appartient le document daté de 1136, rédigé dans l'île de Lemnos par Michael *diaconus et clericus et notarius insule Lemni o domesticos* et signé par l'archevêque de l'île, Michael, et les ecclésiastiques de la métropole. Le document nous est parvenu en traduction latine, le texte grec original ayant été perdu. Il s'agit d'un acte de concession, rédigé sous forme d'emphytéose, fait au monastère vénitien de S. Giorgio Maggiore de l'oratoire de S. Blasio, situé à Cocini, et dépendant de la métropole de Lemnos. Les représentants du monastère promettaient de construire à leurs frais une église consacrée à S. Giorgio et étaient obligés de verser chaque année à la métropole *causa enphiteumatis* une quantité d'huile pure, s'élevant à deux mètres *thalassia*³⁹. Quant à la seconde catégorie, à savoir des terres appartenant aux Grecs passées par vente aux mains des Vénitiens, une riche documentation nous est offerte concernant l'installation des Vénitiens dans la région d'Almyros, en Thessalie. C'est ainsi qu'en 1150, le Vénitien Stefano Capello de Maioribus vend à l'église de S. Marco à Constantinople une étendue de terre à Almyros, achetée au Grec Nicola Pillari *per cartula grecae scripta*, avec les maisons et les édifices construits après l'achat⁴⁰. Le prix élevé de la vente, 822 hyperpères d'or, montre qu'il s'agissait d'un ensemble de bâtiments construits sur un terrain d'une grande étendue. Deux clauses de ce contrat méritent notre attention. Capello aurait pendant toute sa vie l'usufruit d'un cellier, avec son *eliacon*, de deux salles, et de ceux *cuvuclia*, situés près de l'église de S. Giorgio d'Almyros. Après sa mort, le cellier et les autres édifices passeraient aux mains de l'acheteur⁴¹. Il est évident, par cette

³⁹ Ibidem, vol. 2, pp. 380-382 n. 181.

⁴⁰ Ibidem, pp. 463-465 n. 231; cf. vol. 3, p. 531 n. CCXLIV.

⁴¹ ... *quod ego omnibus diebus vite mee per me et per meum missum, secundum meam propria voluntatem, stare et habitare debeo et mea servicia facere diebus et noctibus in illis duobus cuvuculis et duabus salis et cum suis*

clause, que Capello, installé à Almyros, s'occupait du commerce du vin. La seconde clause est indicative de l'antipathie avec laquelle les commerçants italiens ont été acceptés par les Byzantins. Capello s'engageait à défendre, pendant cinq ans, le nouveau propriétaire contre toute personne qui essaierait de l'expulser de ses propriétés *propter violentia populi et seniores*⁴². Les mesures que, dans la pratique, Capello aurait à prendre pour défendre les intérêts de l'acheteur ne ressortent pas de cette clause; mais ce qui ressort clairement c'est le sentiment de peur face à un éventuel mouvement des habitants de la ville.

Un autre membre de la famille grecque des Pillari, Elia, est mentionné dans un document daté avant 1156, comme ayant vendu au Vénitien Natale Betani une terre située à Almyros. Il apparaît comme propriétaire, non seulement de cette terre, sur laquelle il a fait construire un atelier de pierre, mais aussi des autres terres et édifices sur lesquels il était installé à demeure⁴³. Betani constitue un exemple caractéristique d'un type de marchands vénitiens. Il incarne le Vénitien qui s'installe en Roumanie pour une durée de temps prolongée, qui est propriétaire de biens immobiliers et qui veille localement sur les intérêts vénitiens. Dans la plupart des cas, ces Vénitiens éparpillés dans la Roumanie viennent s'installer comme *socii* d'une *compagnia*. C'est ainsi que Nicola Damiano demeura à Almyros pendant sept ans, comme associé d'une compagnie fondée avant 1122⁴⁴; ou encore que Vitale Voltani et Domenico Sisinulo s'installèrent vers 1165-1170, le premier à Thèbes, le second à Constantinople, comme associés

eliakon de predictis mansionibus et in illa caneua, que posita est iusta Sanctum Georgium... (ibidem, p. 465).

⁴² *Insuper autem promittes promitto tibi amodo in antea usque ad quinque annos complectos te defensare ab omnibus hominibus tibi de ipsa predicta terra cum omnibus suis mansionibus et edificiis, proclamantibus et calumniantibus, vel te inde expellere volentibus ex parte vel ex toto, propter violentia populi et seniores* (ibidem, p. 464). Sur les opérations commerciales de Stefano Capello v. S. Borsari, *Per la storia del commercio veneziano col mondo bizantino nel XII secolo*, *Rivista Storica Italiana* 88, 1 (1976), p. 109 n. 19.

⁴³ S. Giorgio Maggiore, op. cit., vol. 2, pp. 526-527 n. 271, vol 3, p. 540 n. CCLXXV.

⁴⁴ *Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII*, éd. R. Morozzo della Rocca - A. Lombardo, vol. 1, Torino 1940, pp. 56-57 n. 54 (cf. Borsari, *Per la storia del commercio veneziano*, op. cit., p. 126).

d'une compagnie⁴⁵. Quant à Betani, nous rencontrons son frère, Marco, à Thèbes, pendant deux ans, comme représentant des intérêts de Voltani, duquel il reçoit, en 1165, une rétribution pour ses services⁴⁶. Comme l'a déjà souligné Freddy Thiriet, le rôle de ces Vénitiens n'est pas négligeable. Partiellement hellénisés, ils connaissent la clientèle et mettent au service des grands négociants leur expérience des conditions locales⁴⁷.

Sur la base de la documentation jusqu'ici examinée, l'image d'ensemble concernant les biens immobiliers des Vénitiens dans l'Empire est la suivante: dans la phase initiale de l'installation vénitienne l'organisation des opérations commerciales a obligé les sujets de Venise à s'occuper de la construction des maisons et des magasins. A Constantinople, la majeure partie des biens immobiliers semble construite sur la terre transmise par le doge à l'Eglise latine. Les Vénitiens, concessionnaires de la terre dépendant de l'Eglise, en étaient propriétaires à condition de faire construire à leurs frais des bâtiments (maisons ou magasins). Dans les autres centres urbains, la terre était achetée aux petits ou moyens propriétaires grecs. Dans une seconde phase, quand la *terra vacua* fut remplie par les *case*, les *mansiones*, les *fablicae*, les *voltae* et les *negotia*, ces biens immobiliers ne répondaient pas seulement au besoin de se loger, c'était également un placement financier. En effet, un groupe de Vénitiens concentra son activité sur un cycle d'affaires lié à l'investissement des capitaux dans les biens immobiliers. Il est toutefois aussi difficile d'évaluer le capital vénitien privé disponible pour cette entreprise que le rapport qui en résultait. Et ceci parce que les sources ne fournissent pas toujours toutes les données qui permettraient de tirer des conclusions fiables. On peut par exemple connaître le prix de vente ou d'achat d'une maison, mais on ne connaît pas toujours sa surface ou la somme qui a été nécessaire à sa construction.

Quoiqu'il en soit, il faut souligner que les nombreuses propriétés privées ou ecclésiastiques, indépendamment de leur impor-

⁴⁵ Thiriet, op. cit., pp. 48-49.

⁴⁶ Ibidem, p. 47.

⁴⁷ Ibidem, pp. 47, 48.

tance, ne donnaient pas de droits spéciaux aux Vénitiens. A cause précisément de l'absence de tout privilège juridique, les biens immobiliers comme d'ailleurs les hommes et leurs fortunes, se trouvaient dans une situation critique pendant les périodes de tension politique entre Venise et Byzance⁴⁸. Des actes notariés émerge ce sentiment d'insécurité, et la peur d'une réaction violente de la population est naturelle après la poursuite de 1171 et le massacre de 1182. Mais malgré l'esprit antilatin des Byzantins, malgré l'antagonisme, et la méfiance réciproque, la coexistence de deux éléments ethniques sur le sol byzantin répondait à une nécessité quotidienne. Rappelons que Choniate, représentant par excellence de l'hostilité envers les Latins, entretenait des relations amicales avec certains Vénitiens; c'est d'ailleurs un Vénitien, désigné par lui comme *συνήθης, συνέστιος, χρηστός et αγαθός συνεργάτης* qui l'a sauvé, en réussissant à le faire sortir, avec sa famille, de la capitale byzantine conquise par les Francs⁴⁹. Rappelons aussi en terminant, qu'aux dires d'Acropolite, à la veille de la conquête de la capitale, les Latins de Constantinople avaient juré de ne pas trahir les Grecs, en manifestant leur volonté de mourir avec eux en tant qu'indigènes et autochtones (*ὡς ἰθαγενεῖς καὶ αὐτόχθονες*)⁵⁰. Que cette information corresponde ou non à la réalité, elle témoigne en faveur d'un rapprochement des points de vue communs et d'un processus de symbiose entre Grecs et Occidentaux⁵¹. Et le fait que les *terrae* et les *mansiones* des Vénitiens installés à Byzance aient été situées *iuxta mansiones Graecorum*⁵² n'a pas dû être un facteur mineur

⁴⁸ Ibidem, pp. 39, 45.

⁴⁹ Choniate, cit. p. 588 (cf. Catherine Asdracha, L'image de l'homme occidental à Byzance: le témoignage de Kinnamos et de Choniates, *Byzantinoslavica* 44 (1983), p. 39).

⁵⁰ G. Acropolite, éd. A. Heisenberg, vol. 1, Stuttgart 1978, p. 7.

⁵¹ Sur le phénomène de la symbiose cf. Fr. Thiriet, La symbiose dans les états latins formés sur les territoires de la Romania byzantine (1202 à 1261). Phénomènes religieux, *XVe Congrès international d'Etudes Byzantines, Rapports et Co-rapports, I. Histoire*, Athènes 1976.

⁵² ... *ipsa scala quae est in contentione inter nos et Grecos (Nuovi documenti del commercio veneto, op. cit., p. 39 n. 35; cf. Maltezou, op. cit., p. 44 n. 9); ... aliud suum latus firmat in mansione Graecorum (S. Giorgio Maggiore, op. cit. vol. 3, p. 384 n. 569; cf. Maltezou, op. cit., p. 46 n. 15).*

dans la genèse du phénomène de cette coexistence.

L'IMAGE DE L'OCCIDENT A TRAVERS QUATRE TEXTES DE POLEMIQUE ANTI-LATINE ET ANTI-MUSUSLMANE

ASTÉRIOS ARGYRIOU / STRASBOURG

Dans ses *Anecdota graeco-byzantina*, parus en 1893, Alexandre Vasiliev publiait un texte anonyme qu'il intitulait: *Panagiotae cum azymita disputatio*¹. Ce texte incomplet avait aussitôt intéressé les savants russes qui, en 1895 et 1896, signalaient ou publiaient de nouvelles versions de la *Disputatio*². Par ailleurs, quelques années plus tôt (1875), trois versions slaves de ce même *Dialogue* avaient été publiées par André Popov³, un autre savant, russe également. Par la suite, les *Entretiens de Panayotis avec un azymite* n'ont fait l'objet d'une attention particulière qu'à deux reprises seulement. Une première fois lorsque, dans une brève communication au congrès byzantin du Munich (1958), M. Concasty⁴ signala que la fin du texte, qui manquait à l'édition de Vasiliev, se trouvait dans un manuscrit parisien, le codex parisinus graecus n° 1191. M. Concasty, qui ignorait les éditions postérieures à celle de Vasiliev, proposa

¹ A. VASILIEV: *Anecdota graeco-byzantina*, Moscou 1893, p. XL-XLII (introduction) et p. 179-188 (texte).

² M. SPERANSKI publia, dans *Viz. Vrem.* II (1895) 521-530, un extrait de la suite du texte édité par A. Vasiliev, selon le codex n° 364 (p. 519-522) de la Bibliothèque Synodale de Moscou et signala l'existence de ce même texte dans le Codex Atheniensis n° 472. Pour sa part, N. KRASNOSEL'CEV donna, dans *Letopis' Istorico-filologičeskago obščestva pri novorossijskom Universitetě Viz. Ord.*, Odessa 3 (1896) 295-328, une nouvelle édition du texte, basée sur les deux fragments déjà publiés ainsi que sur deux nouveaux manuscrits, celui d'Athènes et celui du codex n° 177 (ff. 7-14) du Monastère de Ktulumus - Athos.

³ A.N. POPOV: *Aperçu historique de la littérature des anciens traités polémiques contre les Latins du XIe au XVe siècle* (en russe), Moscou 1875; pour notre texte, les pages 251-286.

⁴ M.-L. CCONCASTY: "La fin du "Dialogue contre les Latins azymites" d'après le Paris. Suppl. graec. 1191". Dans *Akten des XI internat. byzantinistenkongreß*, München 1958 (München 1960), p. 86-89.

également une nouvelle date pour le déroulement des entretiens. Sept ans plus tard (1965), dans son ouvrage *Byzantine East and Latin West*, D. Geanakoplos⁵ consacra une dizaine de pages à l'analyse, plutôt superficielle, du contenu théologique du *Dialogue*. Pour notre part, nous nous sommes intéressé à ce texte à cause de son caractère populaire et de ses affinités avec d'autres textes populaires, qui sont du même genre mais qui datent de la période post-byzantine. Etudier ces documents ensemble nous permettra peut-être de formuler quelques réflexions utiles sur les procédés d'écriture utilisés dans la rédaction des textes religieux à partir d'un fond populaire commun mais sous l'impulsion d'une idéologie à chaque fois différente.

Les *Entretiens de Panayotis avec un azymite* sont en réalité un libelle satirique contre l'Eglise latine ou, plus exactement, contre l'union des Eglises décidée au concile de Lyon⁶. Selon A. Vasiliev le texte aurait été rédigé en 1274, aussitôt après le concile, tandis que pour Concasty la date probable de sa rédaction serait 1275 ou 1278. Il va sans dire que ces diverses dates ne peuvent concerner que la version originale disparue, car celles que nous connaissons aujourd'hui sont toutes postérieures. Quoi qu'il en soit, Georges Pachymère nous informe que pendant toute cette décennie mouvementée, qui va de 1274 à 1283, où les tensions religieuses étaient particulièrement fortes, les libelles de ce genre furent nombreux. Et d'ajouter: "Comme il ne pouvait pas punir les auteurs inconnus des libelles, l'empereur avait décrété que soient passibles de mort ceux qui étaient en possession de tels écrits, qui les lisaient ou qui les prêtaient à d'autres personnes"⁷. Malheureusement notre libelle

⁵ D. GEANAKOPLS: *Christendom in two worlds: Byzantine East and Latin West in the Middle Ages and Renaissance*. Harvard University Press 1965; traduction grecque *Βυζάντιο καὶ Δύση*, Athènes 1985, p. 237-256.

⁶ Pour le concile de Lyon II en 1274, on pourrait consulter: H. WOLTER et H. HOLSTEIN: *Histoire des Conciles, Lyon I et II*, Paris 1965. D. NICOL: "The byzantine Reaction to the second Council of Lyons 1274". Dans *Church History VII, Councils and Assemblies*, Cambridge 1971. D. GEANAKOPLS: *Emperor Michael Palaeologos and the West (1258-1282): a study in byzantine-latin relation*, Cambridge Mass., 1959; traduction grecque *Ὁ αὐτοκράτωρ Μιχαὴλ καὶ ἡ Δύσις (1258-1282)*, Athènes 1969.

⁷ PACHYMERE, Georges: *De Michaele et Andronico Palaeologis* (éd. de

semble être le seul de ces pamphlets à avoir été conservé jusqu'à nos jours.

A sa lecture, notre attention est attirée tout d'abord par la facture assez particulière du *Dialogue*; par ce mélange curieux et savamment dosé de questions concernant les divergences doctrinales entre les deux Eglises et de croyances ou de représentations populaires se rapportant notamment à la cosmologie.

Le texte commence par une page introductive qui a pour rôle la mise en scène du *Dialogue*, une mise en scène à la fois solennelle et satirique. Les entretiens auront lieu dans le palais impérial même, où sont réunis l'empereur, le patriarche Jean Vekkos et plusieurs grands dignitaires byzantins. Or voilà qu'arrive au palais le légat du pape, un certain Jean, le frère mineur Jean Palastron sûrement⁸, tirant une mule sellée qui transporte l'effigie du pape posée dans un couffin aménagé à cet effet. L'empereur se précipite alors pour tenir la mule par la bride et pour se prosterner devant l'image du pape, tandis que les douze cardinaux qui accompagnent le frère mineur forment une haie d'honneur de part et d'autre de la mule et acclament le souverain unioniste. Cette scène haute en couleur visait certes à ridiculiser Michel Paléologue aux yeux du peuple. La naïvité même de la description suffisait en effet à mettre ce dernier dans de mauvaises dispositions envers un empereur qui avait accepté de soumettre au pape sa dignité impériale, son Empire et son Eglise.

Le *Dialogue* s'engage entre deux personnages seulement, les autres restant muets et passifs. D'un côté, il y a un jeune homme encore étudiant (d'Holovolos?), nommé Panayotis ou Panayotatos ou Constantin Panayotis et pour l'une des versions slaves Nicéphore Panayotis; de l'autre côté, un cardinal, appelé aussi Franc, Latin et Azymite; il est d'âge mûr et a étudié la philosophie, la rhétorique, la grammaire, le latin, les sciences franques et la théologie latine. Dans le codex n° 472 de la Bibliothèque Nationale d'Athènes, qui, à notre connaissance, contient la version la plus

Bonn, 1835), I, 491-492.

⁸ Voir D. GEANAKOPOLOS: 'Ο αὐτοκράτωρ Μιχαήλ..., p. 201 sq. Du même: *Βυζάντιο καὶ Δύση*, p. 239.

longue du *Dialogue*, le titre du texte est *Διάλεξις κυροῦ Κωνσταντίνου καὶ μάρτυρος τοῦ Παναγιώτου μετὰ τοῦ γαρδιναρίου Εὐφροσύνου* (Entretien de Constantin Panayotis, martyr, avec le cardinal Euphrosynos)⁹.

Les entretiens entre Panayotis et le cardinal pourraient être divisés en deux parties de facture et de contenu différents. La première comporte une longue série de questions-réponses où les exposés doctrinaux sur les deux natures du Christ, sur la procession du Saint-Esprit, sur l'au-delà, etc., sont intégrés dans un ensemble de représentations et de croyances populaires beaucoup plus vaste, où domine une cosmologie assez curieuse.

Voici quelques exemples: — Les âmes des fidèles sont au Paradis sous forme de colombes, de tourterelles ou de petits enfants, tandis que les âmes des pêcheurs se trouvent en Enfer sous forme de tortues, des porcs-épics ou de chauves-souris. — Le ciel a la forme d'un œuf ou bien d'une sphère; il est comme une voûte de cuivre ou de glace. — Au milieu du Paradis se trouve l'arbre de vie; ses feuilles en or couvrent tout l'espace paradisiaque; à la racine de l'arbre jaillissent deux sources; de l'une coulent du lait et du miel, de l'autre l'eau de l'immortalité, qui engendre les quatre fleuves traversant l'univers: le Phryssôn, le Gheôn, le Tigre et l'Euphrate. — On y lit également de longs exposés sur la formation de l'éclair et du tonnerre, sur le lever et le coucher du soleil, sur les anges, etc. En voici un court extrait: Tous les matins, le Christ confie aux anges la couronne qu'ils posent sur la tête du soleil au moment où celui-ci va se lever. Aussitôt, deux énormes oiseaux, d'une hauteur de neuf coudées chacun, se mettent à déverser des trombes d'eau sur le soleil afin que sa chaleur ne brûle pas la terre. Mais les flammes du soleil brûlent les ailes des oiseaux, lesquels, à des intervalles réguliers, plongent dans l'océan faisant ainsi repousser leur plumage. Ce sont ces oiseaux-là que les coqs imitent. Or le sang des coqs se coagule

⁹ I. SAKKELION: *Κατάλογος τῶν χειρογράφων τῆς Ἐθνικῆς Βιβλιοθήκης τῆς Ἑλλάδος*, Athènes 1892. Le codex n° 2420 (ff. 107-133) de la Bibliothèque Nationale d'Athènes contient également ce texte qui porte le même titre que celui du codex 472. Voir L. POLITIS: *Κατάλογος χειρογράφων τῆς Ἐθνικῆς Βιβλιοθήκης τῆς Ἑλλάδος*, ἀρ. 1857-2500. Athènes 1991.

sous leurs aisselles, ce qui leur donne des démangeaisons. Alors ils se réveillent pour se gratter et apprenant la résurrection du Christ, ils l'annoncent aux hommes.

La présentation de ces croyances populaires ou bien la description de ces visions du cosmos à l'intérieur desquelles sont glissés les développements doctrinaux, sont entrecoupées par un certain nombre de questions-réponses aussi hétéroclites qu'inattendues, mais qui donnent au texte, plus que tout autre élément, sa nature populaire particulière.

Par exemple, le *Dialogue* commence par le jeu de mensonges suivant. Le cardinal prend la parole le premier et dit: "Nous avons un chou et à ses racines nous attachions cent deux chevaux; ceux-ci hennissaient mais ils ne pouvaient pas les uns les autres entendre leurs hennissements". Ce à quoi Panayotis rétorque: "Nous, nous avons cent deux chaudronniers qui travaillaient tous sur le même chaudron, pourtant ils ne pouvaient les uns les autres entendre leurs voix". Le cardinal s'étant mis à rire, Panayotis lui fait remarquer: "Pourquoi ris-tu, cardinal? Il nous faut bien des chaudrons pour y faire cuire les choux!" — Un peu plus loin, nous lisons la devinette que voici. Le cardinal dit: "Douze paires de boeufs, quatre ouvriers qui moissonnent et récoltent trois mesures de blé". Et Panayotis de répondre: "Les douze boeufs représentent les douze apôtres; les quatre ouvriers sont les quatre évangélistes; quant aux trois mesures de blé, ce sont le Père, le Fils et l'Esprit-Saint". — Ou bien encore cette autre devinette, venant immédiatement après un bref exposé sur le Filioque. Le cardinal dit: "Je te pose cette devinette: "Une période de sécheresse fait naître un fleuve infranchissable". Et Panayotis: "La période de sécheresse est notre très sainte Théotocos; le fleuve infranchissable désigne le Christ, le Fils du Dieu Vivant, car nous ne pouvons comprendre le mystère de sa divinité". — Vers la fin, alors que nous venons d'assister à un long exposé sur la forme du ciel, sur le soleil, etc., voilà que le cardinal pose cette question impromptue: "Sais-tu combien de pointes compte ma barbe?" Et Panayotis, impertubable: "Dis-moi combien ta barbe compte de racines et je te dirai le nombre des pointes".

La citation de ces quelques exemples nous donne une idée assez précise de la nature particulière du texte. Tout au long de cette première partie, qui couvre les deux tiers du texte publié par Vasiliev (six pages sur neuf), c'est le cardinal qui pose les questions et Panayotis qui répond. Le but de l'auteur est évident: montrer l'intelligence, la pertinence et le savoir du défenseur de la foi orthodoxe face à son interlocuteur, fût-il un cardinal envoyé par le pape à la tête d'une délégation de douze cardinaux.

Ainsi donc, avec tous ces matériaux hétéroclites et une forme d'écriture et de langue personnelle, l'auteur anonyme réussit à faire de cette première partie du *Dialogue* une satire admirable à l'encontre du cardinal et du clergé latin; une satire portant notamment sur le savoir des Latins en matière de religion, de sciences naturelles et de cosmologie; une satire destinée à ridiculiser le légat du pape, tout comme la naïveté ressortant de la mise en scène donnée dans le prologue avait couvert de ridicule l'empereur unioniste et ses acolytes. Ayant su doser de manière judicieuse les divers éléments constitutifs de cette première partie, l'auteur a réussi également à construire un texte populaire facile et agréable à lire et qui amène le lecteur à adhérer tout naturellement au contenu de la seconde partie du libelle, partie qui consiste en une énumération des hérésies latines les plus frappantes aux yeux du peuple.

"A mon tour maintenant de te poser quelques questions", dit Panayotis au cardinal: "Pourquoi vous, les Francs, n'appellez-vous pas la Vierge Marie Théotocos, mais seulement Sancta Maria, et la considérez-vous ainsi uniquement comme une sainte? (...) Pourquoi ne faites-vous pas le signe de la croix correctement et avec les trois doigts joints, au lieu de vous signer à l'envers et avec deux doigts? Pourquoi ne vous prosternez-vous pas devant les saintes icônes et ne les embrassez-vous pas, vous contentant de vous agenouiller devant elles et de murmurer (des prières). Pourquoi faites-vous le signe de la croix sur le sol, puis marchez-vous sur cet endroit, foulant ainsi aux pieds la sainte croix du Christ? Pourquoi consommez-vous la viande d'animaux étouffés? Pourquoi buvez-vous dans des verres qui ont servi à pratiquer des

saignées? Pourquoi mangez-vous dans des assiettes dans lesquelles vous avez donné à manger à vos chiens? Pourquoi mangez-vous des animaux répugnants et souillés, comme les porcs-épics, les grenouilles, les ours, les corneilles et prétendez-vous que c'est saint Pierre qui vous autorisa à consommer des viandes impures? Pourquoi consommez-vous de la viande et du fromage le premier lundi du carême (...), alors que chez nous ce jour-là nous ne buvons même pas d'eau? (...) Autre chose encore. Pourquoi ne chantez-vous pas l'*alléluia* jusqu'au Vendredi saint? Et pourquoi ce jour-là faites-vous la procession de la sainte croix pieds nus, puis l'abandonnez-vous dans un coin en disant: Le Christ est allé à Jérusalem et il est revenu. Et encore ceci: Vos femmes et vos enfants consomment du fromage, des oeufs, du lait et du beurre les samedis et les dimanches du carême et ne s'abstiennent que de viande. Et lorsque quelqu'un tombe malade, vous l'autorisez à consommer de la viande également. Pourquoi vos prêtres ne prennent-ils pas femme? (...). Le Christ (...) n'interdit pas aux prêtres de prendre femme. Vous, par contre, vous leur interdisez cela, mais vous les autorisez à avoir des maîtresses. Ainsi le prêtre envoie-t-il son serviteur lui chercher la maîtresse. Puis, éteignant la bougie, il pénètre dans la chambre et commet l'acte de la chair avec elle durant toute la nuit. Le matin, il se présente à ses confrères, sollicite leur pardon pour avoir eu des rêves charnels pendant la nuit, reçoit l'absolution et ainsi va-t-il célébrer la divine liturgie. De même vos prêtres transportent-ils la sainte communion dans leur bourse et dans leur ceinture et se rendent ainsi aux toilettes ou auprès des femmes de petite vertu. Ils célèbrent la sainte liturgie cinq fois dans la journée et une dizaine de fois durant la nuit sur le même autel. Aussi vont-ils faire leurs besoins naturels pendant la célébration sans aucune gêne".

Le texte édité par Vasiliev s'arrête à cet endroit. Le codex atheniensis n° 472 contient une version beaucoup plus longue et qui présente des variantes sensibles. Ainsi, par exemple, le prologue est plus long, la mise en scène contient nombre de petits détails, les personnages importants sont cités nommément et le rôle qu'ils jouent dans le conflit relatif à l'union est donné avec

une certaine précision. Nous reviendrons tout à l'heure à l'épilogue, lequel, de toute manière, manque dans le texte de Vasiliev. Mais la version athénienne contient également une troisième partie qui consiste en la citation et en l'interprétation de certains textes néo-testamentaires, notamment la parabole du fils prodigue et celle des talents. Les citations bibliques sont nombreuses mais leur interprétation, restant à un niveau populaire, s'avère plutôt fantaisiste. Tel est, par exemple, le cas où le fils prodigue représente les Latins, qui se sont éloignés de Dieu et de la grâce de son Esprit, tandis que le fils aîné figure les orthodoxes demeurés toujours attachés aux trésors de leur foi. Mais une fois de plus, Panayotis l'emporte sur le cardinal par son savoir, sa pertinence et sa perspicacité. Ainsi, lorsque notre héros déclare brusquement: "Anathème à tous les hérétiques, (...) à tous les azymites et à tous ceux qui commercent avec eux", le cardinal s'empresse de rétorquer: "Je déclare la même chose et suis d'accord avec toi, car tu dis la vérité en tout". La troisième partie se termine donc par cette condamnation solennelle des azymites et de tous les unionistes, prononcée à la fois par Panayotis et par le prélat latin.

Mais revenons à la seconde partie que nous avons reprise librement et presque intégralement. Sa version originale grecque pourrait figurer dans une anthologie de la littérature anti-latine populaire, tant les reproches faits aux Latins sont choisis avec soin et formulés de manière à frapper l'imagination des gens du peuple. Cependant les hérésies énumérées ne présentent aucune originalité; on les rencontre plus ou moins identiques dans nombre d'autres listes¹⁰. Dans cette énumération, où les hérésies latines dépassent la vingtaine, il manque certes les divergences sur des questions doctrinales, comme le Filioque, le purgatoire, etc., mais ces thèmes sont développés dans la première partie. Il en est de même de la primauté dont il est question dans l'introduction où

¹⁰ A. ARGYRIOU: "Remarques sur quelques listes grecques énumérant les hérésies latines". Dans *Byzantinische Forschungen*, IV (1972) 9-30. Voir aussi J. DARROUZÈS: "Mémoire de Constantin Stiblés". Dans *REB* 21 (1963) 50-100.

l'empereur manifeste un comportement ridiculement servile envers le légat du pape.

L'image du Franc hérétique qui se dégage de cette énumération est certes encore plus négative que celle du cardinal ridiculisé de la première partie. Mais l'auteur n'arriverait pas à ce résultat sans le travail de mise en condition du lecteur dans la première partie. L'énumération des hérésies acquiert une efficacité beaucoup plus grande du fait que l'hérétique concerné est affublé d'un visage aussi ridicule que celui du cardinal. De même, l'acte de soumission de Michel Paléologue devient d'autant plus grotesque que l'empereur se soumet à quelqu'un d'inculte et d'hérétique. C'est justement le but recherché par l'auteur du libelle: discréditer aux yeux du peuple orthodoxe l'empereur et ses homoïdéates, tous ceux qui avaient osé soumettre l'Eglise orthodoxe aux ambitions et aux hérésies du pape et de son Eglise. Dès lors, les interprétations fantaisistes de la Bible données par Panayotis dans la troisième partie obtiennent l'adhésion du cardinal avec une grande facilité, une facilité déconcertante: le lecteur populaire est désormais prêt à accepter tout ce qui sera dit et proclamé par ce jeune défenseur de la foi orthodoxe.

Les textes qui donnent de la chrétienté latine une image négative ne manquent certes pas depuis le schisme photien; ils deviennent encore plus nombreux après les Croisades. Les hérésies latines, celles notamment relatives au culte et à certaines autres pratiques religieuses, apparaissent en augmentation constante dans les listes que les Byzantins s'appliquent à établir depuis cette époque. Les textes populaires présentent un intérêt particulier, car l'image qu'ils nous offrent de l'hérétique latin est beaucoup plus riche en couleurs que celle donnée par les écrits théologiques. La *Disputatio Panagiotae cum azymita* fait justement partie de ces textes populaires dont elle constitue un exemple caractéristique, tant par son contenu que par sa construction et sa langue.

Nous avons mentionné plus haut que notre attention avait été attirée par la *Disputatio* à cause de son caractère populaire et de ses affinités avec d'autres écrits populaires du même genre datant

de la période post-byzantine. Or cette période offre un nombre de textes religieux populaires beaucoup plus grand et plus varié que la période byzantine. Pour notre part, nous en avons choisi trois, lesquels, à des titres divers, présentent des affinités étonnantes avec la *Disputatio*. Les deux premiers appartiennent au groupe des *Exégèses de l'Apocalypse*, le troisième est un écrit anti-islamique.

Zacharie Gerganos avait écrit son *Exégèse de l'Apocalypse*¹¹ en 1621-22, d'une part pour annoncer la fin toute proche de l'empire ottoman, d'autre part pour introduire en milieu orthodoxe l'idée protestante selon laquelle le pape était l'Antichrist. Pour Gerganos, l'Islam et la Papauté étaient les deux grands ennemis de l'Orthodoxie, les deux personnes de l'Antichrist. Cependant l'auteur n'élabore aucune liste énumérant les hérésies latines, ne s'applique pas à la réfutation des deux religions ennemies, ne montre aucun intérêt pour les disputes doctrinales. Les affinités de cette *Exégèse* avec la *Disputatio* se situent donc à un autre niveau. En effet, l'*Exégèse de Zacharie Gerganos* est le commentaire de l'Apocalypse le plus populaire jamais écrit en langue grecque. C'est aussi un texte religieux où les sciences naturelles ainsi que les représentations et les croyances populaires occupent une place très importante, une place plus grande que les questions dogmatiques et les développements doctrinaux. Aussi paradoxal que cela puisse paraître à première vue, ce sont bien ses références non religieuses qui donnent à l'*Exégèse* de Gerganos son caractère populaire singulier, car l'interprétation du texte biblique repose presque entièrement sur ces croyances et sur ces représentations populaires.

Vu sa longueur, on trouvera dans ce texte une multitude de croyances, de superstitions et des représentations populaires, un nombre impressionnant d'explications des phénomènes naturels, une tendance bien marquée à expliquer les mystères de la foi à

¹¹ A. ARGYRIOU: *Les Exégèses grecques de l'Apocalypse à l'époque turque (1453-1821)*, Thessalonique 1983, p. 158-218; édition critique du texte A. ΑΡΓΥΡΙΟΥ: *Ζαχαρία τοῦ Γεργάνου 'Εξήγησις εἰς τὴν τοῦ Ἰωάννου τοῦ ὑψηλοτάτου θεολόγου Αποκάλυψιν*, Athènes 1991.

l'aide d'images empruntées au monde des sens ou bien en faisant appel aux données des sciences et aussi, ce qui constitue une nouveauté, à l'histoire populaire et légendaire. Les affinités que les deux textes présentent dans ce domaine sont parfois si frappantes qu'on aurait pu penser que Gerganos avait lu et imité le texte de la *Disputatio*. La même façon d'expliquer les phénomènes naturels, de se référer aux sciences et aux scientifiques, d'employer les expressions, les devinettes, les jeux oratoires populaires, de mêler le sacré au profane, les vérités religieuses aux choses de la nature et aux croyances populaires. Certes Gerganos n'avait pas pu lire la *Disputatio*. Mais à quatre siècles de distance, les deux auteurs puisent dans un fond commun les connaissances, les représentations et les croyances populaires qu'ils utilisent par la suite d'une manière et dans un but personnels.

Voici quelques exemples, un tout petit échantillon de ce que nous pouvons lire dans l'*Exégèse de Zacharie Gerganos*: "Le Christ porte la ceinture sur la poitrine nous montrant ainsi la chaleur de son amour envers les hommes; la poitrine est en effet le siège de la chaleur (du corps), puisque c'est bien là qu'est chauffé le lait maternel" (I, 12-13). — "Nous avons parfois l'impression que le ciel est ouvert. Selon les savants, cette impression se produit de la manière suivante: la vapeur des eaux montée très haut se transforme en glace. Les extrémités de cette glace étant plus minces, elles sont traversées par les rayons du soleil, tandis que le milieu, plus épais, demeure obscur et invisible. Nous avons alors l'impression que le ciel est ouvert" (XIX, 11-12a). — "Le visage des hommes emportés par la colère devient pâle (...). La colère se produit lorsque le sang assaillit le coeur et que le fonctionnement de la bile se trouve perturbé" (VI, 8). — "Lorsqu'il veut châtier un peuple par l'effusion du sang, pour l'effrayer, Dieu fait pleuvoir du sang sur ce peuple. Ce sang peut être produit de deux manières: premièrement, lorsque dans une région du sang fut versé, l'action du soleil fait monter les vapeurs de ce sang dans le ciel, puis elle les fait retomber sur cette région sous la forme d'une pluie couleur de sang; deuxièmement, l'action du soleil peut faire bouillonner les

vapeurs de l'eau de sorte qu'elles tombent sur la terre sous la forme d'une pluie couleur de sang ou d'urine foncée (VI, 4). — "Comme le vent pénètre à l'intérieur de la terre par les pores de celle-ci afin de mieux pouvoir la secouer et provoquer la chute de fortifications, de rochers et parfois même de mongagnes, de même les vents spirituels pénètrent-ils à l'intérieur de l'Eglise par l'intermédiaire de mauvais chrétiens et provoquent un tremblement tel que nombre de rois, de prélats, de docteurs et de simples fidèles tombent dans l'impiété et l'hérésie" (VI, 12-13). — "L'Euphrate est l'un des quatre fleuves qui ont leur source au Paradis; il contourne le pays d'Ebellat, là où on trouve l'or de qualité et les pierres précieuses" (XVI, 12). — "On dit que les apôtres ont baptisé un nombre de Juifs égal au nombre des années qu'ils ont vécu sur terre" (VII, 8c). — "On dit que le nombre des hommes sauvés sera égal au nombre des anges déchus" (VII, 9-10). "Trois choses font fuir l'homme de sa maison: le cri des enfants, la fumée et les gouttes de la pluie qui tombent du toit" (XIV, 11a). — "Il y aurait trois choses que Salomon ignorait: la trajectoire de l'aigle, celle du bateau et celle du serpent qui glisse sur les cailloux" (VII, 13-14a). On pourrait encore citer les développements assez longs sur la formation des nuages, sur les propriétés thérapeutiques des pierres précieuses et sur les trois sortes de sommeil, ou encore son angéologie et sa démonologie.

Dans le *Traité sur Mahomet et contre les Latins* d'Anastasios Gordios¹², on ne rencontrera pas ces riches références aux sciences naturelles, à la cosmologie et aux divers croyances populaires. Mais le *Traité*, rédigé en 1717-18, est un texte éminemment populaire grâce à l'immense talent de prédicateur populaire d'Anastasios Gordios, à la force des images et des métaphores qu'il emploie, à sa vision de l'histoire et du monde, au caractère imagé de son argumentation. Gordios écrit, à propos de la doctrine latine sur le Filioque: "On arrive à cette conclusion paradoxale: dire

¹² A. ARGYRIOU: *Les Exégèses grecques de l'Apocalypse à l'époque turque (1453-1821)*, Thessalonique 1983, p. 158-218; édition critique du texte, A. ΑΡΓΥΡΙΟΥ: *Ἀναστασίου τοῦ Γορδίου Σύγγραμμα Περὶ Μωάμθ καὶ κατὰ Λατίνων*, Athènes 1983.

qu'au moment de l'incarnation la moitié de l'Esprit resta au ciel avec le Père et que l'autre moitié descendit sur la terre avec le Fils incarné. Le Saint-Esprit se trouva ainsi au milieu entre le Père et le Fils, l'un le tirant par une jambe vers le haut, l'autre le tirant par l'autre jambe vers le bas. Les jambes écartelées entre ciel et terre, à moitié incarné et à moitié non incarné, le Saint-Esprit des Latins est devenu un véritable monstre". A part l'image de l'écartèlement des jambes, employée par Gordios pour rendre son argumentation plus persuasive, on trouvera ce même argument du Saint-Esprit coupé en deux dans la *Disputatio* également, formulé à peu près de la même manière. Voici un autre exemple, relatif, cette fois-ci, à la primauté: "Depuis qu'il a établi son pouvoir tyrannique, le pape s'est proclamé premier d'entre les prélats, patriarche, pape et roi; il a réuni en lui tous les pouvoirs et foulé aux pieds les saints conciles (...). Il demande non seulement à être obéi comme un prélat et un roi, mais aussi à être adoré comme un Dieu (...). A ceux qui adhèrent à sa religion, il est demandé non pas s'ils croient au Christ mais s'ils croient au pape (...). Pour quelle raison a-t-il placé la croix à ses pieds, sinon pour montrer qu'il est supérieur au Christ à qui il a ravi son pouvoir terrestre ainsi que son épouse bien-aimée, l'Eglise (...)" Les procédés d'écriture utilisés sont certes différents, mais les deux auteurs obtiennent le même résultat, rendre ridicules aux yeux du peuple les prétentions du pape à la primauté.

Pour Anastasios Gordios les hérésies des Latins et leurs innovations sont plus nombreuses que les étoiles du ciel et que les grains du sable. Mais lorsqu'il se met à les énumérer, on y lit pratiquement les mêmes hérésies que dans le *Dialogue avec un azymite*, formulées dans le même langage populaire et usant de la même ironie mordante: Les Latins foulent la croix à leurs pieds lorsqu'ils embrassent celle qui est brodée sur les mules du pape; ils goûtent leurs urines sans que cela soit considéré comme un péché; ils mangent les chiens, les chats, les rats, les grenouilles, les tortues, les serpents, les lézards et d'autres animaux encore plus répugnants et plus souillés; ils consomment la viande des

animaux étouffés, voire même de la charogne, et prétendent que c'est l'apôtre Pierre qui a établi ces lois, alors que leur législateur n'est autre que le pape. — L'Eglise latine autorise la prostitution; elle l'encourage même, car le pape et les autres prélats touchent les dividendes de la prostitution. Les latins pratiquent librement et ouvertement l'adultère ainsi que la communauté des femmes. — Les prêtres latins n'ont pas le droit de se marier mais ils peuvent avoir le nombre de concubines qu'ils désirent et forniquer avec elles impunément, à condition que cela se fasse dans l'obscurité, etc.

Le *Traité* de Gordios fut écrit à une époque où certains milieux théologiques orthodoxes niaient à l'Eglise de Rome la grâce de l'Esprit-Saint et la validité de ses sacrements. Aussi Gordios peut-il écrire que l'Eglise latine est privée de la grâce du Saint-Esprit, que ses sacrements ne sont pas valides, que le clergé latin ne peut donner l'absolution, prononcer ou lever les anathèmes et les excommunications; qu'il ne peut pas consacrer un objet, une église, l'eau bénite; que dans l'Eglise romaine aucun miracle ne fut opéré depuis l'addition du Filioque au Credo, etc.

Notre troisième texte est un écrit anti-islamique, la *Dialexis de Panayotis Nikoussios avec Vannî efendi*¹³. L'entretien eut lieu au mois de juillet 1662 à Constantinople et sa mise par écrit datée d'avant 1681; il est contenu dans plusieurs manuscrits et a connu deux éditions, à peu près de la même époque que la *Disputatio*. Ce qui nous frappe en tout premier lieu, c'est la synonymie entre les deux protagonistes. Panayotis Nikoussios, premier drogman phanariote de la Sublime Porte, fut certes un personnage historique bien connu, tandis que le Panayotis Constantin de la

¹³ Première édition dans la revue *Πανδώρα*, Athènes, XVIII (1868) 361-371, dans une version en langue plutôt populaire par J. SAKKELION selon un manuscrit de la Bibliothèque de Patmos; seconde édition par ce même J. SAKKELION dans la revue *ΔΙΕΞ*, Athènes 1890, p. 1-39, dans une version en langue plus savante. LACROIX: *Etat présent des Nations et Eglises grecque, arménienne et maronite en Turquie*, Paris 1715, publie la traduction française d'une grande partie de ces entretiens. Lacroix était à Constantinople le secrétaire de Monsieur de Nointel entre 1670 et 1680; la *Dialexis* fut donc rédigée avant son départ de Constantinople et probablement après la mort de Nikoussios (1672).

Disputatio est sûrement un personnage fictif. Il n'en reste pas moins cependant que cette synonymie a de quoi stimuler notre curiosité et nous inciter à comparer les deux *Entretiens*. On découvrira alors que nous nous trouvons devant deux textes qui présentent des ressemblances troublantes, allant souvent jusqu'aux menus détails.

Il y a tout d'abord une mise en scène identique dans le sens que les deux *Entretiens* se déroulent de manière officielle, à l'occasion d'un événement religieux important, dans un palais, en présence des plus hauts dignitaires de l'empire et de la religion. Certes, dans la *Disputatio*, cette mise en scène vise d'emblée à ridiculiser les dignitaires byzantins. Mais dans la *Dialexis* aussi le triomphe final de Nikoussios sur ses adversaires couvre de ridicule les hauts fonctionnaires de l'empire ottoman. En effet, les dignitaires musulmans avaient organisé cet entretien solennel, parce qu'ils étaient persuadés de pouvoir amener le savant et vertueux Nikoussios à leur religion.

En second lieu, on rencontre dans les deux textes la même division des entretiens en trois parties: une première partie centrée sur la cosmologie et le savoir profane, la seconde sur les divergences doctrinales entre les deux religions et la troisième sur l'interprétation de certains textes sacrés ou scripturaires. La *Dialexis* porte la discussion sur le savoir profane à un niveau scientifique élevé qui embrasse un domaine de connaissances plus vaste que celui de la *Disputatio*. La représentation du cosmos repose sur la *Géographie* de Ptolémée et sur les découvertes de l'astronomie moderne; les questions posées à Panayotis Nikoussios concernent l'astronomie, la géographie, l'histoire, les sciences, et non pas les croyances et les représentations populaires relatives au cosmos. Cependant, toute cette longue discussion est de facture populaire; elle est écrite pour être lue par les gens du peuple qui ne comprendront peut-être rien aux savantes démonstrations de Nikoussios, mais qui seront émerveillés devant le savoir, l'intelligence et la pertinence de ce brillant défenseur de la foi chrétienne. On voit donc que dans les deux cas nous avons

affaire à un texte populaire qui, même si les matériaux utilisés ne sont pas les mêmes, fonctionne de la même manière et vise au même but précis: montrer la supériorité intellectuelle de l'interlocuteur orthodoxe face à ses savants adversaires et préparer ainsi sa victoire finale dans la discussion religieuse qui va suivre. "Quel dommage! Etre un homme si savant et être chrétien!", s'exclame Vannî Efendi à l'adresse de Nikoussios. Et ce dernier d'affirmer ailleurs avec complaisance: "Je possède le savoir non seulement des Anciens mais aussi des savants modernes". Le cardinal aussi est obligé de reconnaître le vaste savoir du jeune Panayotis qui ne s'embarrasse d'aucune fausse modestie, lorsqu'à son tour il veut affirmer l'étendue de ses connaissances.

Le caractère populaire de la *Dialexis* apparaît davantage encore dans la seconde partie, la partie doctrinale des entretiens. Nikoussios, un savant chrétien de haut niveau, s'entretient avec les savants les plus éminents de la religion et des sciences musulmanes. Mais la version écrite de cette partie des entretiens est faite pour être une lecture populaire, également. Par conséquent, même si elle est d'une qualité littéraire bien supérieure et d'un niveau doctrinal plus élevé, c'est dans un fond populaire que l'auteur puise les divers éléments doctrinaux qui composent cette partie ainsi que toute l'argumentation contre la foi musulmane.

Cette vérité s'avère encore plus évidente dans la troisième partie que l'on pourrait appeler la partie exégétique. De même que Panayotis peut faire admettre au cardinal toutes ses interprétations des textes bibliques cités, de même Nikoussios domine-t-il avec une facilité étonnante la discussion qui porte sur les textes sacrés, que ce soit des textes bibliques ou des textes du Coran et de la Sîra. On constate par ailleurs que les discussions qui portent sur des textes scripturaires fonctionnent admirablement bien dans les écrits de polémique populaires.

La nature même des deux textes, l'un étant un écrit anti-latin et l'autre un écrit anti-islamique, exclut certes toute affinité doctrinale entre les deux entretiens. Et c'est en cela que réside leur différence fondamentale. Panayotis Nikoussios s'entretient avec un docteur musulman et s'applique à défendre la foi chrétienne contre l'islam.

Aussi son regard embrasse-t-il la chrétienté tout entière et l'image qu'il en donne est-elle une image positive plus qu'excellente. La chrétienté occupe un espace plus vaste que celui occupé par les peuples musulmans; la civilisation chrétienne est plus ancienne et plus importante que la civilisation musulmane; à l'époque contemporaine, le savoir scientifique des chrétiens occidentaux l'emporte largement sur celui des musulmans qui n'ont pas encore eu accès aux sciences modernes.

Nous sommes donc très loin des deux textes exégétiques, celui de Zacharie Gerganos et celui d'Anastasios Gordios, qui considé-raient la Papauté comme étant la seconde personne de l'Antichrist et qui brossaient de l'Eglise latine le tableau le plus sombre, encore plus sombre que celui de l'Islam.

Dans la *Dialexis*, l'image de l'islam est certes une image négative, puisque le but même des entretiens est de démontrer la supériorité du christianisme sur la religion musulmane. Mais cette image n'est à aucun moment aussi mauvaise que dans les deux textes exégétiques ni aussi noircie que l'image du Latin dans la *Disputatio*. Panayotis Nikoussios procède à une approche respectueuse et polie de l'islam. Au réquisitoire virulent des autres envers leurs adversaires, le grand drogman préfère la démarche d'une sympathique compréhension. Nikoussios est un homme mûr, instruit et fin diplomate, qualités que la *Dialexis* fait apparaître à l'évidence. Les textes religieux de l'islam, qu'il s'agisse du Coran, de la Sîra ou du hadith, sont considérés avec le respect dû à un texte sacré et notre auteur avoue toute son admiration pour les savants musulmans comme al-Fārābî.

A ce propos, le fait le plus caractéristique s'avère être le dénouement des deux *Entretiens*. Déçus et humiliés à la fin du débat, les dignitaires musulmans aimeraient user de la force pour contraindre Nikoussios à embrasser leur foi. Or le sultan leur fait savoir qu'il ne tolérerait aucune sorte de violence sur la personne de son drogman. Ainsi le drogman s'en va-t-il seul mais fier tandis que ses interlocuteurs se préparent à participer au festin de la grande fête du Sacrifice. Déçu également par l'issue des entretiens entre Panayotis et le cardinal, craignant aussi les répercussions

d'une telle défaite, Jean Vekkos demande à l'empereur de faire taire à jamais ce défenseur gênant de la foi orthodoxe. L'empereur accepte la requête du patriarche et ordonne la mise à mort de Panayotis Constantin qui vient ainsi grossir les rangs des martyrs pour la foi orthodoxe. Il est à noter également que cette toute dernière partie de la *Disputatio*, celle qui concerne le martyre de Panayotis, est rédigée en vers de quinze syllabes assez maladroits.

La *Dialexis* s'inscrit dans une double tradition de polémique et d'apologétique orthodoxe. Premièrement dans la tradition du dialogue islamo-chrétien irénique, tel qu'il fut inauguré par Grégoire Palamas, défini par Manuel II Paléologue et pratiqué par Joseph Bryennios, Georges Scholarios et Georges Amiroutzès. Deuxièmement dans la tradition qui voulait que, face à l'islam, le christianisme soit présenté comme une seule communauté et une seule foi; tradition qui remonte encore plus loin, à Jean Cantacuzène et à Ricoldo de Monte Croce, voire même à Nicétas le Philosophe¹⁴. Les trois autres textes que nous avons cités s'inscrivent dans des traditions différentes. Zacharie Gerganos et Anastasios Gordios suivent la tradition exégétique et eschatologique qui voyait en l'Islam et en la Papauté les deux personnes de l'Antichrist. Quant à la *Disputatio*, elle appartient à la tradition de polémique anti-latine virulente et inconditionnelle, ayant fait son apparition à l'époque de Photius et se perpétuant jusqu'à nos jours. Ainsi l'image que le texte donne de l'adversaire dépend-elle de la tradition dans laquelle le texte s'inscrit; elle dépend du courant idéologique auquel appartient l'auteur du texte.

D'un autre côté, les quatre textes que nous avons cités, quels que soient leur genre littéraire et l'époque de leur rédaction, appartiennent tous les quatre à la littérature religieuse populaire et plus précisément à la littérature de polémique et d'apologétique orthodoxe; ils sont construits selon des procédés littéraires propres à

¹⁴ A. ARGYRIOU: "La littérature grecque post-byzantine de polémique et d'apologétique à l'adresse de l'Islam". Dans *Actes du IIe Congrès international du Sud-Est Européen*, Athènes 1978, vol. V, p. 747-755. Du même: "La littérature grecque de polémique et d'apologétique à l'adresse de l'Islam au XVe siècle". Dans *Byzantinische Forschungen*, XII (1987) 253-277.

cette littérature et puisent tous les éléments constitutifs du texte à un fond populaire commun. C'est donc ce caractère populaire qui fait que ces textes, si différents les uns des autres, présentent de grandes affinités entre eux, tant du point de vue de leur contenu que de celui de leur facture littéraire.

L'HISTORIOGRAPHIE ET LE PERSONNAGE DE GEORGES ACROPOLITE (1217-1282)

WILHELM BLUM / MUNICH

I

Georges Acropolite comme écrivain

1. Georges Acropolite se sert d'une langue très belle, mais d'une langue parlée. C'est pour cela qu'il commet beaucoup d'infractions à la langue de Platon ou de Démosthène. Ce qu'il aime beaucoup ce sont les tropes — ce qui se voit surtout dans sa Chronique.

Mais en ce qui concerne la langue, il n'est pas juste de regarder seulement la langue de la Chronique, car dans ses oeuvres mineures il a une langue très artificielle et mélodieuse, surtout dans ses poèmes. Un de ses plus beaux poèmes ce sont les 177 vers funèbres sur la mort de l'impératrice Irène en 1239: ce poème est en même temps la première oeuvre littéraire qu'on connaisse de Georges Acropolite, il l'a composée à l'âge de 22 ans (traduction allemande par Blum, op. cit. 193-196).

2. Quant à la forme extérieure de la Chronique, il faut admirer le talent de Georges Acropolite pour faire des transitions d'un chapitre à l'autre ou d'un récit à l'autre. Par exemple il dit: "j'interromps un tout petit peu" ou "je ne veux pas que le récit soit trop long". Il a le talent de faire un récit précis, et il sait garder la matière et s'y tenir sans s'écarter de son sujet.

3. Georges Acropolite jouit d'une vue claire et précise des événe-

ments politiques, il sait bien distinguer et classer. Pourtant, il n'est pas du tout exempt de préjugés, son récit historique est parfois déformé par la sympathie ou l'antipathie personnelles. Et il est "partisan de Michel VIII" (A. Failler), il suit l'idéologie politique de cet empereur. C'est pourquoi nous ne pouvons pas dire que l'historiographie de Georges Acropolite soit faite "sine ira et studio" — comme il l'avait promis dans le premier chapitre de sa Chronique: ce premier chapitre pourrait bien être nommé son "chapitre de méthode". Non, le chroniqueur juge selon sa propre vue, soit personnelle soit politique.

Puisque Acropolite suit toujours l'idéologie politique des Paléologues, il faut préciser les thèmes de cette idéologie. Le 1^{er} janvier 1259 Michel VIII Paléologue avait gagné l'empire par une usurpation ou par un coup d'état, le 15 août 1261 le même empereur avait regagné la ville de Constantinople, et il avait nommé son fils Andronic co-empereur (probablement en 1265): ainsi, la dynastie des Paléologues avait montré sa pré-dominance dans les Balkans, surtout sur les Grecs d'Occident, ceux de l'Epire, où régnait Michel II Ange. En principe, il ne s'agit que d'une lutte des deux familles des Paléologues et des Anges, mais cette lutte se faisait aussi entre les Grecs orientaux — ceux de Nicée-Nymphée — et les Grecs occidentaux, ceux de l'Epire. Puisque c'est évidemment Michel Paléologue qui avait regagné la métropole, il va de soi que c'est lui, et non pas les Epirotes, qui devra tenir le sceptre des Grecs: voilà quelques raisons de cette idéologie politique des Paléologues. Mais il nous faut ajouter qu'en 1259, par la bataille de Kastoria dans la plaine de Pelagonia, Michel Paléologue lui-même avait battu l'armée de Michel II Ange: ne s'agirait-il pas ici d'un jugement de Dieu, ne s'agirait-il pas ici d'une justification éminente du rang supérieur des Paléologues? Ainsi pourraient se demander les partisans des Paléologues. En plus, Michel Ange était né illégitime, il était un bâtard: ce sont donc les Paléologues qui régneront et gouverneront les Grecs. Les Anges ne paraissent que des traîtres et félons! Et Georges Acropolite qui prononce cette idéologie n'hésite pas à avouer qu'il est lié à l'empereur Michel par des liens de parenté.... Par ces

convictions politiques, les jugements de Georges Acropolite sont déformés — ce qui est renforcé encore par les antipathies personnelles dont il prend souvent soin.

4. Dans ce contexte-ci il faut bien s'apercevoir que Georges Acropolite se tait sur quelques faits importants dans son récit historique. Il ne raconte rien du crime politique dont l'empereur Michel Paléologue est coupable. Le jeune fils de Théodore II avait été mis en prison, en outre Michel VIII avait commandé de lui crever les yeux: c'est sans doute Jean IV qui était le monarque légitime, mais Michel voulait qu'il disparaisse. Dans les oeuvres de Georges Acropolite on ne lit pas un mot de ce crime, et on sait bien pourquoi il se tait: c'est pour la gloire de Michel Paléologue qu'il n'en dit rien.

En 1235 les Bulgares avaient assiégé la capitale Constantinople et les Grecs les avaient aidés: puisque les Latins avaient su se défendre et battre les assiegeants, Acropolite n'en parle pas, il semble avoir honte de ses compatriotes.

I

Georges Acropolite comme personnage

1. Ce qui nous frappe le plus, c'est la fierté et l'orgueil qu'on voit partout dans les oeuvres de Georges Acropolite. Il aime beaucoup les titres officiels de l'Empire, surtout ses propres titres de fonctionnaire d'état, et il aime prononcer sa propre louange.

Quant aux discours et aux harangues, il ne les propose que dans les circonstances dont il fait part lui-même. Certes, il est un bon conférencier, mais il nous le dit sans ambages: Il se nomme "un homme qui sait parler en public depuis longtemps" (Ed. Heisenberg II, p. 19 l.18). Et ce fait-ci apparaît aussi dans la Chronique: toutes les harangues concernent l'auteur lui-même, soit directement, soit au moins indirectement. On ne peut pas le nier: notre auteur est épris de lui-même, et il veut en raconter à tout le monde.

2. Dans ses opinions politiques, il n'a pas de conséquence de caractère: il ne connaît et ne suit qu'un seul parti, ce parti c'est la majorité qui règne! En 1233 il obéit à l'empereur Jean II Vatatzès, dans l'école de Nicéphore Blemmyde il se fait ami de Théodore II, fils de Jean, en 1255 il est nommé Grand Logothète par cet empereur. Mais après la mort de Théodore II Lascaris — qui avait été son ami personnel — c'est ce même Georges Acropolite qui conseille à Michel VIII — qui lui-même est usurpateur! — de couronner le jeune Andronic Paléologue. Il abandonne et trahit les Lascaris — le jeune Jean IV est en vie et a environ onze ans! — pour aduler les Paléologues, et il raconte ce fait lui-même au dernier chapitre de sa Chronique, sans s'apercevoir qu'il est vraiment un traître. Pour sûr, il est patriote grec, mais ce patriotisme ne semble pas être inné, mais suggéré par Michel Paléologue, ce patriotisme était en vogue dans ces temps.

3. Comme homme d'affaires, Georges Acropolite suit toujours les fins et les visées des Paléologues, mais dans sa vie personnelle il semble avoir admiré et aimé seulement deux hommes, son père (dont nous ne savons pas le nom) et son maître Nicéphore Blemmyde. Quant à ces deux personnages, il ne change jamais d'avis, il leur reste fidèle et garde toujours leur mémoire. On a l'impression que Georges Acropolite se sent comme s'il avait été élevé par ces deux hommes, il se souvient d'eux toujours avec grande joie et vénération.

Mais tous les autres hommes sont estimés d'une manière fort différente: Acropolite est très vantard et suffisant, et c'est par cela qu'il donne ses jugements. Le patriarche Méthode II serait un homme qui prétend savoir beaucoup, mais en réalité ne sait presque rien; un protosebastós, donc un homme d'un rang assez élevé, serait "un bout d'homme tout simple"; et ceux qui suivaient l'empereur Théodore II auraient été des personnes qui ne valent pas un mot!

4. Parfois il jouit d'un discernement remarquable, surtout quand il

parle des impondérables de la condition humaine. Etant donné deux ou trois candidats pour une charge supérieure, on n'élira jamais le plus fort ou le plus intelligent, mais "les empereurs veulent avoir des patriarches faibles et d'une intelligence médiocre qui accomplissent immédiatement les commandements des empereurs" (Chronique 53: Ed. Heisenberg I p. 106, l.22-25).

Quant à lui-même, il aime bien tous les titres de grand logothète ou de préteur, mais malgré ce fait irréfutable il use des mots d'"enfantillages ou de bagatelles" en racontant que Théodore II le fit grand logothète. Il semble être sûr que Georges Acropolite use de ces mots parce qu'il veut que la mémoire de tous les titres du temps de Théodore II soit effacée: naturellement, il est grand logothète, mais il veut qu'il ne le soit que par la grâce de Michel VIII Paléologue!

5. Par cette prétention on ne s'étonne pas que notre auteur ne parle jamais de sa famille. Dans un seul passage de la Chronique il raconte que son épouse se mit à genoux devant Michel II d'Epire; mais elle ne voulait que la libération de son mari, ce passage se réfère donc à l'auteur seul et non pas à son épouse. Quand il écrit des choses personnelles, il parle toujours de sa personne seule, mais il se tait absolument sur sa femme ou sur ses deux fils.

6. Un trait fondamental de son caractère pourrait nous être assez sympathique, c'est son humour. Parfois il sait rire, mais malheureusement il rit seulement des autres, il se moque des autres, jamais de lui-même. Son humour nous semble donc être un peu dédaigneux, mais il faut le répéter: il sait rire. Cela se voit le mieux en lisant la seule lettre d'Acropolite qui nous soit parvenue, celle au sébastocrator Jean Tornique (Heisenberg II, p. 67-69). Cela se voit aussi quand Georges Acropolite raconte comment Démétrius Ange avait été trompé (Chronique 45): ce récit est vraiment un "bonbon" (Heisenberg I 80, 19: "hédysma"!).

7. Ses intérêts intellectuels sont très étendus, dans sa jeunesse il

avait joui d'une éducation excellente, et il avait toujours le désir de perfectionner son savoir. Il était vraiment intelligent, par cela il agissait et comme homme d'état et comme écrivain (mais son intelligence ne l'empêchait jamais d'être un tel vantard orgueilleux!). Parmi ses intérêts intellectuels principaux il faut nommer la théologie (et la foi!) chrétienne, la philosophie et les sciences naturelles et la médecine.

a) Georges Acropolite est chrétien fidèle. Il prie le Christ pendant qu'il souffre de la bastonnade du 6 août 1256. Et il est convaincu que c'est Dieu seul qui gouverne les hommes et dirige toute l'histoire des hommes.

Comme laïque, il est à Lyon en 1274, à la tête d'un groupe, accompagnant des évêques: et il y a prononcé le serment de fidélité et de l'union des deux églises non pas seulement parce qu'il était grand logothète, mais aussi parce qu'il connaissait la théologie contemporaine grecque.

Il compose aussi des poèmes religieux et liturgiques, et il écrit des discours théologiques. Pendant qu'il se trouve en prison en Epire, il compose deux discours théologiques, mais sa théologie n'a presque rien de nouveau à dire. Et le discours qui veut interpréter deux phrases de Saint Grégoire de Naziance nous le montre comme un dilettante. De l'autre côté, il s'est choisi ces thèmes lui-même, donc il a un certain intérêt pour des questions de théologie. A Capoue en Italie, en avril 1274, il prononce son discours sur les apôtres Pierre et Paul: comme l'évêque de Capoue l'écoute, il veut montrer que l'union des deux églises est déjà faite. Il loue Saint Pierre comme "pierre fondamentale de l'église" (Ed. Heisenberg II, p. 97 l.20), il célèbre Saint Paul, et il finit par la doxologie célèbre de "Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto". C'est surtout par ce discours-ci que l'on voit les intérêts théologiques de notre auteur. Et il faut bien s'apercevoir des citations: Acropolite cite les Psaumes, les Evangiles, les Lettres de Saint Paul, il semble bien avoir étudié l'Ancien et le Nouveau Testament.

b) Georges Acropolite a enseigné la philosophie, il semble avoir lu beaucoup et il s'est intéressé à beaucoup de problèmes philosophiques. C'est donc son talent de professeur de philosophie

dont on fait l'éloge: Georges Métochite dit qu'il était supérieur à tous "par la force de son érudition", Georges de Chypre le nomme "Aristote ou Platon de nos jours" et dit que son maître Acropolite avait "expliqué tous les labyrinthes d'Aristote" (Ed. Heisenberg II, p. XIV-XV). On voit bien l'impression des contemporains: le professeur Georges Acropolite est beaucoup plus renommé et reconnu que le ministre! Acropolite lui-même cite les noms de Platon, Aristote, Epicure, Plotin, Jamblique et Procle (Ed. Heisenberg II, p. 71) — et il cite son maître Nicéphore Blemmyde: c'est ce philosophe qui l'avait initié à la philosophie, et nous devons être convaincus que cet "amour de l'érudition" dont parle Georges de Chypre lui a été implanté par ce philosophe-moine.

Plusieurs fois il se réfère au roi-philosophe de Platon (Ed. Heisenberg II, p. 28, l. 3; Chronique 32: Heisenberg I, p. 49, l. 20): puisque son empereur Michel Paléologue n'était évidemment pas un philosophe, et puisque Théodore II — qui, lui, était vraiment philosophe! — avait cessé d'être son ami, il nomme Jean III Vatatzès le philosophe-empereur. Parfois il parle des idées platoniciennes, et il cite le "Anhypótheton" de Platon (Ed. Heisenberg II, p. 72, l. 27). Ce qu'il semble aimer le plus, c'est le mythe de la caverne — non pas celui de Platon, mais celui d'Aristote (qui nous est parvenu par Cicéron, *De la nature des Dieux* II 37, 95): il s'y réfère dans son explication de Saint Grégoire de Naziance (Ed. Heisenberg II, p. 72, l. 31), et il semble s'y référer dans son récit des sentiments du peuple grec quand Michel VIII commence à régner comme empereur (Ed. Heisenberg I, p. 161, l. 19); voir Blum, *op. cit.* 20 note 6). On a l'impression que ce mythe de la caverne aristotélicien l'accompagnait toujours et le formait.

Par le mot de la philosophie on entend aussi les sciences naturelles. Dans le chapitre 39 de sa Chronique, Georges Acropolite nous raconte qu'il avait expliqué les mystères d'une éclipse de soleil à l'impératrice Irène: le jeune adepte de la philosophie et des sciences explique l'éclipse mieux que le médecin de la cour impériale! On peut être bien sûr que ce récit est vrai — mais on voit une autre fois l'orgueil de notre auteur.

c) Nicéphore Blemmyde s'était fort intéressé aux problèmes de médecine. C'est par ce maître que Georges Acropolite a eu le grand intérêt pour la médecine qu'il montre très souvent (voir Blum 37-38). Il raconte une épidémie, il explique l'agonie de Jean III Vatatzès, il parle de la grandeur extraordinaire des dents de Guillaume de Villehardouin. Certes, Acropolite n'a jamais travaillé comme médecin — Blemmyde l'avait fait pour sept années (voir son Autobiographie: Munitiz p. 4-5) —, mais son savoir dans des questions de cette matière est éminente.

III

Sommaire sur la personne de Georges Acropolite*

Il faut avouer qu l'érudition de Georges Acropolite était étonnamment grande et étendue: ses contemporains le savaient, et nous autres hommes du 20ème siècle admirons cette intelligence. Mais son caractère n'était pas du tout pareil; on comprend bien pourquoi il était loué pour son intelligence et son talent de professeur, mais non pas pour sa politique. Il pouvait travailler pour l'état — celui des Paléologues surtout —, il devint ministre et général; ce qui reste et dure pendant les siècles, c'est son enseignement et ce sont ses écrits. Pendant toute sa vie, il a été un homme inconstant et versatile.

* Pour toutes autres informations je renvoie à mon livre sur Georges Acropolite, surtout à l'introduction (pp. 23-48): Georgios Akropolites (1217-1282), Die Chronik, übersetzt und erläutert von Wilhelm Blum, Anton Hiersemann-Verlag, Stuttgart, 1989, 294 pages (Bibliothek der griechischen Literatur, Band 28).

LE DERNIER SIÈCLE DE L'HISTOIRE DE BYZANCE DANS
LA VISION DE L'HISTORIEN ROUMAIN
GEORGES BRĂTIANU

DAN BERINDEI / BUCAREST

Georges Brătianu reste, après Nicolas Iorga, l'historien roumain le plus marquant du XX^e siècle. Descendant d'une illustre famille, son grand père et son père étant de véritable fondateurs de l'Etat national, le premier quarant'huitard, dirigeant du mouvement pour l'Union des Principautés, artisan de l'indépendance roumaine et le second jouant le principal rôle quant au parachèvement de l'unité de la Roumanie à la fin de la première guerre mondiale et l'organisation des structures de la Grande Roumanie. On nommait Georges Brătianu "fils et petit fils de statues", lui-même dirigeant une fraction du Parti libéral pendant l'entre-deux-guerres et ayant un rôle politique jusqu'à la prise du pouvoir par les communistes. Il aurait pu alors s'expatrier, mais il ne l'a pas fait, quoique pleinement conscient qu'il allait à sa perte. C'est le père Vitalien Laurent qui a retenu avec émotion dans la Préface du livre de Georges Brătianu *La Mer Noire. Des origines à la conquête ottomane* (Munich, 1969) la belle et patriotique réponse du savant roumain, "un soir de juin 1947", en réponse à la proposition de départ qu'on lui avait faite "peu auparavant". "Après une longue et douloureuse hésitation, notait le père Laurent, il avait dit non à la liberté et avait eu ce mot qui, après un quart de siècle, résonne encore à mes oreilles: "Les Brătianu ne désertent pas la Roumanie!" Le 5 mai 1950, nous relate toujours le père Laurent, le reclus fut brutalement arraché de son domicile et jeté, à l'autre bout de la Roumanie, dans l'un de ces bagnes infâmes... Il devait y connaître, trois années durant, souffrances, humiliations et tortures, avant de mourir tragiquement au soir de 26 avril 1953 à

Sighet-Marmaşii dans le lointain Maramureş¹.

L'oeuvre scientifique de Georges Brătianu est complexe. Ce fut vraiment un historien multilatéral, ayant une profonde compréhension des phénomènes historiques². Le Moyen Age — mais aussi l'histoire ancienne! —, ainsi que les époques moderne et contemporaine l'ont attiré, l'histoire universelle ainsi que l'histoire des Roumains. Son oeuvre reflète ses capacités, son érudition, son esprit vif et pénétrant³. Une partie de ses travaux ont été aussi consacrés à l'histoire byzantine, ce qui a été, par ailleurs, une tradition dans l'historiographie roumaine. Nous pouvons invoquer, à ce propos, les ouvrages et études de Nicolas Iorga⁴, véritable phénomène de l'historiographie mondiale et non seulement roumaine et dont, par ailleurs, Georges Brătianu a été le continuateur et le successeur tant à la chaire d'histoire universelle à l'Université de Bucarest, qu'à la direction de l'Institut d'histoire universelle, l'actuel Institut "N. Iorga". Les rapports permanents entre Grecs et Roumains, de l'Antiquité et jusqu'à nos jours, surtout l'époque phanariote, mais pas seulement elle, expliquent cet intérêt constant. Il s'agit aussi d'une communauté de foi et même de mentalités proches.

Pour ce qui fut de Georges Brătianu on pourrait parler également d'une situation particulière, familière, tenant compte de ses origines. Georges Brătianu était lié, par sa mère, née Moruzi, à l'une des plus marquantes familles phanariotes⁵, qui avait souffert une tragédie en 1812, quand deux grands oncles de l'historien avaient été décapités par les Ottomans⁶, ce qui explique aussi l'intérêt particulier de Brătianu envers Byzance et les Grecs.

1 G. Brătianu, *La mer Noire. Des origines à la conquête ottomane*, Munich, 1969, p. 9.

2 Sur G. Brătianu, voir *Confluente istoriografice româneşti şi europene. 90 de ani de la naşterea istoricului Gheorghe Brătianu* (Confluences historiographiques roumaines et européennes. 90 ans depuis la naissance de l'historien Gheorghe I. Brătianu), volume paru par les soins de Victor Spinei, Iaşi, 1988.

3 Voir *Les écrits de G.I. Brătianu*, Paris, 1983.

4 Barbu Theodorescu, *Nicolae Iorga. Bibliografie*, Bucarest, 1976, p. 157-166 (36 titres consacrés à l'histoire de Byzance).

5 Voir Florin Marinescu, *Etude généalogique sur la famille Mourouzi*, Athènes, 1987.

6 Démètre et Panayotis M. : *Ibidem*, p. 68 et 74.

Evidemment, il a été attiré surtout par des sujets byzantins en corrélation avec l'histoire des Roumains, mais aussi par des sujets indépendants de cette corrélation: le projet de mariage de l'empereur Michel IX Paléologue et de Catherine de Courtenay (1924), les Normands au service de Byzance dans la Chanson de Roland (1925), les divisions chronologiques de l'histoire byzantine (1930), le monopole du blé à Byzance au XI^e siècle (1934), privilèges et franchises municipales dans l'empire byzantin, empire et "démocratie" à Byzance, le thème byzantin de Bulgarie et l'Anonyme hongrois (1972), le commerce bulgare dans l'empire byzantin et le monopole de Léon VI à Thessalonique (1939) etc.⁷. Il a montré un intérêt particulier à l'égard de l'histoire économique et sociale de Byzance, publiant en 1936 son livre *Privilèges et franchises dans l'empire byzantin* (Paris-Bucarest, 138 p.) et deux ans plus tard son volume *Etudes byzantines d'histoire économique et sociale* (Paris-Bucarest, 291 p.) Il a été aussi intéressé par le problème de la présence des Génois sur le Danube à la fin du XIII^e siècle (1920), ou par leur présence à Péra et Caffa, publiant en 1927 son volume *Actes des notaires génois de Péra et de Gaffa de la fin du treizième siècle (1281-1290)* et en 1929 son autre volume *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIII^e siècle*. Il s'occupera également des *Vénitiens dans la mer Noire au XIV^e siècle, après la deuxième guerre des Détroits* (1934) ou *Les Vénitiens dans la mer Noire au XIV^e siècle. La politique du Sénat en 1332-1333 et la notion de latinité* (1939). Il fut aussi attiré par le Dobroudja — *Nouvelles contributions à l'histoire de la Dobroudja au Moyen Age* (1914) — et surtout par la mystérieuse Vicina; sa *Vicina I* (1923) et sa *Vicina II* (1942), ainsi que son volume *Recherches sur Vicina et Cetatea Albă* (1935) ont concrétisé cet intérêt. On doit aussi signaler son livre *La Mer Noire. Des origines à la conquête ottomane*, publié à Munich, 16 ans après sa mort (1969), où une partie du volume est consacrée aux problèmes byzantins.

Selon Georges Brătianu la dernière époque de l'empire est

⁷ Voir les indications bibliographiques dans *Les écrits de Gheorghe I. Brătianu*, Paris, 1983.

comprise entre la prise de Constantinople par les Latins en 1204 et la chute de Constantinople en 1453. C'est la période du retrait progressif, car, comme Brătianu l'a remarqué la "restauration de l'empire à Byzance" par Michel VIII est "factice" et dès "la deuxième moitié du XIII^e siècle... l'empire byzantin recule en Asie devant les Turcs et commence à s'effacer en Europe devant les nouvelles monarchies des Balkans"⁸. Brătianu distingue clairement le véritable vainqueur et destructeur de Byzance. "Le croissant de l'Islam — remarquait-il — brille d'un éclat toujours plus vif dans ce long crépuscule de la puissance byzantine et éclaire l'ascension rapide de la domination ottomane". "C'est avec l'histoire de la conquête turque — ajoutait-il — que la dernière phase de l'empire grec se confond toujours davantage"⁹. L'empire se confond aussi au XVe siècle avec Constantinople des Paléologues et Trébizonde des Comnènes. Constantinople, symbole de ce qui avait été une fois un grand et puissant empire, "connaissait", remarquait l'historien, "longtemps" avant 1453, "toutes les affres de l'existence précaire d'une ville assiégée"¹⁰.

Brătianu a réalisé des analyses pertinentes de certains aspects économiques fondamentaux, en continuant ses préoccupations concernant les étapes antérieures, s'occupant cette fois-ci du dernier siècle de l'existence de Byzance, par exemple, du problème fondamental de l'approvisionnement, de l'hyperpère byzantin, des rapports non seulement politiques et militaires, mais également économiques entre l'empire, les Génois et le Vénitiens. Il constate que "les dévaluations successives et de plus en plus accentuées de la monnaie byzantine" ont "enlevé à celle-ci sa position privilégiée d'étalon des échanges commerciaux, en réservant ce rôle aux nouvelles pièces d'or des républiques italiennes, le florin de Florence et le ducat de Venise"¹¹. Il a aussi mis en évidence l'importante information fournie par Nicéphore Grégoras

⁸ Gheorghe I. Brătianu. *Etudes byzantines d'histoire économique et sociale*, Paris. 1938, p. 39.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ *Ibidem*, p. 168.

¹¹ Idem. *La Mer Noire ...*, p. 229.

concernant les recettes de la douane génoise de Péra — 200.000 hyperpères — et celle de la douane impériale de Constantinople — 30.000 hyperpères —, information¹² qui dévoile vers 1340 la situation précaire de l'empire! Il souligne également la dépendance économique de la grande capitale sans territoire impérial, le fait qu'un conflit entre Mongols et Italiens suffisait pour que Constantinople soit affamée et que dans cette situation on importait "à grande peine" des régions de l'Asie Mineure occupées par les Turcs!¹³

Le grand mérite de Georges Brătianu est celui d'avoir envisagé l'histoire du dernier siècle de Byzance dans un large contexte universel et de la présenter ainsi. Les guerres entre l'Angleterre et la France, le destin des républiques italiennes, leur évolution mais aussi leurs conflits, l'implication des royaumes de Hongrie et de Pologne dans le développement historique continental, les pressions et l'avance incessante des Turcs et le sort de l'Empire mongol, considéré à juste raison en tant que "clé" des processus d'amples espaces¹⁴, tout cela analysé avec érudition et compétence, passion et un rare don de reconstitution, contribue à conférer à l'image d'un empire-ville agonissant de réelles et dramatiques dimensions.

Les préoccupations des dernières années de l'historien, interrompues si brutalement par son emprisonnement et ensuite sa mort tragique ont été dirigées surtout vers l'histoire de la mer Noire, envisagée comme un ensemble, dans lequel, évidemment, Byzance a sa place, même réduite. La mer Noire, "plaque tournante" du trafic international¹⁵, déréglé il est vrai avec l'effritement de l'unité mongole au XIV^e siècle, de l'empire mongol, considéré par Brătianu en tant que "grand régulateur du commerce international"¹⁶, l'a spécialement intéressé. Il a donné deux années successivement un cours sur l'histoire de la mer Noire; la première partie de celui-ci, représentant ensuite son

¹² *Ibidem*, p. 234.

¹³ *Idem*, *Etudes byzantines...*, p. 166-167.

¹⁴ *Idem*, *Recherches sur Vicina et Cetatea Alba*, Bucarest, 1935, p. 119.

¹⁵ *Idem*, *la mer Noire...*, p. 227.

¹⁶ *Ibidem*, p. 239-240.

dernier livre publié après sa mort, lui a fourni l'occasion de mettre à profit ses connaissances et ses conclusions des travaux antérieurs.

La situation dans l'empire mongol, maintenant divisé, le rôle principal étant joué dans la zone par la Horde d'Or, la présence et les rivalités des Génois et des Vénitiens, leurs colonies de Péra, Caffa et Tana — pour ne citer que les plus importantes —, l'incessante pression ottomane, la présence et les actions des royaumes polonais et hongrois, la constitution des Etats roumains, la navigation sur le Danube, la route moldave et son rôle économique, mais aussi évidemment les dernières décennies de l'histoire de Constantinople et de Trébizonde, voilà certains problèmes et aspects abordés par l'historien dans son dernier livre-bilan¹⁷.

La mer Noire n'est pas encore la "vierge chaste et pure des Ottomans"¹⁸, fermée à l'accès du commerce européen, mais pendant le dernier siècle de l'existence de l'empire byzantin les fonctions commerciales du bassin pontique sont plus réduites. Dès 1332, les Vénitiens, alliés de l'empereur de Constantinople Andronic III, l'aident à résister à la colonie génoise de Péra et s'orientent "résolument vers l'expansion dans le bassin de la mer Noire"¹⁹, développant leurs relations aussi avec Trébizonde et par celle-ci avec la Perse. En 1333 Venise obtient pour Tana, à l'embouchure du Don, un diplôme de concession de l'empereur Uzbek, Tana étant "la grande étape vers le Volga, la capitale du Kiptchak et le Cathay"²⁰.

Le successeur d'Uzbek, Djanibek, attaqua les colonies de Tana et de Caffa²¹, tandis que, quelques années plus tard, un nouveau conflit surgissait entre Génois et Constantinople, vu la tentative des premiers visent à s'emparer de l'île de Chios, en profitant "du désordre où la guerre civile entre les Paléologues et Jean Cantacuzène avait de nouveau plongé l'empire byzantin". Le conflit s'accroît quand Cantacuzène "au détriment du commerce

¹⁷ *Ibidem*, p. 239 et suiv.

¹⁸ *Ibidem*, p. 247.

¹⁹ *Ibidem*, n. 266.

²⁰ *Ibidem*, n. 268.

²¹ *Ibidem*, p. 269.

de Péra... élevait de 10 à 50% les droits qui frappaient les importations des vins et des céréales provenant des colonies génoises de la mer Noire"²². On arriva à un conflit armé, la nouvelle flotte grecque étant détruite par les Génois, mais la seconde guerre des Détroits fut déclenchée et à un certain moment l'empereur byzantin, resté seul devant les Génois et les Turcs, qui s'étaient alliés, dut céder et reconfirmer les privilèges de Péra. Par ailleurs, un nouveau conflit opposa Jean Cantacuzène et ses fils à Jean V Paléologue, qui finit par l'emporter. Maintenant, comme le remarque Brătianu, "l'empire, après trois guerres civiles n'était plus qu'un lamentable débris de l'ancienne puissance byzantine"²³. En 1354, la forteresse de Gallipoli était prise par les Turcs. Mais, selon Brătianu, la "responsabilité" d'avoir attiré les Turcs en Europe doit être partagée entre Jean Cantacuzène et les républiques italiennes²⁴. Par ailleurs, la position de Venise lors de la libération de l'empereur Jean V Paléologue par la comte Amédée de Savoie reste aussi significative²⁵. Dix ans après, en mars 1376, dix galères vénitiennes ont obligé Jean V Paléologue à céder l'île de Tenedos à la République; quelques mois plus tard, l'empereur était renversé par un complot génois et son fils et successeur allait céder à Gênes l'île de Tenedos et ainsi on arriva à la troisième guerre des Détroits! Entre temps, l'avance ottomane continuait en Europe; en 1386 les Turcs prenaient Nisch et en 1387 Thessalonique, pour remporter en 1389 la victoire de Kossovo. "...La capitale — constate Georges Brătianu — fait désormais figure de ville assiégée" et "le faible Etat des Paléologues ne peut plus aspirer au rôle de gardien des Détroits"²⁶.

Si les Ottomans s'affirment puissamment, dès la fin de la sixième décennie du XIV^e siècle, la dissolution de la Horde d'Or est en cours. La région danubienne "est perdue pour les Mongols" et les royaumes hongrois et polonais, ainsi que les principautés

²² *Ibidem*.

²³ *Ibidem*, p. 271.

²⁴ *Ibidem*, p. 272.

²⁵ *Ibidem*, p. 272-279.

²⁶ *Ibidem*, p. 282.

roumaines se constituent en barrage face à l'avance ottomane. Toutefois, dès la fin du XIV^e siècle, "l'invasion ottomane déferlait dans la plaine danubienne"²⁷. Les Turcs assiégeant aussi Constantinople, Venise se décida enfin d'envoyer une flotte pour couvrir la grande ville assiégée, mais, paradoxalement, aussi la Péra génoise! Cependant, comme Brătianu le remarque, "la menace turque pouvait d'un moment à l'autre s'abattre de nouveau sur Byzance et les Détroits"²⁸. Ce fut alors que Tamerlan apporta un certain répit quant à la menace ottomane. Trébizonde et Constantinople avaient, par ailleurs, reconnu leur dépendance envers le puissant Timur Lenk, lorsque la mort l'enleva. Mettant fin aux luttes dynastiques, qui avaient suivi la mort de Bajazed, Mahomet I^{er} reprit l'oeuvre de conquête sur le Bas-Danube. Manuel Paléologue et ensuite Jean VIII firent des voyages en Occident, demandant son soutien, le dernier acceptant même l'union des Eglises en 1439, proclamée par le concile de Florence, auquel il participa²⁹. Entre temps, dès les premières décennies du XV^e siècle les navires turcs pénétrèrent dans les Détroits. Constantinople se trouvait sous un siège permanent. En 1444 le roi Ladislas de Hongrie ne put pas dégager Constantinople, la flotte occidentale et surtout vénitienne ne se présentant pas au rendez-vous de Varna, le port d'embarquement de son armée: ensuite, le sultan détruisit l'armée de croisade et le roi lui-même resta sur le champ de bataille³⁰.

La fin de l'empire approchait, les Ottomans s'installèrent des deux côtés du Bosphore, à Anatoli Hissar et à Bogar Hissar, interdisant ainsi le passage par les Détroits. "Le cercle se resserrait, constate Georges Brătianu, autour du dernier bastion de l'empire byzantin"³¹. La colonie de Péra gardait une attitude duplicitaire, "La supériorité des assiégeants était écrasante"³²: c'est seulement par leurs vaisseaux que les chrétiens occidentaux

27 *Ibidem*, p. 28.

28 *Ibidem*, p. 289.

29 *Ibidem*, p. 306.

30 *Ibidem*, p. 312.

31 *Ibidem*, p. 313.

32 *Ibidem*.

cherchaient à secourir la grande ville assiégée. car. en réalité, comme Brătianu le souligne, "L'Europe allait assister à la chute de l'antique capitale des basileis et abandonner à l'infidèle l'entrée du bassin de la mer Noire sans réagir autrement que par de vaines lamentations et des projets irréalisables"³³. Dans la nuit du 28 au 29 mai 1453 eut lieu l'assaut final, "l'empereur Constantin tomba héroïquement sur les remparts" et "le sultan victorieux fit son entrée à Sainte Sophie"³⁴. Au cours de la période immédiatement suivante les Ottomans prirent possession, à tour de rôle, du bassin de la mer Noire. Péra, Caffa, Tana, les forteresses de Chilia et Cetates Albă, Trébizonde, la seigneurie de Théodoro de Crimée disparurent. "La conquête s'acheva par la chute de la seigneurie circassienne de Matrega", où régnaient les génois Ghizolfi. "La domination ottomane de la mer Noire, souligne Brătianu, était maintenant totale; elle ne devait plus s'éloigner de ses bords pendant trois siècles"³⁵.

Le dernier siècle de l'histoire de Byzance c'est l'histoire d'une tragédie. Face à l'expansion ottomane, non soutenu par les autres Etats chrétiens de l'Europe ou dans une mesure si réduite que cela ne l'a pas effectivement pu sauver, Byzance était condamné. Avec un sens aigu de compréhension des phénomènes historiques, muni de son érudition et de ses vastes connaissances, en voyant dans l'évolution et le jeu des Etats, de leur ascension et de leur décadence, des choses qui méritaient être abordées, en tenant compte de toute la complexité, enfin que le problème directement étudié obtienne tout son éclat de jadis, que les faits et les événements soient reconstitués avec une véracité impressionnante, l'historien Georges Brătianu a fait preuve de ses dons et les pages qu'il a consacrées à ce siècle de lutte désespérée, perdue d'avance, de ce qu'avait été un grand empire chrétien, méritent toute l'attention. En les lisant, on s'approche encore plus de la tragédie évoquée, on la comprend dans ses réelles dimensions et, sans le vouloir, on est atteint de l'émotion que transmet, par son talent et

³³ *Ibidem.*

³⁴ *Ibidem*, p. 314.

³⁵ *Ibidem*, p. 326.

sa force de reconstitution, celui qui fut l'historien Georges Brătianu.

"GRAECI SACERDOTES AMBROSIANAM TENENTES SENTENTIAM".
COSTANTINOPOLI NELLA COSCIENZA DELLA CHIESA MILANESE:
L'ESPERIENZA TARDO ANTICA E I SUOI RIFLESSI MEDIOEVALI

CESARE ALZATI

Agli inizi del Quattrocento un dotto greco decisamente latinofrónico, probabilmente Manuele Caleca¹, traducendo e descrivendo in greco la *Missa in die* del giorno di Natale secondo il rito ambrosiano, osservava che, nei giorni comuni, a Milano l'ufficiatura presentava nei testi una stabilità "siccome altresì è un uso presso noi altri Greci"². Questa vaga consonanza con il mondo ecclesiastico di lingua greca, che il traduttore d'età umanistica riteneva di poter individuare nella prassi liturgica ambrosiana, era in ogni caso assai poca cosa rispetto a un "orientamento" ben più ampio e articolato, rintracciabile a Milano fin dall'età tardo antica.

Fattore decisivo in tal senso fu indubbiamente la funzione di residenza imperiale d'Occidente, cui la città era assurta in seguito alla riforma diocleziana e che — dopo l'impero di Massimiano — venne riproponendosi con episodi di più o meno lunga durata sotto Costantino e i suoi figli, acquisendo infine una sostanziale stabilità nella seconda metà di quel secolo IV con la dinastia Valentinianide³. Nes 395 Teodosio il Grande, ormai unico signore dell'

¹ G. MERCATI, *Notizie di procoro e Demetrio Cidone, Manuele Caleca e Teodoro Meliteniota ed altri appunti per la storia della teologia e della letteratura bizantina del secolo XIV*, Città del Vaticano 1931 (Studi e Testi, LVI), pp. 77-83.

² *Sposizione della Messa che si canta nella festa della Natività di Cristo secondo la tradizione di Santo Ambrogio dal Latino tradotta in Greco da Demetrio Cidonio*, ed. et trad. A. FUMAGALLI, "Raccolta Milanese", 1757, p. 21.

³ Cfr. M. SORDI, *Come Milano divenne capitale* (relazione tenuta nel Convegno su "Milano Capitale dell'Impero romano", Milano, Giugno 1987), ora in *L'Impero romano-cristiano. Problemi politici, religiosi, culturali*, cur. M. SORDI, Roma 1991, pp. 33-45. Per un puntuale censimento dei soggiorni imperiali nella metropoli civile italiciana sulla base delle testimonianze stori-

Impero, a Milano si sarebbe spento, assistito dal vescovo Ambrogio che, nelle cerimonie precedenti la traslazione della salma a Costantinopoli, dedicò al defunto imperatore un commosso elogio funebre⁴.

Se la condizione acquisita dalla città nel regime tetrarchico, come segnalato dalla presenza del *palatium*⁵, spiega l'incontro del Marzo 313 tra Costantino e Licinio e gli accordi allora conclusi in merito alla libertà di culto concessa alla Chiesa (evento che assegnò definitivamente a Milano una speciale collocazione nella memoria storica dell'intera comunione cristiana⁶, Fu con i figli di Costantino, e nel contesto dei dibattiti sulla dottrina trinitaria, che la residenza italiciana divenne fattivamente uno dei poli di gravitazione del confronto ecclesiale che allora andò sviluppandosi tra *hoi katà tèn dýsin*⁷, ossia i niceni latini, e gli *Orientales*⁸.

grafiche antiche e delle datazioni topiche degli atti ufficiali emessi dagli imperatori: M. BONFIOLI, *Soggiorni imperiali a Milano e ad Aquileia da Diocleziano a Valentiniano III*, in *Aquileia e Milano*, Aquileia 1973 (Antichità Alto Adriatiche, IV), pp. 125-149; più recentemente: *Milano capitale dell'Impero romano. 286-402*, cur. G. SENA CHIESA, Milano 1990, pp. 30 ss. Sulla condizione di sede imperiale e sui suoi riflessi ecclesiastici in rapporto a Milano cfr. anche C. ALZATI, "Ubi fuerit imperator". *Chiesa della residenza imperiale e comunione cristiana tra IV e V secolo in Occidente*, in *Ambrosiana Ecclesia. Studi su la Chiesa milanese e l'ecumene cristiana fra tarda antichità e medioevo*, Milano 1993 (Archivio Ambrosiano, LXV), pp. 5 ss.

⁴ AMBROSIUS, *De obitu Theodosii*, ed. O. FALLER, Vindobonae 1965 (CSEL, LXXIII).

⁵ Su questo elemento architettonico e urbanistico ad un tempo cfr., tra gli altri: N. DUVAL, *Les palais impériaux de Milan et d'Aquilée*, in *Aquileia e Milano* (cit. nota 3), pp. 151 ss.; M. MIRABELLA ROBERTI, *Milano romana*. Milano 1984, pp. 78-84; più recentemente, con puntuali riferimenti alle strutture palaziali della Nuova e dell'Antica Roma: S. LUSUARDI SIENA, *Il palazzo imperiale*, in *Milano capitale* (cit. nota 3), p. 99.

⁶ Per l'antica storiografia ecclesiastica greca cfr. in particolare A. BOSISIO, *Milano nella storiografia bizantina dall'età di Costantino all'età di Giustiniano*, in *Studi in onore di Carlo Castiglioni, Prefetto dell'Ambrosiana*, Milano 1957 (Fontes Ambrosiani, XXXII), pp. 189-206.

⁷ Così l'*Ékthesis makróstichos*: ATHANASIUS, *De Synodis*, XXVI, 10, ed. H.G. OPITZ, *Athanasius Werke*, II, 1, Berlin 1941, p. 254; cfr. SOCRATES, *Historia Ecclesiastica*, II, 19: PG, LXVII, c. 233.

⁸ Cfr. LIBERIUS, *Epistula "Me frater"*, in EUSEBIUS Vercellensis, *Opera*, ed. V. BULHART, Turnholti 1957 (CC, IX), P. 121. E' evidente come già in questi testi (da collocarsi rispettivamente nel 344 e tra il concilio arelatense del 353 e quello milanese del 355) il binomio Oriente-Occidente non designi più

A Milano in effetti, dove risiedeva l'augusto Costante, si diressero nel 345 i legati, che l'episcopato orientale inviò all'imperatore e ai vescovi occidentali raccolti in sinodo presso di lui, per trasmettere loro l'*Ékthesis makróstichos*: professione di fede probabilmente elaborata nell'ambito della sinodo di Antiochia che nel 344 aveva deposto il presule locale Stefano⁹. Ma già precedentemente, si direbbe tra la fine del 342 e gli inizi del 343, il *palatium* milanese aveva visto giungere, accompagnato dal vescovo della città Protasio, un altro illustre presule d'area orientale, l'esule Atanasio¹⁰. Che ancora a Milano, residenza ormai di Costanzo, avrebbe inviato nel 353 il collega Serapione di Thmuis alla testa di una legazione composta da altri 5 vescovi e 3 preti¹¹.

una semplice appartenenza geografico-amministrativa, ma indichi una precisa identità ecclesiastica, dottrinalmente e istituzionalmente definita: cfr. C. ALZATI, *Un cappadoce in Occidente durante le dispute trinitarie del IV secolo: Ausenzio di Milano*, in *Politica, cultura e religione nell'Impero Romano (secoli IV-VI) tra Oriente e Occidente. Atti del II Convegno Nazionale dell'Associazione di Studi Tardo-Antichi*. Milano, 11-13 ottobre 1990, curr. F. CONCA - I. GUALANDRI - G. LOZZA, Napoli 1993, ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), p. 45.

⁹ Per il testo dell'*Ékthesis* si veda nota 7. Per la vicenda di Stefano: ATHANASIUS, *Historia Arianorum*, XX, ed. H.G. OPITZ, *Athanasius Werke*, II, 1, Berlin 1941, p. 193; THEODORETUS, *Historia Ecclesiastica*, II, 9. 1-10, 2, ed., post L. PARMENTIER, F. SCHEIDWEILER, Berlin 1954 (GCS, XLIV), pp. 119-121; cfr. K.M. GIRARDET, *Kaisergericht und Bishofsgericht. Studium zu den Anfängen des Donatistenstreites (313-315) und zum Prozeß dess Athanasius von Alexandrien (328-346)*, Bonn 1975 (Antiquitas, I, 21), pp. 147-148. Per la data della legazione e la presenza in essa di Demofilo di Berea: LIBERIUS, *Epistula "Obsecro"* (del 353, in cui si parla di *ante annos octo*), in HILARIUS, *Collectanea Antiariana Parisina (Fragmenta Historica)*, A, VII, 4, ed. A. FEDER, Vindobonae-Lipsiae 1916 (CSEL, LXV), p. 91; sugli altri legati (Eudossio di Germanicia, Macedonio di Mopsuestia, Martirio), cfr. anche ATHANASIUS, *De Synodis*, XXVI, 1: ed. OPITZ, p. 251; SOCRATES, *Historia Ecclesiastica*, II, 19: PG, LXVII, c. 224; SOZOMENUS, *Historia Ecclesiastica*, III, 11. 2, ed., post J. BIDEZ, G. Ch. HANSEN, Berlin 1960 (GCS, L), p. 114. Per l'esito infelice della legazione e la condanna milanese di Fotino di Sirmium: LIBERIUS, *Epistula "Obsecro"*, in HILARIUS, *Fragmenta Historica*, A, VII, 4. 1: CSEL, LXV, p. 91; nonché HILARIUS, *Fragmenta Historica*, B, II, 5. 4 [19]: CSEL, LXV, p. 142. Per un problematico concilio milanese di due anni successivo all'assemblea del 345: *Ibid.*, ivi; in merito tuttavia cfr. ALZATI, *Un cappadoce* (cit. nota 8), p. 47, nota 6.

¹⁰ ATHANASIUS, *Apologia ad Constantium*, 3.4, ed. J.M. SZYMUSIAK, Paris 1987 (Sch. LVI bis), pp. 92, 94.

¹¹ Per la partenza da Alessandria il 19 Maggio: *Historia acephala*, I, 7-8, ed. A. MARTIN, Paris 1985 (Sch. CCCXVII), pp. 140-142; *Chronicon festale*,

Il trionfo dell'antiniceneismo nel concilio convocato a Milano da Costanzo nel 355 e la susseguente chiamata alla cattedra episcopale milanese del cappadoce Aussenzio, già prete nella Chiesa alessandrina, indicano con immediatezza quanto profondamente la sede italicianiana fosse inserita nel confronto allora in atto tra le tradizioni dottrinali ed ecclesiastiche che caratterizzavano rispettivamente l'area orientale e l'Occidente latino¹². Non stupisce pertanto l'attenzione che alla cattedra milanese riservò nei suoi scritti di quegli anni Atanasio¹³, e si comprende la calda lettera inviata dal grande Basilio al successore di Aussenzio, Ambrogio, per salutarne l'ascesa al "seggio degli apostoli"¹⁴.

E proprio con Ambrogio (uomo di cultura bilingue, come attesta l'ampia utilizzazione ch'egli fece di autori, non solo cristiani, d'area greca¹⁵) la volontà di porsi come interlocutore diretto dell'Oriente ecclesiastico appare evidente. Con il concilio di Aquileia, da lui pilotato nel Settembre del 381, e con una nuova assemblea di vescovi italiciani, di poco successiva e da lui presieduta, non dubitò d'intervenire contro Apollinare di Laodicea¹⁶ e sui problemi che agitavano le Chiese di Alessandria¹⁷, di Antiochia¹⁸ e della

edd. A. MARTIN - M. ALBERT: Ibid., pp. 252-254; per l'identificazione dei personaggi: Ibid., p. 179, nota 26; cfr. anche SOZOMENUS, *Historia Ecclesiastica*, IV, 9.6: GCS, XLIV, p. 149.

¹² Fonti e bibliografia al riguardo potranno trovarsi nel già citato saggio *Un cappadoce*, pp. 67 ss.

¹³ Per il ricordo di Protasio quale vescovo della città ove risiedeva l'imperatore, si veda nota 10. In merito ad Eustorgio: *Epistula ad episcopos Aegypti et Libyae*, 8: PG, XXV, c. 557. Quanto poi a Dionigi, *ho tês metropôleos tês Italias*, esiliato in occasione del concilio milanese del 355: *Apologia de fuga sua*, 4, ed. J. SYMUSIAK, Paris 1958 (Sch, LVI), p. 137; cfr. *Historia Arianorum*, 33.6, ed. OPITZ, p. 201; *Apologia ad Constantium*, 27: Sch, LVI, p. 119. Per l'esasperata opposizione atanasiana ad Aussenzio basti, con riferimento al concilio riminese del 359: *Epistula ad Afros*: III, X: PG, XXVI, cc. 1033, 1045; *De Synodis*, VIII-IX, ed. OPITZ, pp. 235-236; ma cfr. anche *Historia Adrianorum*, 75.1: ed. OPITZ, p. 224, dove Aussenzio è definito *philoprágmona* (cfr. ALZATI, *Un cappadoce*, p. 91).

¹⁴ BASILIUS Caesariensis, *Epistula CXCVII*, ed. Y. COURTONNE, II, Paris 1957 (CUF), pp. 149-152. Per i problemi d'autenticità della seconda sezione della lettera: C. PASINI, *Le fonti greche su sant' ambrogio*, Milano-Roma 1990 (Tutte le Opere di sant'Ambrogio. Sussidi, XXIV, 1), pp. 35-54.

¹⁵ Cfr. Ibid., pp. 9 ss.

¹⁶ AMBROSIUS, *Epistula extra collectionem VIII* (Maur.: XIV) [= concilio italiciano], ed. M. ZELZER, Vindobonae 1982 (CSEL, LXXXII, 3), pp. 199-200.

stessa Costantinopoli, dove, censurato il Nazianzeno, contestò l'elezione di Nettario operata dal concilio del 381 e appoggiò Massimo il Cinico, già rifiutato anche in Occidente dal romano Damaso¹⁹. E se il drastico intervento di Teodosio contro siffatta intrusione occidentale nelle questioni della cattedra costantinopolitana arrestò su questo fronte l'azione del presule milanese²⁰, quanto ad Antiochia la pressione di Ambrogio si conservò a lungo, e forse soltanto dopo la sua uscita di scena poté attuarsi l'avvio di normali rapporti ecclesiastici tra la maggioritaria componente meleziana della metropoli orientale (guidata da Flaviano) e le Chiese d'Occidente²¹.

17 AMBROSIIUS, *Epistula e.c. VI* (Maur.: XII) [= concilio di Aquileia]: CSEL, LXXXII, 3, pp. 186-190.

18 *Ibid.*, ivi; ID., *Epistula e.c. IX* (Maur.: XIII) [= concilio italiciano], 2: CSEL, LXXXII, 3, pp. 201-202.

19 ID., *Epistula e.c. IX* (Maur.: XIII) [= concilio italiciano]: CSEL, LXXXII, 3, pp. 201-204. Per la censura di Damaso contro Massimo: DAMASUS, *Epistulae V e VI ad Acholium*, ed C. SILVA TAROUCA, *Epistulae Romanorum Pontificum ... Collectio Thessalonicensis*, Romae 1937 (Textus et Documenta. Series Theologica, XXII), nn. 1-2, pp. 16-19.

20 AMBROSIIUS, *Epistula e.c. VIII* (Maur.: XIV): CSEL, LXXXII, 3, pp. 198-199; cfr. le considerazioni al riguardo della Zelzer: *Ibid.*, pp. XCVI-XCVII.

21 Durante il concilio costantinopolitano del 381 il neoniceno Melezio (già omeista e successivamente omeusiano) s'era spento. Il concilio, disattendendo accordi precedenti e le stesse esortazioni del Nazianzeno, anziché riconoscere quale vescovo Paolino, il niceno ordinato da Lucifero di Cagliari e in comunione con l'Occidente, diede a Melezio un successore nella persona di Flaviano. Tale scelta fu ribadita dal concilio costantinopolitano del 382 e comunicata al concilio romano di quello stesso anno (THEODORETUS, *Historia Ecclesiastica*, V, 9: GCS, XLIV, pp. 289-294), assemblea quest'ultima dove peraltro quale vescovo antiocheno sedette Paolino, giunto dall'Oriente insieme al suo alleato cipriota Epifanio (HIERONYMUS, *Epistula CVIII. Epitaphium Sanctae Paulae*, 6, ed. J. LABOURT, Paris 1955 [CUF], V, p. 163. La questione si sarebbe del resto trascinata ancora per anni. In seguito alla *plenaria synodus (Registri Ecclesiae Carthaginensis Excerpta*, 48, ed. Ch. MUNIER, Turnholti 1974 [CC, CXLIX], p. 187) che nell'Inverno 391/392 (cfr. Ch. PIETRI, *Roma Christiana*, II, Rome 1976 [Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, CCXXIV], pp. 900-901, nota 7) — assente peraltro il papa romano Siricio — raccolse a Capua l'episcopato suburbicario, Ambrogio, che presenziò alle assise, scrisse al papa alessandrino Teofilo riferendo la decisione sinodale di rimettere a lui, presule egiziano in comunione con l'Occidente, l'arbitrato sulla spinosa contesa (AMBROSIIUS, *Epistula LXX* [Maur.: LVI]: CSEL, LXXXII, 3, pp. 3-6). Su questa base nel 393 una sinodo a Cesarea di Palestina (cui avrebbe dovuto presiedere Teofilo, il quale invece si trattene in Egitto e si fece probabilmente presente attraverso una propria documentazione epistolare sulla questione che

Che siffatto intreccio di rapporti tra il "vescovo di Milano" e l'Oriente non fosse semplice riflesso della "personalità prepotente" di Ambrogio²² è chiaramente mostrato dall'eminente collocazione che pure dopo di lui la cattedra milanese conservò nel contesto dell'ecumene cristiana. Per limitarci alle sole relazioni con l'Oriente²³ basterebbe ricordare l'insistenza con cui Anastasio di

l'assemblea avrebbe affrontato) riportò la comunione tra gli Orientali e Alessandria, e costituì la necessaria premessa al "concilio di Rufino" che a Costantinopoli nel 394, dopo la dedicazione della basilica rufiniana degli Apostoli presso Calcedonia, consacrò la ritrovata unità tra le Chiese d'area greca (per l'assemblea palestinese: E.W. BROOKS, *The Sixth Book of the Select Letters of Severus, Patriarch of Antioch, in the Syriac Version of Athanasius of Nisibis*, London Oxford 1903, I, I, p. 251; II, I, pp. 223-224; per la datazione al 393: PIETRI, *Roma Christiana*, II, p. 1283, nota 2; quanto al successivo concilio "di Rufino": E. HONIGMANN, *Le concile de Constantinople de 394 et les auteurs du "Syntagma des XIV Titres"*, in *Trois mémoires posthumes d'histoire et de géographie de l'Orient chrétien*, cur. P. DEVOS, Bruxelles 1961 [Subsidia Hagiographica, XXXV], pp. 1-83). La lettera di Siricio ricevuta dalla sinodo palestinese ben mostra quanto diverso fosse l'atteggiamento del papa romano sul problema antiocheno rispetto alle posizioni irremovibili di Ambrogio. La successiva missione costantinopolitana di Acacio di Berea a Roma avrebbe segnato l'inserimento anche dell'Occidente nella generale pacificazione avviatasi nel '93 a Cesarea. L. DUCHESNE (*Histoire ancienne de l'Eglise*, II, Paris 1911, pp. 608-611, 624-626) colloca tale missione nel 394, ma la lettura delle fonti condotta da F. CAVALLERA posticipa la legazione di Acacio al 398, collegandola ai buoni uffici dell'antiocheno Giovanni Crisostomo ascenso in quell'anno alla cattedra costantinopolitana (*Le schisme d'Antioche. IVe et Ve siècle*, Paris 1905, pp. 285 ss.; cfr. in merito PIETRI, *Roma Christiana*, II, pp. 1287-1288). Se tale datazione fosse esatta ne conseguirebbe che la comunione tra l'Occidente e Flaviano poté stabilirsi solo successivamente alla scomparsa di Ambrogio (cfr. anche H. VON CAMPENHAUSEN, *Ambrosius von Mailand als Kirchenpolitiker*, Berlin-Leipzig 1929, pp. 158-160).

²² Così, in rapporto al costituirsi dell'autorità metropolitana della cattedra milanese, E. CATTANEO, *S. Ambrogio e la costituzione delle provincie ecclesiastiche nell'Italia settentrionale*, in *Atti dei Convegni di Piacenza e Modena (1969-1970)*, Cesena 1972 (Ravennatensia, III), p. 468; ora in ID., *La Chiesa di Ambrogio. Studi di storia e di liturgia*, Milano 1984, p. 4; cfr. invece C. ALZATI, *Genesi e coscienza di una metropoli ecclesiastica: il caso milanese*, in *Historia de la Iglesia y de las Instituciones Ecclesiasticas*, cur. M.J. PELÁEZ, Barcelona 1989 (Trabajos en homenaje a Ferran Valls i Taberner, X), pp. 4101-4104, e ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 38-42. Per la designazione di Ambrogio nelle Chiese di tradizione siriana quale *usqf Madyulân* per antonomasia: G. GALBIATI, *Della fortuna letteraria e di una gloria orientale di sant'Ambrogio*, in *Ambrosiana. Scritti di Storia, Archeologia ed Arte pubblicati nel XVI centenario della nascita di sant'Ambrogio. CCCXL-MCMXL*, Milano 1942, p. 69.

Roma richiese ai presuli milanesi Simpliciano e Venerio l'adesione alla condanna di Origene e la premura con cui comunicò al collega gerosolimitano Giovanni l'intervento presso il secondo²⁴. Charles Pietri così commentò al riguardo: "On s'expliquerait mal tant d'insistance à arracher une réponse à Milan, si Rome avait pu négliger, dans son intervention, le collègue de l'Italie septentrionale"²⁵.

Non si trattava affatto di usurpazione di ruoli²⁶, ma del fattivo riconoscimento della particolare collocazione che nella comunione ecclesiale competeva al vescovo della città sede dell'augusto, come nel 343 anche il concilio occidentale di Serdica aveva formalmente sancito nel suo can. 9b (gr.: 9a)²⁷: una collocazione in cui eviden-

²³ Quanto alla specifica funzione istituzionale svolta nei confronti delle Chiese occidentali, mi permetto rinviare al già segnalato saggio "Ubi fuerit imperator" (cit. nota 3, pp. 14 ss.

²⁴ ANASTASIUS Papa I, *Epistula ad Simplicianum*, in HIERONYMUS, *Epistulae*, XCV, ed. J. LABOURT, Paris 1954 (CUF), IV, pp. 160-161; per il dibattito a Milano tra Rufino da Aquileia e l'inviato romano: RUFINUS, *Apologia contra Hieronymum*, I, 9, ed. M. SIMONETTI, Turnholti 1961 (CC, XX), p. 54; per la lettera di Anastasio a Venerio: PLS, I, cc. 791-792; per la comunicazione dello stesso al vescovo di Gerusalemme: *Acta Conciliorum Oecumenicorum* (= ACO), I: *Concilium Vniuersale Ephesenum*, V, ed. E. SCHWARTZ, Berolini-Lipsiae 1924, pp. 3-4. Per la finale adesione milanese alla condanna dell'origenismo, dopo che in tal senso si venne pronunciando anche l'autorità imperiale (*Ibid.*, p. 4): HIERONYMUS, *Contra Rufinum*, II, 22, ed. P. LARDET, Turnholti 1982 (CC, LXXIX), p. 58.

²⁵ PIETRI, *Roma Christiana*, II, pp. 908-909.

²⁶ Zosimo, a proposito del concilio di Torino del 398 (o 399), presieduto da Simpliciano, avrebbe parlato di *indebita synodus*, che operò in *apostolicae sedis iniuriam* (ZOSIMUS Papa, *Epistula V; Epistula VII*, ed. W. GUNDLACH, Berolini 1892 (MGH, *Epistolae*, III: *Epistolae Merowingici et Karolini Aevi*, I), pp. 11, 10). Per il concilio torinese: C. ALZATI, *La fondazione apostolica delle Chiese latine. Agiografia e ordinamento canonico fra tarda antichità e medioevo* (relazione presentata al I° Seminario del Centro di Studi sulla civiltà del tardo medioevo: "Fonti per la storia della civiltà italiana: le fonti agiografiche", San Miniato, 6-14 settembre 1990), ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 156-161.

²⁷ "Et hoc consequens esse videtur, ut de qualibet provincia episcopi ad eum fratrem et coepiscopum nostrum preces mittant, qui in metropolim consistit, ut ille et diaconum eius et supplicationes destinet, tribuens commendaticias epistulas ratione ad fratres et coepiscopos nostros, qui in illo tempore in his regionibus et urbibus morantur, in quibus felix et laetus Augustus rem publicam gubernat": *Discipline Générale Antique*, I, 2: *Les Canons des Synodes Particuliers* [= CSP], ed. P.P. JOANNOU, Grottaferrata 1962 (Pontificia

temente si rifletteva la particolare responsabilità ecclesiale propria dell'imperatore, pienamente manifestatasi con Costantino e ratificata sinodalmente fin dai canoni antiocheni databili probabilmente al 327 e comunque di poco successivi a Nicea²⁸. E' significativo al riguardo che lo stesso Ambrogio, per ottenere la deposizione del proprio diacono Geronzio, assunto alla cattedra di Nicomedia, si sia rivolto al pur contestato vescovo della sede costantinopolitana, Nettario²⁹, ed è in qualche modo emblematico che Vigilio di Trento ai presuli delle due *sedes Imperii*, Simpliciano di Milano e Giovanni Crisostomo di Costantinopoli, abbia trasmesso le reliquie dei martiri di Anaunia, uccisi il 29 Maggio 397³⁰.

Se dopo il 402, con l'uscita della corte da Milano, cessò la funzione di superiore riferimento ecclesiastico, a fianco del vescovo romano, che il presule milanese durante i lustri precedenti aveva esercitato nei confronti delle Chiese d'Occidente, il prestigio cui tale sede ecclesiastica italiciana era assunta non venne cancellato, soprattutto agli acchi dell'Oriente. Quando il Crisostomo, attaccato dai suoi avversari (prima fra tutti Teofilo d'Alessandria), fu condannato all'esilio da Arcadio (Giugno 404) e chiese la solidarietà dei colleghi sparsi nell'ecumene, per l'area latina si rivolse in particolare ai vescovi di Roma Innocenzo, di Milano Venerio e di Aquileia Cromazio, riguardati evidentemente come i vertici delle Chiese d'Italia, cuore della porzione occidentale dell'Impero cristiano³¹.

Commissione per la redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale, Fonti, IX), p. 171; cfr. C. ALZATI, *Residenza imperiale e preminenza ecclesiastica in Occidente. La prassi tardo antica e i suoi echi altomedioevali*, in *Diritto e religione da Roma a Costantinopoli a Mosca. Atti dell'XI Seminario Internazionale di Studi Storici "Da Roma alla Terza Torna"*, Roma, Campidoglio, 21-22 aprile 1991 (in corso di stampa).

²⁸ Cann. 11, 12: CSP, . 113-114. Per la datazione del concilio: M. SIMONETTI, *La crisi ariana nel IV secolo*, Roma 1975 (Studia Ephemeridis "Augustinianum", XI), p. 28.

²⁹ SOZOMENUS, *Historia Ecclesiastica*, VIII, 6: GCS, L, pp. 358-359.

³⁰ L'edizione critica delle due lettere in E.M. SIRONI, *Dall'Oriente in Occidente: i santi Sisinnio, Martirio e Alessandro martiri in Anaunia*, Sanzeno 1989, pp. 51-113.

³¹ Cfr. l'annotazione che accompagna la I lettera a Innocenzo di Roma: ed. A.M. MALINGREY, Paris 1988 [Sch, CCCXLII], p. 94. Merita osservare che, mentre la lettera di solidarietà nei confronti di Giovanni Crisostomo indirizzata

Nell'ambito delle dispute cristologiche la voce di Ambrogio e della sua Chiesa sarebbe stata di nuovo presente in terra orientale. Oltre all'autorevolezza degli scritti santambrosiani o ritenuti tali³², va ricordato come Giovanni d'Antiochia, scrivendo con altri Orientali a Rufo di Tessalonica poco dopo il concilio Efesino 431, menzioni una lettera inviata agli Antiocheni dal metropolita milanese Martiniano e, ad opera di quello stesso presule, l'invio all'imperatore Teodosio II del *De dominicae incarnationis sacramento*. L'iniziativa si correlava a sua volta a un appello da parte antiochena ai vertici ecclesiastici occidentali (con l'esclusione di Roma strettamente solidale con Cirillo), un appello tradottosi nel concreto in missive indirizzate ai presuli italiciani di Milano, di Aquileia e della nuova residenza degli augusti: Ravenna³³.

da Onorio ad Arcadio menziona esclusivamente i vescovi di Roma e di Aquileia (PALLADIUS, *Dialogus historicus de vita beati Ioannis Chrysostomi*, III, ed. A.M. MALINGREY (-Ph. LECLERQ), Paris 1988 [Sch, CCCXLI], pp. 82-84), Palladio non tralascia di menzionare la lettera di Venerio, recata a Costantinopoli, unitamente a quelle dell'augusto occidentale, d'Innocenzo e di Cromazio, da un'ambasceria volta a far intendere sul Bosforo la voce dell'Occidente: *Ibid.*, p. 84. A Venerio Giovanni avrebbe poi indirizzato un'altra lettera (*Epistula CLXXXII*): PG, LII, cc. 714-715. La legazione occidentale fu composta da due preti romani (Valentiniano e Bonifacio) e da tre vescovi. Tra questi ultimi, a fianco del suburbicario Emilio di Benevento, spicca l'italiciano Gaudenzio di Brescia, che aveva ricevuto l'ordinazione dalle mani del *venerabilis antistes e communis pater* Ambrogio: PALLADIUS, *Dialogus historicus*, IV: Sch, CCCXLI, p. 84; quanto all'ordinazione di Gaudenzio: GAUDENTIUS Brixiensis, *Tractatus XVI prima de ordinationis*, 9; *Tractatus XX de Petro et Paulo*, 1, ed. A. GLUECK, Vindobonae-Lipsiae 1936 (CSEL, LXVIII), pp. 139, 181. Per la lettera (*CLXXXIV*) da Giovanni successivamente inviata a Gaudenzio: PG, LII, cc. 715-716. Diverse sono le lettere ai legati e ai loro accompagnatori a noi pervenute: *Epistulae CLVII, CLVIII, CLIX, CLX, CLXI, CLXV, CLXVI, CLXVII*: PG, LII, cc. 703-706, 707-709. Quanto alle missive crisostomiane all'Occidente, oltre alle lettere a Innocenzo (ed. A.M. MALINGREY, Paris 1988 [Sch, CCCXLI], pp. 47-95; PG, LII, cc. 535-536; per gli interventi d'Innocenzo sulla questione crisostomiana cfr. anche Ph. JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum*, rev. G. WATTENBACH, curr. S. LOEWENFELD - F. KALTENBRUNNER - P. EWALD, I, Lipsiae 1885², ried. an.: Graz 1956, nn. 287, 288, 289, 294, 295, 296, 298), va segnalata l'ulteriore lettera a Cromazio (*Epistula CLV*: PG, LII, cc. 702-703), nonché quelle ad Aurelio di Cartagine (*Epistula CXLIX*: PG, LII, c. 700), ad Anisio di Tessalonica (*Epistulae CLXII, CLXIII*: PG, LII, cc. 706-707), ad Alessandro di Corinto (*Epistula CLXIV*: PG, LII, c. 707), ad Esichio di Salona (*Epistula CLXXXIII*: PG, LII, c. 715).

³² Si rinvia al riguardo al già citato volume di PASINI, *le fonti greche*, sez. B, pp. 55-120.

³³ ACO, I, I, 3, pp. 41-42; cfr. PASINI, *Le fonti greche*, p. 87. Per il con-

L'accostamento dell'Italia Annonaria (nella quale Milano era sede eminente) alla diocesi suburbicaria (facente capo a Roma), già evidenziatosi durante la crisi crisostomiana, si sarebbe riproposto nella vita istituzionale ecclesiastica anche nei decenni successivi. Quando, dopo il "latrocinio" efesino del 449, il romano Leone richiese a Teodosio II un nuovo concilio e trasmise all'Oriente una nuova copia del suo *Tomo a Flaviano*, la legazione occidentale, incaricata nell'Estate 450 di tali difficili compiti, ai suburbicari Eterio di Capua e Basilio prete napoletano vide affiancarsi il prete milanese Senatore e il vescovo della provincia milanese Abbondio di Como, i quali al loro ritorno furono solennemente accolti nella metropoli italiciana dalla sinodo radunata sotto la presidenza del greco Eusebio metropolita di Milano³⁴. In particolare Abbondio sembra aver svolto in quell'occasione in Oriente un'attività di notevole rilevanza, se dalla Siria Teodoreto di Ciro a lui si rivolse per lodare la retta fede sua e dell'intero Occidente³⁵.

Ma anche nel contesto della disputa acaciana un ecclesiastico italiciano, Ennodio, il vescovo letterato di Pavia cresciuto all'ombra del metropolita milanese Lorenzo, sarebbe stato legato occidentale in Oriente, nel 515-516 con Fortunato di Catania e i romani Venanzio prete, Vitale diacono e Ilario notaio, nonché di nuovo nel 517 unitamente a Peregrino di Messina cui si aggiunse il suddiacono romano Pollione³⁶.

testo da cui nacque l'iniziativa di Giovanni, cfr. anche L.I. SCIPIONI, *Nestorio e il concilio di Efeso. Storia, dogma, critica*, Milano 1974 (Studia Patristica Mediolanensia, I), pp. 235-240.

³⁴ Per le fonti al riguardo: C. ALZATI, "Pro sancta fide, pro dogma patrum". *La tradizione dogmatica delle Chiese italiciane di fronte alla questione dei Tre Capitoli. Caratteri dottrinali e implicazioni ecclesiologiche dello scisma*, in *Como e Aquileia. Per una storia della società comasca (612-1751)*. Como, 15-17 ottobre 1987, Como 1991 (Società Storica Comense. Raccolta Storica, XIX), pp. 65-66, e ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 114-115.

³⁵ In *Vita Abundii*: BHL, (PG, LXXXIII, cc. 1492-1494). Per l'autenticità: M. RICHARD, *Notes sur l'évolution doctrinale de Théodore*, "Revue des sciences philosophiques et théologiques", XXV (1936), pp. 473-474.

³⁶ *Liber Pontificalis*, ed. L. DUCHESNE, I, Paris 1955 (Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome), pp. 100, 269-270. L'epistola papale recata da Ennodio e Fortunato e l'*indiculum* di cui erano stati muniti, nonché il *libellus* annesso sono trasmessi dalla *Collectio Avellana*, che pure raccoglie la risposta dell'imperatore Anastasio: *Epistulae CXV, CXVI, CXVI a, CXVI b*,

Chiusosi con l'avvento di Giustino all'Impero il conflitto per cui Ennodio s'era mosso, col deflagrare della crisi dei Tre Capitoli fu lo stesso metropolita milanese Dazio, indipendentemente prime, a fianco di Vigilio di Roma poi, a farsi personalmente interprete in Costantinopoli del comune sentire della "*pars omnium sacerdotum Galliae, Burgundiae, Saponiae, Liguria, Aemiliae atque Venetiae*"³⁷.

Proprio la frattura religiosa maturata nei confronti di Costantinopoli ai tempi di Giustiniano avrebbe peraltro rivelato quanto profonda fosse l'adesione della metropoli milanese agli ideali istituzionali perpetuati dalla Nuova Roma. In effetti, non soltanto Milano pagò durante la guerra gotica la sua fedeltà all'Impero con la distruzione ad opera di Uraia nel 539³⁸, ma nel 569, consumatosi ormai lo scisma, all'avanzare delle schiere longobarde il metropolita Onorato con le alte gerarchie urbane, laiche ed ecclesiastiche, non dubitò di lasciare la città per vivere sotto le insegne imperiali a Genova³⁹. E se, sul finire del secolo, la ricom-

CXXV, ed. O. GUENTHER, II, Pragae-Vindobonae-Lipsiae 1898 (CSEL, XXXV, 2), pp. 510-522, 537-540. Nella medesima collezione potrà altresì vedersi l'epistola inviata all'agosto da papa Ormisda tramite la seconda legazione di Ennodio (*Epistula CXXVI*: pp. 540-544), nonché la lettera per gli stessi legati (*Epistula CXXXIV*: p. 556). Costoro furono peraltro latori di missive anche per il vescovo costantinopolitano Timoteo, per l'episcopato orientale, per il vescovo Possessore, per il clero, il popolo e i monaci di Costantinopoli (*Epistulae CXXVIII, CXXIX, CXXX, CXXXI, CXXXII*: pp. 545-554). La legazione dovette occuparsi pure della questione dell'episcopato epirota, diviso dallo scisma, e curare la ricomposizione delle relazioni tra la Chiesa di Nicopoli e il seggio vicariale tessalonicense; cfr. al riguardo le *Epistulae CXVII, CXIX, CXVIII, CXX, CXXI, CXXII* [relative alle vidende del 516], *CXIII, CXXXIII* [relative al 517], e soprattutto le *Epistulae CXXXIV* [Ormisda a Ennodio e Peregrino: 12 Aprile 517], *CXXVII* [Ormisda all'imperatore tramite i due legati: 12 Aprile 517]: rispettivamente pp. 522-524, 526-528, 524-526, 529-532, 532-533, 533, 534-536, 554-556, 536-537, 557-558, 544-545.

³⁷ Così gli ecclesiastici milanesi nella loro epistola successiva all'Agosto 551 indirizzata agli ambasciatori Franchi diretti a Costantinopoli: ed. E. SCHWARTZ, *Vigiliusbriefe*, "Sitzungsberichte der Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Phil.-Hist. Abteilung", XIX (1940), pp. 21-22. Sulle drammatiche vidende di quel soggiorno costantinopolitano e le relative fonti, mi sia permesso rinviare a "*Pro sancta fide, pro dogma patrum*", in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 100 ss.

³⁸ PROCOPUS Caesariensis, *De bello Gothico*, II: 12. 26 ss., 21. 1 ss., in *Opera omnia*, ed. J. HAURY, rev. G. WIRTH, Lipsiae 1963 (BT), pp. 203 ss., 241 ss.

posizione dello scisma religioso con Roma e la sede esarcate di Ravenna, compiuta dal metropolita Lorenzo II⁴⁰, diede avvio a una lacerante frattura all'interno della provincia cui seguì la permanente secessione della Chiesa di Como⁴¹, risulta non poco significativo che la ritrovata unità (con l'eccezione comense) dell'organismo metropolitico e il ripristino in esso dell'autorità del presule milanese si siano realizzati e manifestati nel contesto di un profondo e fattivo collegamento con Costantinopoli. Nel 678 in effetti Costantino IV, nel quadro della politica di rinnovata attenzione all'Occidente avviata dal padre Costante II⁴², si rivolse al vescovo romano chiedendogli di sollecitare gli episcopati occidentali a pronunciarsi in merito alla dottrina monotelita. Gli *Atti* del successivo concilio di Costantinopoli del 680-681 ci hanno conservato la solenne risposta romana: la *suggestio* sinodale e la lettera di Agatone⁴³. Da altra fonte siamo informati del pronunciamento

³⁹ PAULUS DIACONUS, *Historia Langobardorum*, II, 25, edd. L. BETHMANN - G. WAITZ, Hannoverae 1878 (MGH, Script. Rer. Langob. et Italic., Saec. VI-IX), p. 86.

⁴⁰ GREGORIUS MAGNUS, *Registrum Epistularum*, IV, 2, ed. D. NORBERG, Turnholii 1982 (CC, CXL), p. 818.

⁴¹ Per lo scisma di tre comprovinciali guidati dal vescovo di Brescia: *Ibid.*, IV: 2, 3, 4, 37: CC, CXL, pp. 218-221, 257. Quanto all'uscita della Chiesa di Como dalla provincia milanese e alla sua aggregazione al patriarcato aquileiese, si veda l'epigrafe del vescovo Agrippino: ed. A. RONCORONI, *L'epitafio di S. Agrippino nella chiesa di S. Eufemia ad Isola* [Schaller-Könsgen, ICL, 3449]. *Tradizione classica e storia religiosa nell'Italia longobarda*, "Rivista Archeologica dell'Antica Provincia e Diocesi di Como", fasc. 162 (1980), pp. 99-149; cfr. G. CUSCITO, *Agrippino di Como: un emissario del Patriarcato scismatico nella provincia ecclesiastica milanese*, in *Como e Aquileia* (cit. nota 34), pp. 27-48. Sui risvolti in ambito liturgico di tale estraneazione di Como dalla provincia milanese, cfr. tra gli altri: A. CODAGHENGO, *Il rito patriarchino e consuetudini della Chiesa di Aquileia già in vigore nella Diocesi di Como sino alla fine del secolo XVI*, "Memorie Storiche Forogiuliesi", XLIV (1960-1961), pp. 25-51; C. MARCORA, *Il rito patriarchino*, in *Como e Aquileia* (cit. nota 34), pp. 123-139. Per l'influsso aquileiese anche nella residenza regia di Monza dove, fino all'età borromaica, si sarebbe conservata la tradizione liturgica "patriarchina": I. SCHUSTER, *Lo scisma dei Tre Capitoli ed il Rito Patriarchino a Monza*, "La Scuola Cattolica", LXXI (1943), pp. 81-94; T.M. ABBIATI, *Il Rito Ambrosiano a Monza secondo una corrispondenza inedita di San Carlo*, "La Scuola Cattolica", LXVIII (1940), pp. 200-209.

⁴² Cfr. P. CORSI, *La spedizione italiana di Costante II*, Bologna 1983 (Il mondo medievale. Sezione di storia bizantina e slava, V).

⁴³ I tre documenti in *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, ser. II, vol. II:

della Chiesa anglosassone⁴⁴. Un particolare rilievo assunse allora proprio l'intervento milanese. Anche nel 649 il metropolita Giovanni col suo suffraganeo dertonense Malliodoro aveva aderito al testo antimonotelita lateranense di papa Martino⁴⁵, ma l'assenza, nella sottoscrizione, di altri comprovinciali legittima dubbi in merito all'unità dottrinale e istituzionale della provincia a quella data. Ben diversamente, l'episcopato di provenienza milanese, che nel 680 venne associandosi alla *suggestio* sinodale romana, offrì una singolare testimonianza di compattezza e solidarietà sotto la presidenza del suo metropolita⁴⁶. Inoltre — circostanza non meno rilevante — tale collegio episcopale non volle limitare in quell'occasione il proprio intervento alla sola adesione al documento romano e si rivolse direttamente alla corte di Costantinopoli con una propria sinodica. In altra sede ho affrontato il problema del luogo di redazione di questo testo⁴⁷. Qui sembra importante rimarcare come la *Expositio fidei*, che accompagna la lettera scritta a nome di tutti i comprovinciali dal metropolita Mansueto, presenti espressioni verbali e teologiche tipicamente greche (l'unità cristologica anziché sulla base del latino *persona* è formulata con riferimento alla *subsistentia*, ossia greicamente *hypóstasis*)⁴⁸. Non solo; benché la sinodica fosse emessa da presuli sottoposti ai re longobardi, essa si rivolgeva all'imperatore riconoscendone tutta

Concilium Universale Constantinopolitanum Tertium, I, ed. R. RIEDINGER, Berolini 1990, pp. 2-11, 122-159, 52-121. Cfr. P. CONTE, *Regesto delle lettere dei papi del secolo VII*, Milano 1971, nn. 220, 235, 234; pp. 469, 477-478, 475-477.

⁴⁴ BEDA, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, IV, 17-18 (15-16), edd. B. COLGRAVE - R.A.B. MYNORS, Oxford 1972², pp. 384-390.

⁴⁵ Le sottoscrizioni in *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, ser. II, vol. I: *Concilium Lateranense a. 649 celebratum*, ed. R. RIEDINGER, Berolini 1984, p. 403; cfr. P. CONTE, *Il sinodo Lateranense dell'Ottobre 649. La nuova edizione degli Atti a cura di Rudolf Riedinger. Rassegna critica di fonti dei secoli VII-XII*, Città del Vaticano 1989 (Collezione Teologica, III), p. 73.

⁴⁶ *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, ser. II, vol. II, 1 (cit. nota 43), pp. 148-151; cfr. C. ALZATI, *Metropoli e sedi episcopali fra tarda antichità e alto medioevo*, in *Chiesa e società. Appunti per una storia delle diocesi lombarde*, Brescia-Gazzada 1986 (Storia religiosa della Lombardia, I), pp. 61, 75.

⁴⁷ "Pro sancta fide, pro dogma patrum", ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cfr. note 34 e 3), pp. 128-129.

⁴⁸ MANSI, XI, cc. 203-208 (*Expositio fidei*: cc. 206-208).

l'autorità e, riaffermatane la suprema responsabilità ecclesiale, lo esortava ad imitare i suoi grandi predecessori Costantino, Teodosio, Marciano e Giustiniano, e a far nuovamente risuonare in tutta l'ecumene il suo *magisterium*⁴⁹.

Paolo Diacono afferma che il testo sinodale 'milanese' fu redatto da Damiano, futuro vescovo di Pavia. Questi successivamente fu l'artefice anche della definitiva ricomposizione dello scisma tricapitolino in ambito aquileiese nella sinodo di Pavia del 698, celebrata dal carne di un misterioso Stefano. L'epitafio di Damiano pare suggerire l'origine greca del presule: "(*magnus praesul*) quem dono sapientiae Christus abunde cluere pre omnibus maluit, quos sinus enutrit Ligurie et gignunt quosque Athenaea rura"⁵⁰.

Egli sembra dunque una delle tante presenze orientali che segnarono in quel secolo VII la vita ecclesiastica e teologica occidentale. Sansterre ha dedicato loro delle pagine ormai classiche⁵¹. Quanto in particolare al loro influsso sulla vita ecclesiastica milanese, appare alquanto problematico il nesso che Bognetti e Cattaneo vollero instaurare tra tali monaci ed ecclesiastici orientali e la locale organizzazione del clero in età alto medioevale, con particolare riferimento all'*ordo* decumano⁵²; e non più probante si

⁴⁹ MANSI, XI, cc. 203-205. Per le analogie su questo punto con la parallela *suggestio* sinodale romana e la sinodica aquileiese del 591/592 all'imperatore Maurizio, nonché, in ambito milanese, con la più tarda epistola dell'arcivescovo Odelperto a Carlo Magno, cfr. ALZATI, in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 125, 175. Va segnalato che nel 678 si situa l'accordo di pace tra Costantino IV e i Longobardi, nel quadro di una più generale politica di pacificazione perseguita dall'imperatore: F. DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, I (von 565-1025), München-Berlin 1924, n. 240 (per le analoghe iniziative nei confronti di Avari e Arabi: *Ibid.*, nn. 241, 239); interessante il riflesso dell'accordo coi Longobardi nel *Liber diurnus Romanorum pontificum*, ed. H. FÖSTER, Bern 1958, pp. 137-138 (*indiculum episcopi de Langobardia*). Per la menzione dei re Longobardi nella sinodica di Mansueto: MANSI, XI, cc. 205-206.

⁵⁰ Ed. K. STRECKER, Berolini 1923 (MGH, Poetae Latini Aevi Carolini, IV, 2-3), p. 720. Quanto al *Carmen de synodo Ticinensi*: *Ibid.*, pp. 728-731.

⁵¹ J.M. SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux à Rome aux époques byzantine et carolingienne (milieu du VI s. - fin du IXe s.)*, Bruxelles 1983 (Académie Royale de Belgique. Mémoires de la classe de lettres, ser. II, LXVI, 1), vol. I, pp. 9 ss.

⁵² Un accenno al riguardo già in A. COLOMBO, *Milano nell'età del Carroccio*, Milano 1935, p. 274. Quanto il tema fosse divenuto caro a Gian

presenta il tentativo di ritrovarne le tracce nelle antifone *ad Crucem* che chiudono l'ufficiatura notturna ambrosiana⁵³. E certo tuttavia che proprio in connessione alla presenza di Damiano in ambito italiciano tra la sede imperiale e il *vicarius Ambrosii*⁵⁴ si venne riallacciando quel legame che tanta incidenza aveva avuto, fino alla frattura tricapitolina, nella vicenda della Chiesa milanese. Paolo Diacono afferma che a Costantinopoli il testo di Mansueto "*non mediocre suffragium tulit*"⁵⁵. Sta di fatto che sul finire del VII secolo, o più probabilmente agli inizi del secolo successivo, l'anonimo compilatore greco del catalogo dei 70 Apostoli, posto sotto il nome di Epifanio, venne qualificando l'apostolo Barnaba quale *Mediolánon episcopos*⁵⁶. Il fatto è davvero singolare

Piero BOGNETTI è ampiamente mostrato dall'insistenza con cui si trova riproposto nei suoi studi: *Le origini della consacrazione del vescovo di Pavia da parte del pontefice romano e la fine dell'Arianesimo presso i Longobardi*, in *Atti e memorie del IV Congresso Storico Lombardo*, Milano 1940, pp. 91-157 [ried. in *L'età longobarda*, I, Milano 1966, pp. 145-217]; *S. Maria foris portas di Castelseprio e la storia religiosa dei Longobardi*, in G.P. BOGNETTI - G. CHIERICI - A. DE CAPITANI D'ARZAGO, *Santa Maria di Castelseprio*, Milano 1948, cap. IV [ried. in *L'età longobarda*, II, Milano 1966]; *Milano Longobarda*, in *Storia di Milano*, II, Fondazione Treccani, Milano 1954, pp. 182-190; *La Brescia dei Goti e dei Longobardi*, in *Storia di Brescia*, I, Fondazione Treccani, Brescia 1963, pp. 420-422; *I rapporti tra l'Oriente e la Lombardia da Giustiniano a Carlo Magno*, in *Atti del Convegno di Studi su "La Lombardia e l'Oriente"*, Milano, 11-15 giugno 1962, Milano 1963, pp. 42 ss. [ried. in *L'età longobarda*, IV, Milano 1966, pp. 534 ss.]. Di Enrico CATTANEO si veda soprattutto *Missionari orientali a Milano nell'età longobarda*, "Archivio Storico Lombardo", ser. IX, III (1963), pp. 34-38 [ried. in *La Chiesa di Ambrogio. Studi di storia e di liturgia*, Milano 1984, pp. 187-191].

⁵³ M. NAVONI, "Antiphona ad Crucem". Contributo alla storia e alla liturgia della Chiesa milanese nei secoli V-VII (attraverso il metodo comparativ), in *Ricerche Storiche sulla Chiesa Ambrosiana*, XII, Milano 1983 (Archivio Ambrosiano, LI), pp. 49-226; al riguardo cfr. C. ALZATI, in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), p. 271, nota 51.

⁵⁴ Per il significato e la fortuna dell'espressione, formulata da GREGORIUS MAGNUS, *Registrum Epistularum*, XI, 6: CC, CXL, A, p. 868, mi permetto rinviare a "Beatus Ambrosius cuius ordinem tenemus" (Landulfus Sen., III, 22 [21]). *La tradizione ambrosiana tra storia ed ecclesiologia*, "Il monitore della Diocesi di Lugano", XCVI (1990), n. 2, ora in *Ambrosiano Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 326-328; per le fonti ambrosiane al riguardo, cfr. più avanti nota 87.

⁵⁵ PAULUS DIACONUS, *Historia Langobardorum*, VI, 4: MGH, Script. Rer. Langob. et Italic., p. 166.

⁵⁶ Ed. Th. SCHERMANN, *Prophetarum vitae fabulosae. Indices apostolorum*

quando si tenga presente il tradizionale e ben noto legame tra Barnaba e Cipro, sua patria, la cui autocefalia ecclesiastica alla fine del secolo V proprio dal rinvenimento della tomba dell'apostolo aveva ottenuto fondamentale supporto⁵⁷. Va peraltro ricordato che l'invasione di Mu'awya tra il 647 e il 649 aveva provocato, oltre alla distruzione di Costanza, la dispersione di parte della popolazione e il trasferimento dello stesso arcivescovo nella provincia continentale d'Ellesponto nella sede di Nuova Giustiniana presso Cizico. Al riguardo il concilio Trullano del 691, considerando evidentemente tale traslazione irreversibile, era venuto riconoscendo al presule cipriota precedenza d'onore tra i vescovi della nuova *eparchia* di residenza⁵⁸. Questa situazione di sostanziale sradicamento dal proprio territorio, e di conseguente frattura rispetto alle tradizioni che vi si collegavano, può forse rendere meno inspiegabile l'obliterazione di Cipro nel Catalogo pseudo-epifaniano. Quanto alla sostituzione della sede autocefala dell'isola orientale con la cattedra episcopale milanese, va ricordato che nello stesso concilio Trullano il can. 2⁵⁹ venne recependo in ambito costantinopolitano una serie di canoni africani nei quali Milano (allora città di residenza imperiale) figurava quale sede episcopale cui, unitamente a Roma, le sinodi d'Africa inviavano i propri deliberati per la ratifica⁶⁰, ossia quale prima sede in Occidente

discipulorumque Domini Dorotheo, Epiphanio, Hippolyto aliisque vindicata, Lipsiae 1907 (BT), p. 118.

⁵⁷ ALEXANDER Cyprius, *Laudatio sancti Barnabae*, XLI, in *Acta Sanctorum, Iunii* [11], II, edd. G. HENSCHENIUS - D. PAPEBROCHIUS - F. BAERTIUS - C. IANNINGUS, cur. J. CARNANDET, Parisiis-Romae 1867, p. 445; cfr. E. MORINI, *Apostolicità e autocefalia in una Chiesa Orientale: la leggenda di s. Barnaba e l'autonomia dell'Arcivescovo di Cipro nelle fonti dei secoli V e VI*, "Studi e Ricerche sull'Oriente Cristiano", II (1979), pp. 23-45.

⁵⁸ Can. 39: *Discipline Générale Antique*, I, 1: *Les Canons des Conciles Oecumeniques* [=CCO], ed. P.P. JOANNOU, Grottaferrata 1962 (Pontificia Commissione per la redazione del Codice di Diritto Canonico Orientale. Fonti, IX), pp. 173-174. La canonistica bizantina avrebbe successivamente interpretato tale canone, anche sulla base di una variante determinatasi nella tradizione del testo, come concessione del privilegio di ordinare il metropolita di Cizico, prerogativa precedentemente spettante al patriarca di Costantinopoli: cfr. J. HACKETT, *A History of the Orthodox Church of Cyprus*, London 1901, pp. 46 ss.; trad. gr. a cura di Ch. I. PAPAIOANNOU, I, in *Athenais* 1923, pp. 57 ss.

⁵⁹ CCO, p. 122.

⁶⁰ CSP, p. 289.

dopo Roma, secondo un'immagine, ormai non più attuale alla fine del VII secolo, ma che ancora in età giustiniana Procopio aveva diffuso in area greca⁶¹.

L'eco del catalogo pseudoepifaniano sarebbe giunta a Milano solo negli anni a cavallo del Mille, anni di rinnovato interscambio tra Occidente e Oriente e segnati per Milano dall'arciepiscopato di quell'Arnolfo II che fu legato di Ottone III a Costantinopoli, donde inutilmente recò a lui la sposa che avrebbe dovuto consolidare l'impronta imperiale di Teofano⁶². Il *De adventu Barnabae*, all'interno del libello che dalla sua prima sezione si suole denominare *De situ civitatis Mediolani*⁶³, viene in effetti rielaborando l'enunciato del catalogo orientale in una narrazione volta ad

61 PROCOPIUS Caesariensis, *De bello Gothico*, II: 7. 36-38, 21. 6, ed. HAURY (-WIRTH) (cit. nota 38), pp. 185, 241. Le considerazioni al riguardo presenti in ALZATI: *Metropoli e sedi episcopali* (cit. nota 46), pp. 53, 70-71; *Barnaba*, in *Dizionario della Chiesa ambrosiana*, I, Milano 1987, pp. 349-350; "Pro sancta fide, pro dogma patrum" (cit. nota 34), p. 81; *La fondazione apostolica delle Chiese latine. Agiografia e ordinamento canonico fra tarda antichità e medio evo. La specificità milanese, ora in Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 173-176, sono state riproposte in P TOMEA, *Tradizione apostolica e coscienza cittadina a Milano nel medioevo. La leggenda di san Barnaba*, Milano 1993, pp. 326-329.

62 La legazione costantinopolitana d'Arnolfo ha posto problemi ad alcuni autori con riferimento alle intenzioni espresse da Ottone in merito a un proprio ingresso nella vita monastica; al riguardo si veda, tra gli altri, W. MEYSZTOWICZ, *La vocation monastique d'Otto III, "Antemurale"*, IV (1958), pp. 27-69. L'infondatezza di tali perplessità emerge chiaramente dalla documentazione, latina e greca, inerente l'episodio e per la quale si rinvia a TOMEA, *Tradizione apostolica* (cit. nota 61), p. 421. Sulla realtà, comunque, della promessa formulata da Ottone III nella Primavera del 1001 di disporsi *nudus* a seguire Cristo *tota anima*: J.M. SANSTERRE, *Otton III et les saints ascètes de son temps*, "Rivista di Storia della Chiesa in Italia", XLIII (1989), pp. 377-412; per la difficile conciliazione con l'ambasciata d'Arnolfo II: p. 393, nota 66.

63 Edd. A. COLOMBO - G. COLOMBO, Bologna 1942 (RR II SS, nova ed., I, 2). J.Ch. PICARD, *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes épiscopales et culte des évêques en Italie du Nord des origines au Xe siècle*, Rome 1988 (Bibliothèque des Ecoles Françaises d'Athènes et de Rome, CCLXVIII), pp. 450-459, ha recentemente assegnato a questo testo una datazione di poco anteriore all'anno Mille. La sua analisi è stata sostanzialmente ripresa e ulteriormente sviluppata da TOMEA, *Tradizione apostolica* (cit. nota 61), pp. 334-440, che in termini convincenti ha pensato agli anni tra la fine del X e gli inizi dell'XI secolo, l'età dunque di Arnolfo II. Quanto all'opinione ultimamente espressa in merito da Jörg Busch, cfr. nota 65.

avvalorare la preminenza spettante in Occidente, dopo la sede romana, alla Chiesa milanese: *situ Romana vero quae sede secunda*, per dirla con l'epigrafe ora collocata sopra la cattedra ambrosiana⁶⁴. Testo di notevolissimo significato, il *De situ* non solo attraverso un ricercato lessico grecizzante vuole mostrare una particolare familiarità con il mondo orientale, ma di fatto ne ripropone concezioni istituzionali e criteri ecclesiologici. In questa linea non solo la dignità gerarchica della Chiesa milanese appare strettamente congiunta alla condizione di residenza imperiale della città, ma lo stesso apostolo Barnaba viene tratteggiato non quale primo vescovo ma, secondo la concezione orientale dell'apostolicità, come peregrinante "didascalo delle genti" che in Milano insedia quale protovescovo un proprio discepolo: Anatalone⁶⁵. La stra-

⁶⁴ *Presul magnificus residens in sede decorus / situ Romana vero quae sede secunda*. L'iscrizione è stata recentemente ascritta dal Tomea alla seconda metà del secolo XI o agli inizi del successivo. Per le altre datazioni proposte (oscillanti tra X e XII secolo) si veda lo stesso TOMEA, *Tradizione apostolica*, pp. 370-371 (riproduzione: tav. 15). Quanto al contenuto dell'epigrafe, si deve in ogni caso rilevare ch'essa non tende a proclamare Milano "Roma secunda" (come nell'iscrizione — dal Tomea associata alla precedente — della Porta Romana, riferita — e verrebbe da dire: non a caso — da BONVICINUS de Rippa, *De magnalibus Mediolani*, ed. A. PAREDI, Milano 1967 [Fontes Ambrosiani, XXXVIII], p. 121), ma — con intenti ecclesiastici analoghi a quelli del *De situ*, con cui sembra consonare anche nel lessico — è volta a designare Milano come "secunda post ipsam [Romam]" e il "Mediolanensis presul" come dotato di "decus insigne post Romanum pontificem" (*De situ*: RR II SS, n. e., I, 2, pp. 18. 9; 22. 20).

⁶⁵ "Florentissimam affinium urbium Mediolanum, quae ex priscis temporibus, ut in veracissimis repperitur annalibus, altera post inclitam Romam magni imperii dignitate ac ditione potita est. Et EX EO ecclesie ipsius antistites super ceteros non solum Ligurie sed Venetie Emilie ac Recie nec non et eius partis quae Alpiscotia nuncupatur, quin etiam super nonnullos Tuscie presules post Romanum pontificem decentissimam metropolitani apicis adepti sunt cathedram" (*De situ*: RR II SS, n.e., I, 2, pp. 7.3 - 8.2).

"Orans ergo et imponens illi manus, episcopalem deinceps curam commissarum sibi a Christo ovium vigilanter exercere iussit... His ita decursis, beatissimus Christi apostolus Barnabas suam cepit accelerare profectionem" (*De situ*: RR II SS, n.e., I, 2, p. 20. 2-3, 9-10).

Per il vescovo quale ministro che svolge le veci dell'apostolo, ma con riferimento specifico a una Chiesa particolare: "Anatalon igitur episcopatus apicem, sui magistri sanctissima Barnabe vice, velut Christo donante, suscipiens" (*De situ*: RR II SS, n.e., I, 2, p. 21. 9-10); cfr. "[episcopi] qui post eum [Ambrosium] vice discipulorum Domini subsecuti sunt" (LANDULFUS [cit. nota 70], I, 3: MGH, SS, VII, p. 46. 56).

Su questi aspetti mi permetto rinviare a quanto scritto in *Chiesa ambrosiana e*

ordinaria rilevanza ecclesiologica del *De situ* risulterà ancor più evidente quando si tenga presente che il suddetto Anatalone, col nome di Anatolius, era stato precedentemente inserito da Paolo Diacono nel sistematico quadro dell'Occidente ecclesiastico ch'egli era venuto delineando in ossequio al principio tipicamente romano dell'apostolicità e con rigido ricorso al topos ideologico del protovescovo petrino⁶⁶.

tradizione liturgica a Milano tra XI e XII secolo, in *Atti dell'11° Congresso Internazionale di Studi sull'Alto Medioevo*: Milano e il suo territorio in età comunale (XI-XII secolo). Milano, 26-30 ottobre 1987, I, Spoleto 1989, pp. 404-410, e soprattutto in *La fondazione apostolica delle Chiese latine* (cit. nota 61), entrambi ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), rispettivamente pp. 262-268, 178-184. Tali implicazioni d'ordine ecclesiologico non mi sembrano state percepite dal lavoro, straordinariamente erudito, del Tomea, che pure è venuto segnalando la condizione di apostolo e non protovescovo riservata dal *De situ* a Barnaba, ma l'ha ricondotta al rispetto di un catalogo episcopale ormai consolidato: TOMEA, *Tradizione apostolica* (cit. nota 61), p. 333, nota 17. Mi pare una lettura quest'ultima che non riesce a rendere ragione di una serie di elementi presenti nel 'libello' e anomali rispetto al criterio di preminenza ecclesiastica e al concetto di apostolicità comunemente diffusi nell'Occidente di matrice romana. Analogamente assorbita dalle finalità polemiche del testo, ma addirittura in rapporto a Roma, l'analisi del *De situ* condotta da Jörg W. Busch ha spinto lo studioso tedesco a collocare cronologicamente il 'libello' all'ultima parte del secolo XI: J.W. BUSCH, *Barnabas Apostel der Mailänder. Überlieferungsgeschichtliche Untersuchungen zur Entstehung einer stadtgeschichtlichen Tradition*, "Frühmittelalterliche Studien", XXIV (1990), pp. 196-197. Per la trasformazione di Barnaba, nella successiva storiografia milanese, da apostolo fondatore a protovescovo, si veda di B. SASSE TATEO, *Tradition und Pragmatik in Bonvesins 'De magnalibus Mediolani'. Studien zur Arbeitstechnik und zum Selbstverständnis eines Mailänder Schriftstellers aus dem späten 13. Jahrhundert*, Frankfurt am Main-Bern-New York-Paris 1991, pp. 84-96.

66 "[Petrus] cum Romam pervenisset, illico qui summas quasque urbes in occiduo positas Christo domino per verbum fidei subiugare(n)t, optimos eruditosque viros ex suo consortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam. Leucium Brundisium, Anatolium Mediolanum misit. Marcum vero ... Aquilegiam destinavit": PAULUS DIACONUS, *Gesta Episcoporum Mettensium*, ed. G.H. PERTZ, Hannoverae 1829 (MGH, SS, II), p. 261. Si noti che, una volta affermata nell'agiografia milanese la figura dell'apostolo Barnaba, si sentì l'esigenza di ridurre anch'essa all'alveo petrino: "Et Actuum XIV dicitur quod Paulus et Barnabas constituerunt per singulas civitates sive ecclesias presbiteros, id est episcopos. Eodem modo fecit Andreas per Achaïam, Thomas par Indiam, et sic de aliis apostolis. Et hoc totum fiebat auctoritate Petri, cuius erant legati ... Eadem ratione et auctoritate, beatus Barnabas, legatus Petri, praeiit ecclesie Mediolanensem, et auctoritate Petri ordinavit Anathaleonem in episcopum Mediolanensem, et eadem auctoritate Petri Anathaleon ordinavit Gaum et sic de aliis. Ex hoc patet quod ecclesia Mediolanensis precedit ecclesiam Romanam et omnes Ytalie seu Europe civitates in sacramentis ecclesie et missis atque

Gli echi del mondo greco e l'attenzione ad esso, che il *De situ* chiaramente evidenzia, non erano comunque un fatto totalmente nuovo per la cultura ecclesiastica milanese d'età alto medioevale. Se tre manoscritti assegnati agli ultimi decenni del secolo IX riprendono una revisione del salterio milanese condotta su testi greci, e se nella seconda metà di quello stesso secolo sembra collocarsi un'altra analoga revisione del libro dei salmi, compiuta nel monastero di Sant'Ambrogio dallo ieromonaco Simeone (forse uno *scottigena*) e fissata con l'aiuto del copista Magno in un austero salterio bilingue (greco traslitterato-latino)⁶⁷, agli anni

divinis officiis; et, licet precesserit tempore, numquam tamen dignitate, quoniam semper Mediolanensis fit sub Roma" (così la glossa al *Chronicon Maius* di Galvano Fiamma edita da TOMEA, *Tradizione apostolica* [cit. nota 61], p. 123, nel contesto del bel paragrafo dedicato al cronista d'età viscontea).

⁶⁷ I tre cosiddetti "salteri diacritici" sono attualmente i mss. *Vat. Lat.* 82, *Vat. Lat.* 83 e il monacense *Clm* 343; quanto al salterio bilingue, esso è attualmente conservato alla Staatsbibliothek berlinese sotto la segnatura *Hamilton* 552. Per il nucleo di eruditi irlandesi operanti a Milano ai tempi dell'arcivescovo Tadone (860-868), se ne veda la menzione presente in SEDULTIUS SCOTTUS, *Carmina ad Tadamem Mediolanensem*, VII, ed. L. TRAUBE, Berolini 1896 (MGH, *Poetae Latini Aevi Carolini*, III), p. 236. I menzionati codici ambrosiani, testimoni di attenzione nei confronti dell'Oriente greco, sono stati oggetto di varie e molteplici indagini sulla scia in particolare dei lavori di N.A. BEES, *Zum Psalter 552 der Hamilton Sammlung*, "Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher", XII (1935-1936), pp. 119-128, e di H. SCHNEIDER, *Die altlateinischen biblischen Cantica*, Beuron 1938, pp. 99, 107-119; tra i più recenti contributi, dopo A. PAREDÌ, *Nota storica sui Salteri milanesi del IX secolo*, in *Miniature Altomedievali Lombarde*, Varese 1978 (Fontes Ambrosiani, LIX), pp. 149-175, basti qui segnalare W. BERSCHIN, *Griechisch-lateinisches Mittelalter. Von Hieronymus zu Nikolaus von Kues*, Bern-München 1980, pp. 194 ss.; M. FERRARI, *Manoscritti e cultura*, in *Atti del 10° Congresso Internazionale di Studi sull'Alto Medioevo*, Milano e i Milanesi prima del Mille. Milano, 26-30 settembre 1983, Spoleto 1986, pp. 260-261 (con riferimento anche all'*Apostolum* bilingue Dresdense A 145 b ed al *Salterio* pure bilingue Basileese A VII 3); N. GHIGLIONE, *Il libro nel territorio ambrosiano dal IV al IX secolo*, in *Il millennio ambrosiano*, I: Milano, una capitale da Ambrogio ai Carolingi, Milano 1987, pp. 134-144; S. GAVINELLI, *Irlandesi, libri biblici greco-latini e il monastero di S. Ambrogio in età carolingia*, in *Il monastero di S. Ambrogio nel Medioevo. Congresso di studi nel XII centenario: 784-1984*, Milano, 5-6 novembre 1984, Milano 1988, pp. 350-360; G. CAVALLLO, *Le tipologie della cultura nel riflesso delle testimonianze scritte*, in *Bisanzio, Roma e l'Italia nell'Alto Medioevo*, II, Spoleto 1988 (Settimane di Studi sull'Alto Medioevo, XXXIV: 3-9 aprile 1986), pp. 469-472; G. BERTELLI, *Salterio e innario ambrosiano*, in *Milano e la Lombardia in età comunale. Secoli XI-XIII. Catalogo della mostra*, Milano, Palazzo Reale, 15

centrali ancora di quel secolo è stato datato lo straordinario ciclo di affreschi di raffinata monumentalità costantinopolitana da cui è ornata la basilichetta di S. Maria *foris portas* di Castelseprio⁶⁸. Del resto, nel settore artistico, i moduli estetici elaborati e diffusi dalla Nuova Roma non erano certamente ignoti nella Milano alto medioevale, che li poteva acostare indipendentemente da mediazioni transalpine. "Milano — come ha recentemente osservato Carlo Bertelli per la fine del secolo X — era in un rapporto diretto con il mondo bizantino e dunque in grado di rielaborare consapevolmente quanto questo le offriva. Così il *Breviario di Arnolfo* (nella British Library) si apre con un'immagine prettamente bizantina della Madonna sola, ritta su di una pedana nel gesto di orante, che non ha riscontro in codici ottoniani... Ed è certamente una strana coincidenza che la produzione degli avori a Milano cessi quando finisce anche a Costantinopoli, proprio allorché riprende con vigore in tanti altri centri europei. Si direbbe che la via dell'avorio diretto a Milano passasse per Costantinopoli"⁶⁹.

La formulazione più consapevole (e un inequivocabile segno di continuità) dell' "orientamento" attestato negli anni a cavallo del Mille dal *De situ* in ambito ecclesiastico milanese può vedersi nella straordinaria apologia della Chiesa e della tradizione ambrosiana redatta nell'ultima parte del secolo XI (o forse agli inizi del successivo) da un dotto e appassionato chierico che si suole designare col nome di Landolfo seniore⁷⁰. L'autore è pienamente

aprile-11 luglio 1993, Cinisello Balsamo (Milano) 1993, pp. 259 d - 260 c.

68 C. BERTELLI, *Castelseprio e Milano*, in *Bisanzio, Roma e l'Italia* (cit. nota 67), pp. 869-906.

69 C. BERTELLI, *Tre secoli di pittura milanese*, in *Milano e la Lombardia* (cit. nota 67), p. 174 c. b.

70 LANDULFUS Senior, *Historia Mediolanensis*, edd. L.C. BETHMANN - W. WATTENBACH, Hannoverae 1848 (MGH, SS, VIII), pp. 32-100 [da tale edizione saranno le successive citazioni, anziché dalla più recente curata da A. CUTOLO, Bologna 1942 (RR II SS, n.e., IV, 2)]. Per i molteplici problemi connessi all'autore (di cui conosciamo soltanto l'iniziale del nome: L) e all'opera (il cui titolo non è originario), si può vedere recentemente l'acuta analisi di J.W. BUSCH, "*Landulfi senioris Historia Mediolanensis*" — *Überlieferung, Datierung und Intention*, "Deutsches Archiv", XLV (1989), pp. 1-30. Quanto alla datazione, lo studioso tedesco propende (con l'esclusione degli ultimi capitoli) per gli anni immediatamente successivi al 1075. Le sue argomentazioni al riguardo mi paiono certamente plausibili, ma non tali da far escludere colloca-

cosciente di scrivere in un tempo in cui il dissidio tra "Latini" e "Greci" è particolarmente vivo (*Graeci episcopi ... erga Latinos tantam religionem minime fore credentes*)⁷¹ e tuttavia egli non dubita di affermarne la comunanza di fede sulla base dei quattro grandi concili (*quatuor principalia consilia, in quibus Graeci et Latini et catholici fideliter concordant*)⁷². In tale prospettiva l'*ystoriografus* ritiene di dover soprattutto rimarcare la consonante disciplina di Chiesa ambrosiana e Chiesa greca quanto a stato coniugale del clero (*Graeci sacerdotes Ambrosianam tenentes sententiam, usque hodie sancitum et pro lege sacra habent, ut quando in sacerdotio unguuntur, aut virginitatem exinde promittunt, aut uxores in testimonio virorum bonorum sibi sociantur; et si contigit quod uxor sua moriatur, aut caste vivunt tenentes sacerdotium, aut sacerdotium amittunt, si se amplius alicui feminae sociantur*)⁷³ e — non meno rilevante — viene a testimoniare in entrambe tali Chiese l'uso del fermentato nella celebrazione dell'eucaristia (*Quin etiam sacrificium eorum, scilicet fermentatum, cum nostro, scilicet azymorum, in celeberrimis festivitatis, maxime in resurrectione Domini ad collaudandum et sanctificantibus, [beatus Ambrosius] benediceret confirmaret et consecraret*)⁷⁴.

Non si può non sottolineare come in "Landolfo" queste convergenze siano sentite altamente qualificanti, tanto da essere direttamente collegate ad Ambrogio, l'*apostolus noster*⁷⁵, cui l'ecclesiastico milanese guarda come a *columpna ecclesiae, fundamentum fidei, assertor iustitiae, verbi Dei amator*⁷⁶, e che significativamente proclama *decus totius ecclesiae tam Latinae*

zioni cronologiche più tarde (il Wattenbach aveva pensato agli anni iniziali del XII secolo); al riguardo cfr. C. ALZATI, *A proposito di clero coniugato e uso del matrimonio nella Milano Alto Medioevale*, in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 212-214, nota 20.

⁷¹ LANDULFUS, *Historia Mediolanensis*, II, 18: MGH, SS, VIII, p. 56. 22-23.

⁷² *Ibid.*, I, 10: p. 42. 7-8.

⁷³ *Ibid.*, I, 11: p. 42. 35-38.

⁷⁴ *Ibid.*, I, 11: p. 42. 39-41.

⁷⁵ *Ibid.*, III, 24 (23): p. 91. 18.

⁷⁶ *Ibid.*, II, 12: p. 49. 44.

*quam Graeca*⁷⁷. E' Ambrogio in effetti, modellato sull'esempio di Pafnuzio, a stabilire la disciplina per il clero coniugato seguita anche dai Greci, è ancora lui (che "[Graecorum] *ecclesiam in quamplurimis officiis venerabiliter imitatus est*"⁷⁸) a ratificare l'uso del fermentato, ed è il suo magistero che ha radicato nel clero milanese integra e inviolata la fede dei quattro concili comunemente ritenuti da Latini e da Greci.

Questa insistita affermazione di consonanza della tradizione ambrosiana con la Chiesa greca esigea nell'opera di "Landolfo" una reciproca attestazione da parte constantinopolitana. E ad essa offrì idonea occasione il racconto della legazione orientale di Arnolfo II, racconto marcatamente "ideologico", ma proprio per questo oltremodo eloquente in merito agli intendimenti dell'autore, che sulle labbra di *Graeci episcopi, archiepiscopi, sacerdotes plurimum, qui eo in tempore curiae insistebant*, viene ponendo la solenne dichiarazione: "*Decens et competens ratio fuit, ut sicut nos beatus Ambrosius usque hodie divinis alit alimentis sacratissimisque admonitionibus, vel suos filios lacte et melle verbi divini informat, sic domnus Arnulfus, tanti viri tantique patroni successor, suis nos exemplis modo ... informaret*"⁷⁹.

Stanti queste premesse è evidente come la sottolineatura "landolfiana" della cultura bilingue, greco-latina, degli a'ti ecclesiastici milanesi⁸⁰ vada ben oltre il puro compiacimento intellettuale e rifletta una presenza ideale costante. Del resto la stessa espressione *Roma vetus*⁸¹, presente nell'ultima sezione dell'opera, presuppone una nitida consapevolezza in merito all'esistenza della *Néa Rhôme*, sede dell'*imperator Constantinopolitanus*⁸², in rapporto al quale le conquiste del Guiscardo sono percepite come crimine inusitato: *noviter et iniuste cum suis multis criminibus*⁸³. Sicché

⁷⁷ *Ibid.*, II, 12: p. 49. 43.

⁷⁸ *Ibid.*, I, 11: p. 42. 38-39.

⁷⁹ *Ibid.*, II, 18: p. 56. 24-28.

⁸⁰ *Ibid.*, III: 5 (4); 22 (21): pp. 76. 22; 89. 31-34.

⁸¹ *Ibid.*: III, 32 / IV, 2; III, 33 / IV, 3: p. 100. 6, 21.

⁸² *Ibid.*, II, 18: p. 55. 45. *Admirabilis monarcha e basileus* troviamo nell'altro cronista milanese del secolo XI, Arnolfo: *ARNULFUS, Liber gestorum recentium*, I, 13, edd. L.C. BETHMANN - W. WATTENBACH, Hannoverae 1848 (MGH, SS, VIII), p. 10. 16, 19.

per l'ambito ecclesiastico ancor più che per quello artistico sembrano valere le parole del Bertelli, ossia che "a Costantinopoli Milano continuerà a guardare a lungo, quasi cercando nella capitale dell'antico impero una giustificazione della propria autonomia"⁸⁴.

Peraltro non è solo una preoccupazione d'autonomia ad animare una siffatta sensibilità; in essa si riflette anzitutto una precisa concezione di comunione cristiana e di collocazione in essa della Chiesa milanese⁸⁵.

Di fatto al calare dell'XI secolo la presenza degli arcivescovi ambrosiani sul Bosforo si sarebbe riproposta.

Nel 1100 l'arcivescovo Anselmo IV da Bovisio venne a trovarsi nella città imperiale a capo della spedizione crociata milanese, e non è senza significato che proprio lui abbia operato da mediatore tra Alessio Comneno e i cavalieri latini⁸⁶. A Costantinopoli egli avrebbe anche chiuso i suoi giorni, dopo la disfatta anatolica, venendovi sepolto nel monastero di S. Nicola⁸⁷.

⁸³ LANDULFUS, *Historia Mediolanensis*, III, 33 / IV, 3: MGH, SS, VIII, p. 100. 20. Come già segnalato, BUSCH, "Landulfi senioris *Historia Mediolanensis*" (cit. nota 70), pp. 21-23, ha ritenuto di dover considerare gli ultimi quattro capitoli del *liber historiarum Landulfi historiographi* un'aggiunta di autore diverso e successivo. Se così realmente fosse [ma al riguardo cfr. anche ALZATI, *A proposito di clero coniugato, in Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 70), pp. 213-214, nota 20], dovremmo constatare nell'ambiente ambrosiano, nonostante il mutare delle situazioni, una significativa continuità d'atteggiamento nei riguardi della realtà costantinopolitana (in merito cfr. anche l'episodio segnalato alla nota 95).

⁸⁴ BERTELLI, *Tre secoli di pittura* (cit. nota 69), p. 174 c.

⁸⁵ Al riguardo mi sia permesso rinviare a *Tradizione e disciplina ecclesiastica nel dibattito tra ambrosiani e patarini a Milano nell'età di Gregorio VII*, in *La Riforma Gregoriana e l'Europa. Atti del Congresso Internazionale promosso in occasione del IX Centenario della morte di Gregorio VII (1085-1985)*. Salerno, 20-25 maggio 1985, II, Roma 1992 (Studi Gregoriani, XIV), pp. 185-194, ora in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 197-206.

⁸⁶ ALBERTUS Aquensis, *Historia Hierosolymitana*, VIII, 5, in *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens Occidentaux*, IV, Paris 1879 [ried. an.: Farnborough 1967], pp. 561-562.

⁸⁷ *Catalogus Episcoporum Mediolanensium*, ed. G. COLOMBO, Bologna 1942 (RR II SS, n.e., I, 2), p. 102. 9-13. Sulla caduta dei suoi abiti pontificali in mano turca riferisce GUIBERTUS de Novigento, *Gesta Dei per Francos*, in *Recueil des Historiens des Croisades. Historiens Occidentaux*, IV (cit. nota 86), p. 244: "Erat in eo quidam archiepiscopus Mediolanensis exercitu, qui capellam Beati Ambrosii, planetam scilicet et albam, si qua alia nescio, secum tulerat; auro tantique pretii gemmis ornatam ut nusquam terrarum reperire quis huic

valeret aequandam. Hanc Turci abduxere correptam, Deo fatui illius praesulis, qui rem adeo sacram barbaris terris intulerat, tali damno ulciscente dementiam". Al riguardo cfr. ultimamente F. CARDINI, *I Lombardi alla Prima Crociata*, in *Milano e la Lombardia* (cit. nota 67), pp. 52-56. Merita rimarcare, nella narrazione di Guiberto, la designazione dei paludamenti di Anselmo come vesti "beati Ambrosii". In questo il monaco franco sembra riflettere l'uso milanese, che — nel quadro della più generale "ambrosianità" da cui era caratterizzata la locale tradizione ecclesiastica (cfr. E. CATTANEO, *La tradizione e il rito ambrosiani nell'ambiente lombardo-medioevale*, in *Ambrosius Episcopus. Atti del Congresso Internazionale di studi ambrosiani nel XVI centenario della elevazione di sant'Ambrogio alla cattedra episcopale. Milano, 2-7 dicembre 1974*, cur. G. LAZZATI, II, Milano 1976 [Studia Patristica Mediolanensia, VII], pp. 19-31, 39-40; ried. in ID., *La Chiesa di Ambrogio. Studi di storia e di liturgia*, Milano 1984 [Pubblicazione dell'Università Cattolica del Sacro Cuore. Scienze Storiche, XXXIV], pp. 141-143, 151-152; ma sulla non contrapposizione tra *ambrosianus* e *mediolanensis*: C. ALZATI, *Chiesa ambrosiana e tradizione liturgica a Milano tra XI e XII secolo*, in *Atti dell'11° Congresso Internazionale di Studi sull'Alto Medioevo: Milano e il suo territorio in età comunale. XI-XII secolo. Milano, 26-30 ottobre 1987*, I, Spoleto 1989, pp. 404-410; ora in *Ambrosiana Ecclesia* [cit. nota 3], pp. 264-268) — soleva riferire alla persona di Ambrogio, in un sorta di "mystische Personalunion", tutto ciò che rientrasse nella sfera dell'autorità arcivescovile (cfr. al riguardo anche ALZATI, "Beatus Ambrosius cuius ordinem tenemus" [cit. nota 54], pp. 326-328): *Vicarius Ambrosii* era pertanto definito l'arcivescovo (da GREGORIUS MAGNUS, *Registrum Epistularum*, XI, 6: CC, CXL, A, p. 868; testo ripreso in LANDULFUS, II, 9: MGH, SS, VIII, p. 49. 12-14; cfr. anche HUMBERTUS a Silvacandida, *Adversus Simoniacos*, III, 9, ed. F. THANER, Hannoverae 1891 [MGH, LDI, I], p. 210; per la fortuna della definizione in ambito ambrosiano: *Commemoratio superbiae Ravennatis archiepiscopi*, ed. L.C. BETHMANN, Hannoverae 1848 [MGH, SS, VII], p. 12. 57; ARNULFUS, *Liber gestorum recentium*, I, 3: MGH, SS, VIII, p. 7.38) e *beati Ambrosii suffraganei* erano detti i suoi comprovinciali (LANDULFUS, II, 16: MGH, SS, VIII, p. 53. 18). Guiberto attribuisce a insipiente vanità di Anselmo il fatto ch'egli abbia portato con sé alla crociata vesti pontificali di tanto pregio. Per valutare correttamente tale circostanza non si può tuttavia dimenticare come la tradizione ecclesiastica ambrosiana imponesse all'arcivescovo di mostrarsi sempre rivestito delle sue specifiche insegne: solo nelle ferie quaresimali, ad esempio, egli deponeva il *pallium vel stola*, che le raffigurazioni medioevali presentano di dimensioni particolarmente marcate (si pensi all'immagine di Ambrogio fissata, tra la fine del X e la prima parte dell'XI secolo, al f. 112v del *Salterio*, cosiddetto "di Arnolfo II", ora ms. Egerton 3763 della British Library); esemplare al riguardo può considerarsi la narrazione landolfiana della legazione a Costantinopoli di Arnolfo II, testé menzionato, dove l'arcivescovo è descritto "episcopalibus indumentis ornatus, cum stola, sine qua numquam foris aut in civitate ... esse solitus fuit" (LANDULFUS, II, 18: MGH, VIII, p. 56. 15-17). Ma più in generale, quanto alle vesti dei presuli e dell'alto clero milanese, è ben noto il risentimento che Pietro Grosolano, il vicario e poi successore del crociato Anselmo IV, venne suscitando tra gli stessi eredi degli austeri Patarini per il suo abbigliamento di tipo monacale, che era visto contraddire lo splendore dalla

Dopo qualche anno, nel 1112, anche il vicario e successore di Anselmo, Pietro Grosolano, si sarebbe trovato a Costantinopoli in occasione della grande ambasciata del popolo romano e della legazione papale del Maggio di quell'anno⁸⁸. L'arcivescovo milanese — ormai deposto a quella data⁸⁹ — non è nominato nella lettera con cui Pasquale II accreditò i suoi ambasciatori presso l'imperatore⁹⁰, e tuttavia egli è di fatto l'unico dei rappresentanti latini di cui "siano rimaste tracce nella pubblicistica greca dell'epoca"⁹¹. Di lui si è conservato il trattatello, latino per impostazione, composto in quell'occasione e relativo al problema del *Filioque*; in esso possiamo cogliere il riflesso delle dispute che nella tarda Estate opposero nella città imperiale il presule ambrosiano ai

consuetudine imposto a quanti fossero posti a reggere la Chiesa ambrosiana. Non sembra inutile riportare la narrazione al riguardo di Landolfo di San Paolo: *"Interea presbiter Liprandus ipsi Grosulano, adherenti cathedre archiepiscopi, coram Andrea primicerio et quibusdam alliis sacerdotibus placide dixit, ut oridam capam exueret et convenientem tanto vicario indueret. Cui presbitero ille Grosulanus, pretium emendi non habere, respondit. Tunc presbiter Liprandus ad primicerium inquit: 'Primiceri, dives es, et potes hoc pretium bene prestare. Verumtamen, si placet, prestabo medietatem tanti pretii'. Primicerius autem presbitero: 'Hoc satis perficiam in crastino'. Et vicarius at ait, quod eam non indueret, cum de contemptu mundi vitam agere proposuisset. Hoc ut presbiter ille Liprandus audivit, sub quadam admirationis specie protulit dicens: 'Cum spernis mundum cur venisti in mundum? En civitas ista suo more utitur pellibus variis grixis, marturinis et ceteris pretiosis ornamentis et cibis. Turpe quidem erit nobis, cum advene et pergrini viderint te hispidum et pannosum in nobis'... Pars cleri et populi ... clamavit et laudavit Grosulanum sibi in archiepiscopum ... Grosulanus vero, consentiens humane fragilitati, usus est cibis delitiosis et vestibus pretiosis, atque petiit subcinculum, quo presbiter Liprandus fruebatur in officio misse secundum morem cardinalis"* (LANDULFUS de Sancto Paulo, *Historia Mediolanensis*: 6, 7, 9, edd. L. BETHMANN - F. JAFFÉ, Hannoverae 1868 [MGH, SS, XX], pp. 23-24 [da tale edizione si citerà nel proseguio, anziché dall'edizione a cura di C. CASTIGLIONI, Bologna 1934: RR II SS, n.e., V, 3]). Sulle vesti del clero ambrosiano: M. MAGISTRETTI, *Delle vesti ecclesiastiche in Milano*, in *Ambrosiana. Scritti vari pubblicati nel XV centenario della morte di S. Ambrogio*, Milano 1897, XI.

⁸⁸ Cfr. V. GRUMEL, *Autour du voyage de Pierre Grossolano archevêque de Milan à Constantinople en 1112*, "Echos d'Orient", XXXII (1933), pp. 22-33.

⁸⁹ Per la deposizione il 1° Gennaio di quell'anno: LANDULFUS de Sancto Paulo, *Historia Mediolanensis*, 31: MGH, SS, XX, p. 33.

⁹⁰ *Acta Romanorum Pontificum a S. Clemente I ad Coelestinum III*, Città del Vaticano 1943 (Pontificia Commissio ad redigendum Codicem Juris Canonici Orientalis. Fontes, s. III, I), n. 385, pp. 796-798.

⁹¹ J. SPITERIS, *La critica bizantina del primato romano nel secolo XII*, Roma 1979 (Orientalia Christiana Analecta, CCVII), p. 61.

teologi greci; degli scritti da costoro redatti *pròs tòn archiepískopon Mediólánon* ci sono rimasti alcuni esempi, e segnatamente quelli di Giovanni Phournes, di Eustrazio metropolita di Nicea, di Niceta Seides⁹².

Rientrato a Milano dal suo viaggio in Oriente, che lo condusse anche a Gerusalemme, Grosolano, non avendo potuto riottenere la cattedra arcivescovile, anziché riassumere — in conformità alle decisioni sinodali di Pasquale II — l'originario vescovado di Savona, si ritirò a Roma nel monastero (un tempo greco e d'origine palestinese) di San Saba, dove si spese il 6 Agosto 1117⁹³.

92 Per il *Sermo de processione Spiritus Sancti contra Graecos*: ed. A. AMELLI, *Due sermoni inediti di Pietro Grosolano*, Firenze 1933 (Fontes Ambrosiani, VI), pp. 14-36. Per la duplice redazione, latina e greca, del testo e per la relativa tradizione manoscritta, ma altresì per la restante produzione di Grosolano: M. FERRARI, *Produzione libraria e biblioteche a Milano nei secoli XI e XII*, in *Atti dell'11^o Congresso* (cit. nota 65), pp. 702-797. Le confutazioni greche nei confronti di Grosolano: A.K. DEMETRAKOPOULOS, *Ek-klesiastikè Bibliothékè*, I, in Leipsia 1868 (ried. an.: Hildesheim 1965), pp. 36-47-84-99; cfr. GRUMEL, *Autour du voyage* (cit. nota 88), pp. 30-32; SPITERIS, *La critica* (cit. nota 91), pp. 61 ss.

93 LANDULFUS de Sancto Paulo, *Historia Mediolanensis*, 41: MGH, SS, XX, p. 38. Cfr. A. LUCIONI, *Grosolano*, in *Dizionario della Chiesa Ambrosiana*, III Milano 1989, pp. 1531-1532. Sulla presenza latina a San Saba già dal secolo X, e sulla possibile persistenza di elementi "greci" anteriormente al 1140: D. STIERNON, *S. Saba*, in *Monasticon Italiae*, I: *Roma e Lazio*, Cesena 1981, n° 148, pp. 75-76; SANSTERRE, *Les moines grecs* (cit. nota 51), II, p. 223, nota 21. Non sembra priva di significato, in rapporto alla percezione del mondo cristiano orientale presente tra XI e XII secolo nell'ambiente ambrosiano, la durevole memoria che, della legazione costantinopolitana di Arnolfo II e del viaggio in Oriente di Grosolano, si trasmise nella locale tradizione ecclesiastica. Già il cosiddetto Landolfo seniore ci attesta come il serpente di bronzo, che tuttora s'innalza nella basilica ambrosiana, fosse riguardato quale dono ospitale del *basileus* ad Arnolfo (*"Moratus autem Arnulfus per tres fere menses apud imperatorem, gratia regis adeptus, serpentem aeneum, quem Moyses in deserto divino imperio admonitus coram filiis Israel exaltaverat, imperatori quaesivit et habere meruit, et veniens in ecclesia sancti Ambrosii ipsum exaltavit"*): LANDULFUS, II, 18: MGH, SS, VIII, p. 56. 29-32); analogamente testimone della visita in Oriente di Grosolano viene considerato dalla tradizione ecclesiastica milanese il "Crocifisso della misericordia" presente un tempo nella cattedrale estiva (l'ecclesia maior di S. Tecla) e, dopo la demolizione di questa nel 1461, traslato al castello di Porta Giovia nella cappella di S. Donato e successivamente, nel 1499, trasferito nel nuovo Duomo, nel cui tornacoro tuttora si trova, anche se ormai radicalmente rimaneggiato tanto da rendere difficile il riconoscerne l'origine medioevale (cfr. *Il Crocifisso*

Fin dal 1088, con Anselmo III da Rho, la Chiesa milanese era stata comunque recuperata all'ordine canonico e al sistema ecclesiastico romano⁹⁴. E tale circostanza non poté non comportare anche un progressivo mutamento di orizzonti e di sensibilità, mutamento verso il quale avrebbero spinto alla lunga pure le istanze, pragmaticamente particolaristiche, delle forze sociali che proprio allora venivano organizzandosi a livello istituzionale negli ordinamenti comunali ⁹⁵.

della Misericordia, "Diocesi di Milano", I [1960], 4, p. 53; M.L. RIZZARDI, *I Crocifissi del Duomo*, "Diocesi di Milano", IV [1963], 4, pp. 240-243).

⁹⁴ Cfr. P. ZERBI, "*Cum mutato habitu in coenobio sanctissime vixisset...*": Anselmo III o Arnolfo II (III)?, "Archivio Storico Lombardo", XC (1963), pp. 509-526; H.E.J. COWDREY, *The Succession of the Archbishops of Milan in the Time of Pope Urban II*, "English Historical Review", LXXIII (1968), pp. 285-286; P. ZERBI, *Alcuni risultati e prospettive di ricerca sulla storia religiosa di Milano dalla fine del secolo XI al 1144, in Problemi di storia religiosa lombarda. Tavola rotonda sulla storia religiosa lombarda. Villa Monastero di Varenna, 2-4 settembre 1969*, Como 1972, pp. 18-21; A. LUCIONI, *L'età della Pataria*, in *Diocesi di Milano*, I, Brescia-Gazzada 1990 (Storia religiosa della Lombardia, IX), pp. 188-190.

⁹⁵ Cfr. al riguardo le relazioni di G. TABACCO, *Le istituzioni di orientamento comunale*; di G. ROSSETTI, *Le istituzioni comunali a Milano nel XII secolo*; di F. MENANT, *La transformation des institutions et de la vie politique milanaises au dernier âge consulaire (1186-1216)*; di H. KELLER, *Die Kodifizierung des Mailänder Gewohnheitsrechts von 1216 in ihrem gesellschaftlich-institutionellen Kontext*; di F. OPLL, *Le origini dell'egemonia territoriale milanese*; di G. SOLDI RONDININI, *Attività economiche e vie di comunicazione a Milano nei secoli XI e XII: problemi di una ricerca ancora tutta da fare*; di A.M. AMBROSIONI, *Milano e i suoi vescovi*: in *Atti dell'11° Congresso Internazionale di Studi sull'Alto Medioevo*. Milano ed il suo territorio in età comunale. Milano, 26-30 ottobre 1987, I, Spoleto 1989. Ultimamente cfr. le sintesi di G. CHITTOLINI, *Aspetti e caratteri della Milano "comunale"*, e di A.M. AMBROSIONI, *Gli Arcivescovi e il Comune cittadino*, in *Milano e la Lombardia* (cit. nota 69). Si noti peraltro che ancora negli anni successivi al 1162, nel contesto della lotta antifedericiana, dal *basileus tōn Phomaton* giunse un fattivo sostegno al *Ligoúron elí' oún Lampárdon éthos*, e segnatamente a *Mediólanon, pólin periphanê*, per la ricostruzione delle sue mura: JOANNES CINNAMUS, *Historiae*, V, 9, 12; PG, CXXXIII, cc. 589-592, 600 (cfr. Dölger, *Regesten* [cit. nota 49], II, n. 1464); NICETAS CHONIATES, *Historia*, VII, 1: PG, CXXXIX, cc. 548-549; al riguardo cfr. anche GUALVANEUS de la Flamma, *Chronicon Maius*, ed. A. CERUTI, "Miscellanea di Storia Italiana", VII (1869), pp. 707-710, in merito al quale si veda tuttavia G. GIULINI, *Memorie spettanti alla storia, al governo e alla descrizione della città e campagna di Milano ne' secoli bassi (1760-1765, 1771-1774)*, Milano 1855², III, pp. 716-718. Sull'ipotesi che la torre alla pusterla della chiusa nella successiva cerchia muraria s'appellasse "torre dell'imperatore" in onore a

Testimonianza emblematica degli esiti cui sarebbe giunto l'irreversibile processo avviatosi con la fine del secolo XI è per noi Bonvesin de la riva. Nel suo *De magnalibus Mediolani* del 1288 non è più la comunanza di forme liturgiche coi Greci ad essere sottolineata, sibbene l'esclusiva specificità dell'*officium Ambrosianum* diverso *ab omni aliarum civitatum Christianorum officio*⁹⁶. La *sollicitudo omnium ecclesiarum* ch'era stata di Ambrogio⁹⁷, la consonanza con la Chiesa greca ch'era stata di L(ando)lfo) avevano dunque lasciato il posto a un'esaltazione municipalistica tanto più magniloquente quanto più focalizzata in modo esclusivo sulla propria realtà locale. L'antica ecumene cristiana come spazio vitale della Chiesa milanese non era più neppure un ricordo e la stessa presenza sulla fine del Trecento a fianco di Gian Galeazzo Visconti di un personaggio quale il candidato Pietro Filargo (sosticacato scolastico, frate peregrinante per università e conventi dell'intera Cristianità, e in terra viscontea vescovo successivamente di Piacenza, Vicenza, Novara, e infine arcivescovo milanese, nonché, nel 1409, papa 'pisano') non valse a mutare un quadro nel quale anzi lo stesso Filargo si venne pienamente inserendo⁹⁸.

Manuele Comneno: *Ibid.*, III, pp. 729-730. Per l'incontrollabile ricordo di una scultura, ancora visibile a Giacomo Filippo Besta verso la fine del '500 sulla Porta Romana (demolita nel 1793), in cui erano raffigurati "i Milanesi inginocchiati avanti l'imperatore di Costantinopoli, chiedendogli soccorso per rifabbricare la loro città": *Ibid.*, III, p. 715; L. BELTRAMI, *I bassorilievi commemorativi della Lega Lombarda già esistenti alla antica Porta Romana (ora al Museo Patrio Archeologico)*, "Archivio Storico Lombardo", XXII [s. III, v. IV] (1895), p. 400; e recentemente M.T. FIORIO, "Opus turrium et portarum": le sculture di Porta Romana, in *Milano e la Lombardia* (cit. nota 67), p. 190 a.

⁹⁶ BONVICINUS de Rippa, *De magnalibus Mediolani*, VIII: dist. V. VIII, ed. PAREDI (cit. nota 64), pp. 137, 141. Cfr. ALZATI, *Chiesa ambrosiana e tradizione liturgica* (cit. nota 65), in *Ambrosiana Ecclesia* (cit. nota 3), pp. 278-279. Sull'opera di Bonvesin si veda recentemente lo studio di B. SASSE TATEO, *Tradition und Pragmatik* (cit. nota 65).

⁹⁷ PAULINUS, *Vita Ambrosii*, XXXVIII, 2, ed. A.A.R. BASTIAENSEN, Fondaz. Lorenzo Valla - A. Mondadori Ed., 1975 (Scrittori Greci e Latini. Vite dei Santi, III), p. 102.

⁹⁸ Riprende e consona strettamente con Bonvesino l'elogio di Milano presente nell'orazione tenuta dal presule "greco" in occasione dell'incoronazione granducale di Gian Galeazzo, svoltasi a Sant'Ambrogio il 5 Settembre 1395 in base alla concessione che il Filargo stesso aveva ottenuto dall'imperatore Venceslao

Del resto, lo stesso sistema ecclesiastico romano, rigidamente ispirato al principio dell'apostolicità petrina, limitando sempre più l'autonoma azione degli organismi ecclesiastici locali, e anzitutto delle provincie metropolitiche, impediva di fatto le condizioni per un possibile recupero nella Chiesa ambrosiana di quei vasti orizzonti, a lei familiari ai tempi di Ambrogio, e che ancora nell'ultima parte del secolo XI avevano spinto l'*ystoriografus* Landolfo a guardare a Costantinopoli come a polo essenziale dell'*intemerata fidelium atque una communio*⁹⁹ e a considerare la Chiesa milanese, con la sua tradizione ambrosiana, quale punto d'incontro tra Latini e Greci.

a Praga. L'orazione è trasmessa dal ms. B 116 sup. della Biblioteca Ambrosiana, ff. 30r-34v. Sulla legazione alla corte praghese si vedano le puntualizzazioni cronologiche di A. CORBELLINI, *Appunti sull'Umanesimo in Lombardia*, "Bollettino della Società Pavese di Storia Patria", XVI (1916), pp. 141 ss. Sulla vicenda ecclesiastica e la personalità teologica del Filargo: F. EHRLE, *Der Sentenzenkommentar Peters von Candia, des Pisaner Papstes Alexanders V*, Münster in Westf. 1925 (Franziskanische Studien, IX); cfr. più recentemente A. TUILIER, *L'élection d'Alexandre V, pape grec, sujet vénitien et docteur de l'Université de Paris*, "Rivista di Studi Bizantini e Slavi", III (1983), pp. 319-341; L. CASTELLI, *Filargo Pietro (1340 c.-1410)*, in *Dizionario della Chiesa Ambrosiana*, II, Milano 1988, pp. 1231-1234.

⁹⁹ AMBROSIUS, *Epistula e.c. VI* (Maur.: XII), 3: CSEL, LXXXII, 3, p. 188.

**BASILISSAI DI ORIGINE OCCIDENTALE NELLA
PRODUZIONE ENCOMIASTICA BIZANTINA (sec. XII)**

RENATA GENTILE MESSINA / CATANIA

I matrimoni diplomatici rappresentavano, certamente, uno dei momenti in cui il mondo occidentale e quello orientale venivano a diretto contatto sul duplice piano dei rapporti politici e di quelli interpersonali. A maggior ragione essi erano importanti in tal senso quando si trattava della coppia imperiale.

Molte notizie sugli avvenimenti relativi a tali matrimoni, nonché giudizi sui personaggi in questione, possono essere reperiti presso gli storici di entrambi gli ambiti culturali: per altro, soprattutto per i secoli tardi, un interessante tipo di fonti ci è offerto anche dalla retorica d'apparato. Rispetto a quelle storiche, esse hanno alcuni elementi a sfavore, come il dover assolvere ad un evidente scopo encomiastico (ma, d'altra parte, quale storico è mai perfettamente obiettivo?) e l'essere costrette entro schemi retorici rigorosi. D'altro canto, hanno anche elementi di vantaggio, e cioè il fatto di essere state composte contemporaneamente, o quasi, con l'avvenimento celebrato ed il fatto che — a volte — ci forniscono notizie che possono confortare o completare quelle delle fonti storiche. Quanto alla caratterizzazione encomiastica ed alla rigidità degli schemi, in ogni caso, il fatto stesso che lo studioso ne sia avvertito riduce il rischio di false interpretazioni (almeno di quelle imputabili esclusivamente a tali elementi).

Simili considerazioni stanno alla base della scelta dell'obiettivo che la presente indagine si prefigge: verificare quali siano i modi di rappresentare le *basilissai* di origine occidentale da parte dei retori bizantini. In termini più precisi: verificare se — e in che misura — l'origine occidentale influenzasse i retori nell'elaborare una produzione così legata agli schemi tradizionali (anche se, come è

stato osservato, proprio tra XI e XII sec. inizia un processo di maggiore autonomia rispetto ai modelli¹); e verificare, inoltre, se — e in che misura — i rapporti politici tra Oriente e Occidente, quali intercorrevano al momento della composizione, condizionassero la composizione stessa.

La scelta del XII sec. come limite cronologico è stata motivata sia dal fatto che in questo periodo la produzione in oggetto è più abbondante, sia da ragioni di ordine storico, poiché in questo secolo la tensione tra Oriente e Occidente è particolarmente forte e carica di contenuti di grande valenza politica: le questioni relative alle crociate, i rapporti commerciali, la rivalità tra Bisanzio e i Normanni, ma soprattutto il problema del primato tra i due Imperi e quello dell'unificazione delle due Chiese. Nel corso del lavoro si è particolarmente appuntata l'attenzione al periodo di Manuele I Comneno (1143-1180), proprio perché esso appare il più interessante in relazione alle suddette problematiche, a causa della nota propensione di questo imperatore per tutto ciò che proveniva dall'Occidente e dei suoi sinceri sforzi per evitare l'urto frontale tra le maggiori Potenze dei due mondi.

La nostra indagine si è concentrata in modo particolare sull'epitafio per la prima moglie di Manuele, e cioè Irene Comnena *alias* Berta di Sulzbach, scritto da Basilio di Achrida², e sul discorso

¹ Una relativa libertà nell'uso degli schemi sembra essere sempre esistita (cfr., ad es., L. Previale, *Teoria e prassi del panegirico bizantino [Continuazione]*, Emerita 18, 1950, pp. 95 s.), ma certamente in questi secoli la tendenza all'autonomia si fa più forte, come in tutta la letteratura bizantina: cfr. A.P. Kazhdan, *Vizantijskaja Kul'tura (X-XII vv.)*, Moskva 1968 (= *Bisanzio e la sua civiltà*, trad. it. di G. Arcetri, Bari 1983), pp. 171 ss., nonché, per Eustazio di Tessalonica in particolare, A. Kazhdan - S. Franklin, *Studies on Byzantine Literature of the Eleventh and Twelfth Centuries*, Cambridge 1984, pp. 183 ss. Tuttavia, quel che è più importante evidenziare ai fini della nostra indagine è che l'adesione — o la mancata adesione — al modello era spesso funzionale all'espressione di un pensiero: cfr. quanto è affermato, a proposito dell'uso della topica, in A. Garzya, *Topik und Tendenz in der byzantinischen Literatur*, (Anzeiger der österreichischen Akademie der Wissenschaften, Phil.-hist.Kl., 113), 1976, pp. 301-319; Id., *Testi letterari d'uso strumentale*, in AA. VV., "XVI. Internationaler Byzantinistenkongress, Wien, 4.-9. Oktober 1981, Akten" I, 1 (= JÖB 31, 1, 1981), pp. 263-287, ora entrambi in Id., *Il mandarino e il quotidiano*, Napoli 1984, pp. 11-34; 37-71.

² Τοῦ γεγονότος, Θεσσαλονίκης κύρ Βασιλείου τοῦ Ἀχρίδηνου λόγος ἐπιτάφιος ἐπὶ τῇ ἐξ Ἀλαμανῶν δεσποίνῃ. Il *logos* è trådito dal cod.

εοικῶς ἐπιβατηρίῳ composto da Eustazio di Tessalonica³ per Agnese di Francia, la quale andava sposa ad Alessio II Comneno. Non sono state trascurate altre composizioni, che si prestavano ad essere prese in considerazione ai fini dell'indagine, ma queste due orazioni si sono rivelate particolarmente significative e ricche di interesse.

Esse sono state entrambe pubblicate dal Regel⁴, ma l'*editio princeps* del *logos* di Basilio, che si deve al Vasilievskij, era già comparsa nel 1894, sul primo numero della 'Vizantijskij Vremennik', con un' ampia introduzione⁵. In essa l'insigne studioso

Escorialensis Graecus Y.II.10, ff. 337-342 (sul codice vd. G. De Andrés, *Catálogo de los Códices Griegos de la Real Biblioteca de el Escorial*, II *Códices* 179-420, Madrid, 1965, pp. 120-131), nonché, mutilo delle parti iniziale e finale, dal cod. *Leninopolitanus Graecus* 250, ff. 1-3^v (sul codice vd. E.E. Granstrem, *Katalog grečeskich rukopisej leningradskich chranilišč. Vyp. 5. Rukopisi XIII veka*, VV 24, 1964, pp. 179-197). Su Basilio di Achrida come letterato si vedano principalmente: K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches* (527-1453) (Handbuch der Altertumswissenschaft, 9), München 1897², I, pp. 88, 466; H.-G. Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich* (Byzantinisches Handbuch im Rahmen des Handbuchs der Altertumswissenschaft 2, 1), München 1959, p. 626; H. Hunger, *Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner*, I-II, München 1978, *passim*, *praesertim* I, p. 136. Dell'epitafio per Irene si avvalse Ch. Diehl, *Figures byzantines*, 2^e sér., Paris 1909³, pp. 183 ss.

³ Τοῦ αὐτοῦ λόγος εοικῶς ἐπιβατηρίῳ ἐκφωνηθεὶς ἐπὶ τῇ ἐκ Φραγκίας ἐλεύσει τῆς βασιλικῆς νόμφης εἰς τὴν Μεγαλόπολιν. Anche questa orazione è tradata dal cod. *Escorialensis Graecus* Y.II.10, ff. 72^v-75^v; cfr. De Andrés, *cit.*, p. 121. Della vasta letteratura su Eustazio di Tessalonica come letterato ci limitiamo a ricordare Krumbacher, *cit.*, I, pp. 536 ss.; Beck, *cit.*, pp. 634 ss.; Hunger, *cit.*, I-II, *passim*, *praesertim* I, p. 148 per questo *logos*; A.P. Kazhdan, *Vizantijskij publicist XII v. Evstafij Solunskij*, VV 27, 1967, pp. 87-106; 28, 1968, pp. 60-84; 29, 1969, pp. 177-195; Kazhdan-Franklin, *cit.*, pp. 115 ss.; ampia bibliografia è fornita da A.P. Kazhdan nella sua introduzione alla ristampa anastatica di W. Regel, *Fontes Rerum Byzantarum...Rhetorum saeculi XII orationes politicae* I, 1-2, Petropoli 1892-1917 (rist. an. Leipzig 1982). Per osservazioni su tradizione del testo, lingua e stile del *logos* in questione si veda P. Wirth, *Untersuchungen zur byzantinischen Rhetorik des zwölften Jahrhunderts mit besonderer Berücksichtigung der Schriften des Erzbischofs Eustathios von Thessalonike*, München 1960, *passim*.

⁴ Regel, *Fontes ... cit.*, 2, pp. 311-330 (= or. 20); 1, pp. 80-92 (= or. 5).

⁵ V. Vasilievskij, *Vasilija Ochridskogo, archiepiskopa (mitropolit) Solunskogo, neizdannoe nadgrobnoe slovo na smert' Iriny, pervoj supruzi imperatora Manuila Komnina*, VV 1, 1894, pp. 55-132, testo pp. 105-132. Già codesta prima edizione si avvalse di entrambi i codici, sebbene la lettura autoptica del codice Escorialense fosse stata fatta dallo stesso Regel (cfr. *ibid.*,

operava anche un confronto dei dati contenuti nell'orazione con quelli riportati dai versi di Teodoro Prodromo, scritti in occasione dell'arrivo dell'imperatrice a Bisanzio come fidanzata di Manuele⁶. Anche l'altro testo, il discorso di Eustazio per l'arrivo di Agnese — chiamata poi Anna a Bisanzio —, è stato già messo a confronto con quanto si legge in una anonima poesia trädita dal *Vaticanus Graecus* 1851⁷. Tale comparazione, operata sia da S. Papademetriou⁸ sia, recentemente, da M. Jeffreys⁹, era finalizzata a pervenire ad una precisa datazione di questi versi all'epoca del matrimonio tra Alessio Comneno e Agnese. Tuttavia, non ci sembra che sia stata condotta, a tutt'oggi, un'analisi comparativa specifica di tali testi nel senso da noi indicato. Va considerato, peraltro, che ulteriori osservazioni possono ancora essere fatte in merito ai loro contenuti.

p. 103). Per quanto riguarda il discorso di Eustazio di Tessalonica, ci risulta che una edizione completa delle *Orazioni* eustaziane è attualmente in corso di stampa a cura di P. Wirth (= CFHB, 32 [Series Berolinensis]).

⁶ Εἰσιτήριοι ἐπὶ τῇ νυμφευθείσῃ ἐξ Ἀλαμανῶν τῷ πορφυρογεννήτῳ κύρ Μανουῆλ καὶ σεβαστοκράτορι. Questi versi, träditi dal cod. *Vaticanus Ottobonianus Graecus* 324, f. 186^v (cfr. *Codices Manuscripti Graeci Ottoboniani Bibliothecae Vaticanae descripti...*, recc. E. Feron et F. Battaglini, Romae 1893, pp. 170 s.) sono stati editi ultimamente da W. Hörandner, *Theodoros Prodromos, Historische Gedichte*, Wien 1974, pp. 320-322 (= c. 20). Edizioni precedenti: P. Matranga, *Anecdota Graeca* I-II, Romae 1850, I, pp. 552-554; A. Mai, *Nova Patrum Bibliotheca* VI, 2, Romae 1853, pp. 404-405.

⁷ Cfr. *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae...Codices Vaticani Graeci. Codices 1745-1962*, I-II, rec. P. Canart, Città del Vaticano 1970-1973, I, pp. 324 s.; II, pp. XLV s. Il testo, che si presenta mutilo all'inizio e alla fine e lacunoso, è edito da J. Strzygowski, *Das Epithalamion des Paläologen Andronikos II. Ein Beitrag zur Geschichte des byzantinischen Cerimonialbildes*, BZ 10, 1901, pp. 546-567; si vd. anche I. Spatharakes, *The Portrait in Byzantine Illuminated Manuscripts*, Leiden 1976, pp. 210 ss., dove il testo è ristampato, secondo l'ordine dei fogli ristabilito da Canart, *cit.*, I, pp. 220-227.

⁸ S. Papademetriou, *Ὁ ἐπιθαλάμιος Ἀνδρουίκου II, τοῦ Παλαιολόγου*, BZ 11, 1902, pp. 452-460.

⁹ M. Jeffreys, *The Vernacular εἰσιτήριοι for Agnes of France*, in AA.VV., "Byzantine Papers" (Byzantina Australensia I), Canberra 1981, pp. 101-115.

Il *logos* di Basilio Achrideno, nel suo complesso, segue assai da vicino lo schema del *logos epitaphios pathetikos* prescritto da Menandro Retore¹⁰ e ci fornisce un ritratto della *basilissa* che rispecchia quei canoni ideologici della rappresentazione della donna, e dell'imperatrice in particolare, quali si erano andati costituendo nel corso del tempo presso la coscienza collettiva dei Bizantini e quali emergono dalle fonti di vario genere a noi pervenute, così come è documentato in recenti studi¹¹.

Per le qualità fisiche vengono esaltate l'alta statura, la proporzione delle membra, il colorito e la freschezza; per le doti dell'animo, invece, sono lodati il bel carattere, il profumo delle virtù, la generosità nel largire elemosine ed il fatto che, come la vite che si inerpica sulla palma¹², ella è fiorita insieme all'imperatore ed ha regnato con lui (*or.* 20, pp. 313, 16-315, 3 Regel). Più oltre, ne sono ricordate le *praxeis*: aiutava nel momento del bisogno i congiunti, i militari e i religiosi; provvedeva a fare allevare gli orfani, a maritare le orfane, a salvare molti dalla pena capitale, dal carcere e da altre sciagure; beneficava largamente conventi e chiese; era sempre disponibile ad accettare suppliche per l'imperatore e ad assicurare la propria intercessione presso di lui. Persino i capi dei Turchi l'hanno conosciuta come evergete ed hanno manifestato il loro cordoglio inviando ricche offerte e drappi d'oro per le onoranze funebri. Tutti rimpiangeranno di lei τὸ δὲ σέβας, τὴν δὲ τιμὴν, τὴν εὐλάβειαν, τὴν μεθ' ὑποστολῆς εὐήκοον

¹⁰ Men.Rh., pp. 170 ss. Russell-Wilson.

¹¹ Cfr. in particolare Angeliki E. Laiou, *The Role of Women in Byzantine Society*, in AA.VV., "XVI. Internationaler Byzantinistenkongress...", cit., I, 1 (= JÖB 31, 1, 1981), pp. 233-260; Ead., *Addendum to the Report on the Role of Women in Byzantine Society*, in "AA.VV., XVI. Internationaler Byzantinistenkongress", cit., II, 1 (= JÖB 32, 1, 1982), pp. 198-203 (ora entrambi in Ead., *Gender, Society and Economic Life in Byzantium*, Var. Repr., London 1992, I); Ead., *Observations on the Life and Ideology of Byzantine Women*, Byz.Forsch. 9, 1985, pp. 59-102; S. Runciman, *Women in Byzantine Aristocratic Society*, in AA.VV., "The Byzantine Aristocracy IX to XIII Centuries", Oxford 1984, pp. 10-22; Lynda Garland, *The Life and Ideology of Byzantine Women: a Further Note on Conventions of Behaviour and Social Reality as Reflected in Eleventh and Twelfth Century Historical Sources*, Byzantion 58, 2, 1988, pp. 361-393; Joëlle Beaucamp, *Le statut de la femme à Byzance (4^e-7^e siècle) I-II*, Paris 1990-1992.

¹² Cfr. Cant. 7, 8.

ἐντενξιν (*ibid.*, pp. 320, 13-322, 1). Il retore ricorda ancora la filantropia, la bontà e la pietà religiosa per le quali ella, straniera, si rese superiore alle donne bizantine di ogni età e condizione. Ricorda anche come pregasse ardentemente per ottenere il sospirato erede maschio¹³. Nella conclusione, elenca ancora le virtù di prudenza, razionalità, giustizia, saggezza, forza, e ricorda che l'imperatrice, in punto di morte, vestì l'abito monastico (*ibid.*, pp. 329, 10 ss.; 330, 6 ss.).

Riconosciamo, nella rappresentazione di Irene, gli elementi caratteristici della topica imperiale: le *synkriseis* della *basilissa* con la luna; le doti di bellezza, maestà e dignità¹⁴; le virtù cardinali alle quali si aggiungono razionalità, filantropia e pietà; la derivazione di una virtù (nella fattispecie l'umiltà) dalla imitazione del Cristo¹⁵. Vi ritroviamo anche confermati due aspetti che sono

¹³ Cfr. *or.* 20, pp. 324, 18-325, 11 Regel. È noto come la mancanza di un erede, fino alla nascita di Alessio II, abbia procurato a Manuele non pochi problemi relativi alla successione: anche la soluzione di designare il futuro marito della primogenita — e cioè Bela d'Ungheria — non aveva raccolto unanimi consensi per il fatto che si trattava di uno straniero (cfr. Nicetae Choniatae *historia*, rec. I.A. van Dieten [CFHB Series Berolinensis 11, 1] I-II, Berolini et Novi Eboraci 1975, I p. 137, 73 ss.). Ciò non poteva non turbare la serenità dell'imperatore, il cui regno aveva sempre avuto opposizioni latenti, anche se da lui abilmente tenute sotto controllo (cfr. F. Chalandon, *Les Comnène Etudes sur l'empire byzantin au XIe et au XIIe siècles I-II*, Paris 1900-1912 (rist. an. New York 1971) II *Jean II Comnène (1118-1143)* et *Manuel I Comnène (1143-1180)*, *passim*); P. Lamma, *Comneni e Staufer. Ricerche sui rapporti fra Bisanzio e l'Occidente nel secolo XII*, I-II, Roma 1955-1957, *passim*; F. Cognasso, *Partiti politici e lotte dinastiche in Bisanzio alla morte di Manuele Comneno*, Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino, ser. 2^a, 42, 1912, pp. 213-317). Secondo il racconto di Coniata (*hist.*, pp. 80-82 van Dieten), l'opinione corrente e lo stesso imperatore attribuivano la mancata nascita di un figlio maschio ad una maledizione lanciata su Irene dal patriarca deposedo Cosma.

¹⁴ In base alla ricerca di Lynda Garland (*cit.*, p. 387 e n. 111) la bellezza è, tra le qualità delle imperatrici, la più esaltata dagli storici bizantini. Cfr. quanto recentemente affermato, a proposito del peso attribuito alla bellezza nella scelta delle mogli degli imperatori in età medio-bizantina, in P. Schreiner, *Réflexions sur la famille impériale à Byzance (VIII-X^e siècles)*, Byzantion 61, 1991, p. 191.

¹⁵ Sulla *mimesis theou*, caratteristica topica dell'imperatore bizantino e, per estensione, dell'imperatrice, vd. J.A. Straub, *Vom Herrscherideal in der Spätantike* (Forschungen zur Kirchen- und Geistesgeschichte, 18), Stuttgart 1939, pp. 122 ss., *praesertim* sull'umiltà pp. 140 s.; H. Hunger, *Prooimion. Elemente der byzantinischen Kaiseridee in den Arengen der Urkunden* (Wiener Byzantinischen Studien, 1), Wien 1964, pp. 58-63.

stati messi in evidenza dal Runciman¹⁶: l'imperatrice ha i propri doveri ufficiali ed una personale rendita economica. A questi elementi, infatti, vanno connesse, sul piano sociale, due delle componenti che attengono al piano ideologico della rappresentazione imperiale, e cioè la condivisione della suprema dignità¹⁷ e l'attività filantropica.

Possiamo altresì riconoscere alcune prerogative topiche della donna bizantina, individuate in diverse indagini¹⁸, quali la sottomissione e la devozione¹⁹ al marito, il riserbo e l'importanza attribuita al ruolo di madre²⁰. Topica è, altresì, la monacazione in punto di morte, che rientra tra le usanze del bizantino medio, uomo o donna che sia. Notiamo pure la presenza di altri interessanti tipi di comportamento, che sono stati sempre privilegio delle *basilissai*, ma che in questo secolo sembrano viepiù diffondersi e divenire appannaggio potenziale di tutte le donne, almeno nelle classi medio-alte: l'autonomia di movimento e l'inserimento *de facto* nella realtà economica e politica in modo attivo²¹. In effetti, Basilio ci dice non soltanto che Irene accompagnava il marito in tutti i luoghi dove il cerimoniale lo richiedesse ed anche, eventualmente, in campagne militari o in altri spostamenti²², ma ci fa intendere che l'imperatrice aveva grande ascendente su di lui. Infatti, poteva intercedere con successo in svariate circostanze²³.

¹⁶ Cfr. Runciman, *cit.*, pp. 12 s.

¹⁷ ...ὄτι καὶ συνήκμασας τῇ παμβασιλεῖ βασιλεῖ καὶ συνεβασίλευσας. (*or.* 20, p. 315, 2 s. Regel).

¹⁸ Cfr. *supra*, n. 11.

¹⁹ Nel proemio è la topica affermazione che il marito comanda sulla moglie come l'anima sul corpo (*or.* 20, p. 313, 7 s. Regel). In seguito l'imperatrice è raffigurata nell'atto di volgere lo sguardo compassionevole verso il marito che si affligge per la sua morte (*ibid.*, pp. 318, 24-319, 4).

²⁰ Oltre a rilevare l'ansia dell'imperatrice per la mancata nascita di un figlio maschio, Basilio sottolinea quanto ella sia stata fortunata, perché le è stato risparmiato di assistere alla morte della figlioletta, deceduta poco tempo dopo di lei (*or.* 20, p. 325, 15 ss. Regel); cfr. Ioannis Cinnami *epitome rerum ab Ioanne et Alexio Comnenis gestarum*, rec. A. Meineke (CSHB, 13), Bonnae 1836, p. 202, 12.

²¹ Cfr. Runciman, *cit.*, pp. 15 s.; Laiou, *The Role...*, *cit.*, pp. 242; 249 s.; Ead., *Addendum...*, *cit.*, pp. 199 ss.; Garland, *cit.*, *passim*.

²² Cfr. *or.* 20, pp. 319, 7; 320, 10 ss.; 322, 11 s. Regel.

²³ Cfr. *supra*, p. 265.

A tal proposito, occorre aprire una parentesi per considerare come sia connotato il rapporto tra Manuele ed Irene in base ai dati deducibili dall'orazione di Basilio. Da Niceta Coniata sappiamo che l'esuberante imperatore si stancò ben presto di questa moglie non bella e che mostrava un carattere fermo, se non proprio ostinato; ma, tuttavia, apprendiamo pure che egli divise sempre con lei tutti gli onori ed i privilegi dovuti alla condizione imperiale²⁴. Il testo del nostro retore non fa che confermare la scarsa avvenenza della *basilissa*²⁵, ma conferma anche il rispetto sempre tributato da Manuele e, ci sembra, lascia intendere che esso non fu soltanto formale, bensì segno di un più profondo sentimento di stima e, per così dire, di 'complicità'. Infatti, il citato accenno alla devozione manifestata dai capi turchi per la defunta fa supporre che Irene non sia stata estranea a qualche intervento diplomatico²⁶. Sappiamo, del resto, di un suo scambio di lettere col cognato Corrado III e col nipote Federico, nonché di una corrispondenza da lei tenuta, durante la crociata, con la moglie del re di Francia²⁷. Oltre a simili azioni diplomatiche, le fonti storiche ci ragguagliano anche su interventi più decisi dell'imperatrice a sostegno del marito²⁸. Alla luce di questi dati, i toni enfatici che Basilio usa per

23 Cfr. *supra*, p. 265.

24 Nic. Chon., *hist.*, p. 55, 58 ss. van Dielen. Queste affermazioni non trovano smentita in Cinnamo (*epitome*, pp. 36, 3 s.; 202, 7 ss. Meineke), il quale si limita a dire che Irene non fu inferiore a nessuna per la proprietà dei costumi e per le sue virtù.

25 Le uniche qualità positive che sembrano essere ritenute degne di elogio sono l'imponenza della figura e la freschezza della pelle, dotata di un colorito naturale (*or.* 20, p. 313, 16 ss. Regel). Al colorito di Irene accenna, del resto, lo stesso Coniata (*hist.*, *loc. cit.* alla n. 24).

26 Cfr. Chalandon, *cit.*, p. 211.

27 Cfr. le lettere di Corrado e Federico a Irene (Wibaldi *epistulae* nn. 243; 245 [= Ph. Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, I-VI, Berolini 1864-1873, rist. Aalen 1964, I *Monumenta Corbeiensia*]); cfr. Chalandon, *cit.*, p. 338; Lamma, *cit.*, I, pp. 93 ss. Sappiamo che anche durante la crociata Irene costituì un *trait d'union* fra i due sovrani: forse, secondo fonti occidentali, sin dal primo passaggio dei Tedeschi da Costantinopoli (cfr. Chalandon, *cit.*, p. 211; Lamma, *cit.*, I, p. 71), ma sicuramente durante la malattia di Corrado, quando ella accompagnò Manuele a visitarlo ad Efeso (Wibaldi *ep.* n. 78 Jaffé); cfr. Chalandon, *cit.*, p. 308; Lamma, *cit.*, I, p. 75. Lo scambio di lettere con Eleonora d'Aquitania è attestato dalla testimonianza di Eudes de Deuil (= Eudes de Deuil, *La Croisade de Louis VII roi de France*, ed. H. Waquet, Paris 1949, p. 43, 8); cfr. Chalandon, *cit.*, p. 296.

descrivere il cordoglio dell'imperatore, pur essendo certamente dovuti al *pathos* richiesto dal genere retorico, possono essere considerati come un segno di lutto realmente sentito²⁹.

Da quanto fin qui rilevato si deduce che la rappresentazione di Irene fornitaci da Basilio Achrideno rientra nella topica tradizionale della donna e della imperatrice bizantine e che corrisponde, altresì, a quella che possiamo ricavare dalle altre fonti. Tuttavia, l'origine tedesca della *basilissa* ha influito in qualche modo sulla elaborazione del discorso. Infatti, in esso si nota la mancanza di due elementi caratteristici dello schema tradizionale dell'encomio: l'elogio del *genos* e la trattazione dell'*anatrophe* e della *paideia* della *basilissa*. Si tratta di elementi normalmente intesi come funzionali all'elogio delle virtù e delle azioni del destinatario: il primo come origine naturale delle stesse, il secondo come fattore che ne ha determinato l'accrescimento. Non che essi siano qui del tutto assenti: si ritrovano, però, inseriti in posizioni di secondo piano o, comunque, espressi in una forma decisamente atipica, che ne altera il significato rispetto a quello canonico. Un riferimento al *genos* si riscontra, nel corso dell'orazione, allorché Basilio ricorda l'umiltà dimostrata dall'imperatrice nell'accostarsi alla santa comunione; egli nota che la *basilissa* fu capace di tale virtù nonostante il fatto che appartenesse alla stirpe tedesca. Questa, di fatti, — come sostiene il retore — è altera ed arrogante, incapace di piegarsi, domina su tutto l'Occidente e non sopporta di essere dominata. Basilio ricorda che Irene era imparentata col capo di questo popolo, essendone la cognata, e che per questo era stata

²⁸ Secondo Cinnamo, Irene pronunciò un discorso in Senato per sostenere il valore militare di Manuele e sventò un attentato del *sebastokrator* Andronico alla persona dell'imperatore (Io. Cin., *epitome*, pp. 99-100; 129, 16 ss. Meineke; cfr. Vasilievskij, *cit.*, p. 99; Chalandon, *cit.*, pp. 211; 411; Lamma, *cit.*, I, pp. 189 s.). Secondo fonti occidentali, l'intervento dell'imperatrice impedì anche una congiura (cfr. Vasilievskij, *cit.*, p. 100; Chalandon, *cit.*, p. 411; Lamma, *cit.*, II, p. 2).

²⁹ Cfr. *or.* 20, p. 311, 26 ss. Regel. Niceta riferisce che Manuele pianse Irene come se fosse stato mutilato di una parte del suo corpo e che dimostrò un profondo cordoglio (*hist.*, p. 115, 47 ss. van Dieten). Il fatto che lo storico, in questo passo, riecheggi alcuni luoghi del *logos* di Basilio significa certamente che egli lo conosceva (cfr. Vasilievskij, *cit.*, p. 101), ma non ci sembra sufficiente ad inficiare l'attendibilità della notizia.

sceita per sposare Manuele. Così facendo, egli riduce l'encomio del *genos*, che dovrebbe essere il primo *kephalaion* encomiastico, a semplice elemento complementare di un altro *kephalaion*, non solo, ma ribalta parzialmente i termini della questione, attribuendo all'*ethnos* dell'imperatrice *virtutes* negative, quali la superbia e l'arroganza (*ibid.*, pp. 322, 6-324, 17 Regel). Ciò non vuol dire, tuttavia, che egli faccia qui uno *psogos* del popolo tedesco: il tono dell'intero brano sembra mantenersi in faticoso equilibrio tra la disapprovazione e il rispetto, tra un latente senso di superiorità morale ed il timore³⁰.

Se la nobiltà del *genos*, che ha reso Berta degna di entrare nella famiglia imperiale, viene ad ogni modo esaltata, il discorso non fa cenno alla crescita ed all'educazione, la cui trattazione, di regola, dovrebbe accompagnare l'elogio delle doti naturali. Al suo posto troviamo una *synkrisis* con la luna crescente, perché Berta, giunta a Bisanzio come fidanzata di un *sebastokrator*, non rimase οὔτε καὶ ὅση ἐκ τοῦ οἴκου καὶ τῆς συγγενείας... (*ibid.*, p. 315, 15), ma pervenne alla massima dignità; segue il ricordo del viaggio felice fino alla nuova patria; indi il retore rievoca l'elezione di Manuele sul campo, a causa della quale anche Berta fu acclamata imperatrice prima ancora dell'incoronazione ufficiale. Egli si chiede se la causa della designazione di Manuele non sia stata proprio la benevolenza di Dio verso Berta, ovvero se vi sia stata una aristotelica reciprocità delle cause (*ibid.*, pp. 315, 4-317, 16)³¹. A ben guardare, quindi, fatta eccezione per tale motivo

³⁰ Ταῦτα ἡ ξένη καὶ ἔπηλος, ἡ ἀλλοδαπή τε καὶ μέτοικος καὶ τῶν τῆς καθ' ἡμᾶς πολιτείας, ὡς ἐδόκει, ὀψιμαθής, ἡ ἐξ ἔθνους γαύρου καὶ ἀλαζόνης καὶ τὰς ὀψὺς ὑπὲρ τὸ μέτῳπον αἰρωντος, οὐ καὶ νεῦρον σιδηροῦν ὁ τράχηλος, κατὰ τὴν θείαν φάνην φωνήν, κάμπτεσθαι οὐκ εἰδώς, ἡ ἐκ γένους τοῦ σεμνοτάτου καὶ πρωτίστου τῶν ἐν τῷ ἔθνει. μυρίων γὰρ ὄσων ἔθνων τὴν ἐξ Ἰταλίας μέχρι καὶ ὠκεανοῦ νεμομένων κατὰ τε πλάτος καὶ μήκος ποταμοῖς τε πλείστοις καὶ ὄρεσι τοῖς μεγίστοις διειλημμένων, τίς οὐκ οἶδεν, ὅτι τὸ Ἀλαμανῶν ἔθνος ἄρχει μὲν τῶν ἄλλων, ἄρχεσθαι δὲ οὐκ ἀνέχεται; τοιοῦτου δὲ ὄντος τοῦ ἔθνους κρατίστου τε καὶ ἡγεμονικωτάτου, καὶ τὸ γένος πρώτιστον ἐν τούτοις καὶ ἀρχικώτατον, καὶ τὰ κήδη ἐντεῦθεν τοῖς γενάρχαις προσάγονται... (*or.* 20, p. 324, 3-14 Regel).

³¹ Sull'avvento al trono di Manuele I Comneno si vd. i resoconti di Cinnamo (*epitome*, pp. 24 ss. Meineke), Coniata (*hist.*, pp. 41 ss. van Dielen) e Guglielmo di Tiro (= Willelmi Tyrensis Archiepiscopi *Chronicon*, rec. R.B.C.

encomiastico, tutta questa parte del *logos* sembra quasi voler sostituire nelle loro funzioni canoniche l'*anatrophe* e la *paideia*: la *auxesis* della giovane tedesca si deve al fatto che la sorte ha voluto porla sul trono imperiale dei Romei; al massimo, si potrà pensare che le sue virtù abbiano influenzato la benevolenza divina, ma ciò non è affatto certo.

Questi due passi, che implicano una *deminutio* dell'*ethnos* e del *genos* dell'imperatrice rispetto a quelli bizantini, possono riconnettersi alla diffusa polemica sul primato tra Vecchia e Nuova Roma, che emerge anche nella poesia di Prodromo per l'arrivo di Berta/Irene a Costantinopoli³². Gioverà, tuttavia, considerare altri due luoghi del discorso in esame, i quali possono rivelarsi illuminanti. Nel primo (*ibid.*, p. 317, 20 ss.) il retore apostrofa direttamente l'Occidente, chiedendogli se si unirà al lutto dell'Oriente per la perdita dell'imperatrice, oppure se lo attaccherà perché esso non è stato capace di preservarla dalla morte. Nel secondo (*ibid.*, p. 325, 20 ss.) Basilio esorta Manuele a non piangere più, a riprendere il dominio di se stesso tornando ad interessarsi personalmente del governo dell'impero: soltanto in tal modo i barbari staranno tranquilli, perché l'unica fonte di timore per loro è la destra armata dell'imperatore. Sembra evidente, dunque, che, nel momento in cui il discorso veniva composto, Bisanzio avesse motivo di temere un attacco dall'esterno e, in particolare, dall'Occidente. Si potrebbe, in tal caso, trovare qui una conferma della notizia di Cinnamo, secondo cui Federico Barbarossa minacciava, in questo periodo, di attaccare l'impero bizantino³³. In base a queste premesse, riteniamo che i passi testé citati e l'altro brano del *logos*, in cui si

Huygens I-II [Corpus Christianorum, Cont. Med., 63], Turnhout 1986, II, pp. 705 s.), nonché il panegirico di Michele Italico per Manuele (= *Michel Italikos, Lettres et Discours*, ed. P. Gautier, Paris 1972, pp. 276-294).

32 Cfr. Theodorus Prodromus, c. 20, vv. 13-14; 37-43 Hörandner.

33 Cfr. Io. Cin., *epitome*, p. 202, 15 ss. Meineke; cfr. Chalandon, *cit.*, p. 594. Il fatto che questa minaccia, nel racconto dello storico, sembra essere di qualche tempo posteriore alla morte di Irene non rende dubbia l'allusione ad essa da parte di Basilio: l'epitafio, infatti, non fu certamente scritto subito dopo la scomparsa dell'imperatrice, poiché vi si fa cenno ai funerali come già avvenuti e vi è ricordata la morte della figlia minore, che seguì di poco quella della madre (or. 20, pp. 320, 23; 325, 15 ss. Regel).

depreca l'arroganza del popolo tedesco, si chiariscano bene a vicenda.

Anche il λόγος εἰκὼς ἐπιβατηρίῳ, composto da Eustazio di Tessalonica in onore di Agnese di Francia, mostra di seguire diligentemente lo schema retorico del genere³⁴.

Della sezione encomiastica relativa alla fidanzata imperiale fa parte integrante la descrizione del viaggio e dell'arrivo, ormai divenuta topica per la celebrazione delle spose d'oltremare: è presente nei versi di Prodromo in onore di Berta / Irene, appare pure nei versi anonimi del *Vaticanus Graecus* 1851. Va notato che anche Basilio si è servito di questo *topos*, sia pur in un epitafio, nel momento in cui egli voleva ricordare le circostanze del matrimonio di Irene con Manuele. Ci sembra degna di rilievo l'evidenza che Eustazio dà al fatto che l'incarico di accompagnare Agnese sia stato assunto con gioia e devozione dal popolo genovese: è chiaro che al retore importa sottolineare la *douleia* dei Genovesi nei confronti di Bisanzio, in un momento in cui era noto il trattato d'amicizia che Genova aveva stipulato con Venezia, dopo l'alleanza della Serenissima col Barbarossa, nel 1177³⁵. In tal modo riceviamo anche una conferma della notizia, che si ricava da fonti occidentali³⁶, in base alla quale Agnese fu portata a Costantinopoli dalle navi del genovese Baldovino Guercio.

Quanto alle virtù della sposa, il retore ne celebra innanzitutto, a più riprese, la bellezza (*or.* 5, pp. 80, 20; 84, 21 ss.; 86, 14 ss. Regel). In secondo luogo, sottolinea il buon comportamento tenuto da Agnese alla vista del fidanzato: subito abbassò lo

³⁴ Cfr. Men.Rh., pp. 94 ss. Russell-Wilson. Lo schema, oltre alla descrizione dei festeggiamenti per l'arrivo, prevede tre parti encomiastiche: per l'imperatore, per il destinatario e per i suoi antenati.

³⁵ Cfr. R.-J. Lilie, *Handel und Politik zwischen dem byzantinischen Reich und den italienischen Kommunen Venedig, Pisa und Genua in der Epoche der Komnenen und der Angeloi (1081-1204)*. Amsterdam 1984, pp. 514 ss., praesertim p. 521.

³⁶ Cfr. Ch.M. Brand, *Byzantium Confronts the West (1180-1204)*, Cambridge 1968, p. 22; Lilie, *cit.*, p. 521.

sguardo con verecondia, arrossì e mantenne il contegno (*ibid.*, p. 86, 8 ss.). Tale manifestazione di modestia fu apprezzata dall'imperatore (*ibid.*, p. 86, 20 s.). Altre virtù celebrate sono: l'obbedienza ed una saggezza superiore alla sua tenera età, che ella ha dimostrato di possedere piegandosi docilmente all'esortazione paterna di partire; inoltre, viene elogiato il suo desiderio di imparare, perché, durante il viaggio, ella poneva continue domande sulla sua nuova patria e si andava sempre più convincendo, al confronto, di quanto questa fosse superiore alla sua d'origine (*ibid.*, p. 88, 3 ss.)³⁷.

Anche la rappresentazione di Agnese / Anna, dunque, come quella di Irene, è intesa ad inscrivere il personaggio all'interno di un modello iconografico standardizzato: ritroviamo il cliché della bellezza, caratteristico dell'imperatrice, e ritroviamo anche le virtù del riserbo, della pudicizia, della sottomissione all'autorità parentale, tipiche della donna bizantina ideale, e, a maggior ragione, della fanciulla. Notiamo, inoltre, un elemento nuovo: l'apprezzamento del desiderio di apprendere, il quale potrebbe essere connesso con l'incremento del livello dell'istruzione femminile, nelle classi medio-alte, nei secoli XI e XII³⁸. È evidente, tuttavia, che qui l'interesse del retore è rivolto, piuttosto, a dimostrare la volontà della sposa di inserirsi nella nuova realtà e, soprattutto, a dimostrare che ella riconosce la superiorità di Bisanzio.

La parte del *logos* che riguarda l'elogio dell'imperatore Manuele è tutta imperniata sul concetto della superiorità di Bisanzio rispetto all'Occidente. È significativo, invece, il fatto che siano del tutto assenti elementi encomiastici nei confronti del re francese. Questi viene, anzi, rappresentato come *subiectus* rispetto al *basileus*.

La supremazia del *genos* bizantino appare evidente: la stirpe della sposa è dichiarata decisamente inferiore rispetto a quella dello sposo. In secondo luogo, la topica esaltazione della filantropia del *basileus* è ottenuta mediante il ricordo dell'atteggiamento da lui

³⁷ ...βασιλείᾳ βασιλείαν παρέθετο καὶ δυνάμει δύνανται καὶ πάντα τὰ ἐκέισε κατὰ τοῖς παρ' ἡμῖν ἀγαθοῖς (or. 5, p. 88, 16 s. Regel).

³⁸ Cfr. Laiou, *The Role...*, cit., p. 253; Runciman, cit., pp. 15 s.; Garland, cit., pp. 381 s.

assunto nei confronti del re francese durante la crociata del 1147: l'imperatore, invece di prendere le armi contro costui, che voleva assalire l'impero, lo ha accolto e lo ha fatto ripartire τρυφήσαντα ἐφ'οἷς ἔχρῃν μετ'εἰρήνης χαίροντα (*ibid.*, p. 82, 12). Questo ha fatto sì che ora il re implora l'alleanza di Bisanzio εἰς ἀντάλλαγμα δουλώσεως (*ibid.*, p. 82, 17). Si tratta di un chiaro riferimento alle amichevoli accoglienze riservate da Manuele a Luigi VII nella Capitale, nonché alle tensioni createsi tra Francesi e Bizantini e che si conclusero con un accordo tra i due sovrani, che prevedeva l'omaggio dei baroni francesi a Manuele. Da parte sua, l'imperatore elargì rifornimenti e guide per il viaggio in Terra Santa ed anche munifici doni per il re e i suoi³⁹.

Il diverso atteggiamento che notiamo tra questo *logos* e l'epitafio di Basilio per l'imperatrice Irene non è certamente casuale: lì, nonostante la conclamata inferiorità, viene attribuita una nobiltà al *genos* della sposa, qui avviene il contrario. Ciò è dovuto al fatto che il rex di Francia era considerato sicuramente inferiore al *basileus*, mentre il sovrano tedesco-poiché gli era riconosciuta l'egemonia sui *reges* occidentali⁴⁰ — assumeva *de facto* un'importanza tale da farlo stimare interlocutore degno, in sé e per sé, di considerazione⁴¹.

Nel discorso eustaziano, anche la topica celebrazione della potenza imperiale è sviluppata in chiave anti-occidentale: Eustazio esalta la capacità dell'imperatore di annichilire, con la sua sola presenza, i rappresentanti di questi popoli: costoro si ritengono forti per il loro numero e per i vincoli di alleanza reciproca che li legano, ma poi, una volta ammessi dinanzi al *basileus*, si mostrano confusi ed impauriti, e non sono più capaci di attuare le mac-

³⁹ Si vd. le narrazioni di Eudes de Deuil (pp. 44-53 Waquet) e di Guglielmo di Tiro (pp. 747 ss. Huygens); cfr. Io.Cin., *epitome*, pp. 82 s. Meineke. Sul fatto che la seconda Crociata sia stata percepita dai Bizantini come un tentativo di aggressione da parte degli Occidentali, cfr. P. Magdalino, *The Phenomenon of Manuel I Komnenos*, ByzForsch 13, 1988, pp. 182 ss.

⁴⁰ Cfr. *or.* 20, p. 324, 8 ss. Regel (vd. *supra* n. 30).

⁴¹ Naturalmente, questa capacità del retore di valutare obiettivamente la potenza tedesca, se da un lato lo induce a considerare tutta la gravità di un eventuale attacco militare, dall'altro non pregiudica il fermo principio ideologico della supremazia bizantina.

chinazioni che avevano predisposte (*ibid.*, p. 83, 1 ss.). A questo proposito, il retore accenna anche ad un tentativo fallito, da parte occidentale, di ostacolare le presenti nozze⁴². Questo passo può essere messo in relazione con un altro luogo dello stesso discorso, nel quale è detto che Luigi aveva inizialmente promesso l'invio immediato della giovane⁴³, ma che poi non aveva avuto il coraggio di staccarsene. Egli riteneva che, allorquando l'imperatore fosse divenuto per sua figlia come un padre, l'avrebbe sicuramente perdonato per il ritardo. Alla fine, tuttavia, si era deciso a far partire la fanciulla (*ibid.*, p. 87, 11-88, 3). Si può, quindi, ritenere che dovette esserci, da parte francese, una qualche esitazione nell'attuazione del progetto matrimoniale. Ricaviamo un'ulteriore conferma di ciò dalla lettura di alcuni versi dell'anonima composizione del codice Vaticano. In essi è riferito il contenuto di una missiva di Luigi a Manuele, nella quale il re si dichiara estremamente afflitto al pensiero di separarsi dall'amata figliola, ma tuttavia rassicura l'imperatore che, avendo considerato il contenuto di una sua lettera, si piegherà alla necessità e farà partire Agnese (pp. 220 s. Spatharakes).

La sommatoria di tutti questi elementi — soprattutto la stretta corrispondenza tra i versi dell'Anonimo ed il brano in cui Eustazio riferisce la titubanza del re — sembra confermare l'ipotesi di un tentativo di temporeggiamento messo in atto dai Francesi, il quale fu vinto, alla fine, dalle insistenze dei Bizantini. Numerose ambascerie dovettero susseguirsi recando le epistole dei due sovrani⁴⁴, ed è certamente ad una di queste ultime che si riferiscono tanto Eustazio, quanto l'Anonimo. Per questo riteniamo che non si debba tanto parlare di un influsso della poesia sul discorso eusta-

⁴² καὶ ἤθελον μὲν αὐτοὶ ἀπ'ἐναντίας ἔλθειν τῷ παρόντι καλῶ καὶ τὴν πανήγυριν διαταράξαι καὶ ἀναχορεῦσαι τὴν ἑορτὴν πρὸ ἀγαθοῦ εἶναι κρίνοντες αὐτοῖς τὴν διάστασιν. (*or.* 5, p. 83, 13 ss. Regel).

⁴³ ...ἡλικὸν ἔργον πατέρα ἐκείνον ἐξάρχοντα γῆς ἀπειρίτου καὶ παίδων δ'οὐ μόνον ἐπιγυνὴν εὐχόμενον, ἀλλὰ καὶ θέαν τὴν ἐν ὀρθαλμοῖς,... (*or.* 5, p. 87, 18 s. Regel).

⁴⁴ I versi dell'Anonimo (in base all'ordine dei fogli restituito da Canart [*cit.*, I, p. 324] ed accettato da Spatharakes) ci informano circa altre due lettere che Luigi VII avrebbe inviate, una di congratulazioni ad Alessio ed un'altra a Manuele, per confermare l'imminente arrivo della sposa a Costantinopoli (pp. 221-223 Spatharakes).

ziano, come opina Papademetriou⁴⁵, quanto di un' autonoma allusione dei due retori al medesimo documento.

Un' ulteriore conferma indiretta del fatto che l'interesse all'alleanza matrimoniale era soprattutto bizantino ci viene dal brano del *logos* eustaziano, in cui sono lodate la potenza e la saggezza dell'imperatore. Secondo il retore, Manuele estrinseca tali virtù nel trapiantare frutti, da ogni parte del mondo, nel giardino dell'impero: dagli umori di tutti questi frutti Bisanzio trae vantaggio per il bene comune; non solo, ma quelli di origine occidentale si rivelano più adatti al trapianto, rispetto a quelli provenienti da paesi orientali, a causa dell'affinità religiosa (*or.* 5, p. 80, 25 ss. Regel). C'è qui una chiara propaganda per l'indirizzo seguito da Manuele in politica estera in quel periodo: privilegiare le alleanze con potenze occidentali, capaci di contrastare il temuto impero tedesco, e rendere vincolanti tali alleanze mediante matrimoni diplomatici⁴⁶.

Tale metafora del trapianto, unita ai dati fin qui esperiti, ci induce ad alcune riflessioni: a) la rappresentazione di queste *basilissai* occidentali è strettamente aderente ai canoni retorici bizantini; b) le virtù celebrate in Irene, anche se da lei possedute per natura in forma embrionale, devono la loro *auxesis* al trasferimento della medesima a Costantinopoli⁴⁷; c) il riconoscimento della supremazia dell'impero bizantino, da parte della occidentale Agnese, avviene in modo spontaneo e per diretta presa di coscienza.

⁴⁵ Cfr. Papademetriou, *cit.*, pp. 457 s.

⁴⁶ Oltre al matrimonio tra Alessio ed Agnese, rispondevano a questa esigenza, come è noto, anche quelli di Maria Comnena con Ranieri di Monferrato e di Teodora Comnena con Guglielmo di Montpellier; cfr. Lamma, *cit.*, II, pp. 294 s.; Brand, *cit.*, pp. 21 s. Quanto ai matrimoni diplomatici con personaggi orientali, cfr. Ch. M. Brand, *The Turkish Element in Byzantium, Eleventh-Twelfth Centuries*, DOP 43, 1989, pp. 1-25, *praesertim* pp. 8 ss.

⁴⁷ Anche nell'esaltare la virtù più caratteristica dell'imperatrice (l'umiltà) Basilio non manca di riconnetterla all'apprendimento dei *mores* bizantini da parte di lei: Ταῦτα ἡ ξένη καὶ ἔπηλος, ἡ ἀλλοδαπή τε καὶ μέτοικος καὶ τῶν τῆς καθ' ἡμᾶς πολιτείας, ὡς ἐδόκει, ὠψιμαθῆς, ἡ ἐξ ἔθνους γαύρου καὶ ἀλαζόνος... (*or.* 20, p. 324, 3 ss. Regel). Il concetto è ulteriormente ribadito nella chiusa: Οὗτος ὁ κόσμος, οὗτος ὁ πλοῦτος τῆς βασιλίδος, αὐτὰι αἰ φερναὶ, αἰ ἀνθρώπων τε τῷ νομφίῳ προσήγαγε καὶ συμβιῶσιν ἐκ τοῦ περιόντος ἐπηύξησε. (*ibid.*, p. 329, 21 ss.).

Alla base di tutti questi elementi c'è il concetto che la sposa straniera perde la propria appartenenza alla patria d'origine, per essere integrata totalmente in quella acquisita⁴⁸. Un motivo che può ritenersi parte integrante della propaganda, che si fondava sulla rivendicazione della superiorità del *genos* dello sposo, e cioè di quello bizantino.

In conclusione, crediamo di poter desumere dalla nostra indagine un dato di fatto: i Bizantini da un lato iniziano ad acquisire la coscienza del loro ridimensionamento sulla scena politica internazionale e del corrispondente, progressivo aumento dell'importanza dell'impero tedesco, ma questo motivo resta in ombra ed emerge solo casualmente; dall'altro lato, essi hanno una ferma volontà di ribadire, agli Occidentali non meno che a se stessi, la propria immutata superiorità. Ed è al servizio di questa propaganda, diretta sia all'interno che all'esterno, che vanno ascritte le scelte operate dai retori nell'ambito della topica⁴⁹.

⁴⁸ Alcuni elementi atti a significare tale integrazione sono divenuti topici: ad esempio, la suddetta metafora del trapianto, che è utilizzata anche da Prodro-mo nei citati versi per Berta / Irene (c. 20, vv. 57 ss. Hörandner), e la ripresa dei versetti 11-12 del Salmo 44 (ἀκουσον, θύγατερ, καὶ ἰδὲ καὶ κλῖνον τὸ οὖς σου καὶ ἐπιλάθου τοῦ λαοῦ σου καὶ τοῦ οἴκου τοῦ πατρός σου,...), che è presente sia nel *logos* eustaziano sia nel c. 1 Hörandner di Teodoro Prodromo (vv. 50 ss.), con riferimento alla moglie ungherese di Giovanni Comneno.

⁴⁹ Cfr. le osservazioni di P. Magdalino circa la possibilità che l'apparente "superiority complex", manifestato dai Bizantini nel XII secolo, nascondesse, in effetti, un "inferiority complex" (Magdalino, *cit.*, pp. 196 s.).

BERTHA VON SULZBACH, GEMAHLIN MANUELS I.

J. IRMSCHER / BERLIN

Es ist ein bleibendes Verdienst meines unvergessenen Leipziger Lehrers Gustav Soyter, daß er als einer der ersten die Aufmerksamkeit auf die Erforschung der byzantinisch-deutschen Beziehungen lenkte¹. Das geschah zunächst in einem Aufsatz "Byzantiner und Deutsche nach byzantinischen Quellen" (1941)² sowie später in einer Textsammlung "Byzantinische Quellen zur deutschen Geschichte" (1951-1953)³. Durch Soyters Vorlesungen wurde ich erstmals auf Bertha von Sulzbach aufmerksam, von der im Folgenden die Rede sein soll.

Mit Alexios I. war im Jahre 1081 die dem kleinasiatischen Miliäradel zugehörige Dynastie der Komnenen auf den byzantinischen Thron gelangt⁴; sie behielt ihn bis 1185. Man kann diesen Abschnitt der byzantinischen Geschichte als vollentwickelten Feudalismus kennzeichnen. Das Großgrundeigentum vermehrte sich rasch, die persönliche Abhängigkeit der Bauern verwandelte sich in Leibeigenschaft, der Feudaladel erzwang sich Immunitätsrechte, Außenpolitisch bemühte sich die Dynastie, die vormalige Großmachtstellung wiederzuerringen, und blieb dabei nicht ohne Erfolge. So mußten die westlichen Kreuzritter, die 1096 Konstantinopel durchquerten, sich eidlich zur Übergabe aller von ihnen

¹ J. Irmischer, *Byzantinoslavica* 19, 1958, 233 f.

² Gustav Soyter, *Neue Jahrbücher für Antike und deutsche Bildung* 4, 1941, 193 ff. Vgl. dazu noch dens., *Die byzantinischen Einflüsse auf die Kultur des mittelalterlichen Deutschland*, *Leipziger Vierteljahrsschrift für Südosteuropa* 5, 1941, 153 ff.

³ Gustav Soyter, *Byzantinische Quellen zur deutschen Geschichte*, Paderborn 1951; dazu *Erläuterungen*, ebd. 1952; ders., *Germanen und Deutsche im Urteil byzantinischer Historiker*, Paderborn 1953.

⁴ Κωνσταντῖνος Βαρζός, *Ἡ γενεαλογία τῶν Κομνηνῶν*, 1, Thessaloniki 1984, 87 ff.; Ferdinand Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis I^{er} Comnène* (1081-1118), Paris 1900, 21 ff.

eroberten städte verpflichten, die einst zum Ostreich gehört hatten; der damit erzielte territoriale Gewinn war beträchtlich⁵.

Unter solchen Voraussetzungen konnte Alexios' Enkel Manuel I., geboren in der Hauptstadt am 28. November 1118⁶, Kaiser von 1143-1180, gestorben in Konstantinopel als Mönch Matthaios am 24. September 1180⁷, daran denken, die Einheit des Imperiums mit Einschluß Italiens wiederherzustellen⁸. Manuel war eine ungewöhnliche Persönlichkeit, in der sich Byzantinismus und abendländisches Rittertum miteinander verbanden. Durchdrungen von der auf Universalität gerichteten oströmischen Kaiseridee, öffnete er sich gleichzeitig chevaleresker Eleganz und westlicher Denkungsart. Ritterturniere wurden veranstaltet, und Ausländer konnten in Ämter und Würden berufen werden — sehr zum Ärger der Griechen, die sich durch solche Tendenzen benachteiligt fühlten⁹. Die Ehe Manuels mit Bertha von Sulzbach ist im Zusammenhang mit dieser Westorientierung der byzantinischen Politik zu sehen.

Bertha¹⁰ stammte aus Sulzbach, einem befestigten Städtchen am Ostfuß des Fränkischen Juras mit einer um 1020 erbauten Burg, deren Herren 1071 in den Grafenstand erhoben wurden. Graf Berengar II. hatte außer Bertha noch eine Tochter namens Gertrud, die mit dem deutschen König Konrad III. (geboren 1093 oder 1094, Gegenkönig 1127, gewählter König 1138, gestorben 15. Februar 1152)¹¹ verheiratet war.

In jener Epoche nun war ein neues Volk in den Gesichtskreis der Byzantiner getreten, die Normannen, auch Wikinger genannt.

⁵ Johannes Irmscher, Einführung in die Byzantinistik, Berlin 1971, 41.

⁶ Barzos a.a.O. 422.

⁷ G. Prinzing in: Matthias Bernath - Felix v. Schroeder, Biographisches Lexikon zur Geschichte Südosteuropas, 3, München 1979, 88.

⁸ Peter Schreiner, Byzanz, München 1986, 23.

⁹ Georg Ostrogorsky, Geschichte des byzantinischen Staates, 2. Aufl. München 1932, 302.

¹⁰ Vortrefflicher Artikel von L. Bréhier in: Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, 8 (A. De Meyer - Ét. Van Cauwenbergh), Paris 1935, 947 ff.

¹¹ G. Koch bei Karl Obermann (et alii), Biographisches Lexikon zur deutschen Geschichte, Berlin 1967, 265.

Nachdem diese in Frankreich die Seinemündung in Besitz genommen hatten, wandten sie sich zum einen nach England und zum andern nach Unteritalien. Hier begründeten sie ein Königtum¹², das nach einer Periode des Niedergangs von Roger II. zu neuer Blüte geführt wurde. Nachdem er Sizilien und Apulien unter seiner Herrschaft verwinigt hatte, ließ er sich zu Weihnachten 1130 in Palermo zum König krönen. Der Normannenstaat war damit zur Großmacht geworden, die sowohl in Deutschland als auch in Ostrom als Bedrohung empfunden wurde und die beiden Kaiser den Weg zueinander finden ließ¹³. Alexios' Sohn Johannes II. (1087-1143), Kaiser von 1118-1143^{13a} suchte daher den Kontakt zu den deutschen Herrschern Lothar III. (1133-1137) und Konrad III. (1138-1152) und blieb in diesem Bemühen nicht ohne Erfolg. Als Ergebnis der Verhandlungen, welche Johannes mit Konrad einleitete¹⁴ — sie gipfelten 1145/46 in einem Freundschaftsbündnis des deutschen Königs mit Johannes' Nachfolger Manuel —, ist auch die Heirat Berthas zu betrachten. Kaiser Johannes II. hatte im Hinblick auf die gemeinsame Politik gegenüber den Normannen für seinen jüngsten Sohn Manuel von Konrad III. eine Verwandte des deutschen Königs zur Gemahlin erbeten. Der aber schickte seine Schwägerin Bertha¹⁵.

Das geschah im Jahre 1142, als Manuel noch nicht Kaiser war, wohl aber den unter den Komnenen hochrangigen Titel Sebastokrator¹⁶ führte. Als Bertha in Konstantinopel eintrat¹⁷, stand der

¹² P. Wick in: Walter Markov (et alii), *Kleine Enzyklopädie Weltgeschichte*, 2. Aufl. Leipzig 1966, 549 f.

¹³ Ostrogorsky a.a.O. 201; Oktawiusz Jurewicz, *Andronik I. Komnenos*, Warschau 1962.

^{13a} J.-L. van Dieten bei Bernath - F. v. Schroeder a.a.O. 2, 1976, 279 f.

¹⁴ Um 1140 nach Adolfs Hofmeister, *Otonis episcopi Frisingensis chronica sive Historia de duabus civitatibus*, 2. Aufl. Hannover 1912, 354 Anm. 4. Ebenso Wilhelm Bernhardi, *Konrad III.*, Leipzig 1883, 266.

¹⁵ August Nitzschke in: *Neue deutsche Biographie*, 2, Berlin 1955, 151. Der zeitgenössische deutsche Historiker Otto von Freising nennt nicht ihren Namen, sondern spricht ad annum 1142 von *Soror reginae Gertrudis* (in Hofmeisters Ausgabe a.a.O. 354). Weitere westliche Quellen nennt Bernhardi a.a.O. 266 Anm. 13.

¹⁶ Alexander P. Kazhdan, *The Oxford Dictionary of Byzantium*, 3, New York 1991, 1862.

¹⁷ Über die sie begleitende Gesandtschaft informiert F.I. Uspenkij, *Istorija*

Sebastokrator in Isaurien im Felde, und da zwei ältere Brüder noch am Leben waren, konnte seine Thronbesteigung keineswegs als ausgemacht gelten¹⁸. Das änderte sich, als jene Söhne des Johannes, Alexios und Andronikos mit Namen, rasch hintereinander starben¹⁹. Bertha bereitete sich unterdessen auf ihren hohen Beruf vor. Das bedeutete unter anderem, daß sie zur Orthodoxie übertrat und, offenbar nach einer zweiten Taufe, den Namen Eirene annahm²⁰. Ein Willkommenshymnus²¹ — εὐσιτήριοι στίχοι —, abgefaßt von dem schreibseligen, in seinem Bios jedoch wenig greifbaren Theodoros Prodromos²², setzt jedenfalls die Namensänderung voraus. Das Gedicht, sicherlich eine Auftragsarbeit, zeigt einen kunstvollen Aufbau. Es besteht aus fünf Strophen zu je zwölf Versen in fehlerfreier Hochsprache. Die erste Strophe wendet sich an Kaiser Johannes, dessen vielseitige Philanthropie in geschickten Wortspielen gepriesen wird. Nicht zuletzt sei der Autokrator befähigt, seinen Söhnen die besten Frauen zur Ehe zu geben (καὶ τοῖς παισὶν νυμφαγωγεῖς γυναῖκας τὰς βελτίστας), wie das Beispiel Manuels demonstrierte, dem du, Kaiser, τὴν ἐκ δυσμῶν βασιλικὴν ταύτην ἡρμόσω κόρην (diese Königstochter²³ aus dem Westen zuführtest). Die nächste Strophe betont die politische Bedeutung der Aktion. Die νεαρά 'Ρώμη, Konstantinopel, habe Grund, sich über die Ankunft der Braut zu freuen, erweise sich doch dadurch aufs neue, daß Neurom das Haupt Altroms sei (κεφαλὴ τῆς πρεσβυτέρας 'Ρώμης); denn der Bräutigam sei ja das Haupt der Braut (ἴσμεν δὲ πάντως κεφαλὴν τῆς γυναικὸς τὸν ἄνδρα).

vizantijskoj imperii, 3, Moskau 1948, 190.

¹⁸ Soyter, Erläuterungen a.a.O. 14; Paolo Lamma, Comneni e Staufer, 1, Rom 1955, 34.

¹⁹ Ostrogorsky a.a.O. 302.

²⁰ Barzos a.a.O. 455.

²¹ So Soyter, Erläuterungen a.a.O. 14.

²² Die verfügbaren Daten bei Wolfram Hörandner: Theodoros Prodromos, Historische Gedichte, Wien 1974, 21 ff.; der Text des Hymnus ebenda 320 ff.

²³ Wie wichtig die hohe Abkunft Bertha — Irenes genommen wurde, zeigt A.P. Každan, Social'nyj sostav gosподovujuščego klassa Vizantii XI-XII vv., Moskau 1974, 43. In der abendländischen Korrespondenz wurde sie als Graecorum imperatrix bezeichnet (Werner Ohnsorge, Abendland und Byzanz, Weimar 1958, 420).

Die dritte Strophe wendet sich sodann an den Bräutigam Manuel, der im Osten Heldentaten vollbringe. Er sollte den Blick auf die Byzasstadt richten und auf die Feiern anlässlich der Ankunft τῆς εὐγενοῦς νεάνιδος καὶ περικαλλεστάτης, der edlen, wunderschönen Jungfrau, die der kaiserliche Vater ihm auserwählt. Die nächste, vierte Strophe gilt Konrad, dem Herrscher Altroms: ὦ μέγα ῥῆς τῆς παλαιᾶς καὶ πρεσβυτέρας Ῥώμης²⁴. Auch er habe Grund zur Freude, werde doch durch die Verbindung mit dem Komnenenhouse auch seine Stellung erhöht. Und schließlich gilt die Ansprache der Braut. Aus dem festlichen Empfang dürfe sie auf die Hochzeit und ihre zukünftige Stellung schließen. Sie möge daher dem Herrscher, auch wenn er abwesend sei, huldigen. Er habe, so wird mit einer Anspielung auf Psalm 80, 8²⁵ festgestellt, einen schönen Weinstock aus dem Westen geholt und ihn in den kaiserlichen Gärten eingepflanzt.

Ungeachtet so schöner Worte sollte es bis zur Hochzeit noch mehrere Jahre dauern. Am 8. April 1143 war Kaiser Johannes, den auf der Jagd ein vergifteter Pfeil verwundet hatte, gestorben, und nach einer letzten Willensäußerung sollte ihm sein vierter und jüngster Sohn Manuel folgen²⁶. Gegen den Widerstand seines älteren Bruders Isaak wußte sich dieser bald durchzusetzen²⁷. Am 15. August wurde er zum Kaiser ausgerufen und am 28. November von dem neuernannten Patriarchen Michael Kurkuas gekrönt. Die Quellen schildern den 25jährigen als schönen, attraktiven Mann von hoher Bildung. Solche Tugenden wußte Bertha anzuerkennen, wenn sie öffentlich feststellte, daß sie, wiewohl sie selbst aus einem vornehmen, kriegstüchtigen Geschlecht stamme, noch niemals von jemandem gehört habe, der in einem Jahr so

²⁴ Es ist, so Lamma a.a.O. 55, das erstmal, daß der deutsche König als Rex Altroms angesprochen wird. Im übrigen scheinen die Formulierungen eine Replik auf ein Schreiben Konrads auszumachen, der sich als Imperator Romanorum bezeichnet und Westrum über die Tochter Ostrom gestellt hatte (der Text bei Bernhardt a.a.O. 269 Anm. 18a).

²⁵ Ὠδοποίησας ἔμπροσθεν αὐτῆς, καὶ κατεφύτευσας τὰς ῥίζας αὐτῆς καὶ ἐπλήσθη ἡ γῆ (Ἡ Παλαιὰ διαθήκη κατὰ τοὺς Ἑβδομήκοντα, ed. Christianus Reineccius, Leipzig 1730, 879).

²⁶ Ostrogorsky a.a.O. 302.

²⁷ Barzos a.a.O. 424.

viele Heldentaten vollbrachte²⁸.

Die Ehezeremonie verzögerte sich jedoch wiederum. Es mag sein, daß in Byzanz eine gewisse Enttäuschung darüber herrschte, daß entgegen dem Wunsche Kaiser Johannes' Konrad keine Jungfrau von königlichem Geblüt geschickt hatte²⁹; jedenfalls dürfte die lange Wartezeit in fernem Lande für die jugendliche Bertha recht mißlich gewesen sein³⁰. Es bedurfte offenbar des Anstoßes einer deutschen Gesandtschaft, die unter Führung des Bischofs von Würzburg, Embrico, stand³¹, daß im Januar 1146 endlich die Trauung durch den bereits genannten Patriarchen Michael Kurkuas vollzogen werden konnte³². Die zeitgenössischen griechischen Geschichtsschreiber wußten die neue Kaiserin mit rühmenden Worten zu preisen. Johannes Kinnamos (um 1143 - um 1203), der eng mit dem Kaiserhofe verbunden war³³, sprach (nur bedingt zutreffend) von ihrem königlichen Ursprung (ἐξ ῥήγας ἀναφύρουσαν) und meinte, daß sie nach Sittlichkeit und Tugend hinter keinem der Zeitgenossen zurückstehe. Sie war mit einem seidenen Gewand bekleidet, das mit Gold und Purpur verbrämt war; seine Farbe war himmelblau³⁴. Etwas abweichend dazu berichtet der vormalige kaiserliche Sekretär Niketas Choniates³⁵, Bertha - Eirene habe sich nicht so sehr um ihre körperliche als vielmehr um ihre innere Schönheit bekümmert. Sie legte keinen Wert auf Schminken und Nachziehen der Augenbrauen, auf Formung des Unterleibs und auf künstliche statt der natürlichen Röte, sondern überließ all das den dummen Weibern; vielmehr

28 Ioannes Cinnamus, *Epitome rerum ab Ioanne et Alexios Comnenis gestarum*, rec. August Meineke, Bonn 1836, 99 f.

29 Hörandner a.a.O. 322; Carl Neumann, *Griechische Geschichtsschreiber und Geschichtsquellen im zwölften Jahrhundert*, Leipzig 1888, 57 f.

30 Bereits bemerkt von Neumann a.a.O. 55.

31 Otto von Freising, *Gesta* 1, 24 (G. Waitz, *Ottonis et Rabewini, Gesta Friderici I, Imperatoris*, 3. Aufl. Hannover 1912, 37); Ferdinand Chalandon, *Jean II Comnène (1118-1143) et Manuel I Comnène (1143-1180)*, Paris 1912, 262.

32 Barzos a.a.O. 455.

33 'Ι. 'Ε. Καραγιαννόπουλος, *Πηγαὶ τῆς βυζαντινῆς ἱστορίας*, Thessaloniki 1970, 314.

34 Cinnamus a.a.O. 36.

35 Karayannopoulos a.a.O. 322 f.

pflegte sie die Tugenden und gewann auf solche Weise Schönheit. Freilich besaß sie auch die schroffe Art ihres Volkes und war eigensinnig³⁶. Ein Anonymus endlich pries ihren Goldschmuck, dessen überirdischer Glanz nur durch die Anmut der Trägerin übertroffen werde³⁷, und vermerkte auch seinerseits die Verbindung von Alt- und Neurom:

Εἰρήνη, ἣν Ἀλαμανῶν εὐγεννεῖς ρῆγες γένους
φύουσι παῖδες καيسάρων Ἰουλίων,
ἄναξ ἑαυτῷ Μανουὴλ δὲ συνδέει
Κομνηνὸς ἐκφὺς πορφύρας αὐτοκράτωρ
Ῥώμης παλαιᾶς εἰς ἔνωσιν καὶ νέας³⁸.

Die Ehe Manuels mit Bertha - Eirene kann nicht als besonders glücklich bezeichnet werden. Niketas meinte, wegen ihrer deutschen Schroffheit habe Manuel die Gattin vernachlässigt, so daß sie zwar aller gebührenden Ehren zuteil wurde und sie sich des kaiserlichen Prunkes erfreuen durfte, während sich im Ehebett nicht viel abspielte. Der Kaiser war indes keineswegs ein Asket, sondern Ausschweifungen ergeben³⁹, Allbekannt war sein erotisches Verhältnis mit seiner Nichte Theodora⁴⁰. Ein anonymes Gedicht, das offenbar in Hofkreisen entstand, sprach in diesem Zusammenhang von sichtbaren wie von vermuteten Gegnern der Kaiserin⁴¹.

Allzugroße Auswirkungen kann diese Feindschaft jedoch nicht gehabt haben, jedenfalls fand die selbstbewußte Deutsche sehr rasch den Anschluß an die byzantinische Gesellschaft und ihre Mentalität. Sie wurde die Protektorin des vielseitigen Philologen Johannes Tzetzes. Dieser widmete ihr seinen literarhistorischen Kommentar Βιβλος ιστοριῶν, auch Chiliaden oder Historien genannt⁴², ebenso wie seine allegorischen Umdeutungen der Ho-

³⁶ Nicetas Choniates, *Historia*, rec. Immanuel Bekker, Bonn 1835, 72 f.

³⁷ Barzos a.a.O. 455 f.

³⁸ Επ. Π. Λάμπρος, *Νέος Ἑλληνομνημίων* 8, 1911 (Reprint Athen 1969), 152 Nr. 233.

³⁹ Niketas a.a.O. 73.

⁴⁰ Barzos a.a.O. 456.

⁴¹ Barzos 456.

merischen Epen ('Υπόθεσις τοῦ Ὀμήρου ἀλληγορηθεῖσα). Die Widmung⁴³ war, wie im Feudalzeitalter bis an die Wende zur Neuzeit noch weit darüber hinaus üblich, mit der Erwartung auf eine Remuneration verbunden. Unter solchen Voraussetzungen hatte die Kaiserin den fleißigen Philologen 12 Solidi für jeden Bogen seiner gelehrten Scholien versprochen. Als Beweis seines Eifers benutzte Tzetzes Papier größeren Formats und füllte die Seiten mit enger Schrift, so daß, wie er behauptete, ein jeder Bogen der Wert von zehn regulären besäßen. Der Schatzmeister der Kaiserin, Megalonas mit Namen, wollte jedoch von dieser Rechnung nichts wissen, sondern nur den vereinbarten Betrag bezahlen. Darüber entstand Streit, und am Ende erhielt Tzetzes überhaupt nichts⁴⁴. Um Rache zu nehmen, stellte er seinen Homerkommentar mit dem 15. Gesang der Ilias ein⁴⁵.

Doch wichtiger als solche Literatenquerelen ist die Rolle, die Bertha - Irene in der Politik spielte. Sie tat das Ihre, um die Differenzen zwischen ihrem Gatten und ihrem Schwager Konrad III. zu beheben und das Bündnis zwischen den beiden Reichen zu erneuern⁴⁶. Gemeinsam mit ihrem Gatten suchte sie die Kreuzfahrer in Ephesos auf und geleitete den erkrankten Konrad nach Konstantinopel, wo ihn der Kaiser, der medizinische Kenntnisse besaß, kurierte⁴⁷. Konrad erklärte sie in diesem Zusammenhang, den vorhin erwähnten Verärgerungen Rechnung tragend, gegenüber den konstantinopolitanischen Hofe für seine Adoptivtochter⁴⁸ und versprach bei den 1148 in Thessaloniki geführten Verhandlungen,

42 Tusculum-Lexikon griechischer und lateinischer Autoren des Altertums und des Mittelalters, 3. Aufl. von Wolfgang Buchwald, Armin Hohlweg, Otto Prinz, München 1982, 814 ff.

43 'Υπόθεσις τοῦ Ὀμήρου ἀλληγορηθεῖσα παρὰ Ἰωάννου γραμματικοῦ τοῦ Τζέτζου τῇ κραταιοτάτῃ βασιλίσει καὶ ὀμηρικωτάτῃ κυρᾷ Εἰρήνῃ τῇ ἐς Ἀλαμανῶν (P. Matranga, Anecdota Graeca, 1, Rom 1850, 1).

44 Barzos a.a.O. 457.

45 Die Fortsetzung erfolgte auf Kosten des Konstantinos Kotertzes (Herbert Hunger, Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner, 2, München 1978, 60 f.).

46 Nicht zufällig führte König Konrad einschlägige Korrespondenz mit seiner Schwägerin Bertha - Irene (Bernhardi a.a.O. 2, 1883, 815).

47 Lamma a.a.O. 75; Hanna Volrath, Archiv für Kulturgeschichte 59, 1977, 327 f.

48 Ohnsorge a.a.O. 541 f.

ihr Unteritalien zur Mitgift zu geben⁴⁹; dieses Territorium mußte freilich erst noch den Normannen entrissen werden, und zwar von den beiden Bündnispartnern. Auf Drängen Papst Eugens III. sollte die Kaiserin für Konrads Sohn Heinrich eine byzantinische Prinzessin als Gattin aussuchen, welcher Italien⁵⁰, das damit gewissermaßen an Byzanz zurückgekommen wäre, als Mitgift zufallen sollte. Der frühe Tod Heinrichs verhinderte jedoch die Verwirklichung dieses Planes⁵¹. Aber auch das spezielle, gegen die Normannen gerichtete Bündnis verlor sein Proprium, als durch den zweiten Kreuzzug, an dem sich Konrad beteiligte, Byzanz vom Westen isoliert wurde und gegenüber den Normannen die Handlungsfreiheit verlor⁵².

Überliefert sind auch innerpolitische Aktivitäten Berthas. Der abendländischen Ritters ist folgend, suchte sich Manuel vor den Augen seiner Herzensdame auszuzeichnen⁵³. Gelegenheit dazu bot ihm die Wiedergewinnung Kerkyras von den Normannen im Jahre 1149⁵⁴. Das gewünschte Ergebnis wurde erzielt; wir erwähnten bereits Kinnamos' Bericht, daß Bertha vor dem Senat, an dessen Sitzungen sie teilnahm⁵⁶, auftrat mit der Feststellung, sie stamme aus einem großen, kriegerischen Volke, niemals aber habe sie von derartigen Heldentaten vernommen, wie sie der Gatte innerhalb eines Jahres vollbrachte⁵⁷. Der gleiche Historiker berichtete, daß Andronikos Komnenos (1118-1185)⁵⁸, ein entfernter Verwandter des Kaisers, auf diesen ein Attentat vorbereitete. Als Bertha durch

⁴⁹ J.M. Hussey, *The Cambridge Medieval History*, 5, 1, Cambridge 1966.

⁵⁰ Die Päpste hatten Grund, die Normannen zu fürchten, und drängten darum auf geregelte Beziehungen zu Konstantinopel (J.M. Hussey, a.a.O. 222).

⁵¹ O. Engels in: *Lexikon des Mittelalters*, 1, München 1980, 2030. Bernhardi a.a.O. 2, 816; in Bernhards Konrad-Artikel in der *Allgemeinen deutschen Biographie*, 16, Leipzig 1882, 560 f. ist diese Mitwirkung übergangen.

⁵² Ostrogorsky a.a.O. 303; vgl. auch Koch a.a.O. 265 f.

⁵³ Barzos a.a.O. 427; Charles Diehl, *Figures byzantines*, 2, 10. Aufl. Paris 1948, 182.

⁵⁴ G. Prinzing a.a.O. 89.

⁵⁵ Schreiner a.a.O. 64.

⁵⁶ Konrad Heilig in: Theodor Mayer (et alii), *Kaisertum und Herzogsgewalt im Zeitalter Friedrichs I.*, Leipzig 1944, 119.

⁵⁷ Cinnamus a.a.O. 99 f.

⁵⁸ Barzos a.a.O. 493.

den Stallmeister (Protostrator) Alexios davon Kenntnis erhielt, traf sie die notwendigen Vorkehrungen, so daß der Anschlag vereitelt werden konnte. Andronikos befand sich nunmehr — seit 1115 — in Haft⁶⁰. Sie war nicht allzu hart, eher eine Art Ehrenhaft; doch der unruhige Geist strebte nach Befreiung, nach Aktivität. Endlich, im Jahre 1158, schien der Kairos gekommen; Manuel stand in Kilikien im Felde, und Andronikos nutzte die Gelegenheit, um aus seinem Verließ zu entfliehen. Die Kaiserin erhielt als erste die Nachricht und gab sogleich die erforderlichen Befehle⁶¹. Noch gegen Jahresende wurde es möglich, den Flüchtigen zu stellen und aufs neue zu inhaftieren⁶².

Ansonsten schweigen die Quellen über Eirenes Wirkungsmöglichkeiten als Kaiserin. Ein Punkt ist freilich noch von Gewicht. Wir hörten vorhin von der geringen sexuellen Bindung Manuels an seine Gattin; dem steht die Tatsache gegenüber, daß Eirene ihm zwar keinen Thronfolge gebar, wohl aber zwei Töchter, Maria und Anna mit Namen. Maria wurde im März 1152 geboren und in Ermangelung eines männlichen Nachkommen sogleich als βασιλίς (Kaiserin) ausgerufen⁶³. Da ihre Eltern zur Zeit ihrer Geburt im Kaiseramte standen, war sie eine Porphyrogenita, eine im Purpursaale des Kaiserpalastes Geborene⁶⁴. Die bereits 1160 verstorbene Kaiserin konnte freilich das tragische Schicksal ihrer Tochter nicht mehr verfolgen. Diese wurde 1163 elfjährig aus politischer Taktik mit dem ungarischen Prinzen Bela verlobt, doch wurde diese Verlobung wieder gelöst, als 1168/69 ein männlicher Thronerbe zur Welt kam. Nach zahlreichen Wechselfällen⁶⁵ heiratete Maria schließlich den Markgrafen (Marquis) Reiner (Renier) von Monferrat⁶⁶. Beide Ehepartner wurden 1183,

⁵⁹ Cinnanus a.a.O. 129.

⁶⁰ Barzos a.a.O. 510.

⁶¹ Nicetas a.a.O. 139.

⁶² Barzos a.a.O. 512.

⁶³ Cionnanus a.a.O. 118; Barzos a.a.O. 2, 1984, 439 f.; C.M. Brand bei Kazhdan a.a.O. 2, 1991, 1142 f. Vgl. auch Σπυρίδων II. Λάμπρος, Νέος Ἑλληνομνήμων 11, 1914 (Reprint Athen 1969), 361.

⁶⁴ Schreiner a.a.O. 60.

⁶⁵ Barzos a.a.O. 2, 441 ff.

⁶⁶ Brand a.a.O. 3. 1991, 1784.

nachdem sie gegen Alexios II. konspiriert hatten, ermordet⁶⁷.

Bertha - Eirene gebar im Jahre 1156 noch eine zweite Tochter, die auf den Namen Anna getauft wurde. Ein Hofpoet pries in ihr die Wiedergeburt des Komnenenhauses. Leider sollte dieser Wunsch nicht in Erfüllung gehen; denn gleich der Blüte eines zyprischen Weinstocks sollte das Mädchen bereits 1160 vom Baum des Lebens abgehauen werden. Kurz vorher war ihre Mutter, als sie zusammen mit ihrem Gatten in Longoi nahe der Hauptstadt Erquickung suchte, von einem plötzlichen bösartigen Fieber dahingerafft worden⁶⁸. Sie wurde mit kaiserlichen Ehren im Pantokrator Kloster beigesetzt⁶⁹. Die Quellen berichten, daß ihr Gatte Manuel sie aufs tiefste betrauerte. Wehklagend irrte er, ohne sich beherrschen zu können, durch den Palast⁷⁰. Er brüllte wie ein Löwe, heißt es an anderer Stelle, und war so verzweifelt, als sei ihm ein Stück aus seinem eigenen Körper herausgetrennt⁷¹; heiße Gebete richtete er zum Himmel, daß die Engel der Verstorbenen Seele, in die Nähe des Herrn bringen möchten.

Die Leichenrede hielt Basileios von Achrida, Metropolit von Thessalonike, ein hochgebildeter Theologe, der 1154 mit dem Abgesandten des Papstes, dem Bischof Anselm von Havelberg, disputiert hatte⁷². Der 19 Druckseiten⁷³ umfassende Epitaphios ist zweifelsohne ein rhetorisches Meisterstück; die zahlreichen Bibelstellen und Zitate aus antiker Literatur erweisen die theologische und zugleich klassische Bildung des Orators. Er beginnt seine Ausführungen mit der Trauer und Erschütterung des Kaisers, die so tief waren, daß alle Welt, jung und alt, Klerus und Laien, Grund hätten, mitzutauern. Es folgen die verschiedensten Gleich-

67 Nitzschke a.a.O. 151.

68 Barzos a.a.O. 2, 452 f.

69 Barzos a.a.O. 1, 459.

70 Basileios von Achrida, ed. V. Vasilevskij, *Vizantijski Vremmenik* 1, 1894, 117 (dazu E. Kurtz, *Byzantinische Zeitschrift* 4, 1895, 173 ff.; Neuausgabe von Regel, vgl. Anm. 73).

71 Nicetas a.a.O. 151.

72 Hans-Georg Beck, *Kirche und Theologie im Byzantinischen Reich*, München 1959, 626; Vasilevskij a.a.O. 55 ff.

73 Vasilij Eduardovic Regel - Nikolaj Ivanovic Novosadskij, *Fontes rerum Byzantinarum*, 1, Reprint von Alexander P. Kazhdan, Leipzig 1982, 311 ff.

nisse, um die Verstorbene zu preisen; es handelt sich freilich um unverbindliche, durchaus übertragbare Rhetorik. Konkreter wird der Redner, wenn er auf die Ankunft der Kaiserin zu sprechen kommt⁷⁴. Ein Schiff brachte sie über das Ionische Meer zur illyrischen Küste und von da auf dem Landwege in einem wahrhaften Triumphzug in die Hauptstadt. Die lange Brautzeit bis zur Thronbesteigung Manuels und die sie bedingenden Gründe werden angedeutet. Es folgen Hinweise auf die Tugenden der Kaiserin, die sie zur vollkommenen Partnerin ihres Gemahls werden ließen, in concreto auch die Feststellung, daß die Deutschen über andere zu herrschen gewohnt seien, beherrscht zu werden jedoch nicht ertragen. Darauf ist von den persönlichen Eigenschaften der Kaiserin die Rede, in rhetorischen Floskeln ohne historische Konkretheit. Der Eingang ins Paradies ist ihr, so endet die Predigt, gewiß.

Die Ehe Berthas von Sulzbach mit einem oströmischen Herrscher stellte zu ihrer Zeit keine Besonderheit mehr dar. Dynastische Heiraten zwischen dem Ostreich und der europäischen Staatenwelt waren im Hochmittelalter nichts Außergewöhnliches. Andererseits stellen diese Heiraten jedoch gerade quoad Deutschland einen gewissen Gradmesser für die Machtrelation zwischen dem Ostreich und dem Westreich dar. Karl der Große und die Kaiserin Irene hielten an der Wende vom achten zum neunten Jahrhundert eine Lösung des Zweikaiserproblems vermittels Heirat durchaus für praktikabel. Dem großmächtigen Nikephoros Phokas im zehnten Jahrhundert galt die Vermählung einer Porphyrogenita mit dem Sohne Ottos I. als indiskutable Mesalliance, die er entsprechend scharf zurückwies⁷⁵. Die politische Ehe Manuels I. mit Bertha von Sulzbach bewegte sich dagegen im Rahmen der Normalität, wenngleich es sicher kein Zufall ist, daß das Begrüßungskarmen des Panegyrikers Prodomos es nicht unterließ, Altrom und Neurom in Vergleich zu setzen: Altrom erbringt die Braut und Neurom den Bräutigam, welcher die κεφαλὴ τῆς γυναικός verkörpert⁷⁶. Der Staatsrason war mit dieser Feststellung Genüge getan.

⁷⁴ Regel a.a.O. 315.

⁷⁵ Irmscher, Byzantinoslavica a.a.O. 234 f.

⁷⁶ Über die deutsche Reaktion darauf vgl. Heilig a.a.O. 249 Anm. 3.